

Date de dépôt: 15 juin 2009

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers de l'Etat de
Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008**

Rapport de M. Alberto Velasco

Première partie

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Présentation générale | 5 |
| Questions transversales | 18 |
| Partie départementale | 26 |
| <i>Auditions des départements en Commission et rapports sur les auditions en sous-commissions :</i> | |
| - Chancellerie d'Etat | 26 |
| - Département des finances | 37 |
| - Inspection cantonale des finances | 54 |
| - Département de l'instruction publique | 61 |
| - Université | 88 |
| - HES | 104 |
| - IHEID | 115 |
| - Département des institutions | 124 |
| - Département des constructions et des technologies de l'information | 151 |
| - Département du territoire | 166 |
| - Département de la solidarité et de l'emploi | 178 |
| - Hospice général | 191 |
| - Département de l'économie et de la santé | 200 |
| - HUG | 212 |
| - Grand Conseil | 227 |
| - Cour des comptes | 236 |
| - Pouvoir judiciaire | 247 |
| Prise de position des groupes | 259 |
| Votes de la commission | 267 |
| 1 ^{er} débat du PL 10458 | 267 |
| Vote en 2 ^e débat des départements | 267 |
| Vote en 2 ^e débat du PL 10458 | 276 |
| Vote en 3 ^e débat des départements | 280 |
| Vote en 3 ^e débat du PL 10158 | 283 |
| Conclusion | 283 |
| PL 10458 | 286 |
| Annexes : | |
| 1 Réponses du CE aux questions transversales (<i>la liste des véhicules de l'Etat reçue en annexe n'est pas incluse, mais est remplacée par le total des véhicules de l'Etat et de chaque département, à l'annexe 2 ci-dessous</i>) | 296 |

| | | |
|----|--|-----|
| 2 | Compléments aux réponses du CE aux questions transversales | 300 |
| | a) Echéances d'emprunts importantes en 2010 | |
| | b) Evolution des postes fixes dans les secrétariats généraux et états-majors entre 2006 et 2008 | |
| | c) Récapitulatif des véhicules de l'Etat par type (<i>ne comprend pas le détail de chaque département, mais uniquement les totaux</i>) | |
| 3 | Réponses des entités annexes aux questions transversales (<i>regroupées</i>) | 312 |
| 4 | Réponses du PJ aux questions transversales | 332 |
| 5 | Réponses du SGGC aux questions transversales | 334 |
| 6 | Réponses de la Cour des comptes aux questions transversales | 336 |
| 7 | Réponse du DCTI quant aux questions et remarques formulées en COFIN | 338 |
| 8 | Réponse du DSE quant au nombre de chômeurs | 341 |
| 9 | Réponse des HUG quant aux délais d'attente | 342 |
| 10 | Réponses du DI quant aux questions et remarques formulées en COFIN | 344 |
| 11 | Tableaux de bord de la situation relative aux plans de mesures P1, P2 et P+ | 348 |
| 12 | Présentation de l'ICF sur son rapport relatif au compte d'Etat 2008 – 20 mai 2009 | 351 |
| 13 | Liste thématique des questions transversales posées par la Commission des finances durant la 56e législature | 362 |
| 14 | Impact de l'IN 111 | 373 |

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de Pierre Weiss a consacré ses séances plénières entre le 8 avril et 27 mai 2009 à l'examen du rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008 et des comptes d'Etat 2008. Assistaient aux travaux de la commission :

Département des finances

- M. David Hiler, conseiller d'Etat
- M. Marc Brunazzi, secrétaire général adjoint

Composition de la Commission des finances pour l'étude des comptes et du rapport de gestion **2008** :

| | |
|----------------|---|
| Président | Pierre Weiss |
| Vice-président | M. Christian Bavarel (Ve) |
| Rapporteur | M. Alberto Velasco (S) |
| Membres | M ^{me} Elisabeth Chatelain (S) |
| | M. Alain Charbonnier (S) |
| | M. Pierre Losio (Ve) |
| | M. Jean-Marc Odier (R) |
| | M. Jacques Jeannerat (R) |
| | M ^{me} Anne Marie von Arx-Vernon (PDC) |
| | M. Guy Mettan (PDC) |
| | M. Renaud Gautier (L) |
| | M. Edouard Cuendet (L) |
| | M. Eric Bertinat (UDC) |
| | M. Eric Leyvraz (UDC) |
| | M. Claude Jeanneret (MCG) |

Présentation générale

Introduction

Les états financiers qui vous sont présentés présentent quelques particularités :

- Les comptes 2008, sont présentés selon les normes IPSAS en accord avec la LGAF, à l'exception de quelques dérogations prévues dans la loi et décidées par le Conseil d'Etat. Du fait de cette application, il résulte une détérioration du résultat de 186 millions.
- Ils intègrent les effets de la RPT (Nouvelle répartition Confédération – Cantons) qui a un effet négatif récurrent de moins 100 millions, car destinés à augmenter ces prochaines années, et d'un impact négatif de 170 millions conséquent au transfert des routes nationales à la confédération.
- Ils intègrent pour la première fois l'accord passé entre l'Etat et les communes.

En dépit de ces particularités qui péjorent le résultat, **les comptes de fonctionnement présentent un résultat avec un excédent de 496 millions.**

A titre de comparaison, notons que le budget 2008 dit retraité, est le budget 2008 voté, actualisé avec les effets liés à l'introduction des normes IPSAS.

En effet, conformément à la LGAF, les états financiers sont pour la première fois, dans le cadre du budget 2008, présentés selon les normes internationales IPSAS. Néanmoins, en raison de l'inadéquation entre les normes et les spécificités des collectivités publiques suisses, des dérogations ont été consenties pour les raisons suivantes :

- Reconnaissance des découverts des caisses de prévoyance, car ces normes ne sont pas satisfaisantes du fait qu'elles ne prennent pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat. Notamment en exigeant le provisionnement de l'entier du déficit technique, elles impliquent une surévaluation de la part de la collectivité qui octroie sa garantie.
- L'information relative aux parties liées, qui prévoit de publier le montant global de la rémunération des membres proches de la famille des principaux dirigeants. Pour l'Etat de Genève, les principaux dirigeants comprennent les conseillers d'Etat, le Chancelier, le procureur général, les secrétaires généraux, la sautière et les directeurs généraux. Considérant que tant le traitement que la procédure d'engagement de

L'Etat est publique et transparente, l'Etat a estimé que cette information n'était pas pertinente.

Comptes 2008 de l'Etat de Genève, présentation générale :

Les comptes 2008 se terminent par un excédent de revenu de 496 millions pour un résultat d'exploitation de 761 millions.

Au titre du compte de fonctionnement courant de l'Etat de Genève, on relèvera que :

- Les **charges de personnel** s'élèvent à CHF 1'990,6 millions, soit une augmentation de 68,4 millions par rapport au budget retraité de la même année et +47,7% entre les C.2008/C.2007 retraité.

L'excédent de charges ayant fait l'objet de demandes de dépassement de crédit acceptées par la Commission des finances s'explique par les éléments suivants : Indexation complémentaire des salaires (résultat des négociations entre le Conseil d'Etat et les organisations représentatives du personnel), financement supplémentaire du Plend, heures supplémentaires de la police, normes IPSAS, allocation unique de vie chère.

- Les **dépenses générales** s'élèvent à CHF 384 millions, soit une diminution de 16 millions (4,1%) par rapport au budget retraité et une diminution de 32 millions (-7,7%) entre les C.2008/C.2007 retraité.
- Les **subventions accordées** s'élèvent à CHF 3278 millions, soit une diminution de 86 millions (-2,5%) par rapport au budget retraité et une augmentation de 11 millions (+0,3%) entre les C.2008/C.2007 retraité.
- Les **charges courantes** s'élèvent à CHF 7738 millions, soit une augmentation de 215 millions (2,9%) par rapport au budget 2008 retraité et une augmentation de 467 millions (+6,4%) entre les C.2008/C.2007 retraité.

Ces chiffres sont à relativiser car, si l'on prend en compte les charges d'exploitation et financières de la fondation de valorisation, des routes nationales, RPT et accord avec les communes, on obtient un total de 7219 millions, soit un différentiel entre les C.2008/C.2007 retraité de **0,1 %** ! Et par rapport au budget retraité une baisse de 304 millions soit -4%.

Revenus courants

Les **impôts** se sont élevés à CHF 6157 millions, soit une augmentation de 492 millions (+8%) par rapport au budget retraité et une augmentation de 180 millions (+3%) entre les C.2008/C.2007 retraité.

Les **revenus des biens et patrimoine administratif** s'élèvent à CHF 321,1 millions soit une augmentation de 6,3 % par rapport au budget retraité et une diminution de 12 % entre les C.2008/C.2007 retraité.

Les **recettes provenant des subventions, dédommagements et transferts** s'élèvent à CHF 565,2 millions, soit une hausse de 43,5 millions (+7,7 %) par rapport au budget retraité et de 165,2 millions (+41,3 %) entre les C.2008/C.2007 retraité.

Par rapport au budget retraité, les revenus :

- des **amendes, patentes et concessions** avec 57,3 millions accusent une baisse de 22,1 % ;
- des **contreprestations** avec 349,5 millions accusent une hausse 8,2 % ;
- de la **fondation de valorisation** (actifs BCGe) avec 232,7 millions accusent une hausse de 41,1 % ;
- **financiers** avec 199 millions accusent une hausse de 19,2 % .

Cela nous amène donc à des **revenus courants** de CHF 8234 millions, soit 781 millions d'augmentation (+10,5 %) par rapport au budget 2008 retraité, et +4,7 % entre les C.2008/C.2007 retraité.

Compte des investissements

Au titre du compte des investissements de l'Etat de Genève, **les dépenses d'investissement** s'élèvent à 584,6 millions pour un budget 2008 retraité de 614 millions, soit une diminution de 4,7 %. Par rapport au comptes 2007 retraité une augmentation de 13,6 %.

Les **recettes d'investissement**, hors transferts d'actifs **s'élèvent à 211,4 millions**, inférieures de 2,8 millions au budget retraité, soit -1,3% et +42,3% entre les C.2008/C.2007 retraité.

Enfin, les **investissements nets**, hors transfert d'actifs, s'élèvent à CHF 373,2 millions, soit -6,6% de diminution par rapport au budget 2008 retraité.

Autofinancement

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement est de -4,7 millions alors qu'il était de -314,3 millions dans les comptes 2007 retraités.

L'autofinancement, corrigé des éléments de la fondation de valorisation, s'élève à 691 millions alors qu'il était de 1400 millions en 2007.

Dettes de l'Etat

Le total des dettes à court, moyen et long termes s'élevait au 31.12.2008 à 11 369,8 millions, soit une diminution de 835,5 millions par rapport au 31.12.2007 retraité. Les intérêts de la dette pour l'année 2008 se sont élevés à 327,3 millions. Ils étaient prévus à 340 millions dans le budget 2008 retraité et ils s'élevaient à 345,2 aux comptes 2007 retraités.

Charges financières

Par contre, le total des charges financières qui était de 382 millions en 2007, s'est élevé à 464 aux comptes 2008. Augmentation qui s'explique en partie par des moins values non réalisées sur les instruments dérivés et les emprunts en monnaies étrangères.

Commentaires du rapporteur

Les débats qui ont animé les travaux de la Commission des finances ont porté principalement sur des questions transversales, soit les prestations offertes, les charges de personnel, l'audit interne, le parc automobile. Mais c'est sous l'aspect de l'évolution des revenus et de l'augmentation des charges que ces questions se cristallisent toujours.

Par ailleurs, ce débat se situe dans un contexte de crise financière transformée en crise économique mondialisée, d'une ampleur dont personne ne maîtrise aujourd'hui les conséquences. Ainsi, les derniers chiffres indiquent une baisse du PIB au niveau national de 4 à 4,5 %. Ce chiffre rapporté à l'économie genevoise dont le PIB est évalué 43,7 milliards en 2008, correspondrait à une soustraction de 1,76 milliard de l'activité économique. Cette importante somme soustraite à l'économie se traduit, en conséquence, par une baisse de l'emploi, augmentation des charges sociales et d'une baisse des revenus de l'Etat. C'est dire si les prochains exercices, à partir de 2011 risquent d'être difficiles. A partir de 2011, car la bonne gestion du Conseil d'Etat a fait que nous disposions d'une réserve conjoncturelle de l'ordre de 750 millions.

Evolution des revenus

Les revenus 2008 estimés proviennent notamment de l'évaluation de l'impôt 2007, extrapolés avec des hypothèses de croissance de l'assiette fiscale, soit 1,6 % pour le revenu brut et autre fortune brute et de -21,8 % de la fortune immobilière. Avec des correctifs basés sur les estimations 2005, 2006 et 2007 et leur évaluation dans les années respectives. Ce qui signifie que compte tenu des marges d'incertitude nous avons à faire à un revenu prévisionnel dans les comptes 2008 de 5 755, millions avec un écart positif par rapport au budget aussi prévisionnel de 399 millions.

Plusieurs éléments militent pour que nous ayons des revenus à la baisse dans les futurs exercices :

L'incertitude quant à la profondeur de la crise que nous vivons et sa durée impactera les comptes à venir. Une baisse de la croissance entre 2 et 3 % peut représenter entre 200 et 300 millions de recettes en moins.

Les baisses d'impôts programmées selon les nouvelles dispositions fiscales soumises au peuple peuvent représenter jusqu'à 400 millions de recettes en moins.

La fin du financement des pertes enregistrées sur les créances immobilière de la Fondval, environ 250 millions en moyenne, devrait limiter les déficits.

Ces considérations nous amènent à penser que si la crise persiste au-delà de 2011, on peut s'attendre à une insuffisance des rentrées et, à administration et prestations égales, des déficits dans le compte de fonctionnement compris dans une fourchette se situant entre 400 et 500 millions. Mais c'est surtout l'entrée en force des dispositions du Frein à l'endettement qui obligera le Conseil d'Etat à soumettre au peuple des propositions de baisse de prestation ou de services administratifs.

Provisions et réserve conjoncturelle

Au sujet des provisions, celles-ci sont censées répondre à des règles bien précises et concerner des risques de dépenses clairement identifiés. Elles ne peuvent pas et ne doivent pas fonctionner comme des amortisseurs conjoncturels. Néanmoins, compte tenu des cycles de récession et de reprise économiques de plus en plus rapprochés et de moins en moins maîtrisés, il conviendrait de poursuivre la politique consistant à constituer des réserves afin de se donner le moyen d'appliquer une politique anticyclique au niveau de la relance économique par l'investissement et assurer les dépenses sociales. Les provisions atteignent à fin décembre 2008, 660,2 millions et la réserve conjoncturelle figurant au bilan est de 495,7 millions en 2007 à 743,7 millions en 2008.

Augmentations des charges

Tel qu'exposé précédemment, hors des effets imputables à la RPT. Accords avec les communes et les charges de la Fondval, les charges sont contenues puisqu'elles n'augmentent que de 0,1 % par rapport à 2007. Pourra-t-on maintenir cette politique ? Car un certain nombre d'indicateurs tels que la montée du chômage, l'augmentation de la précarité, l'augmentation de la population et le vieillissement de celle-ci, un tassement des recettes, voire diminution, et la décision de la part de la Confédération de procéder à un transfert de charge sur les dépenses du canton, vont provoquer une augmentation de ces charges. Charges qui soit dit en passant correspondent à 95% et plus à des obligations légales.

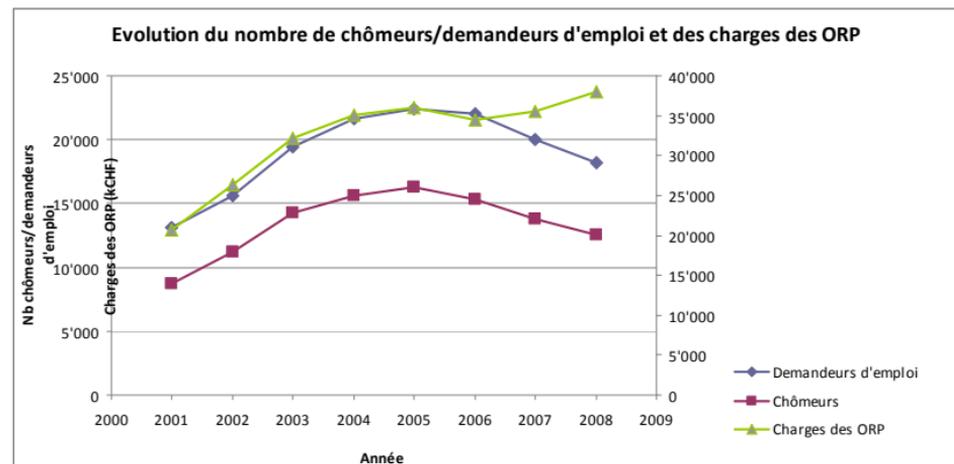
En ce qui concerne le nombre de personnes sans emploi, les chiffres ci-joint montrent qu'après une décrue à partir de 2005, le nombre de chômeurs repart à la hausse ainsi que l'augmentation des charges liée à cet état de fait.

| Année (comptes) | Demandeurs d'emploi (moy. annuelle) | dont chômeurs (moy. annuelle) | Charges des ORP (kCHF) |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| 2001 | 13'105 | 8'756 | 20'760 |
| 2002 | 15'585 | 11'216 | 26'288 |
| 2003 | 19'414 | 14'307 | 32'199 |
| 2004 | 21'685 | 15'569 | 35'134 |
| 2005 | 22'418 | 16'248 | 36'072 |
| 2006 | 22'013 | 15'365 | 34'460 |
| 2007 | 20'067 | 13'793 | 35'599 |
| 2008 | 18'169 | 12'510 | 38'049 ¹ |
| B2008 | / | / | 40'054 ² |
| mars 2009 | 19'976 | 14'316 | / |
| Δ C08-B08 | / | / | -5.01% |
| Δ C08-C07 | -9.46% | -9.30% | 6.88% |
| Δ C08-C05 | -18.95% | -23.01% | 5.48% |

1) La variation entre 2007 et 2008 s'explique essentiellement par la réévaluation de l'imputation interne (DCTI) des charges informatiques et télécommunications qui a fait passer cette nature de 300'000.-CHF à 3'667'856.-CHF.

2) Remarque: le B08 retraité est identique au B08 original

Source: OCSTAT (chômeurs et demandeurs d'emploi); DF (Charges des ORP)



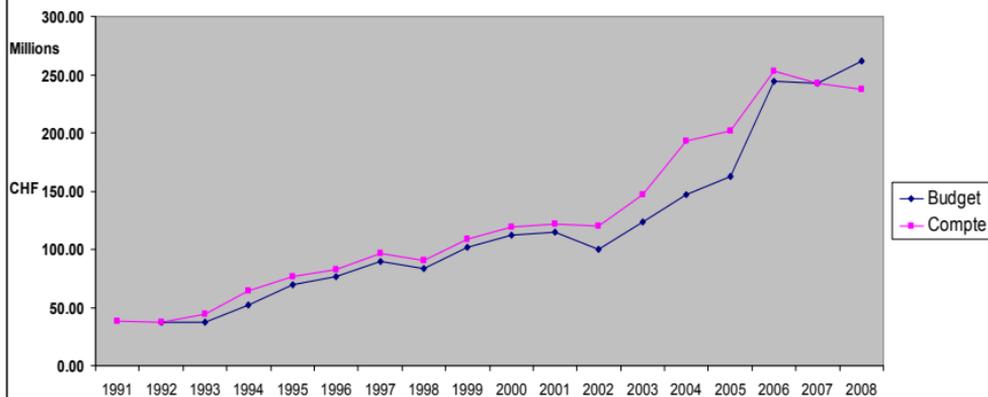
HOSPICE GENERAL

Au niveau des charges de l'Hospice, elles ont augmenté et ceci malgré les efforts d'économie entrepris :

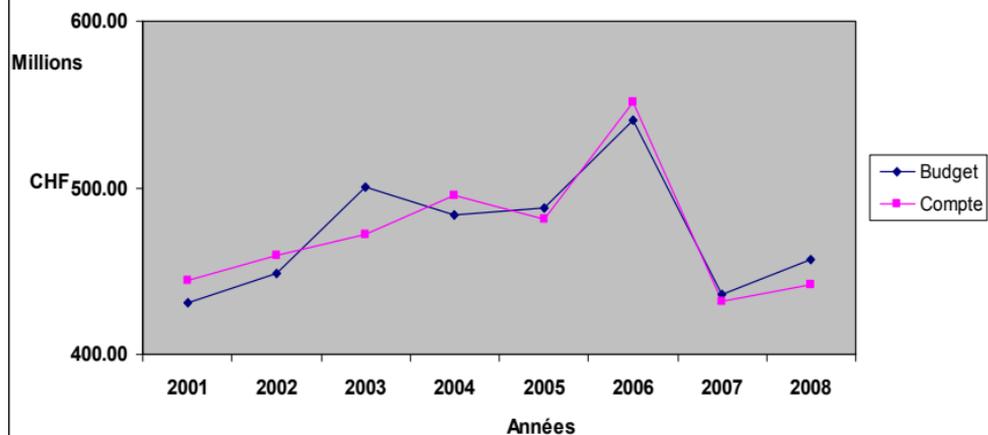
| Année | Subvention | Budget CHF | Compte CHF | Variation en % Compte / Budget | Variation en % Année n / Année n-1 Comptes |
|-------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------|---|
| 2005 | Fonctionnement | 47'317'612.00 | 47'317'612.00 | 0.0% | |
| | Prestation | 114'900'000.00 | 154'400'000.00 | 34.4% | |
| | Globale | 162'217'612.00 | 201'717'612.00 | 24.4% | 4.3% |
| 2006 | Fonctionnement | 74'112'000.00 | 74'112'000.00 | 0.0% | |
| | Prestation | 170'632'388.00 | 178'932'388.00 | 4.9% | |
| | Globale | 244'744'388.00 | 253'044'388.00 | 3.4% | 25.4% |
| 2007 | Fonctionnement | 81'170'545.00 | 81'324'247.00 | 0.2% | |
| | Prestation | 161'332'388.00 | 161'332'388.00 | 0.0% | |
| | Globale | 242'502'933.00 | 242'656'635.00 | 0.1% | -4.1% |
| 2008 | Fonctionnement | 82'685'083.00 | 77'171'059.00 | -6.7% | |
| | Prestation | 179'457'850.00 | 159'852'628.00 | -10.9% | |
| | Globale | 262'142'933.00 | 237'023'687.00 | -9.6% | -2.3% |

Δ C08-C05= 17.50%

Evolution du budget et des comptes de l'Hospice Général 1991 - 2008



Evolution des subventions versées du SPC de 2001 à 2008 (Budget + Comptes)



HUG

| Libellés | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| HUG - Fonctionnement | 690'766'800.00 | 668'795'000.00 | 673'780'000.00 | 608'374'710.00 |
| HUG - Recherche et enseignement | 75'000'000.00 | 75'000'000.00 | 75'000'000.00 | 115'000'000.00 |
| HUG -Centrale 144 | 1'757'000.00 | 1'757'000.00 | 1'757'000.00 | |
| HUG-Missions d'intérêt général | - | - | - | 40'021'835.00 |
| Total | 767'523'800.00 | 745'552'000.00 | 750'537'000.00 | 763'396'545.00 |

Δ C08-C05= -0.54%

A ces dépenses de santé, il faudrait ajouter celles concernant les soins à domicile.

Entre 2005 et 2008 la subvention en valeur absolue a diminué de -0,54 %. Mais si l'on rapporte ce chiffre à franc constant et population constante la baisse de subvention est plus conséquente.

Charges courantes de fonctionnement

Concernant les charges **courantes de fonctionnement**, le ratio, charges rapportées à la population résidente est en augmentation de même que le revenu.

Ratios/hab. à francs constants, selon l'IPC genevois (base: 1997=100)

| Année | fonctionnement/population résidente | | Ratio charges courantes à f.c./pop. rés. (CHF) | | Ratio revenus courants à f.c./pop. rés. (CHF) | | IPC genevois (1997=100) |
|-------------|-------------------------------------|-------------------|--|---------------------------|---|------------|-------------------------|
| | (comptes/en mio.) | (comptes/en mio.) | p. rés. (CHF) | courantes/pop. rés. (CHF) | courants à f.c./pop. rés. (CHF) | (1997=100) | |
| 1997 | 400'611 | 5035.9 | 4456.3 | 246.1 | 12571 | 11124 | / |
| 1998 | 401'796 | 5218.2 | 4851.0 | 288.3 | 12987 | 12073 | 100.76 |
| 1999 | 405'420 | 5421.9 | 5427.4 | 285.6 | 13374 | 13387 | 101.52 |
| 2000 | 410'789 | 5750.1 | 5771.3 | 295.1 | 13998 | 14049 | 103.05 |
| 2001 | 417'110 | 6056.3 | 6066.7 | 298.8 | 14520 | 14545 | 104.11 |
| 2002 | 425'682 | 6015.2 | 6039.7 | 361.0 | 14131 | 14188 | 104.97 |
| 2003 | 431'844 | 6328.5 | 5869.2 | 458.4 | 14655 | 13591 | 105.93 |
| 2004 | 436'473 | 6480.1 | 6157.5 | 445.3 | 14847 | 14107 | 107.17 |
| 2005 | 439'353 | 6797.2 | 6363.6 | 461.3 | 15471 | 14484 | 108.70 |
| 2006 | 443'747 | 6939.4 | 7144.8 | 432.5 | 15638 | 16101 | 109.85 |
| 2007 | 445'292 | 6933.1 | 7719.2 | 419.5 | 15570 | 17335 | 110.23 |
| C2007 retr. | 445'292 | 7271.3 | 7863.9 | 416.4 | 16329 | 17660 | 110.23 |
| 2008 | 450'217 | 7737.8 | 8233.7 | 384.5 | 17187 | 18288 | 113.09 |

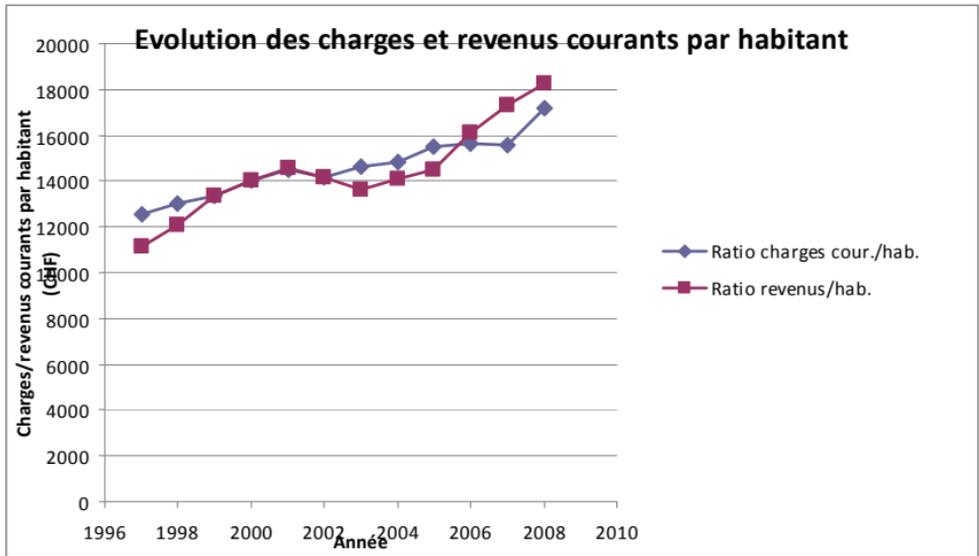
| Année | fonctionnement/population résidente | | Ratio charges courantes à f.c./pop. rés. (CHF) | | Ratio revenus courants à f.c./pop. rés. (CHF) | | IPC genevois (1997=100) |
|-------------|-------------------------------------|-------------------|--|---------------------------|---|------------|-------------------------|
| | (comptes/en mio.) | (comptes/en mio.) | p. rés. (CHF) | courantes/pop. rés. (CHF) | courants à f.c./pop. rés. (CHF) | (1997=100) | |
| 1997 | 400'611 | 5035.9 | 4456.3 | 246.1 | 12571 | 11124 | 4.9 |
| 1998 | 401'796 | 5218.2 | 4851.0 | 288.3 | 12987 | 12073 | 5.5 |
| 1999 | 405'420 | 5421.9 | 5427.4 | 285.6 | 13374 | 13387 | 5.3 |
| 2000 | 410'789 | 5750.1 | 5771.3 | 295.1 | 13998 | 14049 | 5.1 |
| 2001 | 417'110 | 6056.3 | 6066.7 | 298.8 | 14520 | 14545 | 4.9 |
| 2002 | 425'682 | 6015.2 | 6039.7 | 361.0 | 14131 | 14188 | 6.0 |
| 2003 | 431'844 | 6328.5 | 5869.2 | 458.4 | 14655 | 13591 | 7.2 |
| 2004 | 436'473 | 6480.1 | 6157.5 | 445.3 | 14847 | 14107 | 6.9 |
| 2005 | 439'353 | 6797.2 | 6363.6 | 461.3 | 15471 | 14484 | 6.8 |
| 2006 | 443'747 | 6939.4 | 7144.8 | 432.5 | 15638 | 16101 | 6.2 |
| 2007 | 445'292 | 6933.1 | 7719.2 | 419.5 | 15570 | 17335 | 6.1 |
| C2007 retr. | 445'292 | 7271.3 | 7863.9 | 416.4 | 16329 | 17660 | 5.7 |
| 2008 | 450'217 | 7737.8 | 8233.7 | 384.5 | 17187 | 18288 | 5.0 |

A francs constants, les 12'571 CHF de charges par habitant en 1997 correspondent à 14'217 CHF fin 2008 en tenant compte de l'adaptation à l'indice des prix à la consommation genevois, et à 14'011 CHF en tenant compte de l'indice suisse.

A francs constants, les 11'124 CHF de revenus par habitant en 1997 correspondent à 12'580 CHF fin 2008 en tenant compte de l'adaptation à l'indice des prix à la consommation genevois, et à 12'398 CHF en tenant compte de l'indice suisse.

1) Dès janvier 2002, la statistique inclut toutes les personnes relevant du domaine de l'asile, soit les requérants d'asile au sens strict (permis N) et les personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F). Ce chiffre a ainsi été recalculé selon le mode de calcul ultérieur.

2) Le total des charges et revenus du compte 2005 sont hors recettes extraordinaires et régularisations comptables.



Par contre, le ratio des dépenses générales rapporté aux charges courantes diminue depuis 2003.

La lecture de ces ratios montre que, contrairement à ce que l'on peut entendre lors des travaux de Commission des finances, les dépenses de l'Etat n'ont pas explosé malgré l'augmentation du budget. En effet, celui-ci n'a fait que s'adapter à l'évolution du coût de la vie et de la démographie. Compte tenu des perspectives économiques, les charges sociales devraient s'accroître et les recettes diminuer, créant ainsi un déficit budgétaire, qui compte tenu de la dette et de la norme du frein à l'endettement ne laissera aucune marge de manœuvre pour appliquer une politique anticyclique.

Impact de l'IN 111 sur les recettes

A l'heure où l'on se préoccupe de la dette de notre république, 11 369,8 millions, il est important de connaître l'impact des baisses successives d'impôts, à la suite de l'entrée en vigueur de l'initiative 111 depuis 1999. Accumulées, ces baisses représentent un total d'environ 3,457 milliards. Sans cette baisse, et compte tenu des revenus et dépenses tout au long de ces années, la dette serait de 7,912 milliards. Mais il est vrai que certains prétendent que sans cette baisse, les revenus n'auraient pas été à hauteur de ceux qui ont été perçus. Voir annexe 14 le détail et l'évolution de la baisse opérée.

Le scénario probable

A la lecture des indices publiés, on peut constater que depuis 2008 nous assistons à une baisse de l'indice des prix. On sait que la baisse des prix à la consommation réduit les marges des entreprises qui les répercutent sur l'investissement, les salaires ou l'emploi, entraînant ainsi une baisse de l'activité économique. Le climat d'incertitude que nous vivons aujourd'hui pousse les acteurs économiques à retarder les projets de consommation et d'investissement, conduit les capitaux à se réfugier dans des placements sans risque, et les banques, confrontées à des défauts de paiement plus nombreux et à la baisse de leur portefeuille d'actifs, restreignent l'offre des crédits. C'est un scénario de déflation auquel notre économie est aujourd'hui soumise, tant au niveau fédéral que cantonal. Cette période que nous vivons, et que les économies vivent, succède généralement à celles de survalorisation d'actifs et de bulle financière. Nous sommes aujourd'hui face à un phénomène économiquement violent dont les solutions pour en sortir dans une économie mondialisée n'est pas évidente.

Les références faites en début de ces réflexions juxtaposées à ce constat nous amènent à conclure que nous allons vers des temps difficiles et qu'il s'agira, au niveau de notre canton et de l'économie, d'envisager une politique conjoncturelle de relance, qui permette d'assurer les prestations sociales et de santé. Politique de relance au moyen d'investissements sur des biens et infrastructure d'équipement dans le but de soutenir notre tissu économique.

Questions transversales

Questions transversales retenues par la Commission des finances

Prestations offertes

Considérant le plan de mesures du Conseil d'Etat, qui avait comme objectif une diminution des charges de 5% par rapport aux comptes 2005 et que par ailleurs, dans sa déclaration au Grand Conseil il s'était engagé à ne pas toucher aux prestations publiques, la commission souhaite savoir si les coupes visant à atteindre les objectifs ont eu impact sur les prestations offertes.

Personnel

Gardant à l'esprit l'objectif de diminution des charges de personnel affiché par le Conseil d'Etat, les commissaires désirent connaître l'évolution détaillée du nombre de postes (y compris le nombre de postes occupés, d'équivalent temps plein, d'auxiliaires, de collaborateurs et autres emplois temporaires fédéraux ou cantonaux) dans l'état major et le secrétariat général des différents départements, services et institutions, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2008. De même qu'une mise des statistiques fournies lors du budget 2008.

Audit interne

Parmi les questions transversales posées au cours de l'étude du projet de budget 2009, la commission s'était enquis du coût des différents contrôles externes, ainsi que de l'état d'avancement du contrôle interne dans chaque département.

La commission a souhaité, à l'occasion de l'examen des comptes, connaître la manière dont fonctionne l'audit interne au sein des différents départements, services et institutions, dans la mesure où ils sont concernés. Ceci implique notamment de savoir à qui doit rapporter l'entité responsable de l'audit.

Réponses du Conseil d'Etat

1 - Prestations offertes

Le Conseil d'Etat tient d'abord à rappeler que dans le cadre de l'Etat de Genève, la réduction des postes n'a pas été appliquée dans les secteurs où il n'est guère possible d'obtenir des gains de productivité, sans péjorer la qualité des prestations. Il en est notamment ainsi dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.

Les postes supprimés dans le secteur administratif ont d'ailleurs été réalloués en bonne partie à l'enseignement pour faire face à la montée des effectifs, au pénitencier et au pouvoir judiciaire, pour hélas la même raison.

Dans les services concernés par la baisse des effectifs, celle-ci a été obtenue non pas par une réduction des prestations, mais par des gains de productivité. On rappellera aussi que les économies réalisées ne l'ont pas seulement été sur les postes. Les principaux moyens qui ont été mis en œuvre pour accroître l'efficacité sont les suivants :

- amélioration de l'organisation du travail et du management;
- développement de systèmes d'information performants;
- gestion globale des liquidités;
- contrôle plus strict sur les ressources allouées quelle que soit leur nature;
- développement d'indicateurs permettant de suivre le volume de travail et les ressources allouées;
- baisse des dépenses générales par la standardisation des produits et les rabais obtenus par la CCA.

Ces gisements d'économies n'ont pas encore été complètement exploités. Des travaux en cours comme la nouvelle gestion des horaires de la police ou l'optimisation de la gestion des locaux de l'Etat sont également porteurs d'économies importantes.

Le travail effectué actuellement pour lutter contre les causes de l'absentéisme (anormalement élevé dans certains services) peut également permettre à l'avenir d'améliorer la productivité.

Pour conclure, le Conseil d'Etat estime que le volume et la qualité des grandes prestations publiques ont été maintenus, et même plus souvent augmentés et améliorés plutôt que diminués ou péjorés. Des réductions significatives de prestations ne sont d'ailleurs pas envisageables sans des modifications législatives qui sont de la compétence du Parlement.

2 - Personnel

Les commissaires ont fait part de leur souhait de connaître l'évolution des effectifs au sein des secrétariats généraux et des états-majors départementaux. A cet effet, vous trouverez ci-dessous un premier tableau de synthèse retraçant les effectifs (postes fixes) inscrits dans les budgets des années 2006 à 2008 ainsi que la situation réelle au 31 décembre de chacune de ces années.

Secrétariats généraux et états-majors

Evolution des postes fixes pour les années 2006 à 2008

(postes en équivalent temps plein - ETP)

| | | 2006 | 2007 | 2008 |
|--------------|---------|-------|-------|-------|
| Chancellerie | budget | 6.50 | 6.50 | 6.50 |
| | comptes | 6.50 | 5.50 | 6.50 |
| DF | budget | 65.00 | 56.60 | 37.60 |
| | comptes | 64.00 | 51.09 | 38.50 |
| DIP | budget | 81.65 | 71.55 | 69.46 |
| | comptes | 76.25 | 67.25 | 69.45 |
| DI | budget | 42.25 | 41.48 | 48.90 |
| | comptes | 42.44 | 51.24 | 51.60 |
| DCTI | budget | 24.10 | 28.10 | 30.00 |
| | comptes | 26.10 | 27.40 | 30.90 |
| DT | budget | 52.15 | 52.65 | 52.34 |
| | comptes | 50.68 | 51.66 | 50.80 |
| DES | budget | 31.79 | 37.98 | 37.65 |
| | comptes | 29.10 | 25.87 | 30.10 |
| DSE | budget | 36.67 | 34.95 | 34.95 |
| | comptes | 35.60 | 33.50 | 33.30 |

Les explications relatives à l'ensemble des données chiffrées (concernant les postes réalloués au sein des départements suite aux décisions CE ainsi que les postes bloqués pour PLEND, RTL, ...) seront fournies par les départements lors des auditions avec les commissaires ou lors des auditions plénières avec l'ensemble de votre commission.

3 - Audit interne

La fonction d'audit interne est assurée par l'Inspection cantonale des finances. Le Conseil d'Etat constate que celle-ci a multiplié ses contrôles et que ses recommandations sont mises en œuvre de plus en plus rapidement par les entités contrôlées.

Nous supposons que la question de la commission porte également sur la mise en œuvre du contrôle interne. Dans ce domaine, il convient de relever que malgré le travail accompli, la progression de la mise en place du système est plus lente que ne l'avait espéré le Conseil d'Etat. Cette situation n'est pour l'essentiel pas due à un manque d'engagement ou de compétences des «contrôleurs», mais bien à une multiplicité de facteurs qui, cumulés, compliquent et ralentissent la mise en place d'un système coordonné de contrôle interne vraiment performant.

On ne peut passer sous silence les résistances au changement constatées dans certains domaines d'activité où les notions inhérentes à toute démarche de contrôle interne restent mal acceptées : responsabilité hiérarchique, mesure objective du travail accompli, détection des risques et transmission rapide de l'information au niveau hiérarchique adéquat.

Il est évident d'autre part que la mise en place du contrôle interne a un lien très étroit avec les nouvelles attentes que l'Etat a par rapport à ses cadres. La priorité donnée à la conduite et à la gestion du personnel (par rapport au traitement de dossiers) est un processus de longue haleine. Cette nouvelle conception de l'encadrement prendra du temps à se généraliser, parce que dans le passé les critères de recrutement ont toujours privilégié le savoir-faire et les compétences professionnelles au détriment du savoir-être. Or, le contrôle interne, qui est de la responsabilité de tous les collaborateurs, ne peut se concevoir sans la définition claire des objectifs à atteindre ni l'adhésion des collaborateurs.

En outre, la mise en place du système de contrôle intervient dans un contexte où les réformes et les projets sont très nombreux et requièrent une grande implication de la part des cadres qui n'ont pas toujours la possibilité d'investir autant qu'ils le souhaiteraient dans la mise en place de l'environnement de contrôle.

Enfin, la disproportion des effectifs alloués à la fonction d'audit (ICF, Cour des comptes) et du contrôle interne départemental, font que ce dernier doit consacrer beaucoup de temps à accompagner le suivi des recommandations de l'audit, ce qui l'empêche d'être proactif.

4 - Parc automobile

Le 10 octobre 2007, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives sur la Commission d'achat des véhicules de l'Etat (CAVE) et le traitement des demandes d'achat de véhicules, entrées en vigueur le 1er mars 2008, et a validé les conclusions des 4 rapports établis par la CAVE et la Centrale commune d'achat (CCA) sur la mise en œuvre des recommandations de l'ICF figurant dans son rapport No 06-55, dont certaines portent sur la tenue de l'inventaire des véhicules de l'Etat et leur valorisation.

Cette mise en œuvre est aujourd'hui réalisée à près de 80% et vous trouverez, annexé à ces lignes (annexes 1a et 1b), l'inventaire du parc des véhicules de l'Etat, par département et avec mention de la valorisation des véhicules, au 31 décembre 2008, en réponse à la demande de votre commission.

Annexes :voir - Inventaire des véhicules de l'Etat

Discussion sur les réponses aux questions transversales

Un commissaire (L) constate que, concernant les prestations offertes, ils sont objectivement face à une réponse de type déclaration politique et non pas dans une déclaration quantitative. Le CE dit ce qu'il a fait ; il n'y a pas franchement de marge d'interrogation quant aux prestations offertes.

Il souhaiterait s'attarder un peu sur la seconde question, à savoir la taille des états-majors et secrétariats généraux. Il estime qu'il est révélateur qu'un département se comporte totalement en opposition par rapport aux autres, à savoir le DI, qui montre une augmentation de 20%, en 3 ans, de ses effectifs d'état-major et secrétariats généraux, entre autres par la création du poste de la direction générale des droits humains, pour un montant de 180 000 F dans le budget 2008. Il relève que c'est le seul département dans lequel se fait la création de postes de direction générale.

Ce qui pose problème est que la réduction du nombre de postes à l'Etat, voulue par le CE, se fait au niveau des petites mains, non au niveau de l'état-major. S'il était demandé à la Commission des finances à quel endroit il convient de couper 5%, il n'est pas certain que le résultat serait le même. La question qui aurait dû être posée est celle de la variation de la masse financière. Ils se rendraient ainsi compte que la diminution de 5% de la masse financière, au niveau des échelons inférieurs, ne compense pas la création ou le maintien des postes. Lorsque le CE évoque une diminution de 5% des postes, dans le discours de St-Pierre, il oublie peut-être d'ajouter qu'il y aura une augmentation de 3 ou 4% de la masse salariale par le haut. Ils ont donc coupé là ou c'était simple. Il faudrait, selon lui, dans le cadre des questions

transversales, développer les chiffres qu'ils ont sur l'évolution, durant ces 3 dernières années, des postes de l'état-major et corrélés cela avec les coûts financiers y relatifs. Il pense qu'il y aurait des surprises.

Le Président comprend qu'un commissaire (L) aimerait consolider, sur l'ensemble de l'Etat, l'évolution du nombre de postes d'encadrement ou d'encadrement supérieur, en termes de postes et de coûts, sur la législature qui vient de s'écouler, afin de pouvoir porter une appréciation aussi sur le plan de mesures, sur le chapitre de la réduction des effectifs et des dépenses de personnel.

Le commissaire insiste pour signaler qu'il constate que la diminution du nombre de personnel à l'Etat est contraire à l'évolution de la masse salariale. Il postule que le coût des secrétaires généraux et de l'état-major a passablement augmenté à l'Etat, durant ces 3 dernières années, et n'a pas été compensé par la diminution opérée au niveau des postes plus bas.

Le Président, à la lecture du tableau relatif aux secrétariats généraux et états-majors, figurant dans le document du 29 avril, fourni par le CE, remarque, aux comptes, une stabilité du nombre d'ETP à la Chancellerie, une diminution au DF et au DIP, une augmentation au DI et au DCTI, une stabilité au DT, une légère augmentation au DES et une légère diminution au DSE. A première vue, il lui semble qu'il y a une petite diminution, pour l'ensemble des départements, due à la forte diminution au DF.

Le commissaire relève le danger de ces chiffres, lesquels ne correspondent pas à des coûts.

Un commissaire (S), bien que comprenant la pertinence de l'approche du commissaire, estime néanmoins qu'il ne suffit pas d'avoir les chiffres globaux, faut-il encore savoir ce qu'ils représentent. A ce sujet, il avait demandé si les prestations avaient été maintenues, en rapport avec ces baisses de postes, car on a vu que certains départements arrivent à la limite des réductions faisables, notamment la Chancellerie. Il faut maintenant savoir si la majorité, au Parlement, veut continuer à couper dans les charges, sans se soucier des incidences sur les prestations de l'Etat.

Le commissaire (L) rétorque que c'est le discours de St-Pierre, non la majorité ou les libéraux, qui commandent cette diminution de 5%. Il est possible de s'interroger sur le sens de ces réductions.

Le commissaire (S) remarque que lui-même et son collègue (L) ont notamment pu constater les carences au niveau du personnel, dans certains lieux de détention. Il y a une différence entre ce que disent les états-majors et les « petites mains », lorsqu'il leur est posé la question d'éventuelles

diminutions de prestations. Car il relève que, dans les réponses du CE, il n'y a pas une ligne dédiée à la question qu'il a posée.

Le Président note que le nombre d'ETP, dans les comptes, était de 330.67 en 2006, 313.55 en 2007 et 311.15 en 2008. De 2006 à 2008, il y a ainsi eu 19.5 postes en moins dans les états-majors, soit environ 5.8% de moins, l'objectif est donc atteint. Il imagine qu'en matière salariale, il devrait y avoir une évolution comparable, sauf si les remplacements ont été faits par des personnes plus âgées ou plus expérimentées, engagées à des taux plus élevés. Avec des effectifs décroissants, il pense qu'une diminution de la masse salariale devrait être observée.

Un commissaire (UDC) constate que l'on arrive au terme de la législature, avec les comptes 2008, et qu'un bilan peut être fait et pour qu'il ne soit pas subjectif, il doit pouvoir se baser sur des chiffres précis. La diminution de 5% du nombre de postes, c'est un élément objectif à observer. Ainsi, le commissaire adhère à l'observation faite par son collègue (S), quand au maintien des prestations et il trouverait intéressant de creuser cette question, pour avoir une réponse objective.

Le Président complète cette réflexion, par l'évolution des cadres supérieurs au sein du DIP : des collaborateurs n'étant pas des cadres supérieurs lui ont dit qu'il y avait eu, ces dernières années, une forte augmentation du nombre de postes des secrétaires généraux et cadres supérieurs. Les faits montrent toutefois que, de 2006 à 2008, il y a 7 postes en moins. Il pense qu'il est possible de réconcilier les 2 choses, probablement par le fait qu'il y a eu des réallocations de postes, soit des diminutions à certains endroits et des augmentations à d'autres. Il demande l'évolution, sur les 3 exercices, du nombre de secrétaires généraux adjoints et des chargés de missions, dès la classe 23, par classe, puisqu'ils ne font pas forcément partie des états-majors.

M. Brunazzi indique que le document sur la problématique de la diminution des 5%, publié par le CE le 30 mars 2006, stipulait qu'une diminution de 5% devait compenser une croissance de 4%, pour donner une marge de manœuvre au CE. (Ce document figure comme annexe)

Le Président, sur les prestations offertes, constate que le CE est peut-être succinct dans ses explications, mais qu'il mentionne tout de même qu'il n'y a pas eu de baisse de prestations, dans les services concernés par les baisses d'effectifs, mais bien un gain de productivité.

Le commissaire (S) insiste pour qu'après 4 ans de législature et des baisses d'effectifs constatées, il serait intéressant de voir que la qualité de vie a été maintenue, que les salaires des hauts fonctionnaires ont augmenté, que

les prestations ont aussi été maintenues, tout comme la dignité de tous, etc. Il indique que la réponse donnée par le CE ne lui convient pas. Il y a une différence entre ce qui est dit par le CE et ce qu'il perçoit. Il estime qu'une ligne de réponse, pour pareille question, est un peu limitative. Par exemple, lors de l'audition des HUG, il a été dit aux commissaires-rapporteurs que tout allait bien ; il a pourtant pu constater que tel n'était pas le cas, avec sa mésaventure aux urgences, relatée en cette commission.

Le Président lit, dans la réponse du CE, que les gisements d'économies n'ont pas encore été complètement utilisés. Il conclut qu'il y a encore des possibilités d'économies, selon le CE.

Chancellerie d'Etat

Discussion de la commission

Audition de M. Hensler

En préambule, les commissaires rapporteurs remercient M. le Chancelier pour la qualité des documents transmis, son accueil et sa transparence. Ils relèvent qu'entre les comptes 2007 et 2008, le déficit de couverture a augmenté. Par contre, les écarts entre les comptes et le budget ont diminué. Les charges de personnel ont augmenté, en raison de l'indexation et du 13^e salaire, comme cela fut le cas dans tous les départements, ce qui est donc normal. Ils soulignent que durant cette législature, la Chancellerie a respecté les engagements de diminution de dépenses et de personnel. Ils ont demandé si, avec les réductions déjà opérées, la Chancellerie avait encore des possibilités de réaliser des réductions de dépenses et il leur a été répondu qu'ils sont à la limite et ne pourraient assumer d'autres coupes éventuelles.

Pour le surplus ils notent qu'il y a une diminution des recettes, au niveau de la FAO. Concernant Palexpo, ils remarquent que les honoraires du Conseil d'administration sont mentionnés, en toute transparence. Pour le reste, ils renvoient les commissaires à leur rapport. Ils notent encore que les commissaires-rapporteurs ont abordé la question de la Constituante et relèvent qu'une fois que la Constitution sera votée, il y aura un long travail de mise à jour des lois. Cette « aventure » de la Constituante ne va ainsi pas durer que 4 ans, mais bien 10 ou 15 ans et les sommes y relatives seront imputées à la Chancellerie, laquelle est justement chargée de revoir les lois et de procéder à leur mise à jour.

M. Hensler tout en remerciant les commissaires pour leur écoute, annonce que les dépenses de la Chancellerie sont totalement maîtrisées. A titre d'exemple, il signale que les mesures P1 et P2, pour la Chancellerie, représentent des économies cumulées de 7 mios, ce qui est énorme, compte tenu de la grandeur de la Chancellerie. Les reports de budget de 2006 et 2007, d'un montant de 1, 2 mios, n'ont pas été touchés, ce qui prouve qu'il y a un contrôle par ce qu'il appelle le compte d'engagement. Il signale que la Chancellerie atteint la limite ; si d'autres coupes sont opérées, elles se feront au détriment des collaborateurs et de certaines prestations.

Le seul bémol qu'il a à apporter à ces comptes, ce sont les diminutions des recettes, liées notamment à la redevance FAO ; la situation économique fait qu'il y a moins d'annonces payantes, bien que celles-ci rapportent toujours de l'argent. Malgré cette diminution, la FAO de Genève demeure, en

Suisse, celle qui rapporte le plus, selon les informations fournies par Publicitas. La renégociation du contrat avec Publicitas a été une autre raison de cette diminution de recettes. En effet, avec l'ancien contrat, Publicitas perdait de l'argent, en raison d'une erreur de calcul de leur part, au niveau de la redevance ; cette erreur, depuis lors corrigée, profitait en fait à l'Etat. Enfin, il signale une baisse des émoluments liés aux naturalisations, dont le nombre est actuellement de quelque 2000 par an, alors qu'il était de 2500 à 3000 par an par le passé.

Le Président ajoute que le rapport de l'ICF, envoyé par courrier B mardi 12 mai aux commissaires-rapporteurs, conclut qu'il n'y a aucune observation à formuler, à propos de la gestion financière de la Chancellerie. M Hensler précise que la Chancellerie n'a pas eu d'observations, depuis 2002, de la part de l'ICF.

Questions et réponses des commissaires

Un commissaire (Ve) a une question relative aux lobbyistes et au dossier RPT. Il aimerait savoir, notamment, comment ils s'articulent par rapport aux élus genevois. Concernant la proposition relative à l'organisation de fonctions transversales et de collèges spécialisés, il sait qu'il y a une délégation des secrétaires généraux de 5 collèges spécialisés, laquelle est opérationnelle. Il rappelle qu'il y a eu une présentation, il y a un peu plus d'une année, à la Commission de contrôle de gestion. Il souhaite savoir comment cette interface s'articule entre l'aspect stratégique du CE et l'opérationnel des secrétaires généraux des services et si, en quelque sorte, il y a une espèce de bailli du CE par rapport aux différents départements. Il aimerait savoir si la Chancellerie est l'interlocuteur officiel, pour l'Etat de Genève, de la Constituante et, si tel est le cas, il demande au Chancelier s'il sait quand elle remettra son budget. Enfin, par rapport à la mise en place de la loi de fusion de la LIPAD et de la LPDP, il souhaite savoir où ils en sont avec le préposé cantonal, qui a été ou sera prochainement nommé. Le commissaire précise qu'il a posé cette question sur le préposé, car la loi a été votée il y a près d'une année déjà.

M. Hensler explique que les 2 lobbyistes fonctionnent sur la base de feuilles de routes, lesquelles ont un démarrage politique, d'un Conseiller d'Etat ou du CE dans son ensemble, puis sont centralisées au niveau de la Chancellerie, car ces 2 personnes y sont rattachées, d'un point de vue administratif. Les lobbyistes ne sont pas des salariés de la députation genevoise aux chambres fédérales, mais des salariés de l'Etat de Genève. Ils sont appelés à collaborer avec la députation genevoise aux chambres ; ce sont des relais. Il y a des séances d'information. Il ajoute que l'engagement des lobbyistes a permis une nouvelle restructuration de la députation genevoise

aux chambres, dans le sens que la coordination de la propre députation est assurée par 2 députés, M^{mes} Brunswick Graf et Maury Pasquier. C'est avec celles-ci que les lobbyistes se concertent et discutent. Il insiste sur le fait qu'ils sont au service du CE. Il explique que, lorsque ces lobbyistes ont été engagés, le dossier RPT était déjà bien avancé, raison pour laquelle cela n'a pas fait partie de leurs dossiers prioritaires.

Au sujet des collèges, M. Hensler explique que les 5 collèges spécialisés ont été créés pour les fonctions transversales de l'Etat. Récemment, sur décision du collège, les délégations du collège des secrétaires généraux ont été supprimées, car ils ont réalisé qu'il n'y avait pas d'avantage à passer par une délégation, en plus du collège. Actuellement, le Chancelier préside le collège des secrétaires généraux, le CE donne des instructions d'exécution, de décisions qu'il prend, au collège des secrétaires généraux, lequel, suivant l'importance des dossiers, fait appel aux collèges spécialisés. Un Conseiller d'Etat peut également faire rentrer des dossiers dans un collège spécialisé. Sur chacun des dossiers, il y a un rapport du collège des secrétaires généraux au CE. Chaque collège spécialisé a des feuilles de route, et le collège des secrétaires généraux a également ses propres feuilles de route. Il précise que les collèges spécialisés fonctionnent pour les questions transversales et ajoute qu'il n'y a rien de nouveau, au niveau des collèges spécialisés ; avant, il y avait déjà, au niveau du personnel, les chefs de personnel qui se réunissaient et, au niveau des finances, les responsables des départements des finances, qui se réunissaient, etc. Il y a désormais une organisation plus rationnelle et plus suivie ; plus de dossiers transversaux arrivent et sont traités à satisfaction. Il y a un fort partage des tâches entre le CE, qui fait de la politique, et le collège des secrétaires généraux, qui fait de l'administration. Il n'y a pas de mélange des genres.

Il répond au commissaire qui pense que le contrôle interne devrait être un dossier transversal prioritaire, qu'il s'agit d'un dossier important, lequel doit surtout être organisé dans toutes les entités, plus que sur le plan transversal, qui va donner les règles de base, les dénominateurs communs que chacun doit appliquer. C'est ensuite à chaque secrétaire général de veiller à ce qu'il y ait ce contrôle interne, au sein de l'administration dont il est responsable. Un rapport du collège spécialisé du contrôle interne est déjà parvenu au CE, qui l'a retourné à l'expéditeur, faute de matière suffisante.

Ensuite, il indique que la Chancellerie n'est pas le répondant du bureau de la Constituante ; en phase initiale, le DI avait ce rôle. Il informe qu'ils ont eu des contacts avec les 4 présidents de la Constituante et leur apportent leur soutien, lorsque cela est possible, concernant les questions touchant à la

Chancellerie. Cette dernière n'est cependant pas concernée par le volet financier de la Constituante.

Il annonce qu'il devrait bientôt y avoir un préposé et un préposé suppléant, rattachés à la Chancellerie. Les appels d'offres ont été diffusés dans toute la Suisse et ils n'ont, à ce jour, pas reçu de réponses à la hauteur. Cette tâche étant difficile, car la durée d'engagement du préposé est de 4 ans, nombre de bons candidats ont été freinés par cette courte durée.

Un commissaire (S) relève que les commissaires-rapporteurs ont soulevé la question des naturalisations, lors de leur audition du DI, car il y a eu une augmentation du revenu de la taxe sur les naturalisations. Il constate qu'il y a toutefois une petite baisse, en 2008, de quelque 90 dossiers. Il rappelle que l'émolument est de 380 F pour l'autorisation de cérémonie et demande si ce montant est par dossier ou par personne. Il lui est répondu que c'est par dossier.

Un des commissaires rapporteur, concernant le budget de la Constituante, pense qu'il sera intégré dans le budget cantonal, au même titre que celui de la Cour des comptes. Il imagine que le département rapporteur est le DF, ce qui lui est confirmé par le département des finances qui indique qu'ils ont reçu l'instruction d'épauler la Constituante pour la réalisation de son budget.

Un commissaire (PDC) constate que Telecom aura lieu cette année et il demande comment cela se présente.

M. Hensler répond que la manifestation Telecom est fortement touchée par la crise, cette année. Sur les 6 halles louées à Palexpo, dont 5 ont déjà été payées, il pense que seules 3 ou 4 vont être occupées. Il y a une forte baisse de la participation des entreprises et celles qui seront présentes auront des stands plus petits que d'habitude. Concernant les nuitées, il signale une belle collaboration avec les hôteliers ; ils ont mis en place une structure centralisée, qui a fort bien fonctionné, mais il ajoute que les réservations ne sont pas à la hauteur de leurs espérances. Il note que Lausanne et la France n'auront probablement pas de retombées sur cet événement et espère que Genève sera bien occupée. Enfin, il signale qu'ils ont déjà négocié avec l'UIT, sans que celui-ci passe par les marchés publics, un Telecom 2011 et espèrent que ce sera un Telecom de sortie de crise. Il relève que, dans le domaine des télécommunications, il n'y aura plus d'expositions aussi grandes que celles de 1995 ou 1999, les entreprises n'ayant plus assez d'argent pour construire des stands immenses. Par contre, le congrès va prendre de plus en plus d'importance. Dans les travaux de rénovation de Palexpo, ils se dirigent ainsi vers la création de plusieurs petits centres de congrès, ce qui permettra une exploitation maximale de Palexpo, par plusieurs manifestations simultanées.

Il reconnaît que ce volet congrès est un peu moins profitable à Palexpo, car il utilise moins de surface, mais qu'il est profitable pour les autres services, notamment les hôtels.

M. Hensler indique encore qu'ils se sont battus pour que Telecom 2009 ne soit pas annulé, car il était persuadé que la manifestation risquerait de ne pas s'en relever. Il valait donc mieux la maintenir, en plus petit, que de stopper cette manifestation. Il annonce qu'aujourd'hui s'ouvre une grosse manifestation sur l'aviation civile, EBACE 2009, à laquelle 12 000 à 15 000 professionnels sont attendus. Il s'agit du clonage d'une exposition américaine et il conclut que cette exposition sera un succès, car il y a encore de l'argent et de l'intérêt, dans le domaine de l'aviation civile.

Le Président félicite le Chancelier pour les économies réalisées sur la législature avec le plan P1. Il tenait à faire part de cette remarque, puisque c'est la dernière fois que M. le Chancelier vient présenter les comptes de la Chancellerie.

Un commissaire (L) a deux remarques à formuler : il constate que la Chancellerie est le service le plus en ligne avec le discours de St-Pierre. Il a une attitude collaborative, concernant les reports de crédit, et a su maintenir, voire diminuer son état-major et les effectifs de son secrétariat général, ce qui n'est pas le cas partout. Il existe une transparence, au niveau des comptes et du budget, qui doit être relevée, car là encore, elle n'est pas observée partout. Il remarque que, si le Chancelier avait un testament moral à léguer, il devrait suggérer aux Conseillers d'Etat de s'inspirer de son travail. Il reste persuadé que les travaux parlementaires concernant les comptes et le budget, seraient plus agréables et plus profitables à la République, si l'ensemble des comptes et budgets étaient tenus de la manière dont la Chancellerie les tient.

RAPPORT COMPTES 2008 DE LA CHANCELLERIE

Commissaires délégués : MM. Jean-Marc Odier et Alberto Velasco

Assistent pour la Chancellerie :

- Robert Hensler, Chancelier
- Claude Bonard, Secrétaire général
- Maurice Fiumelli, Directeur administratif et financier

| Compte de fonctionnement | Cpte 2008 CH F | Budget 2008 CH F | Ecart CH F | Cpte 2007 CH F |
|--------------------------|-------------------------|---------------------|------------------|------------------------|
| Total des revenus | 2 540 429, 60 | 3 357 771 | - 817 341 | 16 274 345 |
| Total des charges | 17 475 845, 90 | 17 917 561 | - 441 715 | 3 323 012,60 |
| <i>Couverture</i> | <i>- 14 475 845, 90</i> | <i>- 14 559 790</i> | <i>- 375 626</i> | <i>-12 951 332, 50</i> |

Présentation générale des comptes 2008

En préambule, M. le Chancelier déclare que les charges de fonctionnement de la Chancellerie sont parfaitement maîtrisées : le résultat 2008 présente une **non-dépense de 347'906F**.

Au niveau des revenus, il indique que **le différentiel par rapport au PB 2008 s'élève à -615'862F**. Cette différence négative trouve son explication notamment dans la diminution de recettes liées à la FAO : en effet, des nouvelles conditions ont été fixées dans le cadre du contrat d'affermage avec Publicitas, impliquant une diminution des recettes FAO. Les autres facteurs qui participent de cette baisse des revenus sont liés à la diminution du nombre de dossiers transmis à la Chancellerie par le Service cantonal des naturalisations, et à la diminution des demandes de textes légaux format papier.

Charges du personnel

Au sujet des charges du personnel, M. le Chancelier indique qu'au niveau des charges de personnel, la Chancellerie se trouve dans la cible budgétaire : les charges de personnel de la Chancellerie sont en dépassement **de 97'874F** par rapport au budget, montant qui est totalement couvert d'une part par l'autorisation de dépassement de crédit transversale liée à l'indexation complémentaire des salaires (0.9%) et d'autre part, par les crédits accordés par le Grand Conseil pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249).

Dépenses générales

Au sujet des dépenses générales, M le Chancelier indique que les dépenses générales de la Chancellerie sont maîtrisées. Il souligne qu'une **économie de 7M de francs a été réalisée** depuis le début de la législature, ce qui représente 10% du budget annuel de fonctionnement de la Chancellerie. Il précise que ce résultat a pu être atteint en appliquant dès le début de la législature les mesures d'économie P1. L'impact de ce plan de mesures ne se retrouve pas en comparant le budget et les comptes ; en effet, cette réduction a directement été répercutée sur le budget de la Chancellerie.

M. HENSLER ajoute que la Chancellerie n'a pas utilisé ses reports budgétaires, qui s'élevaient à 1,2M de francs entre 2006 et 2007 au niveau de la petite Chancellerie.

QUESTION ET REPONSES

A la demande d'un commissaire qui souhaite savoir si cette économie a des incidences sur la qualité ou le nombre de prestations fournies par la Chancellerie, M. le Chancelier répond que ces économies ont surtout des incidences sur le volet protocolaire de la Chancellerie : les réceptions ont moins d'allure, et d'indiquer à titre illustratif que le standing des réceptions est passé d'un standing de 5 étoiles à 3 étoiles. Par ailleurs, le vin servi est le vin de l'Etat et non plus le vin d'honneur, etc.

En outre, des prestations ont dû être diminuées, notamment au niveau du volet information et communication : l'annuaire de l'Etat est beaucoup moins volumineux, un certain nombre de documents sont dorénavant uniquement en format électronique à la place du format papier. Cependant, les lois sous format papier ont encore un certain succès, nonobstant les lois éditées sous format CD-ROM.

Enfin, au niveau du personnel, les dépenses restent parfaitement stables, **la réduction de 5% souhaitée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la présentation du premier plan de mesures étant tout à fait atteinte**. M. le Chancelier précise que la Chancellerie a engagé ce processus dès le début de la législature, de sorte qu'il était déjà terminé au mois de janvier 2006.

Répondant à la question d'un commissaire à savoir si, suite à cette diminution du personnel, la charge de travail des collaborateurs en place s'est accrue, M. le Chancelier répond par l'affirmative. Toutefois, il indique que cette réduction a été faite correctement, en profitant des départs au PLEND, et en diminuant le personnel dans les secteurs où la charge de travail, compte tenu de la mise en œuvre du plan de mesures, était en diminution. Il cite à titre d'exemple un demi-poste de travail supprimé au niveau du protocole, ainsi qu'un demi-poste de travail supprimé au niveau des publications de la Chancellerie. De manière générale, les diminutions de postes ont visé les secteurs où la charge de travail était amoindrie.

M. le Chancelier déclare donc **que la charge de travail est dorénavant supérieure à ce qu'elle n'était**, mais que la Chancellerie arrive à la gérer, ce qui est notamment plus simple avec une petite équipe. Par ailleurs, il tient à souligner le dynamisme qui existe au sein de l'équipe de la Chancellerie, et la bonne interaction entre les collaborateurs et les supérieurs chargés de les encadrer. Malgré les exigences élevées, M. le Chancelier observe que la motivation est très forte au sein de l'équipe, ce qui s'illustre notamment par la façon dont les collaborateurs gèrent leur absence (coups de téléphone aux collaborateurs qui les remplacent, bon suivi des dossiers).

Présentation des revenus

M. le Chancelier indique que **les recettes relatives à la FAO sont en diminution**, en raison du nouveau contrat passé avec Publicitas. Auparavant, le contrat avec Publicitas prévoyait que 25% du revenu brut de la FAO revienne à la Chancellerie. Toutefois, Publicitas a renégocié un contrat, arguant qu'il perdait beaucoup d'argent et qu'il s'était trompé dans ses évaluations lors de la signature de l'ancien contrat. Un nouveau contrat a donc été passé, la redevance en faveur de la Chancellerie passant ainsi de 25% à 8%.

Cela dit, M. le Chancelier tient tout de même à rappeler que, dans un contexte général où de nombreux titres de la presse suisse enregistrent une baisse, le rendement publicitaire et le lectorat de la FAO se maintiennent. En outre, la FAO représente l'une des uniques feuilles d'avis officielles suisses à rapporter des recettes à la collectivité.

A l'heure actuelle, la FAO rapporte globalement 227'000F par année, et la Chancellerie espère que ce montant atteindra 250'000F. Il rappelle par ailleurs que le revenu brut de la FAO s'élève à 3M de francs : le revenu en faveur de la Chancellerie sous le régime de l'ancien contrat avec Publicitas s'élevait donc à 750'000F.

M. le Chancelier précise par ailleurs que le nombre de naturalisations est passé de 3700 à 2000 en 2008.

Pour conclure, M. le Chancelier relève qu'ICF n'a pas émis d'observations particulières sur les comptes 2008 de la Chancellerie. Il ajoute que depuis 2002, les comptes de la Chancellerie n'ont jamais fait l'objet de remarques de la part de l'ICF, ce qui démontre la qualité de ces comptes.

La Chancellerie ajoute à titre complémentaire que le trend veut que la population consulte toujours davantage les documents sur Internet, et par voie de conséquence, la demande de lois en format papier est en baisse. Ce phénomène a une incidence sur les recettes, mais il a également une incidence sur les coûts.

M. le Chancelier annonce également que la Chancellerie a édité un CD-ROM comprenant tout le droit genevois de 1997 à 2008. Ce CD-ROM permet ainsi notamment de voir l'évolution de la législation genevoise sur plus d'une

décennie. Il souligne l'ampleur des lois qui sont compilées sur ce document, lequel est également consultable depuis les ordinateurs MAC. Il rappelle par ailleurs que la Chancellerie s'occupe également du SIL.

Un commissaire s'interroge sur la signification du commentaire au niveau de la rubrique 41 « Patentes et concessions » : « En revanche, une importante diminution des annonces officielles payantes est constatée, due au fait que, par mesure d'économie, les services de l'Etat et les collectivités publiques renoncent à faire publier certains avis officiels sur la FAO au profit de l'internet ». Il relève cependant que tous les citoyens n'ont pas internet et craint donc que certains avis officiels ne soient pas disponibles aux citoyens.

En réponse à cette interrogation, M le Chancelier répond que tous les avis officiels qui doivent être publiés le sont. En revanche, il existe aussi certains avis officiels qui ne doivent pas être publiés, car ils n'ont pas l'effet contraignant d'une loi ou d'un règlement. Certains départements décident de ne les publier que sur internet, de façon à réaliser des économies. C'est entre autres ce phénomène qui participe de ce montant de -572'706F. Mais il tient à préciser que tous les avis obligatoires se trouvent dans la FAO. Il conclut que la FAO papier va rester, mais que parallèlement à cela, la Chancellerie va également développer un projet de FAO sur internet.

Rubrique 43 - recettes diverses

Le commissaire salue le fait que M. le Chancelier reverse à la Chancellerie les honoraires qu'il reçoit en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Palexpo (71'229F). Il souligne que cette pratique est en train d'être mise en place à l'Etat, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il relève que la Chancellerie applique cette mesure de manière stricte et juste.

Rubrique 30 - charges de personnel

A la question d'un commissaire demande si le dépassement résulte de la loi votée par le Grand Conseil pour le 13^{ème} salaire, la chancellerie répond par l'affirmative.

Le commissaire souligne les efforts de la Chancellerie pour atteindre le 5% de diminution des dépenses en matière de charges du personnel, mais observe que la Chancellerie ne pourra pas aller plus loin dans ses efforts sans que la qualité et/ou le nombre de prestations ne soient affectés.

Rubrique 46 - produits différés

M. le Chancelier explique le détail de cette rubrique. Initialement, la Chancellerie avait constitué un fonds destiné à la promotion pour obtenir Télécom 2009, provenant d'entités extérieures à l'Etat : les hôteliers, l'office du tourisme vaudois, Swisscom, l'aéroport. Il est finalement resté de l'argent dans ce fonds, qui aurait pu être utilisé pour promouvoir télécom 2011.

Toutefois, la Chancellerie a décidé de ne pas toucher à cet argent, et a procédé à la dissolution de ce fonds, pour le réinjecter dans la caisse de l'Etat. Bien que cela ne représente que 145'000F, cela démontre néanmoins une volonté de maîtrise des francs.

Le commissaire observe qu'un certain nombre de services facturés sont en baisse, et d'ajouter qu'avec la crise, les recettes de la Chancellerie risquent encore de diminuer davantage. Par conséquent, eu égard aux efforts faits par la Chancellerie ces dernières années et eu égard à l'amointrissement des recettes, il considère que la Chancellerie doit s'attendre à ce que ses comptes soient déficitaires durant les deux ou trois prochaines années.

Site internet de l'Etat de Genève

Un commissaire relève qu'il est difficile de trouver les organigrammes des départements et les noms et numéros de téléphone des directeurs des départements sur le site de l'Etat.

M. le Chancelier explique que le site internet de l'Etat est actuellement structuré selon une approche par prestation publique, au lieu de suivre une approche départementale. Par voie de conséquence, il est aisé d'y retrouver les informations relatives à une prestation, mais il est plus difficile d'y trouver des informations par département. Il note la remarque du commissaire et indique qu'il pourrait être possible d'améliorer la lisibilité du site pour rechercher des informations par département.

Le commissaire propose également que le lien vers l'annuaire officiel figure de manière plus claire sur le site internet de l'Etat, et qu'il fasse l'objet d'une rubrique spécifique.

Grandes manifestations

M. le Chancelier indique que la manifestation Télécom 2009 sera un Télécom de crise, et par conséquent, d'une ampleur restreinte. En revanche, il rappelle que Télécom 2011 se tiendra également à Genève, et que cette manifestation se profile d'ores et déjà comme un Télécom de reprise économique d'une importance beaucoup plus grande : il conclut donc que ce que Genève n'aura pas en 2009, Genève pourra l'avoir en 2011.

Pour les autres grandes manifestations, il cite EcoSoc (United Nations Economic and Social Council), mais également le 450^{ème} anniversaire de Calvin.

Par ailleurs, au niveau des grandes manifestations qui concernent directement la Chancellerie, il cite les deux dépouillements centralisés liés aux élections, ainsi que la prestation du serment du Conseil d'Etat le 7 décembre 2009. Ces manifestations, bien que ponctuelles, sont d'une

ampleur très importante et nécessitent notamment la collaboration de plus de 800 personnes à Uni-Mail pour le dépouillement du résultat des élections.

Le commissaire souhaite savoir si le jour où la population utilisera le vote électronique, le travail relatif au dépouillement sera plus restreint.

M. le Chancelier confirme qu'il y aura effectivement besoin de moins de personnes sur place. Toutefois, il rappelle que les citoyens doivent continuer de conserver la liberté de choisir s'ils veulent utiliser le vote électronique ou le vote sur support papier, de sorte qu'il y aura toujours une tâche de dépouillement à effectuer.

Constituante

Un commissaire, se projetant dans l'avenir, s'interroge sur les incidences du vote par le peuple d'une nouvelle Constitution genevoise : il observe que toutes les lois actuelles devront immanquablement être adaptées à la nouvelle Constitution, travail qu'il juge considérable pour la Chancellerie.

M. le Chancelier le confirme et précise qu'il faudra mettre à jour toutes les lois, mais également les PL en cours ainsi que tous les règlements. Il relève que cela impliquera un travail d'équipe, car à un moment donné, la loi appartient au Grand Conseil : tous les acteurs concernés devront donc collaborer. Mais il conclut que ce qui importera avant tout sera la cohérence du tout.

Conclusion

Les commissaires remercient M. le Chancelier pour la qualité des informations fournies et relèvent la bonne tenue des comptes.

Département des finances

Discussion de la commission

Audition de M. Hiler

Les commissaires-rapporteurs relèvent la grande transparence que le département a pratiqué lors de son audition, et la déclaration de M. Hiler indiquant que les comptes étaient, pour la première fois, bien construits et mis dans un référentiel. Ils signalent que la baisse de 5% du nombre de postes a été respectée et citent les divers points figurant dans le rapport des sous-commissaires, concernant les objectifs globalement atteints. Sur le délai de paiement des factures, ils relèvent qu'il est de 30 jours, en moyenne, et s'agissant de la centrale commune d'achat le dispositif permettant d'obtenir des rabais de 5 à 10%, ce qui n'est pas négligeable.

Les problèmes principaux qui subsistaient au sein de son département concernent les dépendances hiérarchiques au niveau de la fonction finances et de la fonction RH, bien que beaucoup de progrès aient déjà été réalisés. Ils relèvent l'enquête de satisfaction, dans le cadre de la gestion du personnel.

Eu égard aux différents constats, ils proposent ainsi d'approuver ces comptes.

Questions-réponses des commissaires

Un commissaire libéral relève un problème de centralisation, au niveau des différents services et trouve que les disparités se sont accrues ces dernières années, au niveau de la compétence-métier, essentiellement en ce qui concerne la fonction finances et la fonction RH. Ayant hérité de départements difficiles pour les auditions des comptes, il constate qu'en 7 ans, la problématique de l'unité de matière, en termes de RH, est toujours une source de complications, irrésolues et insolubles. Il note que la compétence finances, si elle n'est pas très forte, facilite de fait la création de disparités. Il conclut qu'il n'est pas convaincu que, dans tous les départements, il y ait les compétences-métier, alors que tel est le cas au DF. Cela étant dit, il demande où en est la réflexion relative à la centralisation de la fonction finances et de la fonction RH, laquelle lui semble être la seule solution, permettant d'avoir une forme d'unité de doctrine et d'application.

M. Hiler, concernant la fonction finances, relève que la problématique a été soulevée en début de législature et qu'il a été constaté que le système connu n'était pas très satisfaisant. Au niveau du département lui-même, même si des rattachements hiérarchiques étaient donnés à une autorité, par

rapport à la comptabilité ou d'autres services directement rattachés à la fonction finances, il n'y aurait pas de garantie que les choses fonctionnent mieux. Il y a eu un effort au niveau des structures et des personnes, pour se doter de ces compétences. Il note qu'ils sont maintenant à la croisée des chemins. Il rappelle que le CE avait déjà réalisé quelque chose de fort utile, soit ces collèges transversaux, dans lesquels le directeur général des finances de l'Etat peut, de façon régulière, partager et dialoguer avec l'ensemble des directeurs financiers. Il admet qu'ils se compliquent un peu la vie sur certains points, notamment en matière de comptabilité, puisqu'une partie de la fonction finances est déjà centralisée. Il relève que, dans une entreprise, une bonne partie du travail d'un directeur financier touche à des questions de trésorerie et d'emprunt. Ce travail-là est déjà centralisé.

Au niveau de la centrale commune d'achats, il indique qu'un énorme travail a été réalisé ; les fournitures sont de plus en plus normées. L'affaire des factures est intéressante et il constate que le plus simple serait effectivement de faire ce que certains commissaires avaient proposé, soit de scanner les factures qui arrivent, puis que le service concerné les valide, par informatique. Il remarque toutefois que certains chefs de services se sentent dépossédés, raison pour laquelle il faut aussi accompagner le changement.

Il pense que, dans le domaine de la comptabilité, si une artère hiérarchique était mise en place, qui mène de tous les départements à la DGFE, cela fonctionnerait mieux. Il estime toutefois que les gens de la DGFE devraient apporter la preuve qu'ils ont édicté toutes les directives, qui devront l'être, et qu'ils sont bons dans chaque domaine, de sorte qu'ils aient l'entière légitimité pour le faire. Il pense, tout comme l'ICF et la Cour des comptes, que c'est la meilleure solution. Il faut maintenant réaliser ce projet, avec un appui fort du Conseil d'Etat et des commissaires.

Dans le domaine des RH, il relève que la situation est plus complexe encore. Pas mal d'énergie a été mise sur divers projets, la LPAC notamment, puis il y a eu le nouveau système de rémunération et il y a eu une délégation de certaines compétences hors du CE. Ils arrivent à la fin de ce processus. Il n'a toujours pas compris pourquoi il devrait y avoir plus d'un service de RH. Il a de la peine à imaginer un minimum de doctrine commune, s'il n'y a pas une artère hiérarchique, qui parte d'un centre. Il précise que la nécessité d'une artère hiérarchique ne signifie pas qu'il faille une centralisation physique qui, elle, n'aurait aucun sens. Il note qu'il a été passablement perturbé par l'affaire de la police, notamment sur des points que personne ne connaissait, pas même l'OPE.

Il pense qu'il faut que les structures transversales aient bel et bien la compétence d'exercer les tâches de surveillance, que leur donne la loi sur la

surveillance, ce qui n'est actuellement pas vraiment possible. Il est convaincu que cela est crucial, dans le domaine financier, et que des accommodements sont possibles, avec des structures, dans le domaine des RH. Il faudra le faire, lorsque M. Béguet, de la DGFE, dira qu'ils sont suffisamment forts pour le faire, car ils auront atteint les niveaux de compétence dans tous les secteurs de la DGFE. Ils n'en sont pas là.

Un commissaire (L), dans la mesure où la persistance dans l'erreur est une constante, se demande, dans ces auditions, ce qu'il faudra faire pour sortir de l'erreur. Il trouve incroyable de se rendre compte qu'en 7 ans, ce sont toujours les mêmes errances, problèmes et erreurs qui se posent. Il se dit convaincu de la nécessité d'un centre fort car, au bout de 7 ans, il a l'intime conviction que les choses ne vont pas changer, tant qu'elles ne sont pas pilotées par en haut. Ce constat est extrêmement inquiétant, selon lui.

Le Président demande si le nombre d'assurance RC de véhicules à moteur recensés par le service des assurances, qui figurent en page 38 du rapport de gestion, est un indicateur précis du nombre de véhicules de l'Etat. M. Hiler répond par la négative.

A la question d'un commissaire sur les problèmes survenus à la police, M. Hiler signale que le problème de la police allait être réglé et que la plaisanterie était finie. Il ajoute que M. Moutinot est motivé à finir cela avant la fin de son mandat.

Un commissaire (PDC) demande si, concernant l'intégration des RH, il ne reste que la police à traiter, M. Hiler répond que tel n'est pas tout à fait le cas. Il explique que l'OPE a certaines compétences et que chaque département a des services de RH, qui sont sous la responsabilité des secrétaires généraux de chaque département. La singularité du DI était qu'à l'intérieur du département, au niveau de la police, il y avait encore un service de RH. Il note que ces gens font un travail utile et continueront à le faire, quelle que soit la structure. Le problème est que, s'ils veulent avoir une politique fondée sur des valeurs communes, il faut qu'il y ait, au-delà des textes, des liens permettant que ce qui est décidé par le CE, descende jusqu'aux niveaux les plus fins. Ce qui a provisoirement été fait, c'est ce collège des responsables RH qui se réunit sous l'égide de l'OPE pour débattre d'un certain nombre de choses.

Il relève que le corpus législatif est large et pose des difficultés pour les RH et rappelle que le travail des RH est d'aider le management à bien conduire le personnel, soit qu'il y ait des résultats, qu'il n'y ait pas de maladies, de *burn out*, etc.. Il remarque que le service des RH doit aider à faire cela, mais que ce sont tout de même les cadres qui donnent le ton dans

leurs services. Là, il faut un système cohérent, dans lequel les secrétaires généraux et les chefs de département ne se sentent pas privés d'une aide, au motif que, pour des questions de cohérence générale du système, l'artère hiérarchique est différente. Cela nécessite des négociations et une démonstration des compétences à faire le travail. En matière de RH, il pense qu'il faut attendre un peu plus longtemps que dans le cadre de la DGFE, l'argent étant plus simple à gérer que les êtres humains.

En prenant comme exemple le DIP, il note que, de par les services administratifs et financiers du DIP, qui n'existent plus, il y avait 2 systèmes informatiques, 2 mondes, qui ne pouvaient pas communiquer, du fait qu'ils n'utilisaient pas la même application, tant en RH qu'en finances. La volonté de M. BEER a été de revenir à des modes d'organisation plus usuels, soit un secrétariat général, avec des secrétaires adjoints et des services transversaux. Globalement, il y a eu une harmonisation, les procédures sont les mêmes, mais toutes ne sont peut-être pas traitées pareillement. Le problème a trait à l'éclatement des textes. Il ne voit pas pourquoi les comptables ne seraient pas tous sous la même autorité hiérarchique, puisqu'ils font tous le même métier.

Le commissaire rappelle que les députés ont voté une nouvelle loi sur le personnel, laquelle contient une disposition sur l'évaluation du personnel et sur la procédure de séparation des collaborateurs qui ne remplissent plus les critères. Il s'est laissé dire que les procédures n'avaient pas encore été fixées. Il demande si un premier bilan de l'application de la loi pouvait être fait.

M. Hiler explique qu'ils ont augmenté la pression, là où les services sont convenablement dirigés et indique que certains chefs ne sont pas encore prêts à licencier un collaborateur, même s'il travaille mal. Ce point n'est pas encore réglé. La procédure des entretiens de service, soit le moment où il est dit au collaborateur que ses prestations doivent être améliorées et que son travail n'est pas satisfaisant, est utilisée. Il relève qu'il est toutefois difficile de comptabiliser le nombre de licenciements opérés ainsi. La solution élégante étant qu'en bout de procédure, la personne démissionne.

M. Tavernier explique qu'ils ont validé la modification de la loi et que le CE a ensuite modifié le règlement, afin de mettre en place le dispositif d'encadrement, avec la partie qualitative de développement des RH et l'outil qui permet aux hiérarchies de gérer les difficultés de collaboration. Pour le licenciement pour motifs fondés, dans le règlement, la procédure a été négociée et mise en place avec, notamment, l'entretien de service, lequel permet d'aboutir au licenciement de la personne, après une dernière tentative de reclassement de cette personne à l'Etat. En 2008, il y a eu la formation de toutes les personnes qui ont une responsabilité d'encadrement. Cette formation visait aussi à apprendre à gérer les situations difficiles, notamment

celles dans lesquelles les collaborations ne donnent pas satisfaction. Dans ces cas, le reclassement de la personne est envisagé, si cette possibilité existe ; sinon, le licenciement est l'autre option. Il annonce que, cet été, ils auront atteint l'objectif d'avoir formé tout le personnel d'encadrement à ce dispositif d'encadrement.

Le commissaire demande si les mutations dans le personnel ont donné des résultats, s'il y a un bilan à en tirer.

Le département indique que la gestion des personnes est quelque chose de complexe. Avant, pour gérer des questions de collaborations, il fallait remonter jusqu'au CE, ce qui amenait un élément qui dépassait l'administration, mais avait un poids dans la décision, qui était prise ou pas, alors que le processus peut maintenant être initié au niveau de la hiérarchie. Il répète que gérer des questions de difficultés de collaborations reste un exercice difficile. Lorsque des insuffisances de prestations sont clairement établies, la tâche est relativement aisée ; elle devient plus complexe lorsque les difficultés sont liées à des questions d'attitude. Là, il faut émettre un jugement, au risque de vite se voir accuser d'être tombé dans la subjectivité, raison pour laquelle, dans l'ancienne loi, l'enquête administrative était menée à l'extérieur, pour objectivement qualifier les difficultés de collaboration. L'outil de gestion se trouve maintenant au sein des hiérarchies.

Le département explique que, pour le DF, tout comme pour les autres départements, lorsque la loi a été votée, il a fallu un certain temps pour l'appliquer. Sur des cas difficiles de véritables dysfonctionnements, il y a eu un problème sur lequel ils ont buté : un collaborateur, mis face à ses responsabilités lors d'un entretien de service, avait souvent un jeu facile, car son dossier était vide, en l'absence d'entretiens d'évaluations. Il a ainsi fallu construire des dossiers, donc clairement définir le champ d'activité et de responsabilité du collaborateur. Dans les faits, pour les collaborateurs de ce type, ils ont réussi à proposer des fonctions dans d'autres départements, correspondant à leurs compétences et ont pu constater qu'ils fonctionnaient bien, ailleurs. Le déplacement a apporté une solution, dans nombre de cas. Sinon, ils ont suggéré la démission, afin d'éviter un constat trop défavorable et de donner à la personne la chance de repartir. L'entretien d'évaluation force à la fixation d'objectifs et est mené régulièrement.

Le Président fait référence à la gestion des absences, sur le fait que 2/3 des jours d'absences sont des absences de plus de 30 jours et concernent 100 personnes sur 800.

Le département explique qu'ils ont travaillé beaucoup sur des statistiques. Ainsi, le DF a toujours des chiffres insatisfaisants, de 6 à 8% d'absentéisme en 2008. Le service RH a reçu la consigne de travailler spécifiquement sur ces absences, sur des listes nominatives. Il admet que le constat est lourd, puisque les absences supérieures à 30 jours représentaient 5% des cas d'absences, mais 2/3 des jours. Il fallait donc cibler sur ces absences-là. Cela s'est fait par téléphone et par diverses prises de contact, méthode qui montre déjà ses fruits.

M. Hiler précise que l'origine de la durée excessive des absences est l'indifférence de l'employeur, par rapport à ce qui arrive aux gens, qui ne viennent plus au travail. Un simple suivi, sans mesure coercitive, peut donner des résultats remarquables. Il faut recréer du lien. Il note encore que l'enquête de satisfaction permettait de savoir ce que les gens n'aimaient pas ou ce qui ne leur convenait pas. Il en est ressorti que les problèmes concernaient essentiellement les liens entre personnes. Enfin, il admet que certains services affichent effectivement des taux impressionnants et récurrents.

Le département indique que, dans l'ensemble des jours d'absence, 2/3 sont attribués à 100 personnes, d'après un constat fait sur les 12 derniers mois. Il y a eu 20 000 jours d'absences au DF, dont 12 500 ont été générés par 100 personnes. Il y a les absences de longue durée, mais aussi des absences perlées, de quelques jours, plusieurs fois par an. Le suivi quotidien permet de diminuer ce nombre d'absences perlées, mais il souligne que l'impact global de ces absences sur l'ensemble des jours d'absence est faible. Concernant les absences de longue durée, ils ont établi une liste, relative aux personnes qui avaient des absences de plus de 90 jours, soit actuellement 35 personnes au DF. Parmi elles, il y a des cas de maladies graves, mais il y a également des personnes, qui sont tombées dans le piège du « placard », qui n'ont plus envie de travailler, pour lesquelles les choses vont mal au travail et à la maison et qui obtiennent alors des certificats de complaisance. Pour ces personnes, il est important d'agir en amont, avant qu'elles n'arrivent à 30 jours d'absence.

Un commissaire (S) remarque que ces chiffres sont intéressants. Il rappelle que la politique de ces 4 dernières années a été la réduction des effectifs, puis de faire avec les effectifs restants qui, le plus souvent sont sous stress. Dans ce contexte, la situation devient difficile pour l'ensemble de la fonction publique, d'après ce qui lui a été relaté. Il faut s'y pencher, s'interroger et ne pas passer outre ce problème. Car il se demande, en voyant les taux d'absentéismes élevés, si les demandes constantes de baisses d'effectifs ne sont pas contre-productives pour la bonne marche de l'Etat. Il

pense que le taux de 8% est élevé, que la situation est grave et qu'elle est la conséquence de la politique imposée année après année.

Les commissaires rapporteurs reconnaissent qu'il faut s'inquiéter de l'absentéisme, mais ils précisent qu'ils ont pu constater que ce n'est pas l'excès de travail qui épuise les gens, mais le manque de considération et de reconnaissance, ou le sentiment de ce manque de considération, dû notamment à une multitude de chefs. Ce n'est pas le travail qui fait peur aux gens, qui sont surmenés non quand ils travaillent, mais lorsqu'ils sont mis de côté.

M. Hiler indique que le critère de la surcharge de travail n'est pas déterminant et que les éléments connus par la littérature sont liés à l'intérêt du travail. Il indique que les femmes ont un taux d'absentéisme plus élevé que celui des hommes, toujours selon la littérature, car lorsque les enfants sont malades, ce sont elles qui restent à la maison, non les hommes. Il y a aussi l'élément de mille-feuille, de multitude de chefs. Il a par ailleurs constaté que si, dans un service, il commence à y avoir, statistiquement, des gens trop absents, la particularité gêne le remplacement et une pression est mise sur ceux qui restent. Avec la lenteur à engager, notamment, il peut y avoir une pandémie : les absences en série se déclenchent, les gens font des *burn out* ou en ont simplement assez de compenser les absences des collègues. Là, il admet que le commissaire a raison. Enfin, il indique qu'il n'est pas exclu que, par des erreurs de réallocations, il y ait eu ce genre de conséquences.

Il faut analyser et traiter les taux d'absentéismes, qui sont à 10 ou 15 % dans certains services. Il cite ici le SPMi, qui a un taux d'absentéisme très élevé, non en raison de la réduction des effectifs, mais bien plus par une interrogation sur le sens de sa mission. La nouveauté est que l'Etat commence à s'en occuper.

Le Président soulève la question relative à l'impôt sur la fortune, car il ne comprend pas bien le rapport des commissaires-rapporteurs sur ce point.

M. Hiler remarque que, dans le rapport des commissaires, il manque un bout de l'explication. Il indique que la question de l'impôt sur la fortune est complexe car ils ne taxent pas les immeubles sur leur vraie valeur, ils ne respectent pas la loi fédérale et cela engendre moins de recettes. Vaud et Genève sont les cantons qui connaissent les taux les plus élevés, surtout à partir de 5 millions de fortune, ils sont hors norme.

La question de la baisse de ce taux s'est posée et ils ont estimé que, si des éléments étaient corrigés dans une hypothèse de neutralité fiscale, ils pourraient être amenés à baisser les taux, pour compenser le fait qu'il y a une augmentation de la valeur des immeubles, qui devient une valeur réelle. Dans ce cas, il n'est pas évident qu'ils aient encore besoin du bouclier, tel que voté, puisque le taux aurait obtenu le résultat du bouclier. L'horizon de cette question est à 2013 et ils auront l'occasion d'en reparler.

RAPPORT COMPTES 2008 DU DEPARTEMENT DES FINANCES

Commissaires délégués : Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Eric Leyvraz

Participent à la séance pour le Département des finances :

- M. David Hiler, Conseiller d'Etat
- M^{me} Pauline De Vos Bolay, secrétaire générale
- M. Pierre Beguet, directeur général des finances de l'Etat,
- M. Dominique Frei, directeur général de l'office cantonal de la statistique
- M. Daniel Hodel, directeur général de l'administration fiscale cantonale
- M^{me} Anne-Catherine Callot, directrice des finances
- M. Serge Natarajan, directeur des ressources humaines
- M. Nicolas Roth, directeur de l'unité des systèmes d'information
- M^{me} Sylvie Nativel Parade, DAO, responsable départementale contrôle interne
- M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'office du personnel de l'Etat.

Qu'ils soient remerciés pour leur précieuse contribution.

- Mme Nathalie Bessard, procès verbaliste, que les commissaires remercient pour sa fidèle restitution de la séance.

Constat des commissaires

Le travail de transparence du Conseiller d'Etat envers la commission des finances s'est vérifié tout au long de l'année.

Les commissaires délégués relèvent l'excellence des collaboratrices et collaborateurs du DF, particulièrement compétents et efficaces. Notamment M. Marc Brunazzi, secrétaire général adjoint, qui participe aux séances de la commission des finances et contribue à son bon déroulement par les réponses claires et précises qu'il apporte lors de questions des commissaires. Leurs grandes compétences et leur disponibilité sont précieuses aux députés. Qu'elles et ils soient remerciés pour leur engagement et leur esprit de service

Commentaires de M. Hiler, président du Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat en charge du département des finances indique que pour la première fois, le département a des comptes bien construits et mis dans un référentiel.

De nombreux projets stratégiques ont été mis en route tout au long de l'année 2007. Certains ont eu un impact direct sur le budget de l'Etat.

- **AFC – Projet de baisse** d'impôt en faveur des familles : ce projet n'entrera en vigueur que sur l'exercice 2010.
- **Perception - nouvelle loi adoptée** : elle a fait l'objet d'un recours qui a été rejeté. Cette loi met un terme à la majoration en cas de non paiement de ses acomptes et introduit un système d'intérêts. Ce nouveau système rendra la budgétisation compliquée pendant les deux ou trois années à venir.
- **Ressources humaines** : le nouveau système de rémunération entraîne un dépassement autorisé qui s'ajoute au complément d'indexation.
- **DGF : le projet IPSAS** a demandé beaucoup d'investissement, et la mise en place du budget par politiques publiques. L'administration fiscale a reçu 38 mios d'intérêts en plus.

Objectifs globalement atteints

- Le nombre de postes à été respecté. Baisse de 5% (Le nombre de collaborateurs a diminué de 5%, mais le nombre de contribuables a presque augmenté d'autant. Une meilleure organisation des services et le recours plus efficace au matériel informatique a permis de réaliser cette baisse. Il est possible de tenir encore deux ou trois ans sans augmenter les effectifs. Ensuite, si le nombre de contribuables augmente encore, il sera nécessaire d'avoir davantage de personnel.)
- Dépenses générales faibles
- Stabilisation de l'organigramme
- Secrétariat général au complet
- **Rubrique 30**, le budget a été respecté.
- **Rubrique 31**, le département est dans les normes et n'a pas utilisé les reports à disposition.
- **Les intérêts de la dette** sont légèrement en dessous du budget.
- Les provisions sont très difficiles à estimer du fait des normes IPSAS.
- **Nature 35**, les calculs dépendent de la RPT et dépassent donc les compétences du département.
- L'informatique a continué de se déployer.

Grand projet

Mise en place du budget par prestations. La nature à deux positions et l'élément sectoriel permettront aux députés de mieux participer aux décisions concernant les priorités politiques de l'Etat.

Suivi des dépenses de fonctionnement

- Excellent concernant le personnel et les engagements généraux.
- Plus difficile de suivre les intérêts, car la courbe est moins régulière.
- Problèmes avec les questions d'amortissements et de provisions (le système ne donne pas de chiffres en cours d'année)

Suivi des dépenses d'investissement

- Seul ce qui est engagé est connu (pas uniquement de sommes engagées pour l'année en cours)
- Du fait de la crise, il sera important de pouvoir suivre les travaux. Cet élément est en relation directe avec l'économie et l'emploi.
- Le DCTI met actuellement en place un outil qui permettrait de savoir trimestriellement ce qui a été dépensé et engagé.
- La situation actuelle voit les investissements prévus au maximum au moment où la crise sera la plus forte.
- L'amélioration des outils de suivi dépend souvent du DCTI. La charge de travail est donc énorme pour ce département.
- Un tableau de bord devrait être élaboré trimestriellement, démontrant les investissements, les sommes engagées et les montants payés.
- Lors d'un chantier, il est possible que deux ou trois ans s'écoulent entre l'engagement et la facture puis, il peut encore s'écouler un an entre la réception de la facture et son paiement. Pendant la crise, il est essentiel de savoir ce qui est engagé.

Délai de paiement des factures par l'Etat

M. Hiler relève que sur les dépenses ordinaires, la moyenne de paiement est tout à fait correcte.

Pour les chantiers, la situation est plus problématique. Cette situation est non seulement due au fait que l'Etat est un peu lent, mais aussi au fait que le mandataire met du temps à vérifier les factures des entreprises.

Des mesures correctrices sont mises en place.

Il est d'avis qu'il faut attendre de voir si les mesures correctrices sont efficaces ou non.

Concernant la CCA, les paiements sont effectués en temps et en heures (30 jours).

Certains problèmes restent pour les factures concernant des services (avocats, graphistes, etc.).

CCA

Le CE explique que sur la plupart des produits, il est possible d'obtenir des rabais se situant entre 5 et 10%. Moins de gaspillage, puisqu'il n'est pas possible de choisir la marque ou l'article que l'on veut.

(Note récapitulative à ce sujet)

M. Hiler souligne qu'il a fallu dix ans pour reconstruire cette centrale. Le budget est de 110 millions par an.

La centrale commune d'achats a étendu le champ pour le petit Etat à un maximum de produits et a fait appliquer les règles sur l'ensemble.

Objectifs : prendre en charge d'autres établissements publics, afin de passer des commandes communes et d'obtenir des rabais. (Le manque de personnel commence à se faire ressentir. Le cahier des charges de la CCA a fortement augmenté en quantité et en qualité).

Les gains d'efficience ont été chiffrés

Impôt sur la fortune

M. Hiler explique que la première étape est constituée par le bouclier fiscal défensif à la vaudoise. Cela signifierait que l'impôt cumulé fortune et revenu ne devrait pas dépasser 60%. Ce pourcentage reste très élevé. La deuxième étape est liée à la réévaluation du patrimoine immobilier des personnes, qui est aujourd'hui évalué de manière historique. Normalement, elle devrait coïncider avec une mesure plus générale. Il est important de savoir dans quelle mesure l'impôt sur la fortune augmentera. Cet élément pourrait conduire à l'abandon du bouclier défensif. Il rappelle que les priorités seront fixées par la diplomatie suisse, puisque toute l'attention est fixée sur la fiscalité des sociétés mixtes.

Le CE rappelle qu'il y a trois systèmes d'imposition :

- impôt sur la fortune, (le plus imparfait)
- impôt sur les gains en capitaux, (le plus bureaucratique)
- impôt sur les successions (le plus efficace).

Les impôts seront baissés de manière assez significative (environ 375 millions).

Les attaques de l'Union européenne risquent de faire perdre énormément d'argent à la Suisse et à Genève.

Le CE ne pense pas que ce soit le bon moment pour supprimer l'impôt sur la fortune. Il serait plus indiqué, pour l'instant, d'accumuler à nouveau des fonds.

Niveau d'implémentation du contrôle interne au DF

Le travail entamé en 2007 s'est poursuivi.

La méthode est d'avoir un correspondant dans chaque direction, afin d'avoir des retours d'information sur ce qui se passe et des échanges sur la mise en commun des meilleures pratiques.

Le travail a été orienté vers la formalisation. Mensuellement, pendant toute l'année 2008, il a été essayé de construire et de rédiger les principes qui seront adoptés par la suite dans chacune des directions.

Nécessité d'un accord unanime.

Le but de ces directives est d'utiliser l'existant en essayant de l'améliorer. Il faut donc formaliser, définir des délais, des principes, tout en respectant le cadre juridique. L'idée est de pouvoir rendre ensuite ces textes accessibles à l'ensemble des collaborateurs, par le biais d'une mise à jour du site intranet du département.

Exemple : Un des textes les plus importants a été celui sur la formalisation des compétences financières. Le but a été de définir des groupes de compétences, l'engagement qu'implique la signature, à quoi correspond la signature, etc. Une base de données est en cours de construction, afin d'enregistrer la photographie des signatures, les groupes de compétences, les noms des collaborateurs, un lien avec le système SIRH, etc.

Ce qui pose problème sont les changements, les départs, les arrivées, les mutations, etc. Cette base de données sera bientôt mise en ligne pour l'ensemble des collaborateurs. Environ 260 fiches sont saisies. Le but est de mettre en application les stratégies développées au DF dans les autres départements.

Le DF est porteur du contrôle interne transversal. A ce titre, le DF crée actuellement un outil lui permettant d'avoir une approche méthodologique structurante. Le premier élément de cet outil est la gestion des risques.

Risques identifiés au sein des caisses de pension

M. Hiler indique que ces risques existent et qu'ils sont connus et suivis.

Ils devraient être en principe corrigés. Il y a des risques structurels importants à 20 ans, à cause de la modification du rapport entre cotisants et pensionnés. Comme tout n'est pas capitalisé, il y a une part de répartition. La problématique est semblable à celle de l'AVS. L'avantage est qu'en cas de problème boursier, il n'y a pas de conséquence immédiate.

Par rapport à la situation telle qu'elle était identifiée il y a deux ans, la situation actuelle n'est pas différente. Tout le monde est acquis à la fusion des caisses

Selon les désirs de base, il faudrait quasiment monter à une cotisation générale de 31.5 %.

Le Conseil d'Etat pense qu'il faut trouver un plan de prestations qui évite de monter à plus de 28 %. De 24 à 28 %, la répartition se fera par moitiés.

Les lenteurs fédérales bloquent l'avancement. Deux solutions avaient été proposées au niveau fédéral, la motion Beck et la solution des experts (pour les cotisants, s'assurer du capital nécessaire et pour les actifs, introduire un pilotage à 20 ans). Le Conseil fédéral a décidé de mélanger les deux et a ajouté que dans 40 ans, il fallait être à 100%. Tout cela rend les choses compliquées. La commission des cantons est en faveur du modèle des experts. Le canton de Genève espère qu'une décision rapide sera prise. Tant que tel n'est pas le cas, il n'est pas possible de concrétiser la fusion. Il y a également certaines modifications importantes concernant la LPP, à savoir, entre autres, la répartition des tâches entre le parlement et les comités de caisses.

Le parlement fixera dans la loi le maximum de cotisations qu'il admet. Pour le reste, le comité de caisse aura l'obligation légale de prendre des mesures. Au niveau de la fusion, les choses sont donc en bonne voie, mais il y a un risque d'avoir un décalage entre la fin des travaux du comité de pilotage et la décision fédérale. Il est nécessaire d'avoir un cadre fédéral, puisque les gens devront payer davantage. La fusion des caisses est l'exemple le plus important en termes de risques.

Banque cantonale

Pour ce qui est de la Banque cantonale, il a renoncé à déposer le projet de loi sur le retrait de la garantie au dépôt. Il va néanmoins falloir réagir par rapport à ce dernier point et déposer un projet de loi. Cela n'exclut pas qu'il faudra, dans trente ans, décider d'une mesure d'assainissement, mais elle ne sera pas obligatoire. Il rappelle que les risques ne sont pas uniquement financiers. Il est possible qu'il y ait aussi des risques humains. Il a eu l'impression, pour 2008, qu'un avancement général s'est fait sentir. Il est très important que chaque échelon hiérarchique détienne les informations utiles en temps utile. Cela fonctionne déjà très bien. Il ne reste qu'à automatiser les processus et à améliorer la synthèse de ces informations. La partie factuelle permet un suivi mensuel très sérieux.

Application de la Loi 10246 (factures fournisseurs)

La loi a été votée le 19 septembre 2008. Il y avait un planning d'exécution de vingt semaines. Le premier lot a été mis en production à mi-février 2009. Au niveau de la direction de la comptabilité générale, un site pilote a été créé pour pouvoir observer les effets de modifications de flux de factures.

Exemple : Le flux de la prison a été retenu, car il s'agit d'un service qui fonctionne bien et qui a des problématiques de TVA. Etant donné le bouclage des comptes, le déploiement de la solution a été temporisé. Pour l'instant, techniquement, la solution est sous toit.

Le problème qui se pose est davantage d'ordre organisationnel. Il y a des réticences de certains départements par rapport aux flux de factures. Les chefs de service aiment signer et avoir la facture. Le but est de dématérialiser ce type de flux. On se trouve donc dans une phase de conduite du changement. Le deuxième lot est en train d'être livré (factures avec commandes). La bipolarisation des factures (DF/DCTI) constitue un élément de difficulté supplémentaire.

Impact sur le paiement des factures des fournisseurs ?

M. Hiler répond que si toutes les factures sont au même endroit et qu'elles sont introduites dans le système, il sera beaucoup plus simple de faire le décompte des jours restant pour payer la facture.

Il serait donc possible de se retrouver dans un système avec contrôle interne.

C'est ce qui est le plus efficace, avec une surveillance, des éléments de discipline imposés à un rythme assez fort afin d'améliorer encore le système. Un changement de mentalité s'installe progressivement.

Problèmes identifiés

M Hiler relève que les deux problèmes-clé sont :

- les dépendances hiérarchiques au niveau de la fonction finances
- les dépendances hiérarchiques de la fonction ressources humaines.
- Un certain nombre de choses a été réalisé (directives, circulaires, etc.).

Il faudra décider à un moment donné si la comptabilité est un organisme centralisé ou si l'on reste dans un système décentralisé.

Fonctions départementales ou non ?

D'autres formules que celle consistant à n'avoir qu'une seule organisation existent évidemment. Le choix a été fait de se concentrer d'abord sur des contenus et que ces derniers deviennent des directives. Il faudra décider qui fait appliquer ces contenus.

M. Hiler pense qu'en 2010, cette question tiendra une place très importante. Il reste convaincu que tous ceux qui font de la comptabilité doivent être soumis à la même personne. La question du pouvoir ne pourra être évitée.

La formulation du plan de mesures explique aussi pourquoi le DF n'a pu aller au bout des choses.

Gestion du personnel

Enquête de satisfaction

Moment important pour le management.

Trois constats principaux ont pu en être tirés :

- Insatisfaction au niveau de l'organisation
- et de la circulation de l'information
- un manque de reconnaissance.

L'objectif est aujourd'hui de résoudre les problèmes qui ont pu être constatés. Un processus d'amélioration permanente s'installe, plutôt qu'une période de grands bouleversements.

Poursuite du processus d'amélioration du niveau général de formation des collaborateurs

- Renforcer leur motivation
- Amélioration du niveau des cadres intermédiaires
- Changement de culture et de pensée

Gestion des absences

Le projet pilote est géré au niveau transversal.

Au niveau du DF, un radar sur les absences de longue durée a été mis en place, de même que des indicateurs sur les taux d'absence. Cela a été fait non seulement pour le DF, mais également pour chaque direction générale et par service. Le but est que les responsables hiérarchiques disposent de données sur l'évolution des taux d'absentéisme. Les statistiques se sont concentrées sur les absences dues à la maladie, ainsi qu'aux accidents professionnels et non professionnels. Un tableau de suivi a été mis en place. Le DF sait donc quelles sont les personnes qui ont des absences de longue durée. 2/3 des jours d'absence sont attribués à des absences de plus de trente jours. Elles concernent environ 100 personnes sur 800.

(Le rapport est en cours de finalisation)

Le Conseiller d'Etat en charge du département des finances indique qu'avec l'enquête pilote, le DF dispose déjà d'un premier levier qui devrait permettre de freiner le mouvement, voire de l'inverser. Il insiste sur deux états

de faits différents auxquels on peut être confronté. D'abord, il est possible qu'il y ait des problèmes à résoudre dans un service où, pour des raisons humaines, les interactions sont mauvaises. Ensuite, des problèmes peuvent également se poser dans des services particuliers, dus à la représentation que le collaborateur se fait de sa fonction.

Exemple : formation des taxateurs :

Tout le plan de formation a été concrétisé. Ce dernier s'est greffé sur la formation de la Conférence suisse des impôts. Chaque taxateur a son plan de formation qui lui permet une évolution. Le but est que lorsqu'il arrive, on lui explique clairement ce qu'il doit faire pour pouvoir accéder à des fonctions différentes. Deux filières ont été créées : la filière managériale et la filière technique. (Présentation des résultats en 2010)

Conclusion

M. le Conseiller d'Etat en charge du département des finances rend attentif les commissaires rapporteurs que les hauts cadres de son département sont exemplaires en matière de compétences-disponibilité. Les efforts fournis sont constants et il souhaite que les député-e-s en soient conscients.

Les commissaires, comme à l'accoutumée, relèvent qu'il est plus facile de relever les manques et les insatisfactions que de mettre en lumière les signes d'améliorations.

Les commissaires rapporteurs souhaitent appuyer sur l'importance des ressources humaines dans le processus de changement désormais largement entamé et démontrer que l'étude des comptes va au-delà des chiffres pour être en mesure d'en expertiser les conséquences sur le fonctionnement de l'Etat de Genève.

Inspection cantonale des finances

Audition de M. Pict

M. Pict informe que leur présentation est dans le cadre du rapport de l'ICF sur le compte d'Etat 2008. Il note que c'est une année particulière en raison de la mise en place des normes IPSAS. Un retraitement des comptes s'est ainsi fait au 1^{er} janvier 2008 et il était important que l'ICF se prononce également sur ce bilan-là, afin de pouvoir dire ce qu'il en était, au moment du changement d'un système à l'autre.

Le Président demande s'il y a tout de même déjà eu une sorte de consolidation, non officielle.

M. Pict indique qu'au sein du groupe de préparation des normes IPSAS DiCo-Ge, ils ont essayé de faire ce travail. Ils se sont demandé quelles entités étaient matériellement consolidables. Sans la BCGe, mais en incluant l'ensemble des autres entités autonomes, ils ont imaginé que l'on pourrait multiplier par 1,5 le bilan et le compte de résultat. Par ailleurs, il indique qu'ils n'ont pas encore le calcul pour la dette ; et ne l'ont pas consolidé. Les engagements de pied de bilan, qui sont des cautions, ne figureront plus, puisque cela sera consolidé. Comme les comptes seront consolidés, ils ne s'occupent plus de toutes les opérations internes, soit les transferts d'actifs entre l'Etat et les entités, lesquelles vont être annulées.

Réserves 2 et 3

Un commissaire (S), concernant la réserve 2 du document, rappelle que lorsque les socialistes s'étaient opposés aux transferts d'actifs, c'était parce qu'ils estimaient que les valeurs étaient sous-évaluées. Il constate maintenant qu'ils étaient donc dans le vrai. Le transfert d'actifs aux SIG est aujourd'hui soumis à controverse, car la façon de comptabiliser les actifs, par l'Etat, n'est pas la même que celle employée par les entités autonomes. Les SIG appliquent les normes IFRS, par lesquelles les actifs sont valorisés selon une vision industrielle de l'actif, alors que l'Etat les valorise à la valeur à laquelle il les a construits, pour une mission publique. Il y a un conflit de vision entre l'Etat, qui applique les normes IPSAS, et les entités publiques autonomes, qui se référant aux normes IFRS sont soumises à des auditeurs externes, qui les appliquent à la lettre. Il demande s'il est logique que chacun ait son référentiel ou s'il conviendrait de prendre un seul référentiel, pour tout ce qui concerne l'Etat, y compris les entités publiques autonomes. Sachant que le jour où ces entités publiques autonomes auront des problèmes financiers, la

garantie de l'Etat s'appliquera, il pense que celui-ci peut imposer une norme unique de comptabilisation qui convienne aux entités publiques.

M. Pict répond que ce sont ici les normes IPSAS qui sont appliquées, alors que les SIG ou l'AIG, qui sont des « *government business enterprises* », emploient les normes IFRS. Les normes IPSAS découlent des normes IFRS et leur sont donc proches. Dans les normes IFRS, comme dans les normes IPSAS, il y a souvent la possibilité de comptabiliser de deux manières, soit selon la valeur de rendement, soit selon la valeur du coût de remplacement ou la valeur du coût historique. Les normes IFRS n'empêchent pas la comptabilisation, telle que proposée par l'ICF. Dans les 2 propositions faites par les normes IFRS, le coût historique serait la meilleure solution ou, s'il n'est pas tout à fait logique et correct, il conviendrait de prendre le coût de remplacement. Le reproche fait aux SIG est que, parmi les deux solutions envisageables, au lieu d'opter pour celle qui semblait la plus logique à l'ICF, ils ont choisi celle du rendement. Lorsqu'ils ont un monopole, ce qui est le cas des SIG pour certains marchés, il n'y a pas de prix de marché et le prix est fixé par le CE. Ce qui dérange l'ICF, c'est que les SIG partent d'un prix fixé pour calculer la valeur du bien, alors que celle-ci doit se calculer selon ce qu'il a réellement coûté, pour être plus proche de la réalité. En plus, il y a le principe de causalité, dans certains domaines des SIG, lequel oblige que le coût fixé couvre l'ensemble des coûts. Il s'agit du principe de la taxe causale, qui n'est pas appliqué pour l'instant.

Le commissaire note que c'est précisément ce qui a été répondu au conseil d'administration des SIG. L'auditeur a pourtant obligé les SIG à faire ainsi, car les normes IFRS ne lui permettaient pas d'imposer la règle, selon lui.

M. Pict entend cela, mais note que l'ICF n'est pas d'accord avec l'auditeur sur ce point.

Un commissaire (Ve) demande ce qui est supérieur, entre une norme comptable, un choix politique et une décision populaire. Le peuple a choisi, en fonction d'un prix indiqué. Il demande quelle est l'intention derrière tout cela.

M. Pict répond qu'il y a la décision populaire du prix du transfert, sur lequel l'ICF n'a pas à se prononcer. En revanche, une loi et des normes comptables stipulent que l'information financière doit être présentée d'une certaine manière. Même si le prix est fixé à zéro, il y a tout de même une valeur économique réelle, autre, laquelle est mise dans les comptes. L'information financière est importante, en termes de gestion, pour connaître la somme des actifs des TPG, de l'AIG, etc., et pour faire un amortissement

correct, dans le futur. En termes de prévision des investissements futurs à faire, cette valeur réelle est aussi nécessaire. Elle permet de prévoir correctement les flux financiers d'investissements à faire.

Il répète que l'ICF ne dit pas que la décision du peuple est fautive et insiste sur le fait que ce sont deux choses à distinguer. Le problème est que cette réserve a un impact à long terme, puisqu'un non-produit a été comptabilisé ; la génération d'aujourd'hui finance entièrement l'ensemble de ces montants, ce qui dérange, l'imputation des coûts n'étant pas forcément faite sur les bonnes générations.

Un commissaire (MCG) rappelle que la votation populaire a défini un prix. S'il y a, par exemple, une faillite et une reprise à 10% de la valeur réelle, le bien a effectivement été acheté à 10%. Il estime que changer la valorisation des actifs qui ont été repris au prix défini et accepté par le peuple constitue presque un dol, au niveau pénal. Ils n'ont pas à donner une capacité d'autofinancement supérieure à une entreprise, parce qu'elle a effectué une opération à bon prix. Il faudrait éventuellement créer des provisions, pour régénération d'actifs, dans un plan clairement défini d'une reconstitution, au lieu de modifier un prix d'acquisition, pour recréer de l'autofinancement. Là, ils s'éloignent de la réalité de l'opération. Il faut respecter ce qui a été fait, décidé par le peuple ; il y a eu un prix. Si ce dernier est trop bas pour reconstituer les actifs, alors il faut créer des provisions et dire exactement pour quoi elles sont faites, c'est-à-dire pour couvrir le risque de reconstitution d'actifs.

Le commissaire (S) indique que cela a coûté 125 millions de provisions aux SIG. Il a donc fallu chercher cette somme dans les comptes, ce qui a des conséquences sur le coût des prestations. Il conclut que les règles ne sont pas claires, dans cette République. Il ne met toutefois pas en cause l'ICF.

M. Pict explique que les normes IPSAS ont pour but de donner aux décideurs l'information financière la plus claire possible. Cela est fort différent de la décision du peuple sur un transfert d'un bien. Il faut séparer les deux choses. Il admet que la valeur du bien, selon l'ICF, n'est pas la même que celle qui a été décidée par le peuple, pour le transfert. Cela est un constat technique et financier, que l'ICF se devrait de relever. Cette information financière est importante, pour que le GC comprenne pourquoi des subventions sont demandées, par exemple par les TPG, pour rénover ses biens. Elle permet d'anticiper un peu les choses. Ces comptes historiques donnent également des informations pour le futur.

L'ICF poursuit sa présentation et en page 11, un commissaire (UDC), constate que l'ICF a mandaté un expert, qui lui a donné raison. Il estime qu'il

ne peut pas y avoir plusieurs résultats sur un seul objet ; il faut que quelqu'un tranche et dise quelles sont les normes exactes. Il n'est pas possible de continuer ainsi.

M. Pict signale que l'ICF transmet l'information, puis que cela n'est plus de son ressort. Il s'agit alors d'une décision politique, de la Commission des finances et du GC. Le travail de l'ICF est de remonter cette information. Elle suggère tout de même de valider les comptes, malgré ces réserves. Il explique que l'ICF a décidé de mandater quelqu'un de l'externe, pour la conforter dans ses propos, lequel les a confirmés.

Le Président revient sur le propos du commissaire et indique que l'ICF aurait pu ne pas recourir à un expert externe et présenter la divergence d'interprétation aux commissaires, auxquels il incombe de trancher. Il constate qu'en faisant recours à un auditeur externe, cela suggère que l'ICF est insuffisamment compétente pour remplir sa tâche. Il ne comprend pas pourquoi l'ICF devrait s'entourer de conseils extérieurs, puisqu'elle est l'ultime instance technique.

M. Pict note que l'expert externe ne décide de rien. L'ICF voulait avoir un avis externe, pour être certaine de ne pas se tromper, par souci d'honnêteté intellectuelle. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'être expert dans tous les domaines, raison pour laquelle l'ICF fait parfois appel à des experts externes, spécialisés dans les domaines concernés. Il répète que l'expert ne prend pas de décision, ne fait que confirmer, ou éventuellement infirmer, leur propre approche. En l'espèce, il leur fallait connaître la vraie valeur du bien ; il ne s'agissait pas d'un problème de méthode comptable.

L'ICF poursuit sa présentation et, en réponse d'un commissaire sur le lien de la réserve exprimé en 3 et le lien avec la 2, il indique que tel n'est pas le cas. La réserve 2 était liée aux subventions d'investissement non comptabilisées, suite au transfert des actifs de l'AIG et des TPG, alors que la réserve 3 est liée à l'absence de reconstitution des subventions d'investissement octroyées avant 1998.

Réserve 4 et 5.

Une commissaire (PDC), sur la réserve 5, demande s'il y a un endroit où le montant de ces thésaurisations, faites avant l'exercice 2008, est indiqué. En 2004, le chiffre était de 180 mios.

L'ICF répond que tel n'est pas le cas. Il faudrait reprendre les états financiers de toutes les entités subventionnées et voir si les contrats de prestations traitent du passé et, si tel n'est pas le cas, un travail important serait à faire. Ils n'arrivent pas à donner un chiffre précis, qui n'apparaît ainsi pas dans les comptes. Il ajoute qu'en 2013, quand les nouveaux contrats de

prestations seront votés, ils devraient être plus au clair sur ces montants. Il précise, au sujet du montant de 2004, que celui-ci ne concernait que le panel contrôlé, et donc ne correspondait pas à la totalité de la thésaurisation, relative à l'exercice 2004.

Le Président indique que ce travail de l'ICF a coûté 750 440 F à la collectivité et souhaiterait un tableau récapitulatif des différentes réserves, avec le total. Il aimerait une addition de tout ce que l'ICF arrive à chiffrer.

M. Pict répond que le souci est qu'ils n'ont pas beaucoup de chiffres, qui viennent tout de même impacter les comptes, positivement ou négativement. Ils peuvent fournir une information très partielle, qui peut toutefois donner une mauvaise information. M. Brunazzi signale que l'ICF accompagne la DGFE dans le cadre du bouclage des comptes et que toute une série de recommandations qu'elle a émises a priori ont déjà été prises en compte. M. Pict souligne que l'ICF a, en effet, aidé la DGFE. Ils ont fait des propositions de corrections, dans les départements et à la DGFE, lesquelles ont été effectuées avant le bouclage. Parfois, les travaux à entreprendre sont toutefois plus longs et ne peuvent être réalisés avant le bouclage, par exemple pour les immobilisations incorporelles, qui seront traitées pour les comptes 2009.

Un commissaire (MCG) relève, concernant les immobilisations incorporelles, que c'est à partir de cette année qu'ils ont commencé à tenir compte, dans les projets d'investissement, de la part des frais de fonctionnements qui étaient transférés en investissement. Il trouve donc absolument incompatible avec l'avenir du budget de remonter dans le temps, car il faudrait alors réviser les comptes de toutes les années durant lesquelles ils ont réintégré du fonctionnement dans les immobilisations. Il faut, une fois pour toutes, être un peu raisonnable. Il n'était pas question de faire une loi pour l'appliquer 10 ans en arrière. Il faut partir du moment auquel la décision a été prise. Concernant les débiteurs sur thésaurisation, il n'a pas été voté qu'ils seraient des débiteurs. Il a été prévu, depuis la LIAF, que les excédents de subventions devaient être restitués à l'Etat. Ce qui est avant, c'est dans les comptes. Il n'est pas possible de refaire l'histoire. Dès que la LIAF a été votée, la thésaurisation d'excédents de subventions n'était plus admise, alors qu'avant, tel n'était pas le cas. Il demande à l'ICF ce qu'il faut faire des thésaurisations antérieures à la LIAF. Il pense que c'est une bonne chose que l'ICF s'adresse à des experts. C'est une preuve d'une haute qualité professionnelle que de s'adresser à des personnes, qui ont une meilleure qualification et peuvent renseigner sur des domaines dans lesquels l'ICF n'est pas experte. Il souhaite savoir comment il est possible de modifier la valeur de transfert, acceptée par le peuple, en se basant sur le seul fait qu'elle

semble être supérieure ou inférieure. De l'argent est entré dans les comptes de l'Etat. Si tel n'est pas le cas, il faut donner une subvention supérieure, car l'investissement par les amortissements n'est pas suffisant, puisque le bien n'aurait pas été payé tout de suite et pourrait être prévu pour l'avenir, par une provision. Par contre, si le transfert s'est fait pour un montant trop élevé, cela constitue une perte sèche. Il pense que ce transfert a été raisonnable et que sa valeur ne doit pas être remise en cause.

Il y a ici une comptabilité d'Etat et il ne faut pas penser que l'Etat a une gestion similaire à celle d'une entreprise privée ; le peuple n'est pas un actionnaire, le CE n'est pas un conseil d'administration et l'Etat est régi par des règles et lois propres. Il note toutefois que, s'ils ont des arguments pour s'écarter de la gestion d'Etat, il se dit prêt à les entendre. Enfin, il veut savoir ce qu'est une réserve de carrière d'enseignant.

Un commissaire (Ve) demande comment il est possible d'adopter des comptes malgré les réserves, à moins qu'il ne s'agisse pas de réserves significatives.

Une commissaire (PDC) relève que, dans le cadre du rapport sur les comptes du DF, il avait été mentionné que nombre des observations et recommandations de l'ICF avaient été réglées. Se référant à la remarque précédente, à savoir qu'il y a des réserves, mais que l'ICF suggère tout de même l'adoption des comptes. Elle pense que l'ICF en dit peut-être trop ou pas assez. Elle ne peut pas, avec les éléments fournis par l'ICF, notamment en matière de thésaurisation, aller plus avant dans une recherche ou une démarche et ne trouve pas la situation satisfaisante pour prendre position et procéder à l'adoption des comptes en toute connaissance de cause. Elle ajoute qu'indépendamment de ces remarques, elle respecte pleinement le travail fait par l'ICF.

Un commissaire (UDC) relève que les opinions divergentes entre le CE et l'ICF ne portent pas sur de petites sommes. Il y a plusieurs fois des sous-évaluations de charges, que l'ICF dit ne pas pouvoir estimer, mais qui ont toutefois un impact sur le résultat. Il pense pourtant qu'il faut pouvoir les estimer pour approuver des comptes.

M. Pict explique que, si un rapport est fait sans réserve, cela signifie que l'ICF est d'accord avec tout ce qui est fait dans les comptes. S'il y a une réserve, cela révèle un problème matériel sur les comptes. Il faut alors se demander si cette différence doit remettre en cause l'acceptation des comptes dans leur globalité. L'ICF doit informer que les comptes ne sont pas tout à fait précis. En l'espèce, les différences sont d'au maximum 20 mios, lesquels,

compte tenu des 500 mios de boni, ne sont pas assez importants pour remettre en cause l'acceptation des comptes.

Il explique qu'une réserve de carrière d'enseignant, pour un professeur de collège ou de cycle, lui permet de travailler plus d'heures que ce qu'il doit faire, durant un certain nombre d'années, afin qu'il puisse ensuite les récupérer en fin de carrière. D'après les normes comptables, quand les professeurs peuvent récupérer ces heures, il y a un problème de délimitation des exercices, qui n'est pas juste. Il faut donc faire une provision pour bien connaître l'activité au DIP et le montant de celle-ci.

M. Pict indique qu'il ne va pas revenir sur la valeur du transfert, qui est une décision du peuple. Il répète que les normes IPSAS sont basées sur les normes IFRS, la méthode de comptabilisation étant alors très proche. Les normes IPSAS ont des particularités du secteur public ; soit les possibilités des normes IFRS sont restreintes, en enlevant par exemple la valeur de rendement, soit une autre solution est proposée, pour essayer d'approximer la vraie valeur des biens, surtout en ce qui concerne les immobilisations.

La question peut se poser de savoir si l'AIG et les SIG sont vraiment des « *government business enterprises* » car, comme le disait le commissaire (S), si elles avaient des difficultés, l'Etat les financerait peut-être quand-même, alors qu'il n'est pas censé le faire. Il faut se demander si, du fait que ces entités sont si proches de l'Etat, elles ne devraient pas respecter les normes IPSAS, plutôt que les normes IFRS. Il admet que, si tous avaient le même référentiel, cela simplifierait les choses.

Concernant les anciennes thésaurisations, l'article 36 LGAF de l'époque prévoyait que les montants non utilisés devaient être restitués. Il faut se demander ce qui doit être fait de ces anciens montants : les reprendre ou les laisser dans les entités. Pour celles sur lesquels l'Etat a déjà pris une décision, il a opté de reprendre une partie des montants thésaurisés. Il est logique qu'une partie de ces montants soient récupérés et ils devraient être comptabilisés, mais ils sont actuellement incapables de les chiffrer.

Département de l'instruction publique

Discussion de la commission

Audition de M. BEER

En préambule, les commissaires indiquent qu'ils ont été accueillis avec attention par le DIP et ont reçu les explications aux divers dépassements constatés. Ils signalent que le dépassement de 270 mio est bien expliqué dans le préambule du rapport, en effet, il y a l'incidence de l'indexation sur les subventions, le DIP étant l'un des plus gros départements subventionneurs. De même une augmentation importante du nombre d'élèves a été constatée, sur les trois niveaux d'enseignement. Enfin, certaines hausses ont été dûment acceptées par la Commission des finances.

Ils ont constaté une bonne tenue des comptes et des postes. Il y a certes une augmentation de 27.8 postes, dont l'explication a toutefois été fournie par le DIP, soit la mise en place des directions d'établissement qui a été compensée par des réductions de postes, ailleurs dans le Département.

M. Beer indique que l'essentiel des questions avait trait aux dépassements et rappelle qu'ils avaient déjà été traités en Commission. Il souhaite préciser un élément au sujet des directions d'établissements. Les postes proviennent d'un processus de suppression des postes des inspecteurs de la division ordinaire, de réallocations internes et aussi de francs transformés en postes, avec l'autorisation des commissaires. Il explique que les décharges relatives aux postes de responsables d'écoles leur permettaient d'avoir du temps. Puisque cette fonction a été supprimée, l'argent concerné a été transformé en postes, selon le processus budgétaire et sous le contrôle de la Commission des finances. Par ailleurs, l'essentiel du travail de ses collaborateurs et de lui-même consiste aujourd'hui en la réorganisation du DIP, laquelle avance à un rythme soutenu. Il relève qu'il est difficile de conjuguer le fonctionnement administratif habituel et la gestion de quelque 80 microprojets, de nature à transformer le DIP. Ceux-ci s'articulent autour de la volonté de reprendre et de moderniser les conditions-cadres d'évolution du fonctionnement de l'instruction publique dans le canton. Ils ne sont pas dans le processus pédagogique, mais dans l'organisationnel, lorsqu'ils parlent de réorganisation du Département. Ils ont souhaité d'avantage de cohérence au niveau des prestations, pour les parcours des élèves.

Il donne l'exemple du processus, qui a lieu de l'enseignement primaire à l'Université, et qui consiste à avoir une autonomie d'établissement, un partenariat autour de la gestion de la direction de proximité d'un

établissement, qui est développé et instauré partout, avec une logique de projet pour l'interne de l'administration, projet d'établissement ou de convention d'objectifs. Ils travaillent sur cette modernisation, rendue nécessaire par la forte augmentation du nombre d'élèves, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres cantons suisses ces 15 dernières années. Il y a eu une croissance de 26 % des effectifs à Genève, en 15 ans, laquelle n'est pas directement issue de la natalité, mais bien du processus migratoire. Cela concerne la Genève internationale, faite de multinationales, d'organisations gouvernementales du système onusien, mais aussi de clandestins et de requérants d'asile.

Il annonce qu'il y a aussi la volonté affichée, au niveau romand et suisse, d'harmoniser le système de formation, à défaut de le centraliser.

Il met en évidence ce qui accompagne le processus scolaire, à savoir notamment la manière dont sont organisées les prestations éducatives, complémentaires à l'instruction publique, délivrées par l'Office de la jeunesse, les services qui le composent, ainsi que certains acteurs institutionnels, lesquels se voient déléguer des tâches publiques, au sens de la LIAF, par des conventions d'objectifs. Il s'agit essentiellement de l'éducation spécialisée et de l'animation socioculturelle, dont il a longuement parlé récemment devant cette Commission.

M. Beer note que transformer la politique sociale, au sens large, dans la réalité genevoise, implique nombre de chantiers et de difficultés. Il signale que Genève a le plus haut taux d'éducateurs, d'animateurs, d'assistants sociaux, de psychologues scolaires et médecins, ce qui est une excellente chose, mais ajoute que les dispositifs, sur le plan politique, sont mal coordonnés. Il peut par exemple y avoir des doublons et des écarts, d'où l'importance de l'évolution de la gouvernance. Il faut faire prévaloir la complémentarité de la mission. Il voit ici tout le sens de rassembler ces acteurs au sein du DIP.

Il indique que, lorsqu'il visite un établissement scolaire et qu'il lui est relatée la situation d'un élève en pleine crise, exclu du foyer car il est trop difficile à gérer et qu'il perturbe trop, exclu de la maison de quartier pour les mêmes raisons, et seul à l'école, il se dit que quelque chose ne fonctionne pas correctement. Il faut ainsi aussi développer l'assistance éducative en milieux ouverts.

Il relève encore le changement à la direction de l'Office de la jeunesse, Mme Byrne-Sutton ayant réorienté sa carrière vers la direction des affaires juridiques.

Questions et réponses des commissaires

Un commissaire (L) croit qu'indépendamment des affiliations partisans que les députés peuvent avoir, il faut reconnaître que le DIP vit une canonnade constante depuis 4 ans, laquelle rend certainement la direction dudit département compliquée et difficile. Les députés doivent reconnaître cela. Il souhaite faire part d'un souci qu'il a concernant l'Office de la jeunesse, qui évolue au gré des évolutions de la société elle-même et se trouve confronté à une augmentation massive des interventions qu'il est amené à faire. Il se demande si tous les députés sont conscients du travail réalisé par ledit office et s'ils sont tous satisfaits des moyens mis à sa disposition en cette période difficile. Si son sentiment de manque de moyens et de personnel, pour cet office, est partagé par ses collègues, il aimerait qu'il en soit tenu compte lors de la rédaction du prochain budget. Enfin, il constate que les réponses aux questions transversales, par le DIP, font défaut et il souhaiterait notamment obtenir celles concernant l'évolution de l'état-major et l'audit interne.

Mme Frischknecht remarque que les questions transversales du CE ont fait l'objet d'une réponse commune du CE, pour l'élaboration de laquelle ils n'ont pas été interrogés de manière départementale. Il avait été convenu que, si des compléments d'informations étaient nécessaires, au niveau départemental, ils seraient fournis directement aux commissaires, en audition. Elle a ainsi demandé que des réponses plus circonstanciées soient fournies aux questions des commissaires, sur le déploiement du contrôle interne au sein du Département. Elle a demandé une analyse de l'état-major et de l'augmentation des postes, car elle avait bien imaginé qu'ils souhaiteraient savoir dans quelle mesure les états-majors des départements avaient été « gonflés ». Elle a demandé cette analyse au niveau de sa DRH et la transmettra dès que possible.

Le Président évoque les chiffres figurant dans le tableau annexé en fin du rapport des commissaires. Il pense que ces emplois plein temps (EPT) ne concernent pas à chaque fois des postes de direction.

Mme Frischknecht répond que, sur cet organigramme, figure la totalité des postes des directions générales, secrétaires incluses, alors que, dans le tableau de la page 2 du document du CE sur les questions transversales, ne figurent que les postes d'états-majors. A cet effet, elle mentionne une diminution, entre les budgets de 2006 et 2008, de 81.65 ETP à 69.46 ETP. Le tableau ne donne toutefois aucune explication ou détail, notamment concernant les départs du secrétariat général du DIP, dans le cadre de la centralisation des finances, au DF. Elle pourra envoyer une réponse écrite, plus circonstanciée, concernant le nombre réel des cadres supérieurs de l'état-

major, soit les collaborateurs en classe 23 et plus, de 2006 à 2008 (voir les annexes).

M. Beer explique que, dans le cadre départemental, lorsqu'ils ont reçu les commissaires, ils sont allés aussi loin qu'ils le pouvaient, dans les réponses, concernant l'évolution des postes et la mise en place du contrôle interne. Il pense qu'ils ont d'ailleurs beaucoup progressé dans la mise en place dudit contrôle.

Par rapport à l'Office de la jeunesse, il précise que l'aspect partisan n'est pas toujours aussi évident qu'il n'y paraît. Il est convaincu que, dans la durée, il faudra adapter les effectifs, mais il croit aussi qu'aujourd'hui, s'ils avaient des postes supplémentaires, ils se trouveraient dans une situation dans laquelle les différentes réformes et réorganisations auxquelles le Département est en train de procéder seraient bloquées. Il note que, dans tous les services, il leur est toujours demandé des postes supplémentaires, mais que la manière dont ils travaillent n'est jamais analysée. Ils travaillent aujourd'hui sur les statistiques, la manière d'ouvrir un dossier, les critères, la place du contrôle, etc. Il faut définir les prestations attendues du SPMi, en termes de contrôle, d'aide et d'intervention. Il ne faut pas masquer des problèmes d'organisation par des augmentations de postes, ce qui est un risque dans des services qui, du point de vue des conditions-cadres et de la structure même, ont très peu évolué par rapport à ce qui est attendu de la structure de l'Etat.

Un commissaire (Ve), concernant les directions d'établissement, pour avoir enseigné durant plus de 30 ans en primaire et avoir gardé des contacts avec ce milieu, reconnaît que les échos qui lui sont parvenus sont plutôt positifs : les enseignants sont soulagés et trouvent fort agréable de ne plus avoir à entreprendre toute les tâches administratives et démarches auprès de divers services. Il semble qu'il y ait tout de même eu quelques erreurs au niveau du recrutement. Il demande si un rapport, une sorte d'enquête de satisfaction, pourrait être fait par le DIP, en septembre, sur l'appréciation qu'il porte sur cette instauration des directeurs d'établissements. Il précise qu'il n'aimerait pas que cette enquête passe par le syndicat SPG, car il doute fort de son objectivité dans le domaine. Par ailleurs, il relève que le Parlement a été très sensibilisé à la problématique des directions d'établissements, surtout sur le plan financier, et il souhaiterait savoir s'il y a une satisfaction générale, de la part des enseignants. Récemment, en allant dans une école dans laquelle il avait enseigné, il a rencontré, dans les couloirs, 2 élèves qui s'adonnaient à des tâches d'utilité publique, car ils s'étaient mal comportés. Il pense que cela est bien et qu'il y a une salutaire reprise en mains, du point de vue du respect d'autrui, des enseignants et des camarades d'école.

Le commissaire aborde alors la question des maisons de quartier, notamment de celle des Pâquis, financée par l'Etat et la Ville. Il lui est souvent arrivé, dans son quartier, de se demander pourquoi les gens n'allaient jamais à la maison de quartier et cela a soulevé la question fondamentale de la pertinence de ces maisons de quartier. Il reconnaît qu'elles ne donnent souvent pas envie d'y aller. Il faut donc travailler sur la captation de l'intérêt des habitants du quartier, pour participer à leur maison et qu'ils aient envie de se rendre dans ce lieu. Enfin, il avait posé, lors de l'étude du budget, la question de la problématique de la non-ouverture du collège de Sismondi. Il a posé la question, concernant Drize également, à M. Muller, lequel a répondu que l'ouverture de ces deux collèges était reportée. Il demande alors à M. Beer si cela pose des problèmes de logistique de rentrée et, si tel est le cas, comment ils vont les traiter et pense que le DIP est en position subsidiaire, par rapport au DCTI, lequel est lui-même en position subsidiaire, par rapport au Tribunal administratif.

En réponse à cette interpellation, M. Beer répond que la situation du collège de Drize est moins complexe, car il y a de l'existant et du provisoire et qu'ils attendent un élément supplémentaire. A Sismondi, la situation est plus critique, car les bâtiments sont vétustes et insalubres. Il y a de gros problèmes de fonctionnement pour les élèves et pour l'enseignement. Il relève qu'ils sont dans un Etat de droit qui autorise toutes les formes de recours et permet au PJ, en vertu de la séparation des pouvoirs, d'agir dans les délais qu'il souhaite. Il fait ici part de son impuissance totale à régler la situation. Ce provisoire vétuste va encore durer un an. Il n'a pas d'idée des coûts et croit que le DCTI les aura, puisqu'il agit comme prestataire de service, le DIP étant alors en 2^{ème} ligne. Il relève néanmoins la bonne qualité de la coopération avec le DCTI, sur ce point notamment.

A la question du commissaire qui demande si le verrou se situe bien au niveau du Tribunal administratif, M. Beer précise que le verrou ou retard est engendré par des recours que le Tribunal administratif doit traiter, dans des délais raisonnables. Concernant l'enseignement primaire, il note que la SPG a déjà réalisé une enquête de satisfaction, 3 mois seulement après la mise en place des directions d'écoles. Il précise que cette enquête a été délivrée au représentant syndical de l'établissement, lequel avait la liberté de consulter ou non ses collègues avant de répondre. L'AGCEP a aussi procédé à une forme d'évaluation, qui a été retenue et a aussi son importance. Il annonce qu'il communiquera les deux enquêtes aux commissaires et ajoute qu'ils ont prévu, réglementairement, d'avoir une évaluation reposant sur une commission de fonctionnement, qu'ils ont mise sur pied, et qui regroupe les principaux acteurs, dont la SPG et l'AGCEP, et qui se nourrit des travaux

d'un observateur externe au DIP, à savoir M. Solo. Quant à la problématique des maîtres adjoints, laquelle a fait l'objet de questions et polémiques, M. Beer souligne que le rapport en traite.

Concernant la FASE, il pense que les remarques du commissaire vont un peu loin, sur un élément. Il y a un problème de structure à la FASE et il convient alors de ne pas trop mettre les professionnels en question, tant que les personnes chargées de prendre les décisions qui leur incombent ne les prennent pas. Il rappelle le mode de fonctionnement auquel ils se sont attaqués en fin d'année 2008, avec la majorité souhaitée au sein du Conseil de fondation, visant à modifier le fonctionnement. Un délai a été donné à la FASE, à fin septembre, pour présenter au CE les axes de ce nouveau fonctionnement. M. Mauris, le président, s'y attelle avec beaucoup d'énergie et de compétence, avec un partenariat extérieur. Il doute toutefois qu'ils auront ce rapport dans les délais, mais note que les choses avancent et que des propositions seront prêtes. Il relève qu'ils s'attaquent à un point énorme, soit l'élément culturel, lequel a voulu que, durant des années, au nom d'une conception associative, le droit soit donné, à quelques personnes d'un comité, de pouvoir, sans rendre de compte à d'autres, se charger de l'organisation de prestations qui reposent sur quelques 40 mios. Cela ne convient pas, d'où le travail sur la gouvernance. Il reviendra avec la problématique du fonctionnement via un rapport et une modification des statuts.

Un commissaire (UDC) regrette que, pour un département d'une telle grandeur et importance, il n'y ait pas de tableau récapitulatif des principales dépenses, dans le rapport et que de ce fait il est difficile d'avoir une approche rapide de l'évolution du DIP. Il aimerait savoir combien coûtent les secteurs primaire et secondaires 1 et 2, dans le budget et les comptes, pour comprendre l'incidence du fait que de plus en plus d'élèves poursuivent leurs études en sortant de la scolarité obligatoire. Il note que la hausse est de 48%, en cumulant le secondaire 1 au secondaire 2. Il remarque que l'enseignement secondaire n'est pas accessible, intellectuellement parlant, à tout le monde et, de ce fait notamment, l'augmentation du nombre d'élèves au secondaire l'intrigue. Il demande si les standards d'évaluation sont toujours les mêmes ou s'il est aujourd'hui plus facile de réussir l'école secondaire. Sa question se base sur un rapport de l'Université, réalisé en 2006 ou 2007, dans lequel les professeurs se plaignaient de voir arriver, du collège, des élèves peu préparés à aller à l'Université. Il demande si le DIP a fait une étude de ce que deviennent les élèves sortant du secondaire 1 et 2, s'ils vont à l'Université ou en apprentissage. Il constate que l'âge de début d'apprentissage est assez élevé, vers 18 à 20 ans. Enfin, il lit que les évolutions du nombre d'élèves résultent surtout des évolutions de la migration. Il ajoute que l'augmentation

du nombre des naissances date de 2006 et ne concerne ainsi pas encore l'effectif des élèves, dont l'augmentation est ainsi surtout liée à l'immigration. Il relève que c'est à l'école qu'il y a lieu de faire un effort, concernant l'intégration, lorsque les enfants sont encore jeunes et pense qu'il faut consacrer des séances, pour voir quels sont les besoins et les problèmes rencontrés sur le terrain. Il convient de voir quels moyens le DI peut engager sur ce point et quels sont ses besoins et les problèmes auxquels il fait face.

M. Beer, tout en déplorant le fait que le commissaire (UDC) trouve que le rapport n'est pas assez clair, indique que le rapport des commissaires reprend de manière précise les questions posées. Il note que, lorsqu'il est question d'enseignement post-obligatoire, il faut être précis quant à ce que cette notion recouvre. Il s'agit du Collège de Genève, de l'ECG, de l'Ecole de commerce et de toute les formations professionnelles, soit aussi les apprentissages. Il signale qu'à la Conférence des directeurs de l'instruction publique, composée des 26 chefs de département des 26 cantons, ils ont pris une décision très importante, en octobre 2006, en adoptant l'objectif que 95% d'une tranche d'âge doit être qualifié, au niveau de l'enseignement post-obligatoire, donc avoir une maturité gymnasiale, un diplôme de l'école de commerce ou de culture générale, soit au moins avoir une attestation de formation professionnelle, en 2 ans.

La formation élémentaire et la formation pratique ont été supprimées et cette attestation représente une première étape de l'apprentissage et la première année du CFC, faite en deux ans. Les 26 chefs de département ont dit que tout le monde, soit 95% des gens, doit au moins avoir cette attestation professionnelle en 2 ans. Aujourd'hui, il admet que ce taux est de 90% à Genève, et qu'il est également au dessous de ce seuil de 95% dans la majorité des cantons. Il explique que ce taux a été fixé car, si le jeune n'a même pas l'un de ces titres, il n'aura aucune chance sur le marché du travail. Cet objectif est ainsi, selon lui, certainement partagé par tous les partis. Il y a des problèmes, notamment une augmentation démographique au sein de l'enseignement obligatoire, qui s'est reportée sur l'enseignement post-obligatoire, ainsi qu'une tendance à l'augmentation de vie de l'élève dans l'enseignement post-obligatoire. Il note que cela est lié à l'âge d'entrée en apprentissage, lequel est de 18 ans à Genève.

Concernant l'âge moyen d'entrée en apprentissage, M. Beer explique qu'il a eu des échanges avec Genève place financière. Les employeurs de la place financière n'engagent pas un jeune avant 18 ans, car il nécessite alors encore un accompagnement éducatif que les entreprises ne souhaitent pas assumer. Il indique, à titre d'exemple, que les offres d'emploi, d'il y a une année stipulaient que, pour rentrer en apprentissage dans le secteur de la

chimie genevoise, il fallait au moins avoir un titre du secondaire 2, soit au minimum un diplôme de l'ECG. Ainsi, la tranche d'âge dans les apprentissages va de 15 à 25 ans. M. Beer indique que le contre-projet à l'IN 134 et, indirectement, à l'IN 138, est essentiel du point de vue de la réussite du processus d'orientation, lequel doit commencer au début du cycle d'orientation. Ce contre-projet est fondamental, car il est de nature à faciliter l'orientation, à éviter de perdre du temps dans l'enseignement post-obligatoire et, probablement, à baisser un peu l'âge d'entrée moyen en apprentissage qui, s'il s'explique dans certains domaines, ne doit pas pour autant devenir une généralité.

Un commissaire (L) rebondit sur la remarque de M. Beer relative aux apprentissages dans le domaine bancaire. Il y a le problème d'adéquation des connaissances, la place financière genevoise étant, par vocation, internationale. Un élève sortant de l'école obligatoire et n'ayant pas les connaissances suffisantes, essentiellement en anglais, n'a aucune chance d'être pris en apprentissage dans une banque. Il remarque que la période entre 15 et 18 ans est souvent consacrée à des séjours linguistiques, pour les gens qui souhaitent se consacrer à la finance, afin de combler les lacunes à ce niveau-là. Le Président ajoute que les jeunes genevois sortent de l'école obligatoire à 14 ou 13 ans, soit plus tôt que dans la plupart des autres cantons, qui connaissent un âge de sortie à 15 ans. Il relève le déficit d'heures en français, en mathématiques, etc., de sorte qu'il faut ainsi compenser, après 15 ans, ce qui n'a pas été appris jusqu'à 15 ans.

M. Beer, concernant la démographie, relève qu'il y a l'aspect natalité, mais aussi l'aspect migratoire. Il note que, dans l'enseignement obligatoire genevois, il y a un taux extrêmement élevé d'élèves non-natifs de Suisse, soit quelque 45%. Ceci constitue un élément important car, d'une manière générale, les non-natifs ont des résultats moins bons, dans la mesure où ils ont souvent une maîtrise moins bonne du français. Ce phénomène se retrouve partout dans le monde, à savoir que les résultats des non-natifs sont moins bons que ceux des natifs. Il annonce que, selon le test de sciences PISA de 2006, les élèves natifs de Suisse ayant connu la scolarité genevoise sont 3^{ème} sur 7 et les non-natifs sont 4^{ème} sur 7. La moyenne place Genève en dernière position en raison du taux élevé de non-natifs dans ce canton. Il souligne encore que les non natifs sont dans la moyenne des cantons romands et que le niveau des natifs n'est pas influencé par le nombre, en l'espèce élevé, de non-natifs. Il y a un problème de conception de l'intégration, non juste de l'intégration dans le milieu scolaire. Chacun sait qu'ils veulent éviter l'exclusion, le rejet, l'assimilation et le communautarisme. Il faut savoir ce que c'est, quelles valeurs doivent être partagées, quelles sont les choses qui

doivent être l'objet d'un apprentissage et quelles sont les démarches de l'Etat permettant de faciliter l'intégration de ces nouveaux arrivants, et quelles sont ses obligations à ce sujet. Il faut trouver un concept d'intégration, qui ne doit pas être défini par les autorités scolaires, mais bien par la société, le GC et le CE, et qui doit être mis en œuvre par les établissements scolaires et le DIP.

Un commissaire (UDC) relève que la langue est un problème fondamental pour les migrants, et il demande si ces élèves ne peuvent pas être pris en charge tout petit, pour apprendre le français et ainsi ne pas être retardés, dans leurs études, par ces lacunes.

M. Beer répond que, jusqu'à l'an dernier, il y avait les STAC (structures d'accueil) et des classes d'accueil, au niveau du cycle d'orientation. Il y avait toutefois un défaut de pilotage, sur lequel le Département a travaillé. Aujourd'hui, pour l'ensemble des élèves de l'enseignement primaire genevois, soit de la 1P à la 6P, tous les nouveaux arrivants non francophones sont à mi-temps dans une structure pour l'apprentissage du français et à mi-temps dans une classe normale de quartier.

Un commissaire (R) souhaiterait connaître, sur l'exercice 2008, les conséquences de la suppression des occupations temporaires de 12 mois au DIP, qui avaient cours sous l'ancienne loi sur le chômage. Par ailleurs, il souhaite savoir si les bâtiments de Sismondi vont être fermés. En d'autres termes, il aimerait savoir si le retard pris pour la rénovation n'empêche pas pour autant l'utilisation des locaux car cela lui est confirmé.

M. Beer répond que personne ne l'a jamais alerté sur ce point, si bien que le nombre de ces emplois et les conséquences de leur suppression n'ont pas dû être importantes.

M^{me} Frischknecht indique que, sauf erreur de sa part, il y avait environ 50 personnes en occupations temporaires. Elles ont terminé ce travail et ont progressivement été remplacées par une trentaine d'emplois-formation, au sens de la nouvelle loi sur le chômage ; ces emplois-formation durent 6 mois et ne sont pas comparables aux emplois temporaires, car les objectifs sont différents..

RAPPORT COMPTES 2008 DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Commissaires délégués: M^{me} Elisabeth Chatelain et M. Guy Mettan

Assistent pour le Département de l'instruction publique:

- M. BEER Charles, Conseiller d'Etat
- M^{me} FRISCHKNECHT Marianne, secrétaire générale
- M^{me} SCIARRINO Déborah, responsable du contrôle interne
- M^{me} PFISTER Monique, directrice RH
- M^{me} VILLANYI Andrea, directrice service comptable et financier
- M. MAFFIA Aldo, directeur adjoint, service des subventions
- M. JANDEAU Serge, adjoint de la directrice du service du budget

Situation générale

- **Charges** : 2 185, 017 millions
- **Budget 2008 retraité** : 1 914, 254 millions
- **Variation** : 270, 762 millions dont 24, 5 millions pour les charges de personnel

Le DIP présente un dépassement de 2,4% lié aux charges de personnel. Les dépenses générales, quant à elles, sont maîtrisées. La maîtrise des coûts est atteinte par le département, ce qui est très important en termes de budget. Il faut en effet savoir que le DIP fait face, d'une manière générale, à une augmentation continue, depuis 15 ans, des effectifs scolaires. Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, soit aux trois niveaux d'enseignement, il est à noter une augmentation d'environ 26% en 15 ans. Celle-ci a d'abord touché le primaire, puis le secondaire et enfin le post-obligatoire. S'ajoute, concernant ce dernier, des modifications de comportement prolongeant la durée moyenne d'écologie.

Cela ne correspond pas à l'évolution au sein des autres cantons suisses, où il y a soit eu stagnation, soit même baisse pour certains petits cantons plutôt ruraux ; mais cela n'est pas pour autant en contradiction avec l'augmentation de la population genevoise, qui a augmenté durant la même période de presque 16%, ce qui fait de la région genevoise un des centres urbains européens où la croissance est la plus forte.

Ainsi, non seulement Genève peut recueillir près de 45% de non-natifs dans ses écoles, mais ils peuvent de plus provenir de familles aussi différentes que celles de diplomates, d'employés de multinationales, de requérants d'asile ou même de clandestins. Il s'agit donc d'une double

pression sur le système scolaire. Par ailleurs, la sensibilité de la population à l'égard de l'organisation scolaire est également en plein développement. La population se plaint facilement d'une altercation ou d'un petit accident.

Cela dit, le Département s'est engagé dans un processus difficile, à savoir la transformation en profondeur de ses structures, soit des conditions-cadre permettant aux enseignants d'apprendre aux élèves. Il y a actuellement 80 chantiers, soit des réformes internes, qui s'articulent autour de 3 éléments fondamentaux.

Le premier point concerne la direction de proximité. Dans tous les secteurs, de l'école primaire au post-obligatoire, le DIP tient à la reconnaissance de hiérarchies de proximité représentant l'autorité par rapport à l'extérieur et soutenant les agents de la fonction publique dans l'exercice de leur profession. Le projet sur la FASE inclut des hiérarchies de proximité, sans pour autant amener une dilution ; la loi sur l'Université s'inspire également du même type de principes : autonomie, direction de proximité, partenariat dans l'exercice de l'autorité.

Le second point a trait au parcours scolaire. En effet, le processus d'harmonisation ne doit pas cacher les enjeux et micro-enjeux liés au parcours des élèves, et notamment la volonté du DIP d'avoir 95% d'une tranche d'âge qui obtienne une qualification relevant de l'enseignement post-obligatoire ; ceci est une condition sine qua non d'une insertion économique, sociale et citoyenne.

Le dernier élément a trait au suivi et à la politique sociale en faveur de la jeunesse, au sens large. Elle relève de l'Office de la jeunesse et de ses services, ainsi que d'un certain nombre de structures exerçant des tâches publiques par délégation, au sens de la LIAF (FASe, FOJE, Astural). Par rapport à l'ensemble de ces instances, une plus grande coordination du pilotage de la politique générale en faveur de la jeunesse est souhaitée, dans la mesure où elle est actuellement défailante, lorsque l'on constate certains cas de jeunes en difficulté.

Questions

Qu'en est-il de l'évolution des postes et notamment de ceux des directions ne figurant pas sur l'organigramme et de ceux dévolus à la communication ?

Avant l'arrivée de M. Beer au DIP, ces dépenses figuraient sous celles de l'OFPC, qui comprenait ainsi 30 postes pour la communication. Les chiffres de la structure communication actuelle seront toutefois fournis à la Commission. Le journal sur l'école a par exemple passé de 3 à 2 exemplaires par année. De plus, l'option tous-ménages a été choisie délibérément, car l'envoi par la poste à tous les ménages revient moins cher qu'un envoi adressé à tous les parents et enseignants.

Quid de l'Office de la jeunesse et du Collège Calvin ?

Les processus RH individuels n'autorisent pas une divulgation des dossiers des collaborateurs. Cependant, la voie choisie l'a été d'un commun accord, ce qui se traduit en pratique par une demande de départ.

En ce qui concerne le Collège Calvin, la Direction générale du post-obligatoire a proposé M^{me} Meyer, face à une autre candidate, interne au Collège. Le processus a confirmé le choix initial, ce qui a mécontenté certains « clans » existant au sein du Collège.

Le contrôle interne, délicat dans un aussi grand département, fonctionne-t-il ?

La nouveauté, en termes d'organisation, consistera donc en des réallocations de postes venant de la direction des finances, afin de garantir une homogénéité du travail effectué. Il y aura donc un chargé de contrôle interne, ainsi qu'un contrôleur de gestion. Il s'agit de travailler à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne, avec une mission, une stratégie, un ensemble de processus-clé liés au contrôle rattaché. Il y a plus de 80 processus-clé au sein du DIP, qui ont été élaborés au fil de différentes séances et tout cela devrait commencer à fonctionner rapidement.

L'autre grand chantier est lié à la gestion des risques opérationnels et hors processus. Ce travail a été effectué sur demande, avec une formation de la plupart des collaborateurs et l'établissement d'une matrice de risques majeurs. Un gros travail a aussi été effectué en ce qui concerne les rapports avec l'ICF, l'ICF ayant notamment relevé que le département travaille de façon régulière et qu'un réel changement a été apporté. Lors de la clôture des comptes 2008, la rencontre avec l'ICF a permis de noter une réduction de plus de 30% du nombre de commentaires ; et 50% environ des remarques de l'année précédente ont été corrigées. En outre, la plupart des nouvelles remarques ont trait à IPSAS et peuvent ainsi se corriger assez rapidement.

Qu'en est-il des écarts de 25 millions avec le budget retraité pour les charges de personnel ?

Il tient au fait qu'un certain nombre d'éléments IPSAS ont été intégrés à ce budget retraité, concernant notamment de nouvelles méthodes de comptabilisation. Par ailleurs, deux éléments sont apparus en 2008, notamment le complément de prime de fidélité ramenant à 40% ceux qui ne l'étaient pas, qui est un peu plus important dans les comptes qu'au moment où il avait été présenté à la Commission des finances ; en outre, les 0,9% de complément d'indexation, décidés en fin d'exercice, pour lesquels une demande de dépassement a été acceptée. Une demande de dépassement de crédit attribuable à des erreurs d'estimations budgétaires avait également été acceptée, pour un montant de 8,6 mio, avec un disponible attendu de 3,34 mio ; ce dernier n'a malheureusement pas pu être tenu, puisque la

demande a été déposée en octobre et qu'il s'est avéré que l'intensité des dépenses sur cette ligne 30 a été sous-évaluée.

Il faut aussi savoir, par rapport à l'écart de 276 millions, que 232 millions sont expliqués par le rôle de « boîte aux lettres » joué par le DIP ; il existe un biais entre le budget et la comptabilité, car les montants provenant par exemple de subventions fédérales, redistribués par exemple aux HES, ne sont pas budgétisés, mais sont comptabilisés.

La ligne des subventions a crû de 0,5% par rapport au budget retraité 2008, mais de 20% par rapport aux comptes 2007...

Les 17 institutions appliquant les mécanismes salariaux de l'Etat sont sujettes à l'incidence de l'indexation et à celle du complément de la prime de fidélité. L'indexation 2009 a eu un effet se montant à 3,7 mio, et le complément de prime de fidélité à 6,7 mio. En outre, des demandes de dépassement de crédit ont été soumises à la COFIN, tel que celui relatif au PLEND pour les HES ou un autre portant sur le Centre intercantonal pour les croyances.

Un autre élément significatif, qui n'avait pas pu être anticipé lors du processus budgétaire 2008, est celui des frais de placement en enseignement spécialisé dans d'autres cantons. Cet effet indirect de la RPT engendre une refacturation aux cantons de ces frais de placement. Une quarantaine d'enfants est ici concernée ; or, le coût de placement journalier a été fortement augmenté en raison de la baisse des subventions de la Confédération. Ceci n'avait pas été anticipé et se produira de manière pérenne ; il s'agira donc désormais de combler ces 1,5 mio, si un tel nombre d'enfants continue à être placé dans d'autres cantons. En fait, si l'on ne tenait pas compte des demandes de dépassement de crédit de type mécanique, le DIP serait en-deçà de l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions.

Les effectifs de l'enseignement primaire ont baissé ces toutes dernières années, alors que les charges sont en augmentation : pourquoi ?

Le nombre de postes total n'a pas augmenté entre 2007 et 2008, et entre 2006 et 2007, la réduction du nombre d'élèves à la rentrée 2006 avait constitué une surprise ; le contraire s'est néanmoins produit lors de la dernière rentrée, qui a connu une augmentation de 50 élèves, alors qu'une baisse de 250 était attendue. Par ailleurs, le DIP a toujours dit que le financement des directions d'établissement émanait essentiellement de réallocations, ainsi que de diminutions d'effectifs qui ne seraient pas reportées sur le taux d'encadrement, mais qui allaient servir à mettre sur pied la hiérarchie de proximité souhaitée. Troisièmement, il y a eu la suppression de la fonction d'inspecteurs et des primes et décharges en temps relatives aux

responsables d'école et maîtres principaux (les deux systèmes prévalant encore avant la mise en place des directeurs).

On peut noter la bonne tenue de la croissance des postes, mais que sont les 27,8 postes supplémentaires (« internationalisation et externalisation/transfert petit Etat/RPT »), alors que la note précise qu'aucun poste nouveau n'a été accordé ?

L'internalisation ou externalisation correspond à des transferts de postes entre des entités externes ou internes au département, par exemple la SGIPA. Lorsque les places d'apprentissage ont été intégrées au DIP, cela constitue de l'internalisation. De même, lorsqu'un service s'autonomise, ou dans le cas des cours interentreprises, il s'agit d'externalisation. Depuis 2006, il y a eu en gros 80 postes en moins, mais des augmentations ont été consacrées en fonction des effectifs scolaires du post-obligatoire, des internalisations, externalisations, etc. Un tableau à jour sera donné à la commission.

Certains dépassements de crédit n'ont pas été soumis à la COFIN (400.000 CHF pour le Cycle d'orientation et l'enseignement secondaire obligatoire, ainsi qu'aux 2,7 mio CHF pour les subventions accordées aux institutions hors cantons, frais de placement, conversion de prêts en allocations) : quelle en est la raison ?

Les frais de placement découlant de la RPT sont facturés en fin d'année. Ainsi, une fois qu'un tel dépassement est connu, il est trop tard pour déposer une demande de dépassement de crédit voire pour l'intégrer au prochain budget. La présentation d'une demande de dépassement de crédit de ce type découle ainsi plutôt d'un usage que d'une obligation. Il précise avoir eu des échanges à ce sujet avec le DF. Au sujet du deuxième élément, les allocations d'études d'apprentissage, il précise qu'il faut travailler avec l'ensemble du bloc, puisqu'il peut y avoir des effets de compensation, par exemple entre allocations pour étudiants et allocations d'apprentissage ; or, globalement, ce poste est en diminution, c'est-à-dire qu'il y a une non-dépense.

Quid des ressources humaines ?

Cet axe a été abordé ces dernières années, notamment en termes de transversalité du personnel enseignant ; les travaux ont d'ailleurs déjà débuté. Cela concerne déjà les processus principaux, qui n'ont pas de différence significative en termes réglementaires, puisqu'il y a tout de même deux statuts réglementés pour le personnel enseignant et le PAT. Avec le SIRH, les différents processus sont effectivement pris en considération, avec une intégration du personnel enseignant. La rentrée 2008 s'est très bien passée, seules quelques rares situations ayant surgi.

Concernant le problème de l'éparpillement géographique des bâtiments des HES, y a-t-il du répondant du côté du DCTI ?

Tant le DCTI que le CE sont sensibles à cette situation. La situation des infrastructures et des bâtiments des HES, comme pour l'Université, est en souffrance. En fait, l'habitude d'une réponse au coup par coup complique la vie de ces écoles. Mais la collaboration entre l'Université et les HES est excellente, si bien que le but est d'avoir une vision commune du développement des infrastructures et des bâtiments. Un plan allant dans ce sens a été proposé au CE, ayant le mérite de repenser, à moyen et long termes, la répartition des bâtiments en fonction de pôles ; cela se traduit par exemple, sur le plan médical, par l'objectif d'avoir le CMU et la Haute école de santé à proximité immédiate l'un de l'autre. Des projets originellement prévus à moyen terme, par exemple pour Battelle, sont ainsi remis en cause ou du moins réexaminés en accord avec cette vision. Un projet commun pourrait ainsi aussi concerner les HEC, les SES et la HEG.

Le problème actuel est donc celui du court terme, mais l'option aujourd'hui est de poser les jalons d'une politique à long terme, tout en tenant compte des adaptations devant être effectuées à court terme. Il s'agit ainsi d'arrêter de répondre systématiquement à la demande, car il n'est sinon plus possible de tenir compte des exigences du long terme. Le rapprochement géographique des HES et de l'Université est prévu autour de pôles regroupés par activité, tel que médecine, social, commerce et économie, art ou encore ingénierie.

L'ensemble des orientations souhaitées au niveau institutionnel ont ainsi été inscrites dans la convention d'objectifs ; et de manière à avoir la même visibilité au niveau des HES, une révision de la loi sur les HES est entreprise actuellement, sous l'égide d'une commission externe comme celle qui avait existé pour l'Université. Cela leur garantirait le même type d'autonomie et de compétences, tout en permettant au CE de mettre en place une convention d'objectifs pérennisant les objectifs visés.

Quid du Système d'information genevois pour l'enseignement et la formation (SIGEF) ?

Le DIP va faire en sorte que la CGPP le fasse passer au mois de mai ; ce projet n'avait en effet pas passé le cap des investissements sélectionnés l'année dernière. Compte tenu de son importance et surtout de ce qui est exigé désormais pour les projets de lois d'investissement de cette nature, notamment en raison d'IPSAS, il faut prévoir tous les impacts financiers, notamment sur le budget de fonctionnement. Or, ces impacts financiers seront assez importants. En tous les cas, le SIGEF constituerait la base de données qui permettrait enfin d'harmoniser la situation actuelle. Il est ainsi espéré que le PL relatif à SIGEF soit présenté durant cette législature encore.

Annexe : Compléments d'information du DIP suite à l'audition en sous-commission



République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique

Genève, le 4 mai 2009

1. Évolution du nombre d'élèves et considérations démographiques

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'élèves/étudiant-e-s en enseignement public, dans le canton, de 2000 à 2008.

| Degré / Rentrée scolaire | 2000 | 2005 | 2007 | 2008 | Var 2000/2008 | 2009 prévisions SRED |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|---------------|----------------------------|
| Enseignement primaire | 34'804 | 35'370 | 34'719 | 34'746 | -0.2% | 34'763 |
| Enseignement secondaire I | 11'406 | 13'246 | 12'977 | 12'979 | 13.9% | 13'076 |
| Enseignement secondaire II | 16'724 | 19'038 | 20'169 | 21'046 | 26.3% | 21'492 |

En neuf années, l'augmentation, tous degrés confondus (hors Uni, HES, enseignement professionnel supérieur) est de presque 6'000 élèves soit environ 9.5%.

Le système d'enseignement genevois public accueillait, en 2007, près de 87'000 élèves, depuis le niveau enfantin jusqu'au niveau tertiaire, soit une augmentation des effectifs scolarisés de 7'600 personnes depuis l'année 2000 (+9%) et d'environ 17'000 personnes depuis 1990 (+24%).

Il est à noter que les effectifs dans l'enseignement primaire augmentent également, contrairement aux tendances prévisionnelles.

Ces évolutions résultent principalement de l'évolution démographique du canton (naissances et migrations) et de la poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire II et tertiaire (75% des 16-19 ans en 2007 contre 71% en 2001, et 36% des 20-23 ans en 2007 contre 33% en 2001).

En 2007, la population du canton s'élève à environ 447'000 habitant-e-s, dont 38% de nationalité étrangère.

Si, jusqu'en 2004, le taux de croissance démographique du canton était de 1.3% l'an, il est passé de 2004 à 2006 à 0.7% l'an, puis 0.5% en 2007. Ceci est dû à un plus faible solde migratoire.

Cependant, le nombre de naissances du canton était en hausse de presque 7% en 2006, et contribuait à 80% de l'augmentation démographique du canton, contre 50% en 2004 et 2005.

2. Organisation et état de situation du système de contrôle interne au DIP

La mission service du contrôle interne est, sur délégation de la Secrétaire générale, principalement orientée vers les 3 axes suivants :

- Conseils et expertise de haut niveau en matière d'organisation, de gestion des risques et de contrôle interne (CI). Le domaine d'intervention porte sur l'ensemble des éléments de gestion des risques en qualité de « risk manager » au sens COSO 2,

- Coordination et supervision de la mise en place et maintien des outils de contrôle interne et de gestion développés par le collège spécialisé CI, élaboration et validation des directives au niveau du département,
- Coordination et supervision de l'ensemble des activités opérationnelles dont l'objectif principal est l'amélioration du fonctionnement et la maîtrise des activités du département.

Etat de situation (Avril 2009)

Depuis 2006 et particulièrement ces 18 derniers mois, le service du CI s'est attaché à travailler selon plusieurs axes afin de développer la compréhension du CI d'une part, et déployer le système de CI (SCI) au sein du département (directions générales, services rattachés et fonctions de support) d'autre part.

Les cadres du département ont suivi une formation de base sur le CI (définition, concept, méthode, outils, analyses et rémédiations)

Un certain nombre d'activités ont été mises en œuvre afin de décrire les processus clés du département (77), élaborer les matrices de contrôles sur processus (64 réalisés ou en cours), définir les matrices de risques opérationnels et hors processus et bientôt les risques majeurs (opérationnels et stratégiques) du département (mai 2009). Les plans d'action de gestion de ces risques identifiés seront alors mis en place selon le calendrier validé par le chef de département.

Au vu de la taille et de la complexité du département, le travail effectué est de bonne qualité. Il faut noter que le département a également fait son possible pour respecter les délais/calendriers de déploiement du SCI fixé par le cahier des charges du collège spécialisé CI.

Cependant, il reste un important travail de consolidation à effectuer, notamment dans l'accompagnement des directions générales et services rattachés au SG, ceci dans l'objectif de stabiliser les connaissances, les solidifier les contrôles et mettre en place les outils de gestion et de pilotage appropriés.

Le souhait actuel, de la seconde phase, est de prioriser les activités restantes s'agissant du déploiement du CI, en fonction de la fragilité réelle ou ressentie de certains services et directions. Il s'agira alors d'accompagner de manière fine et personnalisée les responsables de contrôles en charge de ceux-ci, afin de finaliser les travaux entrepris ces deux dernières années.

Le suivi ICF :

En alignement avec les demandes émanant de la CCG selon lesquelles la 'priorité' des départements en matière de CI est le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'ICF, le DIP peut assurer avoir fait un gros travail de fond et de forme à ce sujet. En effet, dans son dernier rapport départemental, l'ICF, à deux reprises, mentionne et salue les efforts effectués par le département :

Note 1 : " Nous avons constaté que, d'une manière générale, le département était sensibilisé à la nécessité de mettre en place un système de contrôle interne relatif aux aspects comptables et financiers qui soit efficace. De ce fait, et malgré les quelques lacunes encore existantes et pour lesquelles des mesures correctives doivent être prises, nous avons constaté une amélioration significative en 2008. "

Note 2 : " Nous tenons à saluer le travail réalisé par le département dans l'exercice sous

revue en matière de formalisation des directives départementales. En effet, comme mentionné ci-après et en annexe I du présent rapport, le département a :

- revu sa directive sur la gestion des liquidités (voir observation No 5.1.5);
- établi une directive sur les compétences financières (annexe I);
- établi une directive sur la gestion des débiteurs (voir annexe I);
- revu sa directive sur la gestion des inventaires (voir observation No 5.1.8);
- établi une directive sur la gestion des stocks (voir annexe I).

Certaines de ces directives doivent encore être validées par le Secrétaire général et seront disponibles en ligne (sur le site intranet du DIP) pour tous les utilisateurs, d'ici fin 2008."

De plus, le rapport ICF sur les comptes 2008 vient d'être présenté au département: 51 recommandations y sont faites, dont 2 d'importance 3 et 29 nouvelles. L'ICF note avec satisfaction que d'une part, 19 recommandations de 2007 ont été mises en œuvre et que, d'autre part, les nouvelles observations sont en partie liées à la mise en œuvre des normes IPSAS.

Voici ci-dessous un résumé de l'évolution des recommandations ICF en matière de comptes :

| Rapport ICF | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------|------|------|------|
| Nombre de recommandations | 53 | 60 | 51 |
| Recommandations corrigées | 9 | 20 | 19 |
| Nouvelles recommandations | 23 | 25 | 29 |

Attentions et soutiens particuliers :

Le service du CI a déterminé des domaines d'activités pour lesquels des attentions particulières sont en cours ou à prévoir, notamment :

- La gestion et le contrôle des investissements (investissement vs fonctionnement),
- Suivi des projets stratégiques du département (contrôle des coûts, analyse des risques, priorisations budgétaires),
- Processus et procédures liés à la gestion des inventaires,
- Processus d'achats (particularités liées au département, qui représente environ 40% du volume CCA),
- Mise en place du suivi et contrôles liés aux organismes subventionnés.

3. La Communication au DIP

En ligne avec la requête du Conseil d'Etat (mesure P1-16) le DIP a travaillé à diminuer ses charges liées à la communication de 25% sur 4 ans, autant pour les effectifs que les dépenses de publication du département.

Ainsi, du point de vue des effectifs, l'« unité de communication » était composée de 17.6 ETP en 2006. Aujourd'hui, 12.45 ETP sont établis au budget 2009 (soit une diminution de 5.15 postes ou 30%) ; la cible initiale, fixée à 13.2 ETP, est donc, quant à elle largement dépassée, grâce aux efforts d'efficacité conséquents fournis ces dernières années.

De plus, le budget disponible pour la communication, sous nature 310, était de 153M CHF en 2005 et de 115M CHF pour 2009 (soit une diminution de 38M CHF ou 25%), en accord avec la mesure P1-16.

4. Préciser les mouvements d'internalisation et externalisation

(tableau du rapport de gestion, page 43)

Les mouvements d'internalisation correspondent à la transformation d'un montant budgétaire dont la nature est en francs en l'équivalent en postes, l'externalisation correspondant au mouvement inverse. Le mouvement d'internalisation 2007/2008 de **27.3** postes correspond principalement au renforcement du soutien direct aux établissements de l'enseignement primaire par la transformation des indemnités et décharges des maîtres principaux et des responsables d'école de l'enseignement primaire en 25 postes PAT. Le solde d'internalisation de 2.3 postes correspond au même mécanisme de transformation d'une subvention au sein du service médico-pédagogique.

Le mouvement d'internalisation a été complété par la réallocation de postes du personnel enseignant (-57.5 ETP) en postes PAT au sein des établissements du primaire.

Le tableau "*Postes 2007 /2008 - Variations*" de la page 43 du Rapport de gestion 2008 reprend les mêmes éléments que la note "Réponse du DIP à l'exigence du Conseil d'Etat de diminution de 5% des effectifs PAT du département" d'octobre 2008 (voir annexe 7) dont les commentaires restent parfaitement pertinents pour la période 2007/2008.

Le texte qui commente le contenu de ce tableau se trouve en pages 42 et 43 du rapport de gestion. On identifie les écarts 2007/2008 suivants :

- effort d'efficience correspondant à 109.378 postes non dédiés à des prestations directes aux élèves
- mouvements d'internalisation correspondant à 27.3 postes
- transfert de 3.4 postes du DIP au département des finances dans le cadre de la mesure 59 P11
- reprise par le canton de tâches assumées par la Confédération (RPT) à hauteur de 6.2 postes
- besoins nouveaux, couverts par réallocation interne DIP de 107.078 postes pour la rentrée 2008
- variation totale de 27.8 postes entre le budget 2007 et le budget 2008.

Les chiffres détaillés montrent que ce sont les efforts d'efficience, ainsi traduits, qui permettent de répondre aux besoins nouveaux de 107.1 postes pour la rentrée 2008.

5. Où en est la réorganisation des ressources humaines au DIP ? Comment s'est passé la rentrée 2008 avec SIRH pour le personnel enseignant ?

Avec effet au 1^{er} janvier 2007, un office payeur unique a été créé pour gérer la paie de manière unifiée pour l'administration cantonale (mesure 4 P1²). A cette occasion, la gestion des salaires de tous les personnels du DIP (personnel enseignant, administratif et technique) a été intégrée à l'office du personnel de l'Etat. Le personnel enseignant est dès lors inclus dans le système d'information des ressources humaines de l'Etat (SIRH).

L'étape la plus délicate pour la gestion des salaires du personnel enseignant a lieu au moment de la rentrée scolaire, compte tenu du nombre très important de mouvements du personnel à cette occasion (changements : taux d'activité et/ou d'établissement, voltige d'enseignants qui interviennent dans plusieurs écoles, répartition de l'enseignement dans les disciplines, composition des classes en fonction du nombre d'élèves et des choix d'orientation notamment dans l'enseignement postobligatoire). C'est dans ce contexte qu'à la rentrée 2007, la gestion des salaires des enseignants a rencontré quelques difficultés. La situation s'est normalisée lors de la rentrée 2008.

1 Mesure 59 du premier plan de mesure "Centraliser et mettre en cohérence les directions financières départementales sous l'égide de l'administration des finances de l'Etat".

2 Mesure 4 du premier plan de mesure "Créer un office payeur unique pour gérer la paie de manière unifiée dès janvier 2007 et permettre un pilotage cohérent de la politique des ressources humaines de l'Etat"

Suite à la délégation de compétences du conseil d'Etat en matière de personnel³ et à la redéfinition des rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources départementales et les services⁴, la direction des ressources humaines du DIP a les mêmes liens avec l'office du personnel de l'Etat que les autres départements. Elle applique les mêmes procédures et pratiques de gestion du personnel. Au plan départemental, le processus de gestion intégrée des personnels enseignant, administratif et technique est en cours, dans le respect des dispositions spécifiques et nécessaires en termes de réglementation et de gestion (par ex. spécificités liées à la rentrée scolaire pour le personnel enseignant).

Le personnel du DIP est soumis à la loi générale sur le personnel de l'administration cantonale et à son règlement d'application (B 5 05 - LPAC et B 5 05.01 - RPAC), alors que le personnel enseignant est soumis à la loi sur l'instruction publique et ses règlements d'application (C 1 10 - LIP et B 5 10.04, B 5 10.16). Il convient toutefois de relever que les modifications apportées à la loi générale sur le personnel de l'administration cantonale sont systématiquement reportées dans la loi sur l'instruction publique et ses règlements d'application. Les enseignants du DIP sont également pleinement soumis au dispositif législatif et réglementaire relatif au traitement du personnel (B 5 15).

6. Explication des écarts C08/B08 Retraité sur les charges de fonctionnement du DIP

L'écart entre les comptes 2008 et le budget 2008 retraité sur les charges de fonctionnement du DIP est de +270.76 MCHF soit +14.1%.

Il convient en premier lieu de neutraliser dans le budget et les comptes les charges relatives aux subventions redistribuées (37/47) dans la mesure où leur effet net est nul au niveau du département (charges = recettes). Il en va de même avec les imputations internes (39/49) dont l'effet net est nul au niveau de l'Etat de Genève.

L'écart devient alors de +58.57 MCHF soit +3.26%.

Il se décompose comme suit.

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 30 - Dépenses de personnel | +24.99 MCHF (+1.39%) |
|-----------------------------------|-----------------------------|

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Mécanismes salariaux complémentaires | +18.63 MCHF (+1.04%) |
|--------------------------------------|----------------------|

Il s'agit d'un complément pour le personnel dont la prime de fidélité est inférieure à 40% (+9.31 MCHF), de l'indexation complémentaire de 0.9% (+8.64 MCHF), et de l'allocation unique de vie chère (+0.68 MCHF). Ces éléments ont fait l'objet d'autorisations par la Commission des finances et du Grand Conseil (PL 10249).

| | |
|---|----------------------------|
| <u>Autres dépassements de crédits autorisés</u> | <u>+5.28 MCHF (+0.29%)</u> |
|---|----------------------------|

Les dépassements concernent principalement le rattrapage CIA pour les directeurs et directrices du primaire et les dépenses de remplacement d'enseignants. En lien avec ces dépassements, le DIP a obtenu 8.63 MCHF de crédits supplémentaires. La demande de dépassement de crédit fait toutefois mention d'un montant de 3.35 MCHF d'économies possibles (disponibles prévus dans certaines unités du DIP). Ainsi le dépassement net a été estimé pour l'ensemble du DIP à 5.28 MCHF.

³ Modifications du règlement d'application de la loi générale sur le personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (B5 05.01) et des règlements fixant le statut du personnel enseignant (B5 10.04 et B 5 10.16), entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2008.

⁴ Mesure 3 du premier plan de mesure "Redéfinir clairement les rôles, missions et responsabilités entre l'office du personnel de l'Etat, les ressources humaines départementales et les services"

Ecart d'estimation +1.09 MCHF (+0.06%)

Si l'on tient compte des mécanismes salariaux complémentaires et des autorisations de dépassement de crédit obtenues, l'écart résiduel entre les comptes 2008 et le budget 2008 retraité se monte à +1.09 MCHF soit +0.06% du budget retraité. Cet écart s'explique par des dépenses plus élevées que prévues en fin d'année qui ont entamé le disponible estimé lors de l'élaboration de la demande de dépassement de crédit citée au paragraphe précédent (2.26 MCHF au lieu de 3.35 MCHF).

31 - Dépenses générales **-0.18 MCHF (-0.01%)**

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables **+30.05 MCHF (+1.67%)**

338 - Provisions **+11.81 MCHF (+0.66%)**

Il s'agit principalement des éléments suivants :

Subsides pour la formation scolaire spéciale +11.78 MCHF

Le secrétariat à la formation scolaire spéciale (SFSS) a été créé et rattaché au service médico-pédagogique dans le cadre de la RPT. Il doit prendre en charge les frais relatifs aux mesures scolaires spéciales. Il a eu un démarrage difficile et accumulé un grand retard dans le traitement des décisions. La provision vise à couvrir les paiements des prestations dues sur 2008 pour lesquelles la décision de prise en charge des honoraires n'a pas encore été rendue par le SFSS.

Provisions factures HUG +1.27 MCHF

La convention tarifaire concernant les frais de prise en charge hospitalière aux HUG des enfants en attente de placement ou de famille d'accueil n'a été fixée qu'en novembre 2008. Une provision a été prévue pour le paiement des factures aux tarifs convenus.

Prise en charge de la participation du canton de Genève aux frais des élèves scolarisés dans les autres cantons +0.86 MCHF

Une provision a été créée afin de couvrir la part 2008 des factures concernant l'années scolaire 2008/2009 qui sera payée en 2009. Cette provision n'a pas été budgétisée car les écologies de l'années scolaires étaient auparavant comptabilisés sur une année civile.

Pont AVS des enseignants du primaire -3.20 MCHF

La provision n'a pas été dotée dans les comptes. En effet, il a fallu tenir compte de la nouvelle organisation de l'enseignement primaire (directeurs et directrices) qui implique le changement de statut d'une partie du personnel (enseignants qui deviennent du personnel administratif) qui n'a plus droit au pont AVS. C'est pourquoi une partie de la provision a été dissoute (nature de revenu 439).

333 - Dépréciations d'actifs **+0.31 MCHF (+0.02%)**

| | |
|--|-----------------------------|
| 330 / 331 / 336 - Amortissements PA / PF | +18.12 MCHF (+1.01%) |
| 339 - Créances irrécouvrables | -0.19 MCHF (-0.01%) |
| 36 - Subventions accordées | +3.64 MCHF (+0.20%) |
| <u>Mécanismes salariaux complémentaires</u> | <u>+10.49 MCHF</u> |
| Il s'agit d'un complément pour le personnel dont la prime de fidélité est inférieure à 40% (+6.75 MCHF), de l'indexation complémentaire de 0.9% (+3.74 MCHF) pour les institutions appliquant les mécanismes salariaux analogues à ceux de l'Etat. Ces éléments on fait l'objet d'autorisations par la Commission des finances et du Grand Conseil (PL 10249). | |
| <u>PLEND HES</u> | <u>+ 1.32 MCHF</u> |
| Prise en charge du financement des PLEND par les HES. Cette charge était antérieurement assumée par l'OPE. | |
| <u>Compensation de la diminution de la subvention de l'Office Fédérale de justice</u> | <u>+0.41 MCHF</u> |
| Cette mesure concerne la Fondation officielle de la jeunesse, l'ACASE et l'Astural. | |
| <u>Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)</u> | <u>+0.21 MCHF</u> |
| Contribution genevoise au financement du nouveau Centre Suisse de formation professionnelle /orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) | |
| <u>Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)</u> | <u>+0.15 MCHF</u> |
| Crédit extraordinaire accordé par la commission des finances | |
| <u>FAS'e</u> | <u>+0.10 MCHF</u> |
| Délégation à la FAS'e de la mise en œuvre de l'art. 13 du droit pénal des mineurs | |
| <u>Subsides à la formation scolaire spéciale</u> | <u>-7.19 MCHF</u> |
| Retard dans le traitement des décisions rendues. | |
| <u>Allocations d'études et d'apprentissage</u> | <u>-2.18 MCHF</u> |
| Ecart d'estimation des subventions aux personnes physiques | |
| <u>Autres écarts sur diverses natures de subventions</u> | <u>+0.33 MCHF</u> |



7. Réponse du DIP à l'exigence du Conseil d'Etat de diminution de 5% des effectifs PAT du département

En octobre 2008, cette note a été adressée à la commission des finances pour préciser les modalités de réponse du DIP à l'exigence du Conseil d'Etat de diminution de 5% des effectifs PAT du DIP sur la période budgétaire 2006 à 2009. Concernant les mouvements d'internalisation, nous relevons que cette note d'octobre 2008 recèle une coquille dont la correction est mise en évidence dans le texte transmis en annexe (texte surligné)

POSTES 2005 / 2009 - VARIATIONS

| | 2005 | efficacité demandée | variations cumulées 2006/2009 | | | 2009 | écart 09/05 |
|---|------------------|----------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------|
| B voté | 7'090.650 | 5% de 1'662.4 postes | | | | 7'142.710 | +52.060 |
| catégorie | | PAT | PAT | PE | total | | |
| Efficacité demandée / réalisée | | -83.300 | -81.089 | -111.068 | -192.157 | | |
| Internalisation/externalisation | | | +92.150 | -22.390 | +69.760 | | |
| Transferts internes Petit Etat | | | -109.500 | - | -109.500 | | |
| RPT | | | +8.564 | - | +8.564 | | |
| Besoins nouveaux couverts par réallocations internes DIP | | | +70.501 | +106.756 | +177.257 | | |
| Postes nouveaux obtenus du CE (2006 : +35.5 p. / 2007 : +38.5 p. / 2009 : +25 p.)* | | | +22.263 | +75.873 | +98.136 | | |
| Total variations | | | +2.889 | +49.171 | +52.060 | | |

* postes nouveaux 2006 & 2007 obtenus du CE par réallocations des autres départements

Total des mesures d'efficacité du DIP pour la période 2006 - 2009 :

Au total la diminution de postes non dédiées à des prestations directes aux élèves sur la période de référence est de 192,157 postes (-81.089 PAT et -111.068 PE). Par conséquent, l'objectif fixé au DIP par le CE, soit -83.30 PAT est atteint en ce qui concerne la diminution des postes PAT avec une différence de deux unités. Par contre, il est largement dépassé au regard de l'ensemble des mesures mises en place par le DIP pour diminuer les prestations non dédiées aux élèves (PE).

L'ensemble des variations en postes pour le DIP entre 2005 et 2009 peut être ainsi résumé en valorisant les rubriques suivantes :

Effizienz pour le PAT, il s'agit de la réponse du DIP à l'exigence du CE de diminuer de 5% le nombre de postes PAT :

Le Conseil d'Etat a exigé du DIP une réduction du dispositif du personnel administratif et technique (PAT) en référence au budget 2005, soit 83,3 postes qui correspondent à 5% de 1'662,40 postes PAT. Diminution à effectuer sur la période budgétaire 2006 à 2009.

Le Conseil d'Etat a admis au moment où il a exprimé cette exigence que du calcul de la diminution étaient déduits le personnel enseignant du DIP et le personnel en uniforme de la police.

Il est aussi important de rappeler que le DIP est contraint de respecter le principe suivant dans le cadre du respect de cette exigence : la diminution de la dotation en PAT ne peut se faire que sur les catégories et fonctions PAT qui ne fournissent pas de prestations aux élèves. Sont donc exclues de toute diminution les fonctions de type éducateur, psychologue, conseiller social, infirmières scolaires, etc...

Compte tenu de tous ces éléments, sur la période budgétaire 2006 à 2009 **la diminution du nombre de postes PAT du DIP a été de 81,089 postes**. On peut mettre en évidence quelques diminutions particulièrement significatives comme :

- diminution de la dotation des services rattachés au secrétariat général ;
- mise en application de la mesure concernant la diminution de la dotation du personnel en communication pour l'ensemble du département ;
- diminution de la dotation PAT de l'enseignement primaire en lien avec la diminution des effectifs d'élèves ;
- non remplacement de divers postes administratifs à la direction générale du cycle d'orientation ;
- réorganisation du secteur des langues étrangères au cycle d'orientation ;
- réduction de la dotation du PAT de l'économat du DIP au cycle d'orientation ;
- diminution de la dotation PAT au post-obligatoire afin de standardiser l'allocation des ressources PAT dans les établissements du PO ;
- diminution de la dotation PAT au post-obligatoire en lien avec la création des pôles de formation professionnelle ;
- réforme des structures OFPC ;
- réorganisation service santé jeunesse et diminution de la dotation.

Effizienz pour le PE, il s'agit d'une série de mesures mises en place au sein du DIP afin de diminuer le nombre de postes personnel enseignant ne fournissant pas de prestations directes aux élèves :

Sur la période budgétaire de 2006 - 2009, **la diminution des postes de personnel enseignant non dédiés à des prestations aux élèves et/ou en lien direct avec les diminutions des effectifs d'élèves au primaire et au cycle d'orientation a été de 111,068 postes**.

Autres éléments de variation ne constituant pas un gain d'effizienz :

• Internalisation et externalisation

Transformation de francs en postes dans le cadre de projets majeurs comme : nouveau fonctionnement du primaire, transfert du préapprentissage de la SGIPA, HES pour un total en augmentation du nombre de postes de 69,76.

Dans ce contexte, il s'agit notamment de signaler la transformation des indemnités et décharges des maîtres principaux et responsables d'école de l'enseignement primaire en 25 postes PAT en soutien direct aux établissements.

• Transferts internes au Petit Etat

Il s'agit de divers transferts vers d'autres départements qui ne constituent pas des gains d'effizienz. Le détail de ces transferts a été transmis courant de l'été au Département des finances pour un total en diminution du nombre de postes de -109,500.

• RPT

Reprise par le canton de tâches assumées précédemment par la confédération, ce qui a demandé une augmentation de l'enveloppe, en postes du département, équivalente à 8,564 postes.

Besoins nouveaux couverts par réallocations internes au DIP

Pour la période budgétaire 2006 à 2009, des besoins nouveaux en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves, notamment au post-obligatoire, ont été enregistrés par le DIP. Le département a fait partiellement face à cela en procédant à une réallocation interne des postes et notamment entre l'enseignement primaire et le cycle d'une part et le post-obligatoire d'autre part. Dans le tableau ci-dessous, on peut voir, par année budgétaire, les évolutions des effectifs d'élèves et des enveloppes en postes d'enseignants par ordre d'enseignement et pour l'ensemble du département :

Effectifs d'élèves observés et prévus par niveau d'enseignement

| | Observations | | | Prévisions | | | Ecart 2006-2009 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 (1) | 2008 (2) | 2009 (3) | 2010 | Nombre | % |
| Enseignement primaire | 35'370 | 35'193 | 34'970 | 34'433 | 34'154 | 34'086 | -1'036.0 | -3.0% |
| Cycle d'orientation | 13'246 | 13'156 | 12'971 | 12'976 | 13'056 | 12'923 | -101.0 | -0.8% |
| Enseignement secondaire postobligatoire (y compris CEFOPS) | 20'230 | 20'266 | 21'028 | 21'759 | 21'962 | 22'033 | 1'717.0 | 8.5% |
| TOTAL | 68'846 | 68'614 | 68'678 | 69'168 | 69'191 | 69'042 | 577.0 | 0.8% |

(1) Effectifs observés au 12.11.2007.

(2) Effectifs prévus avril 2008 pour rentrée 2008 (-6 mois)

(3) Effectifs prévus avril 2008 pour rentrée 2009 (-18 mois)

Répartition des postes du personnel enseignant par niveau d'enseignement

| | Budget vote 2006 | Budget vote 2007 | Budget 2008 voté | Projet de budget 2009 | Ecart B2006-PB2009 | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------|
| | | | | | Nombre | % |
| Enseignement primaire | 2'285.7 | 2'262.0 | 2'218.1 | 2'218.3 | -67.4 | -2.9% |
| Cycle d'orientation | 1'328.3 | 1'320.2 | 1'308.2 | 1'308.1 | -20.2 | -1.5% |
| Enseignement secondaire postobligatoire (y compris CEFOPS, hors SEM) | 1'713.2 | 1'811.4 | 1'806.0 | 1'833.4 | 120.2 | 7.0% |
| TOTAL | 5'327.2 | 5'413.5 | 5'332.4 | 5'359.8 | 32.6 | 0.6% |

En parallèle à cela plusieurs projets stratégiques du département sont passés dans leur phase de mise en œuvre.

Afin de faire face à ces deux éléments, source de besoins nouveaux, le DIP a procédé à des réallocations internes de postes pour un total de 177.26 postes.

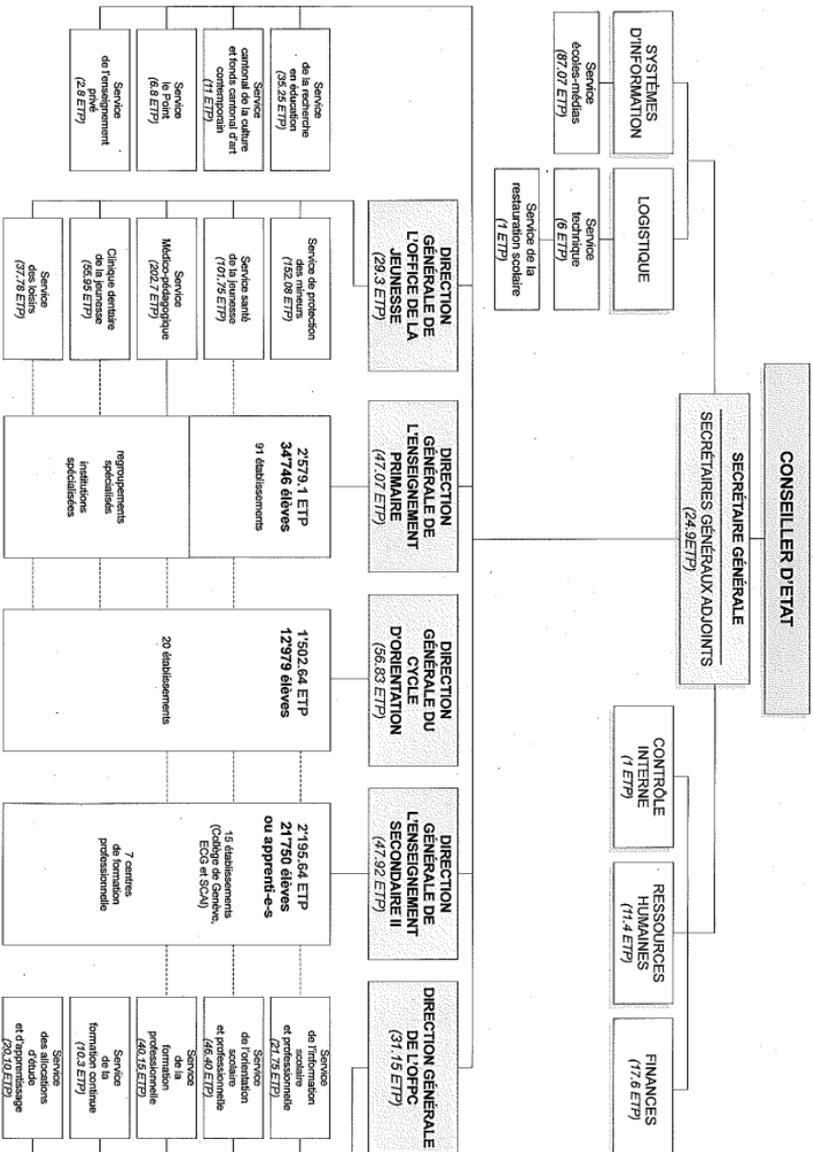
Pour le PAT, 70.501 postes ont été réalloués vers des prestations directes aux élèves et notamment :

- Création du Réseau enseignement Prioritaire - REP (présence d'un éducateur et taux d'encadrement adapté) ;
- Ouverture de nouvelles institutions spécialisées pour enfants d'âge moyen et pour adolescents ;
- Ouverture du cycle de la Seymaz et de Drize ;
- Ouverture de l'école de commerce Aimée-Stitelmann ;
- Renforcement de l'équipe de conseillers sociaux au post-obligatoire en lien avec la forte augmentation des élèves ;
- Renforcement de la prévention, protection et promotion de la santé des élèves EP, CO, PO au service santé jeunesse de l'office de la jeunesse ;
- Ouverture d'une 3ème ECG.

Pour le personnel enseignant, 106.756 postes vers des prestations directes aux élèves et notamment :

- Création du Réseau enseignement Prioritaire - REP ;
- Renforcement de l'enveloppe personnel enseignant du PO en lien avec l'augmentation des effectifs d'élèves ;

- Ouverture de nouvelles institutions spécialisées pour enfants d'âge moyen ;
- Ouverture du cycle de la Seymaz et mise en place de l'équipe enseignante ;
- Renforcement des filières du CEFOPS et notamment de la filière d'assistant socio-éducatif, des cours professionnel pour employé en intendance, de la filière des éducateurs du jeune enfant.



DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31.12.2008, auxquels s'ajoutent 96 ETP rémunérés au cachet.

Université

Discussion de la commission

Audition de M. Vassalli, Recteur et M^{me} de Ribaupierre, Vice-rectrice

Le commissaire rapporteur annonce que les nouvelles sont un peu négatives, concernant l'exercice 2008 de l'Université, car les comptes d'exploitations consolidés présentent un résultat de -48 mios, ce qui ne représente pas une petite somme et est quelque peu préoccupant. Cela dit, il relève que l'Université a répondu à toutes les questions des commissaires-rapporteurs et que toutes les informations expliquant ce résultat ont ainsi été fournies. Il tient ici à remercier les représentants de l'Université, pour leur transparence. Il indique que les résultats négatifs sont dus à une baisse du nombre d'étudiants, laquelle a un impact sur l'accord intercantonal universitaire (ci-après : AIU), pour une somme de 5 mios. Il explique que l'Université gère d'importants fonds et les place ; la chute de la bourse a ainsi eu un impact négatif considérable, puisqu'elle a entraîné une perte de 35 mios. A cela s'ajoutent encore les effets DiCo-GE-IPSAS, pour un montant de 12 mios. Il s'agit là plus d'écritures comptables que de réelles pertes. Mais, puisqu'il y avait eu un non-dépensé de 17 mios, l'impact réel de ce résultat est moindre. Enfin, il indique que selon les indications de M Vassalli, la situation, en 2009, est en voie de rétablissement.

Les commissaires concluent qu'en dépit de ces résultats, ils suggèrent d'approuver ces comptes, sachant, en plus, que le rapport du réviseur est, cette année et contrairement à l'an dernier, positif.

Prenant la parole M. Vassalli reconnaît que le manque de 48 mios est important, mais ajoute que, lorsqu'ils étaient en mesure de le faire, ils ont maîtrisé les dépenses. Il n'en va, bien sûr, pas ainsi de la bourse, sur laquelle ils n'ont aucun pouvoir et répète que, sur les éléments qu'ils pouvaient contrôler, ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient. Il indique qu'ils travaillent sur la remontée du nombre des étudiants. Il y a l'attractivité de l'Université, en termes de réputation, mais aussi les questions d'infrastructures et de citer la faculté des lettres, dont le nombre d'étudiants est en baisse et pour laquelle les infrastructures ne sont pas à la hauteur de leurs souhaits.

M. Vassalli note qu'ils sont conscients qu'il faut « se serrer la ceinture », mais que la diminution du nombre de personnes employées à l'Université a largement dépassé les exigences fixées dans le discours de St-Pierre, puisqu'elle est de 8%, concluant ainsi que l'Université contribue à la maîtrise des dépenses de l'Etat. Il tient à préciser que les 17 mios ne sont pas un non-

dépensé, comme l'a indiqué le commissaire, mais une provision pour risque, qui avait été jugée nécessaire, à l'époque, et avait été mise de côté pour justement faire face à ce genre de situations. Il reconnaît que ses prédécesseurs n'ont peut-être pas été assez pessimistes et auraient dû prévoir une provision plus importante, au vu des chiffres de cette année, mais il indique que ces 17 mios ont tout de même permis de limiter l'ampleur des difficultés.

Questions des commissaires

Pertes boursières

Un commissaire (UDC) relève que ce chiffre de -48 mios est une très mauvaise nouvelle et s'interroge sur le fait que l'Université ait perdu 35 mios en bourse. Ne sachant même pas qu'elle était sur le marché de la bourse, et ne comprenant pas bien ce résultat il souhaite savoir comment ils ont réagi et qui est responsable de cette perte. Enfin, il rappelle que 4 mios avaient été rajoutés au budget, l'an dernier. Il voit qu'il y a une réserve, à hauteur de 17 mios, et souhaite savoir comment ils vont utiliser cette somme.

Un commissaire (L) pose une question préalable. En effet, il pense que des explications doivent être fournies, sur la manière comptable utilisée par l'Université, pour établir la différence entre le bilan et le compte PP.

M. Tissot explique que l'Université a présenté ses comptes globaux, soit le budget, lequel comprend l'allocation cantonale, la subvention fédérale, l'AIU, les écolages, etc., ainsi que les fonds institutionnels, soit les subsides accordés par le Fonds national, la Communauté européenne et les entreprises privées ou publiques, qui confient des mandats à l'Université. La trésorerie du budget Etat, soit les 2/3 des comptes de l'Université, a toujours été gérée par le petit Etat, le DF. Par contre, la trésorerie des fonds institutionnels, soit 200 mios, est gérée par l'Université, à bon escient, selon le dernier rapport de la Cour des Comptes. Ces 200 mios sont placés chez trois gérants de la place, sélectionnés par appels d'offres. Ils travaillent avec une charte, qui définit que cet argent doit être placé à raison de 40% d'actions, au maximum, et de 60 % d'obligations, dans chaque catégorie pour moitié en francs suisses et moitié en devises européennes. La gestion de trésorerie de ces trois gérants est suivie par un comité de gestion de la trésorerie, à l'Université, composé de membres du rectorat et de la direction, ainsi que de professeurs compétents dans le domaine. Il est accompagné d'un conseiller, mandaté pour faire le suivi de ces banques. L'argent est placé depuis environ 20 ans et, durant les 15 dernières années, il a rapporté quelques 80 mios, redistribués chaque année au *pro rata* de la fortune de chaque fonds de recherche de professeurs. Suite à l'expérience de la crise de 2001, l'Université n'a

toutefois plus distribué tous les bénéfiques, mais a constitué une réserve pour risques boursiers, lequel s'est produit en 2001 et de nouveau en 2008. Elle a perdu 35 mios en 2008, puis la situation s'est encore détériorée, depuis le début de l'année 2009, pour enfin se redresser, en avril ; l'Université a ainsi gagné 2 mios depuis le 1^{er} janvier.

M^{me} de Ribaupierre précise que, parmi ces 200 mios, 100 mios sont des fonds universitaires inaliénables ; ils ont été donnés pour que l'Université les fasse fructifier et en fasse bénéficier les étudiants, par exemple par des prix ou bourses. Une grosse partie de ces fonds n'est pas reçue annuellement.

Ensuite, M. Tissot explique que les conséquences de ces pertes en bourse, pour l'Université, sont que cet argent va certes lui manquer, mais uniquement au bout d'un certain nombre d'années, si elle arrête d'engranger des fonds institutionnels et dépensait la totalité. Il explique que lorsque l'Université reçoit des mandats de recherches, cela concerne plusieurs années, et elle en reçoit continuellement, donc elle n'a pas de problèmes de trésorerie. Il reconnaît que si l'Université s'arrêtait maintenant et que les professeurs dépensaient intégralement leurs fonds de recherches, la perte serait alors effectivement de 35 mios desquels il faudrait retrancher les 17 mios de provisions. Il note que sur presque 49 mios de perte, 47 mios concernent les fonds institutionnels et 1.9 mios concernent le budget Etat. Durant l'exercice 2008, l'Université a eu des recettes moindres que celles budgétées, mais a aussi maîtrisé ses dépenses et a essayé de corriger le tir, en cours d'année, pour limiter la perte à 1.9 mios, lesquels sont couverts par l'excédent des budgets Etat des années précédentes, qui étaient de 9 mios.

Le commissaire rapporteur indique que l'explication concerne la raison pour laquelle ils ont imputé cette perte financière en charges, et non pas simplement dans la réduction du bilan, et M. Tissot répond que l'Université applique simplement les normes DiCo-GE.

Un commissaire (L) comprend l'application des normes DiCo-GE, mais pense que son collègue (UDC) s'affole, avec raison, de ce résultat boursier de -35 mios. Il indique que la manière comptable avec laquelle l'ensemble de cette affaire est menée est une source d'interrogations constante pour lui. Il semble y avoir une certaine confusion : la fortune de l'Université, qui devrait apparaître au bilan, peut varier en plus et en moins et il peut y avoir des pertes de ventes sur titres, qui viennent en déduction, puisque ce sont des pertes. Par contre, il indique que le fait de cumuler les pertes latentes sur titres et d'intégrer cela dans les pertes de l'Université ne va pas. Celle-ci ne peut pas postuler qu'elle fait des pertes de 35 mios car, à l'inverse, si la bourse explose cette année, la Commission lui dira, l'an prochain, qu'elle a fait un gain de 40 mios. Il y a une confusion entre le bilan, dans lequel

doivent se trouver la fortune et la variation potentielle de la fortune, et le résultat, c'est-à-dire le revenu de la fortune, soit des pertes ou des gains de ventes de titres.

En réponse à ce commentaire, M. Tissot explique que les normes IPSAS, ainsi que leur règlement d'application DiCo-GE, leur imposent de procéder de la sorte, soit de passer par le compte de résultat pour inscrire cette perte, c'est-à-dire d'impacter le bilan via le compte de résultat. Il relève par ailleurs en page 5 du document « Etats financiers 2008 », que c'est aussi la raison pour laquelle le compte d'exploitation est séparé en plusieurs parties.

Le commissaire insiste et rétorque que l'Université ne peut alors pas dire qu'elle fait une perte de 35 mios. Il y a une perte de vente sur les titres, à hauteur de 16 mios. Il recommande de ne pas dire qu'ils ont perdu 35 mios, car cela n'est pas juste. Il lit le résultat financier de -34 mios et le résultat de -48 mios. De dire que l'Université a perdu 48 mios est un abus de langage, selon lui, puisque l'Université mentionne des pertes latentes, qui représentent en réalité des moins-values. Il note que tant que ces avoirs ne sont pas réalisés, il s'agit de moins-values.

M. Amoss note qu'il a été répondu correctement car au 31 décembre, il faut que les actifs des avoirs en banque soient évalués à leur valeur de marché.

Le département des finances apporte une précision par rapport au principe de juste valeur. Il serait possible de l'appliquer tous les jours et cela influencerait le compte de résultat tous les jours, de manière non monétaire, mais il précise que c'est au moment de la réalisation des titres que la perte s'inscrit. Il note toutefois que les normes IPSAS et leurs normes d'application DiCo-GE, obligent à comptabiliser, au 31 décembre cette valeur, cette perte ou augmentation de valeur. Il ajoute que, s'ils n'avaient pas passé la juste valeur, au niveau du compte Etat, il y aurait eu une réserve de l'ICF.

Le commissaire convient que ce chiffre est une variable, et change sans cesse, raison pour laquelle il ne faut pas annoncer haut et fort que l'Université fait une perte de 48 mios.

M. Vassalli note que le chiffre qui devrait apparaître est celui de -1.8 mios.

Le commissaire rapporteur comprend l'inquiétude de ses collègues et le fait qu'ils aient besoin de temps pour intégrer la mécanique des normes IPSAS, mais pour ce qui est de l'exploitation elle-même, il pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour l'Université, d'où sa demande d'approuver ces comptes.

Un commissaire (MCG) lit, dans le rapport, qu'il y a une variation du nombre d'étudiants de 300. Il demande quel impact cela a sur le budget et si cette diminution concerne des étudiants genevois, confédérés ou étrangers, subventionnés ou pas.

M. Tissot répond que la subvention fédérale de base est fonction du nombre d'étudiants, pour 70%, soit 60% pour les étudiants globaux et 10% sur les étudiants étrangers. Ainsi, environ 90 millions de subventions fédérales sont versés pour 13 000 étudiants. Au titre de l'AIU, l'Université reçoit des autres cantons, universitaires ou non universitaires, qui envoient leurs étudiants à Genève, 3 sommes, en fonction du type d'étudiants : pour les étudiants en sciences humaines et sociales ils reçoivent 10 000 F par étudiant, pour ceux en sciences dures ils perçoivent 20 000 F par étudiant, et enfin 30 000 F pour les étudiants en médecine clinique. M. Vassalli ajoute que Genève paie pour les étudiants genevois allant étudier dans d'autres universités, cela par le biais du budget de l'Université. M^{me} de Ribaupierre indique que l'AIU verse un montant par étudiant, alors que pour la subvention fédérale, si toutes les universités augmentaient le nombre de leurs étudiants, Genève ne toucherait pas plus, puisqu'elle obtient une part proportionnelle d'un tout. Les chiffres fournis ici par M. Tissot ne concernent ainsi qu'une année spécifique et sont susceptibles de varier quelque peu chaque année.

Le commissaire (MCG) constate, concernant les brevets, qu'il y a moins de dépôts et demande si cela a un impact financier ou s'il ne s'agit que d'acquis intellectuels pour l'Université.

M. Vassalli répond que l'impact financier est négligeable. La prise de brevet a pour but de dynamiser, un jour, le tissu économique régional et d'autre part, peut-être un jour, de ramener des produits très considérables, mais cela est rare. Il s'agit plutôt d'une perspective de contribution à l'économie, à court et moyen terme, que de la prise de brevets en tant que propriétés qui pourraient être mises sur le marché. La stabilité, voire la diminution du nombre de dépôts de brevets n'est pas propre à l'Université de Genève. Il faut reconnaître que les demandes faites aux responsables de laboratoires augmentent et que la prise de brevets représente un travail supplémentaire considérable.

Le commissaire demande un complément d'informations sur les fonds universitaires, car il y a des fonds inaliénables, dont il est possible de tirer les produits, et il y a des fonds de privés ou d'autres, qui sont attribués pour un travail précis. Il aimerait connaître la part des deux. Il constate que la perte subie par les fonds a peu d'importance, pour la partie relative aux fonds inaliénables, en agissant uniquement sur le revenu de l'Université, dans ce

cas. Sur la part des fonds versés à titre privé, pour le fonctionnement des facultés ou des centres de recherche, la question est importante, car il s'agit de pertes de budget et d'argent pour le fonctionnement.

M. Tissot répond que 84 mios sont des fonds universitaires inaliénables, avec charte. Il précise que ce n'est pas réellement 84 mios qui sont inaliénables, car le capital a augmenté, par rapport à la dotation de départ. Pour le reste des fonds institutionnels, il explique que les professeurs ne sont pas limités. En d'autres termes, les pertes de 34 mios n'ont pas été imputées aux fonds de recherche des professeurs. La somme, pour combler ces pertes, provient pour 17 mios de la provision susmentionnée. La différence de 17 mios restant est une perte, mais l'Université n'a pas de problème de trésorerie, car il y a un roulement largement supérieur. Enfin, M. Vassalli relève qu'il est clair que cela n'est pas viable à moyen ou long terme.

Un commissaire (S) demande quelle est la part de la formation continue, au niveau des recettes, si le nombre d'étudiants en formation continue est en augmentation ou en diminution, comme le nombre des étudiants en formation de base, et ce qu'il en est de la politique du rectorat à ce sujet, notamment s'il envisage de développer ce pôle.

M. Tissot répond qu'il y a 14 mios de recettes provenant de la formation continue, en 2008, et M. Vassalli ajoute que le nombre d'étudiants en formation continue augmente. Le nombre de formations certifiantes augmente également. Il pourra lui envoyer un rapport fait à ce sujet.

Il précise que la formation continue se décline en une large panoplie, puisqu'elle peut durer un jour ou plus et être certifiante ou non. Ils souhaitent encore développer ces formations continues. Il indique qu'il y a une discussion avec la HES, pour réaliser une plateforme commune de formation continue, en termes d'infrastructures communes, de bâtiments communs, le cadre pour les formations continues ne devant pas toujours être le même que pour les étudiants normaux. Il y a quelque 10 000 étudiants en formation continue, mais pas à plein temps, et il existe 231 programmes. Il pense que l'Université de Genève, du moins en Suisse romande, a réalisé l'effort de développement le plus considérable sur ce point.

Un commissaire (S) demande quels sont les fonds qui sont impliqués par ces pertes, si ce sont les fonds de recherche ou les fonds de donations.

M. Tissot répond qu'il y a 200 mios de trésorerie placée, lesquels ont engendré 35 mios de perte. Sur ces 200 mios, 90 mios sont des fonds avec une charte, dont seul le rendement est utilisé, et 110 mios sont des fonds de recherche.

Le commissaire comprend que les premiers fonds doivent être placés, mais il ne comprend pas cela pour les seconds, car s'ils reçoivent de l'argent du Fonds national, par exemple, affecté pour une activité particulière : il trouve alors délicat de jouer avec cela.

M. Vassalli répond que cela correspond à une demande du Fonds national et M. Tissot ajoute que le Fonds national, dans ses documents, donne à l'Université la charge de placer cet argent et de générer de la trésorerie, la gestion de cette trésorerie servant à l'infrastructure de recherche du Fonds national. Il n'impose pas de placer l'argent en bourse, mais l'Université a fait le choix, il y a quelques années, d'avoir une gestion un peu dynamique, tout en limitant au maximum le risque, avec une charte. Cela a été un bon choix, sur un passé d'une vingtaine d'années.

Le commissaire signifie qu'il n'est pas d'accord avec cela. En effet, il conçoit que si le chercheur reçoit une donation de 5 millions sur 4 ans, pour une recherche donnée, mais que cet argent est placé, il risque de ne pas en toucher la totalité et de ne pas pouvoir mener à terme la recherche pour laquelle cet argent avait été versé.

Les représentants de l'Université insistent et répètent que l'Université ne fait pas assumer le risque de ces placements en bourses aux professeurs, mais le garde elle-même, au niveau central, et a essayé de couvrir ce risque par la constitution de réserves pour fluctuations boursières. Elle ne les a toutefois pas constitués d'un montant suffisant, au vu de la crise de 2008. Ils soulignent que les chercheurs ont profité de cette politique de placement, jusqu'en 2008, car ils ont toujours obtenu une partie de ces gains. De même, les chercheurs ne sont pas les seuls à en bénéficier, les laboratoires de l'Université en profitent également.

Le commissaire indique que le débat est important mais que, vu les dégâts constatés, il leur faut constituer des réserves plus importantes, capables d'amortir ce genre de chocs, le but de l'Université n'étant pas de capitaliser, mais de faire de la recherche.

Question ayant trait à la structure

Un commissaire (L) pense que l'ouverture de l'Institut de finances est une bonne chose, mais il se demande pourquoi il n'a pas été intégré dans une faculté. Et de citer la rumeur qui dit que cela est dû notamment à une résistance interne.

M. Vassalli répond que les instituts, et celui-ci en particulier, ont un sens spécifique, car ils sont interfacultaires. L'intérêt de cet institut est de mettre en commun ses efforts et des compétences de personnes, lesquelles proviennent de facultés des sciences économiques et sociales, de la faculté de

droit et de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. C'est de manière volontaire qu'ils ont placé cet institut dans une structure, soit une unité non principale d'enseignement et de recherche. Il indique que la gouvernance de cet institut est sous l'égide du rectorat, réalisée avec les doyens des 3 facultés concernées. Enfin, il note que la résistance peut aussi être vue de façon inverse, soit que la faculté des sciences économiques et sociales aurait voulu garder la finance pour elle toute seule. Il indique qu'ils veulent éviter de créer des structures qui seraient hors sol, sans lien avec les facultés.

Le président constate, à la lecture du tableau sur l'évolution du nombre des étudiants, que les effectifs de 2008 sont identiques à ceux de 2006 et que l'évolution des effectifs, selon le rapport, est due à l'arrivée d'étudiants étrangers et à une diminution d'étudiants genevois et confédérés. Ainsi, le marché du logement ne serait pas un problème, car les Genevois ont souvent une solution de repli auprès de leurs parents. Il a une question sur l'impact budgétaire ; il demande si la diminution de quelque 4 mios se base sur des calculs qui auraient été réalisés avec les effectifs de 2005.

Les représentants de l'Université répondent par l'affirmative. Ils expliquent qu'il y a un trou important, car l'Université touche des subventions basées sur une année de retard, au niveau statistique, et que le budget est établi avant d'avoir les résultats de l'année précédente, d'où ce décalage de 2 ans.

Suite à cette réponse, le président formule son souhait consistant à ce que le DIP fournisse un complément d'informations, concernant les compensations versées par Genève, au titre de l'AIU, qui permettra de voir si les Genevois vont étudier ailleurs qu'à Genève. Il se réfère au tableau de la page 38 et pose la question de l'attractivité et des choix des étudiants genevois, pour savoir s'ils vont à l'Université de Genève, en HES, dans une autre université, ou nulle part. *(Les réponses fournies par le DIP figurent comme annexe)*

Le commissaire rapporteur, en conclusion des débats annonce qu'il s'est réjoui de cette audition, qui n'était pas si simple. L'Université a insisté, lors de cette audition, sur le chiffre de -1.8 mios, mais il s'est dit que, s'il sortait ce chiffre et que, tout d'un coup, les commissaires relevaient le chiffre de -48mios, ils auraient hurlé et dit qu'ils cachent quelque chose. Il souligne qu'il faut bien distinguer les chiffres de la page 27 et le chiffre global, que cela est important pour le rapporteur, qui fera le rapport en plénière. Concernant le résultat d'exploitation, il indique qu'il faudrait retenir le chiffre de -5,464 mios, car celui susmentionné de -1,8 mios comporte une recette exceptionnelle de l'OFAS, laquelle ne se reproduira pas à chaque exercice. Il

espère que, l'an prochain, ils auront à faire l'exercice de devoir absorber les plus 40 mios, comme ils ont aujourd'hui eu à absorber les -48 mios.

Un commissaire (L) note que le problème de fond qui se pose est un problème de présentation, en raison des normes DiCo-GE notamment, mais surtout de l'usage qui est fait de cette présentation. Il répète que si court le bruit que l'Université a subi 48 mios de perte, cela n'est pas bon. Le débat ne doit pas porter sur les normes, mais sur l'usage et la présentation faits de ces résultats. Il trouve que la présentation, dans la petite brochure, peut regrettablement prêter à confusion.

RAPPORT COMPTES 2008 UNIVERSITE DE GENEVE

Commissaires délégués: M. Guy Mettan et M^{me} Elisabeth Chatelain

L'audition s'est déroulée le 20 avril au rectorat, en présence de Mme Anik de Ribaupierre, vice-rectrice et de MM. Jean-Dominique Vassalli, recteur, Pascal Tissot, chef de la division de comptabilité et gestion financière, et Roger Amos, du service de la comptabilité. M. Christophe Vuilleumier a assuré le procès-verbal.

Situation générale

Le compte d'exploitation affiche un résultat négatif de 48 millions de francs. Le budget de l'Etat, le manque de recettes de l'AIU, le nombre d'étudiants en baisse et la situation boursière expliquent ce résultat. Le manque à gagner sur l'accord intercantonal universitaire (baisse du nombre d'étudiants) représente 4,8 millions de francs. La situation boursière a entraîné une perte de 35 millions de francs. 12 millions sont dus aux normes Dico-Ge (provisions pour le personnel). Comme 17 millions n'avaient pas été distribués les années précédentes, la perte finale a toutefois pu être limitée. La situation est à nouveau positive depuis le mois de janvier. Enfin, le budget ne prenait pas en compte l'indexation et la prime de fidélité, ce qui biaise la lecture.

Questions

Quid de la recette de l'OFAS?

La Confédération payait une somme en fonction du nombre d'étudiants sortant des études sociales. Avec l'adoption de la RPT, des réajustements ont dû être réalisés, ce qui explique cette ligne exceptionnelle. Il convient aussi de prendre en compte la coupure de 25 millions de francs de 2008. Cette coupure est intervenue en juillet, c'est également l'une des causes du déficit de l'université.

Quid des -4 millions de francs indiqués en page 41 ?

S'agit-il de la réduction linéaire ? La réduction technique linéaire est plus large. Le budget 2008 était équilibré, mais plusieurs inconnues demeuraient. L'université possède toujours des postes vacants qu'il convient de pondérer, ce qui s'appelle, dans le petit Etat, la réduction technique linéaire. Les documents démontrent que l'université a réalisé les réductions sollicitées, ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes. L'université a diminué de 6,4% la masse salariale totale de 2006. C'est un effort conséquent.

Cet objectif a-t-il entraîné des réductions de postes ?

Le rectorat est très attentif à l'utilisation des postes dans les facultés, mais il ne faut pas non plus prêter l'encadrement des étudiants. L'équilibre est donc très délicat. L'engagement de professeurs est parfois reporté. Il en va de même pour les assistants, ce qui entraîne des tensions. La situation va s'équilibrer avec la reprise à la hausse du nombre d'étudiants.

Quid de l'Institut d'architecture ?

Il ne reste plus que des doctorants, lesquels sont surtout liés à l'urbanisme.

Quelles nouvelles du 450^{ème} anniversaire ?

L'impact est très important. L'université va élargir la médiatisation sur l'ensemble de la Romandie. Les conférences sont très suivies. L'ouvrage sur l'histoire de l'université n'existera malheureusement pas et l'université sera remboursée. Toutefois, M. Gabriel AUBERT est en train de rédiger avec des collègues un livre en parallèle. Le 450^{ème} anniversaire permet de renouer des liens par exemple avec « Genève place financière » qui soutient l'université sur deux ans, dans le cadre de l'institut de la finance. Le projet d'école d'avocature s'inscrit aussi dans cette perspective.

Quelle est la politique concernant le rachat des titres ?

Pictet est le gérant principal des fonds. L'université a remarqué que l'une de ses banques était peu performante, raison pour laquelle cette dernière ne s'occupe plus que des obligations. Les chartes définissent que l'université doit avoir 60% d'obligations et 40% d'actions avec une répartition du portefeuille limitée dans les risques. Il ne s'agit pas de fonds publics. La convention « Argent » le précise bien. Il signale encore que la Cour des comptes a audité la trésorerie et que ses conclusions étaient positives. Il est plus intéressant pour le grand Etat que l'université place son argent de cette manière que de simplement le déposer à la BCG.

Quelle est l'évolution à l'égard des brevets ?

Il y a une stabilisation. La réflexion actuelle porte sur une redynamisation éventuelle.

Quid des taxes allouées à la BPU ?

Le rectorat a répondu à la Ville en indiquant que les taxes universitaires n'avaient pas changé. Les grands projets Ville/université ne sont plus en cours. La collaboration étroite concerne surtout les Lettres et la Théologie. Une nouvelle convention est en cours de rédaction. Toutefois, la grande inconnue demeure la localisation des bibliothèques de la Faculté des Lettres. Sinon, la collaboration est excellente entre l'université et la BPU. Pour le reste, les bibliothèques du CMU et d'Uni Mail sont ouvertes le soir et le week-end. Mais il n'est pas envisageable de surveiller les neuf bibliothèques de la Faculté des Lettres en-dehors des heures d'ouverture.

Quid des profits latents sur les immeubles ?

Les immeubles sont réévalués chaque année en fonction du marché. C'est la régie Naef qui est en charge de ce travail. Ces immeubles résultent de dons et ne sont en principe pas cessibles. Le recteur évoque le cas de la station de zoologie de Malagnou en expliquant que le bâtiment de la propriété est squatté. L'idée serait de vendre cette propriété afin de créer une chaire en zoologie.

Quid des logements étudiants ?

Il y a toujours un manque de logements important. Il est extraordinairement difficile de trouver un logement. Le nombre d'étudiants inscrits à l'université serait supérieur à ce qu'il est aujourd'hui si ce problème était résolu.

Quid du contrôle interne ?

Une conception du contrôle interne plus large est en cours de réalisation, un exercice qui devrait dépasser les aspects administratifs et financiers. Le dernier rapport de l'ICF se base sur les anciennes procédures et ses conclusions sont très imprécises.

En conclusion, l'université rappelle les deux PL de financement pour le système d'informations (Business Intelligence) et pour le système des achats examinés par la commission des finances. Le second projet concerne le renouvellement d'installations techniques. Ces projets sont urgents notamment à l'égard des RH, qui connaissent encore des va-et-vient de dossiers papiers entre les facultés.

Conclusion des rapporteurs : les rapporteurs recommandent d'approuver les comptes de l'Université, qui sont lourdement déficitaires à cause des raisons mentionnées dans le présent rapport (normes IPSAS, 13^e salaire, baisse temporaire du nombre d'étudiants, chute des bourses) et qui ne doivent rien à la gestion proprement dite des charges, lesquelles sont en ligne avec le budget. De plus, cette situation n'est pas appelée à durer.

Annexes

- 1) *Evolution du nombre d'étudiants à l'Université de Genève de 2005 à 2008 (y.c. par faculté)*
- 2) *Etats financiers 2008*

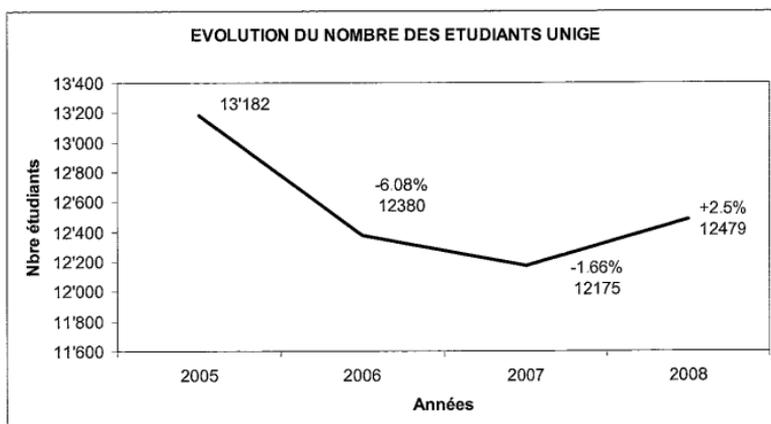
En outre, les compléments d'information du DIP suite à l'audition de l'Université en COFIN (47 pp.) sont consultables au SGGC.



Evolution du nombre d'étudiants à l'Université de Genève De 2005 à 2008

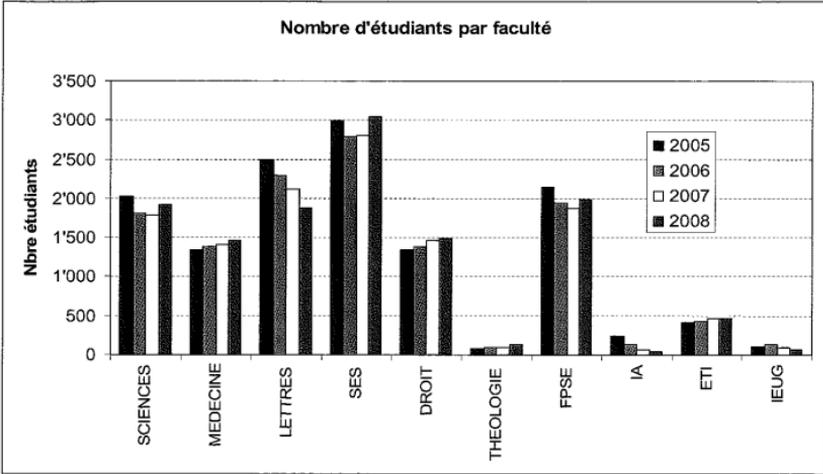
Ci-dessous les statistiques en étudiants à l'Université de Genève durant ces 4 dernières années par faculté.

| Nombre d'étudiants UNIGE | | | | | variations | | |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|------------|-----------|-----------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2006/2005 | 2007/2006 | 2008/2007 |
| SCIENCES | 2'025 | 1'815 | 1'778 | 1'916 | -10.37% | -2.04% | 7.76% |
| MEDECINE | 1'340 | 1'387 | 1'413 | 1'456 | 3.51% | 1.87% | 3.04% |
| LETTRES | 2'498 | 2'299 | 2'120 | 1'872 | -7.97% | -7.79% | -11.70% |
| SES | 2'994 | 2'784 | 2'807 | 3'038 | -7.01% | 0.83% | 8.23% |
| DROIT | 1'340 | 1'382 | 1'461 | 1'493 | 3.13% | 5.72% | 2.19% |
| THEOLOGIE | 80 | 91 | 90 | 140 | 13.75% | -1.10% | 55.56% |
| FPSE | 2'143 | 1'938 | 1'873 | 1'984 | -9.57% | -3.35% | 5.93% |
| IA | 236 | 128 | 69 | 39 | -45.76% | -46.09% | -43.48% |
| ETI | 417 | 428 | 472 | 468 | 2.64% | 10.28% | -0.85% |
| IEUG | 109 | 128 | 92 | 73 | 17.43% | -28.13% | -20.65% |
| TOTAL SANS INSTITUTS | 13'182 | 12'380 | 12'175 | 12'479 | -6.08% | -1.66% | 2.50% |





Nombre d'étudiants par faculté



Etats financiers 2008

| | | |
|--|-------------|------------|
| Budget total résultat | -46'840'452 | |
| <u>Budget fonctionnement Etat</u> | -1'888'410 | |
| Principales causes : recettes en moins | | |
| Accord intercantonal | -4'849'037 | |
| Revenus des placements | -1'500'000 | |
| Les dépenses sont maîtrisées | | |
| <u>Fonds de tiers et universitaires :</u> | -44'952'042 | |
| Principales causes | | |
| IPSAS constitution des provisions | -12'150'864 | |
| Résultat financier | -34'665'298 | |
| Les réserves pour risques financiers s'élèvent à | | 17'197'847 |

Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

Discussion de la commission

Audition de M. ABBE-DECARROUX

La commissaire rapporteur indique qu'elle ne va pas relire le rapport, mais accentuer son propos sur certains points. Elle rappelle que l'organisation de la HES est bien différente de celle de l'Université, puisqu'il s'agit d'un réseau d'écoles, qui a une direction générale et non un système centralisé. Elle explique que c'est la première fois que les comptes ont été audités par une société extérieure, à la demande de certains députés de cette Commission. Il y a quelques difficultés à mettre en œuvre la LIAF dans ses moindres détails, vus les statuts différents des diverses écoles. Cette problématique sera bientôt abordée dans le cadre d'une éventuelle modification de la loi sur les HES. Le contrôle interne, au niveau financier, a été fait et vérifié par KPMG. Le reste du processus du contrôle interne se fait petit à petit.

Elle indique que la multiplicité des sites des écoles suscite des coûts, raison pour laquelle la HES et l'Université sont en train de finaliser une convention de collaboration sur certains secteurs définis afin de pouvoir être plus efficaces. Au niveau de la diminution des postes de 5%, la question a été posée et il s'avère qu'il est difficile d'appliquer cette baisse de façon mécanique, vu que la HES voit l'effectif de ses étudiants augmenter. Il est alors problématique de diminuer l'encadrement. Ils ont envisagé cette baisse sous un autre angle et ont fait le calcul du coût par étudiant, lequel est soit en baisse, soit stabilisé. Elle relève encore qu'il y a 3 voitures de fonction à la HES. Elle constate avec plaisir que, prochainement, un vélo avec assistance électrique va être acheté. Enfin, elle indique qu'elle a constaté hier, sur le site de la TSR, qu'il y a une problématique, au niveau des HES suisses, par rapport aux enseignants, qui considèrent qu'il n'est actuellement plus vraiment possible d'augmenter la productivité sans une baisse des prestations des HES. Elle précise que les commissaires-rapporteurs n'ont pas traité de ce point avec la direction des HES, car l'information est toute récente. Il semble effectivement que la productivité de ces écoles est vraiment efficace et efficiente et qu'il sera difficile de changer ce taux sans diminuer les prestations. Elle pense que ces réflexions doivent être prises en considération également.

M. Abbe-Decarroux indique que les comptes sont, chaque années, audités par KPMG, mais que, cette année, à la demande de certains commissaires, les comptes présentés en auditions ont déjà été audités par KPMG, alors qu'ils ne l'étaient généralement que plus tard.

Questions des commissaires et réponses

Un commissaire (S) remarque qu'il y a un tableau sur les effectifs, en dernière page du rapport. Il constate avec étonnement que les postes ont globalement diminué.

M. Abbe-Decarroux indique que les chiffres sont exacts et qu'il y a effectivement eu une diminution du nombre de postes.

La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote les comptes.

RAPPORT COMPTES 2008 DE LA HES-SO GENEVE

Commissaires délégués : M. Guy Mettan et M^{me} Elisabeth Chatelain

Assistent pour la HES-SO-Genève :

- M. François Abbé-Decarroux, directeur HES-SO-Genève
- M. Philippe Treyer, directeur financier HES-SO-Genève

Situation générale

L'audition a été faite sur la base des comptes provisoires, car non révisés ; d'ici l'audition en plénière, ceux-ci auront été examinés par KPMG. C'est la première fois que la HES-SO Genève présente des comptes audités et IPSAS-compatibles. Les comptes 2007 n'ont pas encore été retraités IPSAS, ce qui limite les comparaisons. Les comptes présentés ne sont pas IPSAS, mais ils ont des tableaux de conversion.

En ce qui concerne la Haute Ecole de Musique (HEM), elle est intégrée dans le tableau des flux, mais elle a ses comptes en annexe, puisqu'il s'agit d'une fondation de droit public.

La situation générale est plutôt positive, la contribution cantonale est respectée et une rétrocession au canton est prévue. En effet, la HES-SO a fait diverses provisions qui se sont avérées supérieures aux besoins et elle pourra restituer 1,6 millions de francs. Il y a moins de filières sous-critiques que prévu (filières qui engendrent un coût supplémentaire au canton qui les héberge) ; toutefois, une dégradation s'est produite à l'école de Lullier, avec une baisse des effectifs.

Il est prévu de mettre 150'000 F en réserve, réserves qui se montent à 4 millions F et dont 1,2 millions F seront dissoutes en 2009.

Les réserves permettent de s'adapter aux variations d'effectifs et de les absorber.

La LIAF pose quelques problèmes notamment en lien avec la thésaurisation, ce qui pourrait être réglé si une convention d'objectifs venait à être signée. Cette problématique est en cours de discussion et le sujet sera abordé au sein de la Commission de l'enseignement supérieur, afin de modifier la loi sur les HES.

Questions

Réflexion sur les coûts liés à la multiplicité des sites des écoles ?

Il y a actuellement plus de 30 sites de formation pour 6 écoles, ce qui génère des coûts supplémentaires (accueil, bibliothèques, entretien, etc.) Cette multiplicité de sites s'explique par le développement rapide des HES-

SO, auquel il a fallu répondre dans l'urgence. Une étude a révélé que s'il n'y avait que 2 sites, les économies permettraient de financer en 2015 la moitié des frais de fonctionnement actuels, sans compter, par exemple, les lacunes causées par le manque de contact entre les usagers des HES (étudiant-e-s et enseignant-e-s). Comme l'Université est confrontée à la même problématique, une réflexion commune est menée dans le but de créer des pôles (santé, sciences, environnement, etc.)

Une convention générale de collaboration entre l'Université et les HES-SO Genève est en cours de rédaction pour formaliser la démarche.

EIL : Ecole d'Ingénieurs de Lullier ?

Les filières « gestion de la nature » et « architecture du paysage » subissent un contrecoup en raison du marché qui est surchargé de diplômé-e-s pour le moment, il s'agit donc d'une correction logique.

EIG : Ecole d'ingénieurs de Genève?

Une formation du soir va être organisée pour répondre aux demandes. Le regroupement de ces 2 écoles, qui se nomme maintenant EPIA (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture), commence à porter ses fruits en étant mieux connue de la population.

HEAA : Haute Ecole d'Arts Appliqués ?

Toujours pourvue d'un concours d'entrée, cette école n'a pas de problèmes d'effectifs, malgré l'ombre « médiatique » faite par l'ECAL. Les processus de réorganisation sont peut-être plus lents à Genève qu'à Lausanne, mais il semble que cela ait également de bons résultats.

HEM : Haute Ecole de Musique?

La HES-SO apprécie d'avoir pu recevoir cette école prestigieuse et internationalement reconnue en son sein. Tout est fait pour que le rayonnement de cette école soit maintenu, voire développé.

Diminution des postes de 5% ?

La HES-SO étant dans un régime intercantonal soumis à un mécanisme financier lié au nombre d'étudiant-e-s, nombre qui a d'ailleurs fortement augmenté, il n'aurait pas été judicieux d'appliquer la règle des 5%. La problématique est analysée de près par le biais de l'évolution du coût par étudiant-e ; celui-ci baisse de 17.8 points en termes réels, grâce aux efforts consentis mais aussi grâce aux économies d'échelle. En 2007, les conditions locales particulières à Genève étaient les plus faibles de la HES-SO.

Une évolution dans le sens de plus d'économies pourrait être réalisée, notamment dans les domaines de la gestion et de l'informatique, si la gouvernance de la HES se rapprochait du modèle de l'Université.

Pré-budget 2010 ?

Celui-ci sera inévitablement en hausse, vue la hausse très probable des effectifs.

Voitures de fonction ?

Il y en a trois et un vélo à assistance électrique sera acheté prochainement.

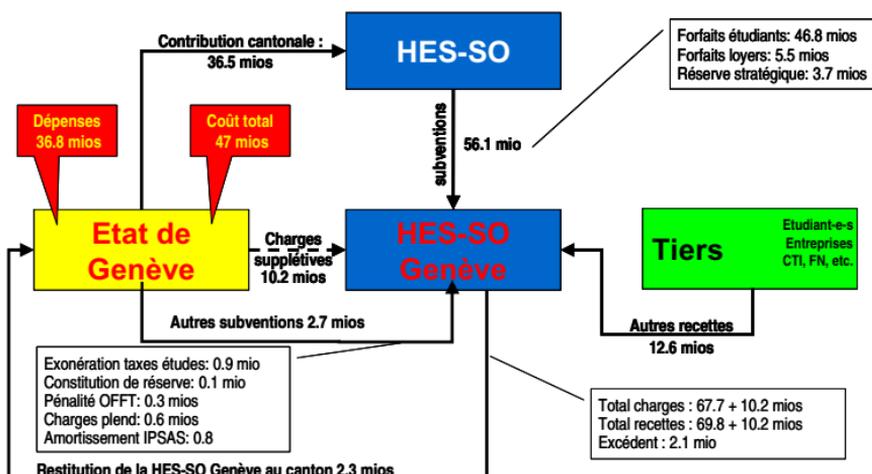
Annexes :

- 1) *Flux financiers globaux*
- 2) *Evolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO et des effectifs d'étudiants*
- 3) *Evolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 et des effectifs d'étudiants*
- 4) *Evolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 nouveaux domaines et des effectifs d'étudiants*
- 5) *Evolution des effectifs du personnel 2006 - 2009*
- 6) *Explications des différences dans le nombre de postes*

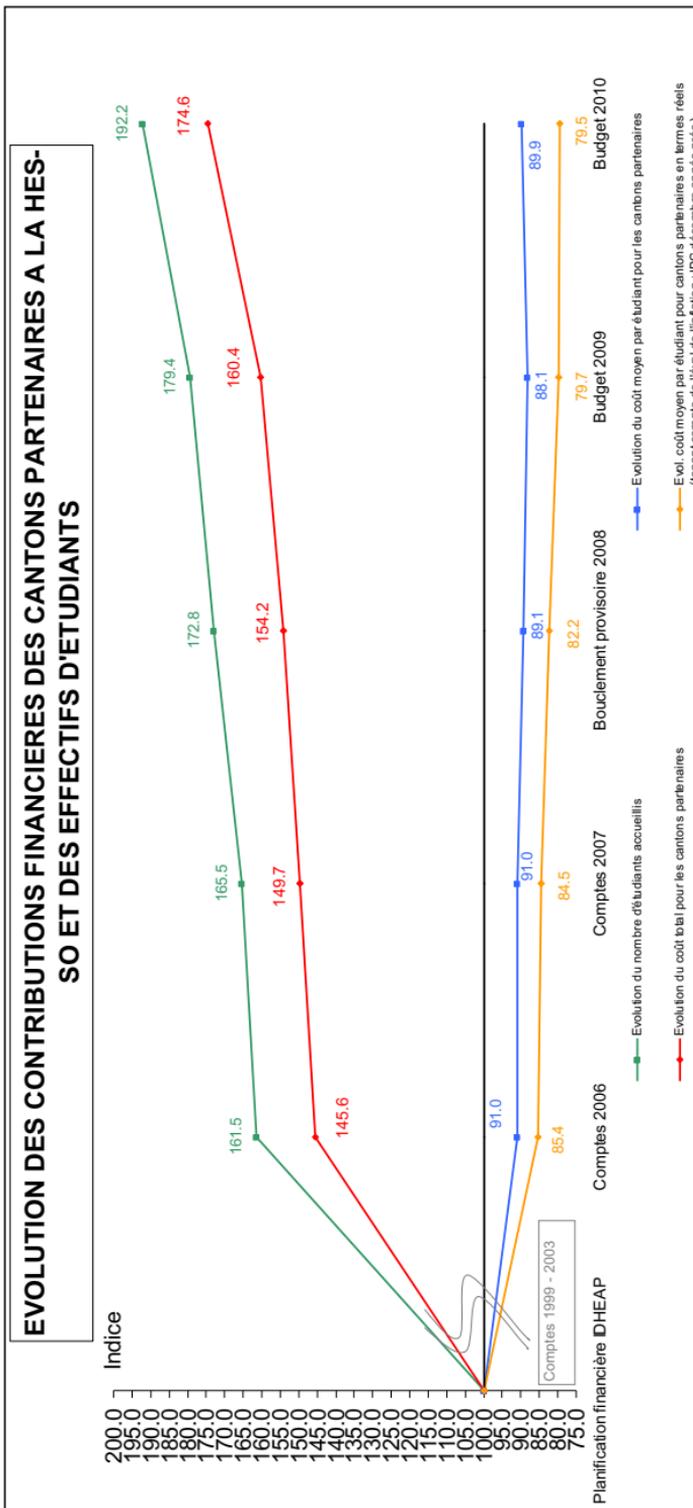
1.2 Flux financiers globaux

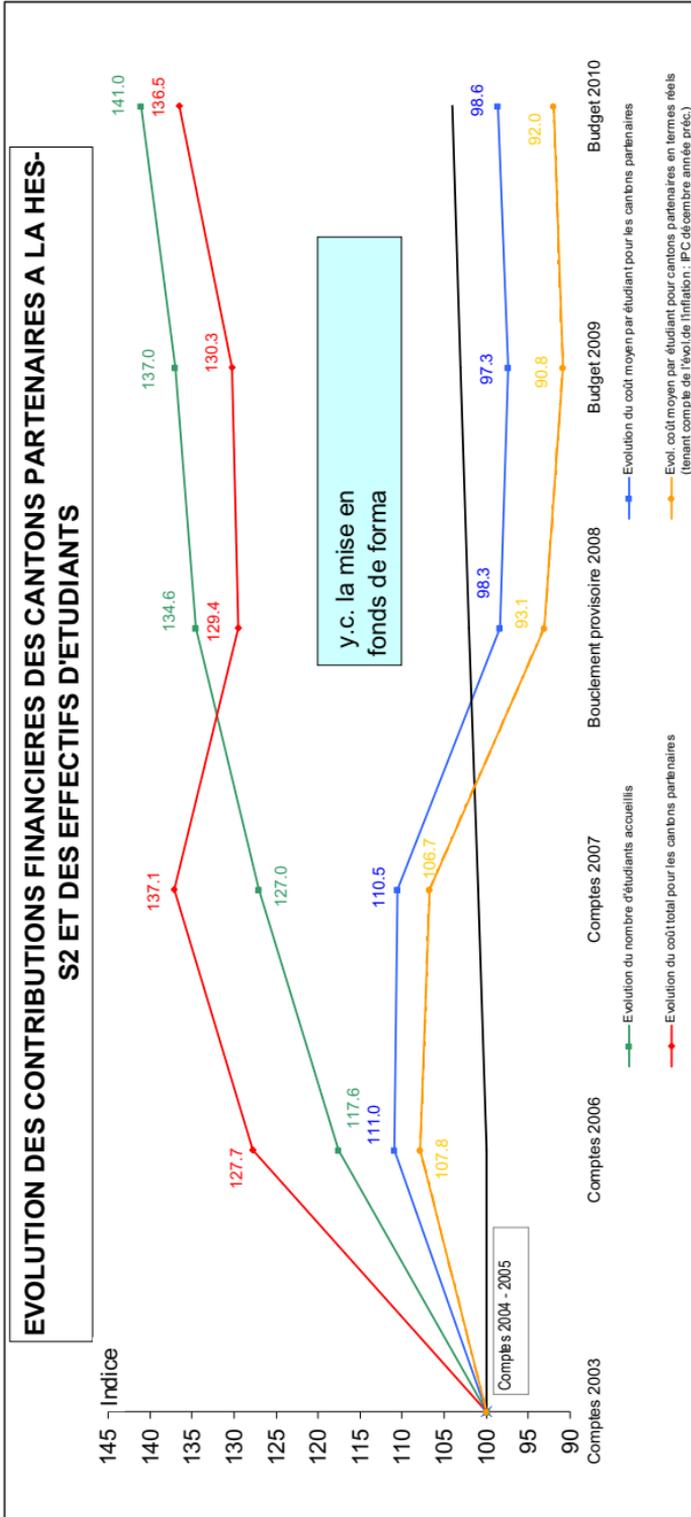
1.2.1 HES-SO

| | HES-SO | | | |
|--|---------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|
| | Budget 2009 | Comptes provisoires 2008 | Budget 2008 | Comptes 2007 |
| Contribution cantonale HES-SO | 37'932'000 | 36'497'343 | | 36'750'056 |
| Taxes d'études des étudiants exonérés | 970'000 | 927'500 | | 926'500 |
| Centre de création et de recherche en céramique (CERCO) | 170'000 | - | | - |
| Pénalité OFFT pour filières sous-critiques | 1'610'000 | - | | - |
| Total des charges de financements spécifiques | 2'750'000 | 927'500 | | 926'500 |
| Charges PLEND | 760'000 | 614'909 | | |
| Amortissements | 1'080'346 | - | | |
| Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS | 1'840'346 | 614'909 | | |
| Charges salaires, biens, services et marchandises en nature | 470'000 | 444'525 | | 460'498 |
| Perte des écoles | 5'630'000 | 4'515'361 | | 1'553'273 |
| Total des CLPs de fonctionnement | 6'100'000 | 4'959'886 | | 2'013'771 |
| Charges supplétives d'infrastructure | 9'000'000 | 9'070'042 | | 8'383'799 |
| Forfaits loyer subvention infrastructure | (5'790'000) | (5'542'102) | | (5'963'610) |
| Total des CLPs d'infrastructure | 3'210'000 | 3'527'940 | | 2'420'189 |
| Total des Conditions locales particulières (CLPs) | 11'150'346 | 9'102'735 | | 4'433'960 |
| Subvention en nature sur amortissement IPSAS | (1'080'346) | - | | (460'498) |
| Subvention en nature salaires, biens, services et marchandises | (470'000) | (444'525) | | (5'963'610) |
| Subvention en nature des infrastructures | (5'790'000) | (5'542'102) | | (2'420'189) |
| Subvention en nature des CLPs sur infrastructure | (3'210'000) | (5'220'602) | | (8'844'297) |
| Subvention en nature | (10'550'346) | (11'207'229) | | |
| Bouclement définitif n-1 | | -300'705 | | -89'457 |
| Insuffisance de financement | (1'173'483) | | | |
| Constitution de réserves selon projet de convention | | 143'765 | | 276'000 |
| Montant restituable au canton | | 1'656'882 | | 1'246'238 |
| Total des charges du canton (363.30) | 40'108'517 | 36'820'291 | 36'820'291 | 34'699'000 |

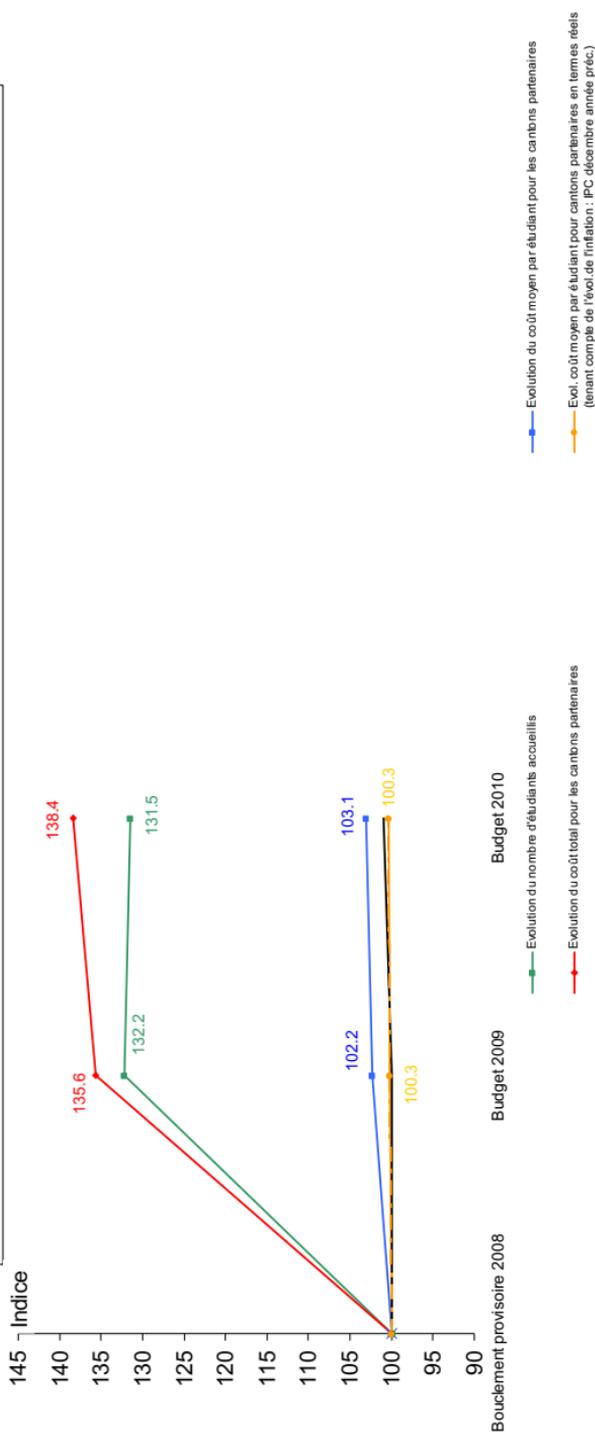


ANNEXE I





EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES CANTONS PARTENAIRES A LA HES- S2 NOUVEAUX DOMAINES ET DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS



Département des finances
Office du personnel de l'Étât

Evolution des effectifs du personnel 2006 - 2009

| Entités subventionnées | Budget 2006 | | Postes non occupés au 1 ^{er} janvier 2006 | | 31 décembre 2006 | | Postes non occupés au 31 décembre 2006 | | Budget 2007 | | Postes non occupés au 31 décembre 2007 | | Budget 2008 | | Postes non occupés au 31 décembre 2008 | | Budget 2009 | |
|--------------------------------------|------------------|--------------------------|--|---------------------|--------------------------|------------------|--|------------------|---------------------|------------------|--|------------------|---------------------|------------------|--|------------------|---------------------|------------------|
| | Nombre de postes | Nombre de postes occupés | Nombre de postes | en % du budget 2006 | Nombre de postes occupés | Nombre de postes | en % du budget 2006 | Nombre de postes | en % du budget 2007 | Nombre de postes | Nombre de postes occupés | Nombre de postes | en % du budget 2007 | Nombre de postes | Nombre de postes occupés | Nombre de postes | en % du budget 2008 | Nombre de postes |
| DJP - HES | 543,37 | 522,22 | -21,15 | -3,89% | 513,92 | -29,45 | -5,42% | 505,14 | -19,86 | -3,79% | 516,32 | -7,74 | -1,48% | 524,06 | 500,09 | 500,09 | | 555,15 |
| dont personnel fixe | | 508,32 | 508,32 | | 503,37 | 503,37 | | 491,89 | 491,89 | | 500,09 | 500,09 | | | 500,09 | 500,09 | | |
| dont personnel auxiliaire | | 13,40 | 13,40 | | 10,05 | 10,05 | | 13,25 | 13,25 | | 16,23 | 16,23 | | | 16,23 | 16,23 | | |
| dont agents spécialisés | | 0,50 | 0,50 | | 0,50 | 0,50 | | 0,00 | 0,00 | | | | | | 0,00 | 0,00 | | |
| dont emplois saisonniers ou fédéraux | | | 0,00 | | | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | | | | | | | 0,00 | | |

Explications des différences dans le nombre de postes

| Dates | PE+PAT postes fixes | Postes Auxiliaires | Total | ds RG | ds rapport sous revue | Explications des différences |
|-------------------|------------------------|-----------------------|--------|----------|--------------------------|------------------------------------|
| 31.12.2006 | 503.37 | 10.55 | 513.92 | 513.92 | 513.92 | |
| B2007 | 525.02 | - | - | 525.02 | 525.02 | |
| 31.12.2007 | 491.89 | 13.25 | 505.14 | 505.14 | 491.89 | +13.25 aux. |
| B2008 | 514.86 | 9.2 | 524.06 | 524.06 | 514.86 | +9.2 aux. |
| 31.12.2008 | 500.09 | 16.23 | 516.32 | 516.32 | 516.32 | |

Les différences constatées entre les deux tableaux sont dues à la prise en compte ou non des auxiliaires.

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Discussion de la commission

Audition de M. Burrin

En préambule la commissaire rapporteur signale que c'est la première année que les comptes de l'HEI et de l'IUED sont communs, suite à la fusion de ces deux entités en IHEID. Des charges supplémentaires ont été constatées suite à cette fusion, alors qu'elles n'avaient pas pu être budgétisées. Il y a notamment eu des investissements importants au niveau des moyens informatiques. Ces charges supplémentaires, sur ce point, n'avaient pas été suffisamment estimées. Par ailleurs, il y avait une petite difficulté, au niveau des effectifs des étudiants, liée à l'incertitude de l'avenir de cet institut. Il a une très bonne renommée et l'effectif des étudiants reprend considérablement.

Elle note la clarté des documents fournis et signale que le contrôle interne est un sujet de préoccupation et d'intérêt de la direction de l'institut. Elle annonce que la fusion a été correctement réalisée et a créé quelques remous dans les comptes, ce qui est normal, et elle ajoute que les choses se sont stabilisées. Elle conclut que les commissaires-rapporteurs recommandent d'accepter les comptes.

Le Président remarque que le rapport de l'organe de révision va dans le même sens. Il souligne un déficit de 44 333 F pour les comptes 2008.

M. Burrin indique que la fusion est faite et s'est réalisée plus rapidement et dans de meilleurs conditions que prévu. Parmi le personnel administratif et technique, l'adhésion au projet du nouvel institut est très forte. Il y a eu des inquiétudes plus grandes au niveau des chargés de cours, mais la situation est en voie de normalisation. Pour les professeurs, l'adhésion au développement académique de l'Institut est positive; la plupart des collègues de l'ex-IUED voient une chance d'avenir pour leurs propres recherches et activités d'enseignements.

Le rapport fait référence aux étudiants. Pour la rentrée 2008, il y avait déjà eu une augmentation, par rapport aux candidatures enregistrées en 2007 par les deux instituts additionnés. Pour la rentrée 2009, une nouvelle augmentation de 25% est constatée. Donc, globalement, il y a une augmentation de 35% des candidatures. Ils sont ainsi en plein essor académique, et la qualité augmente grâce à la sélection et aux processus d'examens. Ils n'ont pas admis beaucoup plus d'étudiants qu'il y a 3 ans.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, il n'y a pas 33% des étudiants admis qui ont fait leurs études à l'Université de Genève. Il indique que, l'an dernier, 27% des candidats, globalement, ont été admis. Pour les étudiants venant de l'Université, le taux d'admission était de 33%, ce qui signifie que les chances sont plus grandes d'être admis, si l'étudiant vient de l'Université de Genève, que du reste du monde. Ils ont cette volonté de renforcer la présence des étudiants résidants, soit des étudiants suisses ou de nationalité étrangère, établis en Suisse.

M. Burrin annonce que 2 bâtiments sont en cours d'étude pour le projet immobilier de Campus de la Paix. Le GC a voté la subvention cantonale il y a quelques semaines, pour la Maison de la Paix, et l'institut cherche maintenant à compléter ces financements publics pour les 2 bâtiments par des financements soit commerciaux, soit philanthropiques, qui permettraient de diminuer la charge de la dette. Il indique que l'Institut est engagé dans un gros effort d'interaction avec le monde extérieur, au-delà de son réseau académique international et des accords qu'il a avec des universités à travers le monde. Ils essayent de renforcer leur lien avec la cité, par des formations continues et aussi des cours d'été. Ils sont en train de mettre sur pied un projet de programme d'été pour les cadres politiques suisses, avec l'IDHEAP, à Lausanne. Tout ce qui peut favoriser une meilleure compréhension des mécanismes de politique publique et de politique internationale chez les jeunes en lien avec la politique va dans l'intérêt de tous les citoyens de ce pays.

Un commissaire (S) souhaite savoir comment évolue le projet de nouveau bâtiment de Maison de la Paix.

M. Burrin répond qu'il s'agit d'un projet central pour l'avenir de l'institut, puisque ce bâtiment va accueillir toutes les activités d'enseignement et de recherche de l'institut et va héberger, comme locataires, les 3 centres soutenus par la Confédération et actifs dans la Fondation de la paix. Il s'agit donc d'une préoccupation majeure. Les subventions publiques ayant été votées, ils avancent dans le financement des subventions complémentaires. L'addition des subventions fédérale et cantonale se monte à quelque 80 mios, alors que le devis présenté dans le PL, qui a été voté, est de 137 mios. Il leur faut trouver le reste du financement. Il annonce qu'ils vont recevoir un don de 10 mios de dollars d'une ancienne étudiante, centenaire, établie aux USA. La Fondation Wilsdorf va acheter les deux terrains pour soutenir l'institut. Elle a toutefois indiqué qu'elle entendait en demeurer propriétaire, mais qu'elle allait donner à l'Institut, gratuitement, un droit de superficie pour 99 ans, avec un renouvellement possible. Cette option est une bonne chose pour l'Institut, car cela finance une partie des coûts supplémentaires, mais suppose tout de même un ajustement du PL.

A la question du commissaire qui demande s'ils ont bon espoir de pouvoir obtenir la somme totale, M. Burrin répond par l'affirmative. Il note que l'Institut peut toujours emprunter le reste, le but étant toutefois d'obtenir un maximum de financement non payant, afin d'accroître les recettes de l'Institut et d'augmenter sa marge d'autonomie financière et sa capacité à faire face à diverses difficultés financières à venir.

Le commissaire fait remarquer que, s'ils doivent emprunter, ils auront besoin de garanties d'Etat.

M. Burrin indique que tel n'est pas le cas, car ils touchent des loyers de locataires. C'est une sorte de garantie de la Confédération, puisqu'elle s'est engagée à payer ces loyers.

Un commissaire (Ve) demande pourquoi la fonction de chargé de cours a disparu et où celle-ci se situait, dans la hiérarchie de l'enseignement.

M. Burrin explique que le poste de chargé de cours, dans le système universitaire ordinaire, concerne un emploi à temps partiel, confié à une personne dont l'activité principale est en dehors de l'Université. L'IUED avait développé un système propre. Il y avait 11 chargés de cours, une dizaine de chargés d'enseignement et 6 professeurs. Parmi ces 11 chargés de cours, une personne était sans doctorat et la majorité était engagée à 100%. La direction du nouvel institut et le nouveau conseil de fondation se sont trouvés devant une situation assez malsaine, car ces personnes avaient presque toutes été assistants à l'IED, étaient devenues chargés d'enseignement, puis chargés de cours, sans jamais passer par des concours

ou par un autre mécanisme de sélection. Les procédures d'engagement doivent être extrêmement rigoureuses, pour pouvoir faire un choix éclairé, alors que là, par ce système de promotion interne, une garantie de qualité manquait. Ainsi, le conseil de fondation a décidé que, dès 2011, les contrats des chargés de cours ne seraient plus renouvelés. Ces personnes ont 3 ans pour postuler à des postes de professeurs, quant il s'en ouvre, ou pour trouver une nouvelle place dans l'Institut, en modifiant leur statut. Cet automne, il restera 4 chargés de cours, les autres seront partis à la retraite ou devenus chargés de recherche, de mission, etc.. Il note encore qu'il n'y a pas eu de licenciement et répète qu'un délai de 3 ans est prévu, pour que chacun puisse ajuster sa trajectoire et que l'Institut réfléchisse à des réemplois ou réaffectations.

RAPPORT CONCERNANT L'AUDITION DE L'IHEID COMPTES 2008

Commissaires délégués: M. Guy Mettan et M^{me} Elisabeth Chatelain

Assistent pour l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement :

- M. Philippe Burrin, directeur
- M^{me} Monique Nendaz, directrice financière

Le budget 2008 a été préparé à la mi-2007, avant la fusion entre HEI et l'IUED et sans que toutes les charges de ce regroupement ne soient connues. Les charges informatiques ont notamment été sous-estimées.

Les modifications liées à la mise en place de la nouvelle organisation en 5 pôles prioritaires et de recherche a nécessité des engagements avant même que des recettes puissent être enregistrées.

La comptabilité est mise en commun depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les candidatures à l'IHEID sont en augmentation depuis la rentrée 2008, ce qui démontre que les changements ont été appréciés et que le léger creux enregistré n'est dû qu'à l'incertitude liée au changement.

Les étudiant-e-s venant de l'extérieur du canton amenant un financement supérieur à celui des locaux, la question du choix des étudiant-e-s est donc posée. De plus, régulièrement, on entend que les Genevois-e-s ont moins de chance d'entrer à l'IHEID.

La sélection des étudiant-e-s se fait dans des commissions internes, sur la base de critères de qualité n'incluant pas la provenance. Il est à relever que la direction ne participe pas à cette sélection. Il n'y a pas de quota pour les Suisses ou pour les étrangers et il s'avère qu'en moyenne, l'an dernier, pour les étudiants venant de l'Université de Genève, le taux d'admission était de 33%, alors que globalement, 27% des candidats ont été admis. Ceci signifie donc que les chances sont plus grandes d'être admis pour un étudiant venant de l'Université de Genève, plutôt que du reste du monde. Il y a une volonté de renforcer la présence des étudiants résidants, soit des étudiants suisses ou de nationalité étrangère, établis en Suisse. Actuellement, il y a 825 étudiant-e-s, dont 80% de non-résident-e-s.

Dans les revenus, les autres produits d'exploitation qui représentent une forte hausse par rapport au budget sont liés au Forum Carrière Emploi, dont une partie des frais sont couverts par les entreprises partenaires. Ces formations continues sont particulièrement appréciées et constituent également un lien important avec la Genève internationale. Ce pôle sera encore accentué à l'avenir.

La direction de l'Institut, très attentive à ce domaine, consacre 2 postes à la recherche de fonds.

Les congés scientifiques étaient auparavant financés par une provision constituée d'un sixième du salaire, ce qui permettait d'engager une personne pour remplacer l'enseignant-e en congé. Ce système se termine et aura son dernier impact en 2009. Dorénavant, les remplacements seront assurés à l'interne, ce qui est réalisable étant donné le nombre plus élevé d'enseignant-e-s.

Le contrôle interne de l'IHEID a été vérifié par un mandataire externe à la demande de l'Institut. La cartographie des risques est suivie de près, notamment dans le domaine des projets immobiliers, où 180 millions de francs sont investis.

L'analyse complète n'est pas encore terminée et un poste sera créé à l'interne, car le besoin de contrôle interne est continu.

La fusion des 2 établissements, si elle est opérationnelle dans les faits, se poursuit avec un léger temps de réaction dans les habitudes et les esprits. Au niveau du personnel administratif et technique, malgré les inconvénients, les ajustements se sont réalisés rapidement.

Du côté des enseignant-e-s, les 2 cultures étaient assez éloignées et certaines difficultés ont été rencontrées. La fonction de chargé de cours a notamment disparu de l'organigramme, ce qui a créé quelques difficultés : il reste actuellement 5 personnes sous ce statut et des solutions personnelles sont en voie d'être trouvées pour chaque personne.

Pour la rentrée 2009, 4 postes sont mis au concours pour des spécialistes des problématiques du Sud.

Malgré la fusion réalisée et toutes les inconnues qui ont dû être gérées, les comptes 2008 se soldent par un résultat très faiblement négatif à -44'333 F. Le quasi-équilibre a pu être maintenu grâce à une attention constante, qui a permis de limiter les aléas de cette situation particulière et unique. L'IHEID va dorénavant pouvoir poursuivre ses travaux, tant académiques que constructifs (maison de la Paix, logements pour étudiant-e-s) sur des bases plus solides.

Annexe

Réalisé et budget 2008-budget 2009

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Réalisé et budget 2008 – Budget 2009

| | Résultat 2008 | % | Budget 2008 | Budget 2009 | % |
|--|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Revenus | | | | | |
| Ecolage | | | | | |
| Droits d'inscr./LIC./CE/DES/DO | 1,491,408 | | 2,080,000 | 1,800,000 | |
| Droits d'inscr. Formation continue | 575,911 | | 0 | 550,000 | |
| | 2,067,319 | 5.11 | 2,080,000 | 2,350,000 | 5.76 |
| Produit des ventes | 71,976 | 0.18 | 136,250 | 69,000 | 0.17 |
| Produits des prestations de service | 497,384 | 1.23 | 305,000 | 820,000 | 2.01 |
| Produits de location | 202,223 | 0.50 | 160,000 | 140,000 | 0.34 |
| Autres produits d'exploitation | 142,119 | 0.35 | 30,000 | 99,020 | 0.24 |
| Intérêts créditeurs | 79,304 | 0.20 | 15,000 | 130,000 | 0.32 |
| Subventions | | | | | |
| Subvention Confédération DFI - SER | 13,368,000 | 33.06 | 13,368,000 | 13,782,000 | 33.75 |
| Subvention Confédération DFI - CUS | 3,670,000 | 9.08 | 3,670,000 | 4,540,000 | 11.12 |
| Subvention DFAE - DDC | 3,000,000 | 7.42 | 2,000,000 | 3,000,000 | 7.35 |
| Subvention Etat de Genève DIP | 13,498,000 | 33.38 | 13,117,000 | 13,655,000 | 33.44 |
| Subvention Etat de Genève DCTI (en nature) | 1,198,410 | 2.96 | 1,198,410 | 1,198,410 | 2.93 |
| Subventions diverses | 174,876 | 0.43 | 86,000 | 150,000 | 0.37 |
| | 34,909,286 | 86.33 | 33,439,410 | 36,325,410 | 88.96 |
| Accord intercantonal universitaire | 2,466,248 | 6.10 | 1,970,000 | 900,000 | 2.20 |
| Sous-total | 40,435,858 | 100.00 | 38,135,660 | 40,833,430 | 100.00 |
| Investissements | | | | | |
| Part affectée au fonds d'investissement | -1,858,723 | | -600,000 | -900,000 | |
| Dissolution du fonds d'investissement | 989,123 | | 540,000 | 540,000 | |
| | -869,600 | | -60,000 | -360,000 | |
| Total des revenus | 39,566,259 | | 38,075,660 | 40,473,430 | |
| Charges | | | | | |
| Salaires | | | | | |
| Salaires | -21,930,223 | 55.19 | -21,614,000 | -22,904,844 | 56.22 |
| Charges sociales | -4,430,766 | 11.15 | -5,475,152 | -5,032,215 | 12.35 |
| Autres charges de personnel | -1,442,881 | 3.63 | -955,200 | -1,441,900 | 3.54 |

| | -27,803,870 | 69.98 | -28,044,352 | -29,378,959 | 72.11 |
|---|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|---------------|
| | Résultat 2008 | % | Budget 2008 | Budget 2009 | % |
| Charges d'exploitation | | | | | |
| Fouritures et charges de bureau | -637,972 | 1.61 | -576,000 | -651,000 | 1.60 |
| Charges d'informatique | -301,170 | 0.76 | -353,200 | -431,000 | 1.06 |
| Loyers, charges et entretien immeubles | -3,101,660 | 7.81 | -2,503,651 | -3,099,658 | 7.61 |
| Entretien et rép. des immobilis. | -19,430 | 0.05 | -36,400 | -24,500 | 0.06 |
| Frais de port et de communication | -313,190 | 0.79 | -291,000 | -280,000 | 0.69 |
| Primes d'assurances-choses | -55,443 | 0.14 | -55,000 | -56,000 | 0.14 |
| Charges financières | -216,161 | 0.54 | -174,000 | -200,000 | 0.49 |
| Frais divers | -102,756 | 0.26 | -90,500 | -27,500 | 0.07 |
| | -4,747,781 | 11.95 | -4,079,751 | -4,769,658 | 11.71 |
| Autres charges d'exploitation | | | | | |
| Documentation et abonnements | -959,190 | 2.41 | -970,800 | -968,500 | 2.38 |
| Frais repr., relations ext. et communic. | -1,163,256 | 2.93 | -567,900 | -679,000 | 1.67 |
| Frais académiques partic. activités | -219,854 | 0.55 | -306,000 | -255,000 | 0.63 |
| Bourses et entraide étudiants | -974,186 | 2.45 | -934,500 | -1,100,000 | 2.70 |
| Honoraires et prest.de service | -376,231 | 0.95 | -172,000 | -180,000 | 0.44 |
| Droits d'auteur | -3,576 | 0.01 | 0 | 0 | 0.00 |
| Congés scientifiques | 205,000 | -0.52 | -73,500 | 146,750 | -0.36 |
| Subventions redistribuées (Réseau Suisse 2'567'800) | -2,595,655 | 6.53 | -2,090,000 | -2,750,000 | 6.75 |
| | -6,086,948 | 15.32 | -5,114,700 | -5,785,750 | 14.20 |
| Dotation aux amortissements | -1,094,052 | 2.75 | -813,500 | -805,500 | 1.98 |
| Total des charges | -39,732,652 | 100.00 | -38,052,303 | -40,739,866 | 100.00 |
| Sous-total | -166,394 | | 23,357 | -266,436 | |
| Produits exceptionnels | 122,061 | | 0 | 0 | |
| Résultat | -44,333 | | 23,357 | -266,436 | |
| Fonds propres reportés | -176'542 | | | -220,875 | |
| Fonds propres estimatifs | -220,875 | | | -487,312 | |

Par centre de coûts

| | Résultat 2008 | Budget 2008 | Budget 2009 |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| Ressources générales | 33,355,405 | 33,220,980 | 34,447,000 |
| Direction | -2,651,335 | -2,063,056 | -2,271,412 |
| Conseil de Fondation | -251,219 | -343,840 | -258,887 |
| Direction Admin. & Finances | -1,622,088 | -1,565,375 | -1,760,826 |
| Service généraux | -3,683,647 | -3,230,193 | -4,113,767 |
| Unité académique HPI | -2,100,276 | -2,557,902 | -2,252,078 |
| Unité académique SP | -1,676,408 | -1,789,432 | -2,000,200 |
| Unité académique EC | -2,213,120 | -2,663,642 | -2,228,666 |
| Unité académique DR | -2,745,665 | -2,793,597 | -3,133,791 |
| Unité MIA | -196,613 | -133,873 | -202,924 |
| Unité Développement | -5,203,583 | -5,431,569 | -5,297,129 |
| Nouveaux professeurs | 0 | -140,307 | -185 |
| Centre informatique | -1,026,067 | -1,239,493 | -1,242,157 |
| Bibliothèque | -3,245,179 | -3,238,678 | -3,227,038 |
| Publications - Editions | -485,239 | -609,547 | -592,804 |
| Finance et comptabilité | -802,998 | -820,667 | -810,291 |
| Ressources Humaines | -471,818 | -438,479 | -514,105 |
| Gestion et secrétariat des étudiants | -1,330,484 | -1,344,343 | -1,225,843 |
| Communication | -1,193,534 | -1,012,267 | -974,787 |
| Programmes spéciaux div. | -50,481 | -309,226 | 0 |
| Campus de la Paix | -350,891 | -132,709 | 0 |
| Augmentation de salaires et primes PAT | 0 | 0 | -216,839 |
| Formation continue | -59,588 | -294,928 | -272,247 |
| HEID Summer program in Intl Trade | -21,836 | 0 | 56,864 |
| HEID Summer school on Global Health Diplo | 22,026 | 0 | 20,369 |
| Politique Development & Management | -6,463 | 0 | 0 |
| HEID Summer program in Intl Affairs | 55,629 | 0 | 87,500 |
| IMAS | -569,369 | -535,897 | -783,849 |
| Monit. Econ., socail and Cultural Rights | 1,619 | 0 | 0 |
| Executive Master INP | -68,261 | 0 | 40,079 |
| Centres et programmes | | | |
| Centre CCDP | -144,874 | 0 | -197,847 |
| Centre on Trade and Economic Integration | -206,229 | 0 | -189,702 |
| Global Health Program | -265,312 | 0 | -248,355 |
| Programme CSFM | -157,291 | 0 | -156,470 |
| Centre environnement | 0 | 0 | -102,098 |
| Soutien projet Prof. Sylvan | -86,679 | 0 | -44,215 |
| Soutien projet Prof. Bianchi | -13,111 | 0 | -22,332 |
| CEA | -199,342 | -217,222 | -276,182 |
| Centre Gouvernance Internationale | -393,099 | -291,385 | -222,045 |
| Progr. on global Issues & Civil Society | 31,174 | 0 | -11,748 |
| PIAH | -18,086 | 0 | -67,429 |
| RESULTAT | -44,333 | 23,357 | -266,436 |
| Fonds propres reportés | -176,542 | | -220,875 |
| Fonds propres estimatifs | -220,875 | | -487,312 |

Département des institutions

Discussion de la commission

Audition de M. Moutinot

Un des commissaires rapporteur signale que, pour un parlementaire de milice, s'occuper du budget et des comptes du DI est un exercice périlleux, dans la mesure où il amène à la réflexion ou à la désespérance la plus profonde. Il a opté pour la réflexion et indiquant qu'il faudra impérativement répondre à la question du sens du processus de validation des comptes par le Parlement. L'exercice est certes intellectuellement prenant, mais ne débouche sur aucun acte politique ; l'acceptation des comptes ne joue, objectivement, aucun rôle.

Il note que, le vendredi précédent cette séance, les commissaires ont reçu le rapport de l'ICF relatifs aux comptes des différents départements alors que les députés avaient déjà auditionné les départements sur les comptes. Il avait déjà formulé ce grief l'an dernier et constate avec agacement que son propos n'a pas été considéré. Se pose alors la question du sens du travail des députés, si les comptes sont déjà acceptés. Après 7 ans au GC, il conclut que c'est un exercice futile. La partie la plus intéressante est aussi celle sur laquelle ils passent le moins de temps, soit celle relative aux questions transversales. Il constate que, puisque l'impact du pouvoir législatif sur la problématique des comptes est proche de zéro, le seul intérêt que les députés ont est de voir, sur une question donnée, comment les uns ou les autres se comportent, comment ils arrivent à traiter les diverses problématiques.

Sur les questions transversales, celle qui les intéresse maintenant particulièrement a trait à la discrépance qui existe dans l'évolution, en termes de secrétariats généraux du DI, par rapport aux autres départements. Concernant la problématique des voitures, par ailleurs, il s'interroge sur ce qu'ils vont faire de toutes ces informations reçues. Il se demande si les députés ne devraient pas changer leur mode de faire, dans l'analyse des comptes. Pour le budget, il estime que la problématique est fondamentalement différente, les commissaires pouvant décider de mettre plus ou moins d'argent sur divers postes, alors que, pour les comptes, leur travail n'a pas de sens. Il faut y réfléchir, s'ils veulent que la séparation des pouvoirs puisse continuer à fonctionner et que le travail de haute surveillance du législatif sur l'exécutif ait un sens.

Il constate qu'après 7 exercices, les comptes du DI sont à chaque fois présentés de façon différente, malgré des demandes à ce niveau-là pour éviter ce problème.

Le commissaire ne voit pas quelle information il amène, en tant que député-rapporteur, en disant qu'il y a un excédent de dépenses de 26.5 mios et une diminution de recettes de 9.7 mios. Les députés peuvent juste prendre acte de cela, et il n'en voit pas l'intérêt. Ils devraient pouvoir proposer des pistes pour qu'une meilleure corrélation existe entre un projet de budget et un projet de comptes. Les écarts sont ici toutefois trop importants. Il n'a pas de réponse à apporter autre que l'explication desdites différences, laquelle est certainement pertinente en soi, mais n'amène rien au débat du contrôle parlementaire.

Les commissaires-rapporteurs ont abordé des questions ponctuelles. Le DI a initié nombre de réévaluations de fonctions, lesquelles sont la prérogative du CE. Ces réévaluations ont toutefois pour conséquence une augmentation des coûts, d'où un impact sur les comptes, non sur le budget, puisqu'elles n'avaient pas été prises en compte dans le budget. Sur ce point, les députés ne peuvent strictement rien dire, ils sont mis devant les conséquences d'un fait accompli et doivent se contenter de prendre acte.

Il attend du Département qu'il explicite le tableau sur POLYCOM et l'annexe IV, concernant la réévaluation de fonctions, les deux lui semblant incompréhensibles. Pour le reste, il constate que le DI a donné les réponses aux questions posées par les commissaires-rapporteurs. Il répète qu'il appelle de ses vœux que ce Parlement se pose la question du sens qu'il entend donner au contrôle des comptes de l'Etat.

Le Président relève l'intérêt de cette question soulevée par le commissaire. La signification de cet exercice rituel sur les comptes mériterait de faire l'objet d'une analyse approfondie.

L'autre rapporteur partage l'avis exposé par son collègue sur la problématique des comptes, en général, et de ceux du DI en particulier. Il ne sait pas s'il y aura vraiment une solution, une manière plus professionnelle de faire ce travail, vu que les députés forment un Parlement de milice. Cet exercice permet toutefois de soulever certains points et d'avoir une vision plus serrée, sur les départements visités par les sous-commissions. Si une solution plus efficace est envisagée, il se dit favorable à en débattre. Concernant le DI en particulier, il partage à nouveau l'avis de son collègue : il est, en effet, peu aisé de suivre les modifications entre les comptes et les budgets ou de comptes à comptes, au niveau de la police. Il est difficile de s'y retrouver. Par contre, par rapport aux charges, il se départit de l'avis de

son collègue, les commissaires-rapporteurs ayant obtenu des réponses précises et détaillées du DI, élément qu'il salue. Il note qu'il y a parfois des informations, qu'il préférerait voir annoncées en début de séance, plutôt que de devoir aller les chercher en cours de discussion. Il signale le tableau intéressant sur la consolidation des coûts de l'Eurofoot, mais note toutefois que, ce qui a été distribué ce jour dans le rapport est illisible ; il faut prendre le document PDF.

Il pense que la question du coût des naturalisations pourrait être discutée. A la base, cette somme perçue devait servir à couvrir les frais du service. Il relève cependant que la couverture est largement supérieure au coût dudit service. Dans la réponse détaillée du Département, il voit que la naturalisation coûte au minimum 900 F, auxquels s'ajoutent des émoluments de 380 F et de minimum 50 F, perçus respectivement par la Chancellerie et par la Confédération. Il a, pour sa part, déjà entendu des plaintes, venant de personnes aux revenus modestes, lesquelles considéreraient ces sommes comme étant trop élevées et parfois constitutives d'obstacle à une telle demande de naturalisation.

Enfin, il formule le souhait que, pour le corps de police, les comptes soient présentés de manière identique d'une année à l'autre, qu'il n'y ait pas systématiquement des modifications rendant les comparaisons vaines.

En préambule, M. Moutinot aimerait rassurer les commissaires rapporteurs, sur le sens de l'examen des comptes par la Commission des finances et par le GC. Cela fait maintenant 16 ans qu'il s'occupe de cela, 4 ans comme député et 12 ans comme Conseiller l'Etat. Il estime que le rôle des députés est primordial et décisif. Il cite l'exemple saugrenu, qui avait consisté à mettre, dans les investissements, les versements aux personnes sans emplois, lesquelles étaient dans un programme d'aide sociale. Heureusement que, dans ce cas, le GC a dit que cette façon de faire était inappropriée. Il se rappelle aussi d'une période durant laquelle le CE n'était pas toujours très orthodoxe dans ce qu'il présentait au Parlement. Maintenant, tel n'est toutefois plus le cas, grâce au contrôle des députés. Les impulsions données par les députés d'une année sur l'autre, ainsi que les exigences qu'ils posent, sont prises en compte. Les lois telles que la LIAF ont été voulues par les députés, après qu'ils aient pris connaissance des comptes et réalisé qu'il fallait que les choses soient faites différemment. Elles sont strictement respectées par le CE. Il conclut que les députés sont fondamentalement utiles et indispensables. Avant, quand un département réalisait, vers le 15 août, qu'il n'était pas dans la cible, cela n'avait d'importance pour personne. Aujourd'hui, ils s'en inquiètent tout de suite.

Concernant les naturalisations, il avoue que, parmi les nombreux problèmes dont le Département a à s'occuper en ce moment, celui-ci lui a totalement échappé. Il trouve dès lors fort intéressant que les députés attirent son attention sur ce point et il leur certifie qu'il tiendra compte de leurs remarques.

Il n'a pas souvenir de réserves ou demandes du GC qui n'aient pas été satisfaites. Il concède toutefois que cela prend parfois du temps, par exemple en ce qui concerne la police. Il le déplore, mais ajoute que le problème est désormais pris en main ; il y aura un véritable directeur financier de la police, dépendant de la direction départementale des finances, et le problème de la comparabilité devra alors être réglé.

Il conclut que les députés doivent être fiers de leur travail et être rassurés sur leur utilité.

Au sujet de POLYCOM, le département rappelle qu'un commissaire (MCG) de la sous-commission des finances est venu l'auditionner et qu'au cours de cet entretien, les engagements financiers effectifs, réalisés en 2008, ont été traités. Il a alors transmis un tableau résumé, duquel ressortait que le canton avait engagé une somme de 8 mio, sur les 15 mio que la loi l'autorise à dépenser en 2008, et que la Confédération et les communes avaient également procédé à certaines dépenses. Suite à cela et à l'audition du DI par les commissaires-rapporteurs, il lui a semblé qu'il fallait aller un peu plus loin et ajouter un degré de transparence, dans ces dépenses, raison pour laquelle il a élaboré un tableau plus détaillé, avec des dépenses par nature et même par partenaire. Il reconnaît que les chiffres importants sont un peu éparpillés dans le tableau et se dit prêt à revoir et simplifier celui-ci, si nécessaire.

Questions et réponses

Un commissaire rapporteur constate que cette Commission et le GC ont voté un crédit global pour POLYCOM. Y étaient inclus divers appareils, respectivement pour la police, les gardes-faune, les communes etc., et l'idée consistait à n'avoir qu'un seul agent acheteur, lequel revendait les appareils aux uns et aux autres. Il avait clairement demandé que soit imputé, dans les divers départements, ce qui les concernait directement. Il remarque que des communes ont décidé de procéder elles-mêmes aux achats. Il estime que, si les communes décident de payer une certaine somme, alors le montant de POLYCOM, inscrit au DI, ne doit plus être celui initialement prévu, mais bien ce dernier, duquel est retranché ladite somme prise en charge par les communes.

Le département répond que tel est effectivement le cas. Les sommes seront clairement ventilées et le total ne dépassera pas ce qui avait été prévu. Il ajoute qu'actuellement, l'Etat de Genève réalise les achats, cela permettant d'obtenir des rabais de masse, puis les communes remboursent lesdits achats. Il relève l'exception de la Ville de Genève, laquelle a décidé de voter son propre crédit et d'entreprendre la démarche individuellement.

Un commissaire (MCG) rappelle que la loi porte sur un budget de plus de 31 mios, lesquels ne sont pas uniquement à la charge de l'Etat, mais également de la Confédération et des communes, notamment. Il faut que la part de chacun soit prise par celui qui était initialement engagé. Il ajoute que, pour le moment, tout est respecté à ce niveau-là. Il s'agit ici de modalités de paiement, non de fonctionnement. La totalité des commandes a été faite par l'Etat, afin d'avoir des prix intéressants. La répartition, à l'intérieur des groupes, et les périodes de livraisons sont une autre question.

Un commissaire (UDC) pense que les comptes doivent aussi permettre de faire un bilan de la prestation et des coûts du département étudié. Sur la police, il aimerait connaître, à fin 2008, le nombre d'heures hebdomadaires d'un policier. Il souhaiterait également avoir le coût, par policier, figurant dans les comptes, ainsi que le coût global de l'ensemble du corps de gendarmerie, avec l'équipement. Enfin, toujours à fin 2008, il aimerait avoir un tableau comparatif des effectifs des policiers, par millier d'habitants et par canton, concernant les cantons comparables à Genève. Il veut connaître la moyenne horaire, pour 2008, car si les policiers ne travaillent que 32 heures, cela signifie qu'ils ont peut-être des effectifs suffisants.

Le département indique qu'il fournira volontiers le tableau comparatif. (Voir annexe), en précise toutefois que nombre de tâches assumées à Genève par la police cantonale, le sont à Zurich par la police municipale, ce qui ne facilitera pas la comparaison. Concernant les autres requêtes, il lui semble que les éléments cités figurent dans le rapport de la Cour des comptes. S'il manque des éléments, il se dit disposé à les compléter. Au sujet du nombre d'heures de la police, il indique qu'il actualisera très volontiers ces chiffres et les fournira. Il signale que la PSI, depuis que certaines compétences ont été transférées aux gardes-frontières, a « gagné » l'équivalent de 30 à 35 ETP, ce qui a eu pour effet qu'après un trimestre de cette nouvelle répartition, le stock des heures supplémentaires a diminué de 7 000. Ainsi, pour ce service, le stock sera à zéro en 2 ou 3 ans.

Un des commissaires rapporteurs demande si, dans les rapports Annoni et de la Cour des comptes, les réévaluations de fonctions et les coûts de ces réévaluations ont été pris en compte.

M. Moutinot précise que M. Annoni s'est basé sur les chiffres de 2008 et la Cour des comptes sur ceux de 2007. Il ajoute que, dans les réévaluations de fonctions, l'essentiel de dépenses supplémentaires, en termes de fonctionnement, concernent les rattrapages de la caisse de retraite, non une augmentation de rémunération à proprement parler.

Le commissaire comprend que le rapport de la Cour des comptes ne tient pas compte de la réévaluation de fonctions, ce qui lui est confirmé. Il constate alors que, s'ils font des comparaisons entre les rapports Annoni et de la Cour des comptes, les chiffres ne peuvent pas être similaires, en raison de cette prise en compte ou non des coûts des réévaluations, notamment et demande des explications sur l'annexe IV « Evaluations 2008-DI ».

Le département annonce que le tableau porte sur les réévaluations effectives en 2008. Y figure un récapitulatif par service, avec le nombre de personnes touchées. Il y a la part salariale totale impactée et la part CIA, soit la part Etat des rappels de cotisations, laquelle est dépendante de l'âge du collaborateur et du nombre d'années déjà cotisées. Ces éléments expliquent les différences de cette part CIA, selon les services et les profils des personnes, dont la fonction a été réévaluée.

Le commissaire prend l'exemple des EMG et EMPJ, qui concerne 32 personnes. Il voit que l'augmentation globale de salaire est de 315 000 F, pour des rappels de cotisations de 2.9 mios. Cela soulève un problème de fond, puisque la différence existant entre le coût d'une prestation et le salaire, dans pareil cas, explose. Ainsi, le revenu supplémentaire pour le gendarme, ou le coût engendré par cette réévaluation pour l'Etat, sont sans commune mesure.

Le Président du département pense que ce genre de remarques sur les comptes est très utile ; cela montre que ces rattrapages CIA sont fort coûteux. La réforme d'homogénéisation du corps de police est justement bloquée par ce problème de coût ; il va falloir trouver quelques 60 mios pour ce faire. Il convient de partager cette préoccupation avec les députés, cela étant essentiel pour aller de l'avant.

Le commissaire rétorque que, dans le monde réel, la personne doit faire un effort personnel, durant un certain nombre d'années, alors qu'avec la caisse de la police, les policiers ne perdent pas un centime. Cette différence n'a aucun sens et est fort éloignée de la réalité. Le ratio, ici de presque 1 sur 10, ne s'observe nulle part ailleurs dans le monde.

Le Président du département explique que l'élévation de l'âge de la retraite va quelque peu simplifier les choses. Elle va avoir un avantage pour l'Etat, en termes de coût et de nombre de policiers, mais aussi pour les

collaborateurs, qui verront leur part de revenu net augmenter, puisque les cotisations patronales et salariales vont baisser.

Un commissaire (MCG) aurait aimé avoir plus de précisions sur les parts payées respectivement par l'Etat et l'employé pour ce rattrapage de la caisse de pension. Il se demande si les policiers subissent une diminution de salaire, pour payer leur retard de pension.

Le Président du département répond que, depuis 2 ans, avec IPSAS, la part patronale est, en cas de promotion, payée d'un coup par l'Etat, alors que l'employé peut, quant à lui, la payer sur plusieurs années. Se pose la question de savoir s'il faut absolument rattraper. Si quelqu'un, en devenant capitaine, se contente cependant d'une retraite de lieutenant, il ne devrait pas forcément se voir contraint de rattraper. Cela coûterait aussi moins cher à l'Etat.

Le commissaire remarque que la norme IPSAS prévoit que cela soit imputé sur les comptes, mais il pense que cela pourrait figurer dans des comptes transitoires ou en provisions. Il comprend qu'actuellement, l'Etat va sortir 2.8 mios en cash.

Le Président du département note que, par le passé, l'Etat ne procédait pas ainsi, mais que le CE a, avant même l'entrée en vigueur des normes IPSAS, décidé de payer cash directement, cela étant plus rentable pour les caisses de pension ; il ne s'agit pas de provisionnement, mais d'un vrai produit.

Un des commissaires rapporteur, se référant à la page 4 du rapport, indique qu'il n'est pas d'accord avec le DI, lorsque celui-ci explique que l'indemnité de 850 F ne figurera pas de manière distincte dans le certificat de salaire 2009, celle-ci faisant partie intégrante du salaire. L'indemnité est en plus du salaire et il ne voit pas pourquoi elle serait, par principe, fusionnée dans le salaire, puisque ce n'est pas une partie du salaire.

Le département indique que cette question a été abordée avec l'OPE, lequel a confirmé que cela se ferait ainsi, car l'indemnité est soumise aux mêmes charges que le salaire.

Le commissaire comprend que le traitement fiscal est le même, mais pense qu'il n'y a pas de sens à ne pas la faire figurer de façon distincte. Cela permettrait de plus une certaine transparence, grandement nécessaire, s'agissant du traitement de la police.

Le département relève que cette indemnité apparaît distinctement sur la fiche individuelle mensuelle de salaire, mais pas sur le certificat de salaire de 2009.

Le Président regarde l'évolution des amendes d'ordre et des contraventions, en annexe V. Il constate, à la lecture du rapport des commissaires, une diminution des recettes, en 2008, en raison des grèves. Il souhaite alors savoir quelle a été la grève en 2006, puisque les chiffres de cette année-là sont similaires à ceux de 2008. Il demande, s'il part de la prémisse qu'en 2006, il y avait le même nombre de policiers et un nombre de véhicules similaires à ceux de 2008, si les policiers n'ont pas déjà moins travaillé en 2006.

Le département relève que ce tableau ne relate pas uniquement les amendes d'ordre et les contraventions dressées par la police, mais également celles encaissées par les ASM et AM et qu'elle ne sait pas quels étaient les effectifs des ASM et AM en 2006.

Le commissaire rapporteur précise qu'il convient de distinguer entre le nombre d'amendes émises et le nombre d'amendes payées. Sur les vacances, vu ce qui a été dit, il remarque que nul ne sait quel est le stock des vacances de la police. Il pense que si c'est le système de la police qui donne le nombre de jours de vacances, il y a du souci à se faire.

Le président revient aux amendes. Dans ces chiffres, il n'a pas constaté qu'en 2006, avec les mêmes effectifs, les policiers se soient adonnés à leur tâche de mettre les amendes avec une grande efficacité.

Un commissaire (Ve) aimerait que les commissaires aient une position claire sur les amendes. Il lui semble que les amendes ont pour but de sanctionner des comportements contraires aux lois. Il n'avait pas compris qu'elles étaient considérées comme une source de revenu pour l'Etat ou une manière de prélever un impôt. Il a de la peine à entendre qu'il y a une recherche d'efficacité, d'un point de vue purement financier. Le but est que les personnes respectent la loi.

Le Président du département répond que la philosophie de ces amendes s'appelle Code pénal suisse, lequel détermine les amendes comme une forme de peine, réprimant les infractions mineures. L'idéal serait que ce poste du budget soit à 0, dès lors qu'aucun citoyen ne commettrait la moindre infraction. Cependant, l'être humain étant ce qu'il est, il y a et aura chaque année des contraventions que le DI, par transparence budgétaire, fait figurer. Parfois, il y a de réelles décisions politiques les concernant, par exemple le contrôle accru des excès de vitesse à proximité des écoles.

RAPPORT COMPTES 2008 DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS

Commissaires délégués: MM. Alain CHARBONNIER, Renaud GAUTIER

Note liminaire

"Nul doute : l'erreur est la règle : la vérité est l'accident de l'erreur."
Georges Duhamel in "La Chronique des Pasquier".

Exercice après exercice, que cela soit pour le budget ou pour les comptes, l'audition du Département des Institutions par les députés rapporteurs est un exercice qui relève tout à la fois d'un exercice zen et de l'approche de la désespérance : année après année, les demandes ou les suggestions des députés ne sont pas prises en compte...

" Il apparaît donc difficile à l'auteur de ce rapport de dire qu'il peut amener ici l'ensemble des éléments permettant à ses collègues de se faire un avis raisonnablement documenté sur ce projet de budget.

Afin d'éviter les redites avec les années précédentes (...), le rapporteur fait le choix d'une présentation de quelques thème pouvant susciter un débat ou des questions complémentaires."

Cet extrait de la note liminaire aux comptes 2007 trouve aujourd'hui encore tout son sens...

Charges de personnel (rubrique 30)

L'écart global est de + 26,5 millions. Cet écart s'explique essentiellement par :

- Compléments de prime de fidélité et indexation rétroactives versées aux collaborateurs : + 5,3 millions
- Paiement des heures supplémentaires de la Police effectuées dans le cadre de l'Euro 08 : + 7,9 millions
- Indemnités versées à l'ensemble des collaborateurs de la Police : +1,7 million
- Réévaluation des fonctions des états-majors de la Police (Gendarmerie et Police judiciaire) et première phase de réévaluation des fonctions de la PSI : + 6,1 millions
- La différence provenant de la non-réduction de la masse salariale globale (à hauteur de 5 millions pour le DI) dans le cadre de la contribution du DI à la coupe supplémentaire décidée par le Conseil d'Etat.

Dépenses générales (rubrique 31)

Le résultat net du département est inférieur de 1,5 million aux prévisions budgétaires. On notera quand même un dépassement de 2,75 millions des dépenses générales par la Police dans le cadre de l'Euro 08 ; de moins de 2,1 millions pour les offices des poursuites et faillites.

Revenus

Un écart négatif de 9,7 millions par rapport au budget. Les raisons principales sont des revenus inférieurs de 13,5 millions sur des recettes diverses et en particulier sur les encaissements d'amendes d'ordre et contraventions de la Police (moins 16,9 millions, dont 6,3 millions attribué à la grève des amendes).

Il est à noter que pour le 7^{ème} exercice consécutif (4 exercices budgétaires et 3 exercices de comptes), les députés-rapporteurs ne sont toujours pas en mesure d'avoir une vision claire et précise du budget, respectivement des comptes, de l'ensemble du secteur "Police", ceux-ci évaluant à chaque exercice. Les députés-rapporteurs ont donc précisé qu'ils refuseraient d'entrer en matière pour le budget 2010 si ces comptes n'étaient pas une fois pour toutes stabilisés.

Pour le surplus, les députés liront avec intérêt les réponses aux questions complémentaires posées aux départements, et apprécieront la clarté de la présentation de "POLYCOM : le retour...".

Quant à l'évolution des postes "secrétariat général état-major", la comparaison des efforts faite avec les autres départements parle d'elle-même...

Annexe

Compléments d'information du DCTI suite à l'audition en sous-commission

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR MESSIEURS LES
DEPUTES R. GAUTIER ET A. CHARBONNIER LORS DE
L'AUDITION DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS DANS LE
CADRE DE L'EXAMEN DES COMPTES 2008, LE 28 AVRIL 2009

1. **Euro 2008** - Quel a été le coût de l'Euro 2008 pour le DI ?

Le coût consolidé de l'Euro 2008 pour l'ensemble de l'Etat a été communiqué à la commission des finances par Monsieur Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du DI, en date du 31 octobre 2008. Copie de ce courrier est jointe en annexe I.

2. **Effectifs du DI** - Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre de postes de 2006 à 2009.

Voir annexe II

3. **Reports budgétaires sur les dépenses générales** - Quel a été le montant total des reports budgétaires 2008 au DI ?

Le montant total des reports budgétaires 2007 sur 2008 au DI s'est élevé à F 4'488'108. Le détail de la ventilation par centre de responsabilité figure en annexe III.

4. **Constituante** - Quels ont été les coûts de la Constituante dans les comptes du DI ?

Deux opérations de votation se sont déroulées en 2008 en lien avec l'Assemblée constituante.

Il s'agit tout d'abord de la votation du 24 février 2008, au cours de laquelle le peuple a accepté la Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève. Cette loi invitait le peuple à élire une assemblée chargée de rédiger une nouvelle Constitution pour Genève. Elle a été soumise aux électeurs en même temps que cinq autres objets (fédéraux et cantonaux). L'opération de votations dans son ensemble a engendré des coûts

estimés à environ F 566'000. Il n'est pas possible d'isoler des coûts spécifiques à l'Assemblée constituante.

Ensuite, les membres de l'Assemblée constituante ont été élus le 19 octobre 2008. Les coûts de cette élection se sont montés à F 624'000, y compris F 110'000 de participation aux frais électoraux des partis politiques et autres groupements.

Pour le surplus et à titre d'information, la Chancellerie est également concernée par l'élection de l'Assemblée constituante, puisqu'elle est responsable du dépouillement centralisé.

5. Réévaluation de fonction - Liste de l'ensemble des évaluations dont les résultats sont entrés en vigueur en 2008. Coût de ces évaluations avec la distinction entre la part liée à l'augmentation du salaire et celle liée aux rappels de cotisations CIA ou CP.

Voir annexe IV

6. Service cantonal des naturalisations - Quel est le coût moyen d'une naturalisation en 2008 en comparaison avec 2007 ?

En préambule, il convient de relever que, sur les différents types de procédures de naturalisation, seules les demandes ordinaires (étrangers n'ayant ni parent, ni conjoint de nationalité suisse) et les procédures de confédérés concernent les émoluments perçus par le service des naturalisations. Les autres formes de requêtes (réintégration, naturalisation facilitée) font l'objet d'une taxe payée par les candidats à l'office fédéral des migrations (ODM) qui rétrocède au canton, en fin d'année, une partie de celle-ci pour le travail réalisé. En 2008, cette rétrocession s'est élevée à F 178'800 (contre F 141'100 en 2007).

Pour les confédérés, l'émolument perçu est de F 100 par dossier. En 2008, 131 confédérés ont demandé la naturalisation genevoise (ils étaient 139 en 2007).

En ce qui concerne les procédures ordinaires, en 2007, 2042 demandes de naturalisation ont été déposées et les émoluments encaissés se sont élevés à F 2'885'976. La taxe moyenne par dossier était ainsi de F 1'407. En 2008, 1930 demandes ont été déposées, pour des émoluments perçus de F 3'504'112, soit un coût moyen par dossier de F 1'948. Un dossier consiste en un groupe familial. Il peut dès lors s'agir du dossier d'une personne célibataire ou d'une famille comprenant jusqu'à 6 enfants.

Les candidats qui présentent une demande avant l'âge de 25 ans paient un émolument fixe de F 500. Les demandeurs de plus de 25 ans paient une taxe individuelle en fonction de leurs revenus annuels. Cette taxe s'élève à :

- F 920 pour des revenus annuels situés entre F 0 et F 40'000
- F 1'840 pour des revenus annuels situés entre F 40'001 et F 80'000
- F 2'760 pour des revenus annuels situés entre F 80'001 et F 120'000
- F 3'680 pour des revenus annuels supérieurs à F 120'000

Ces taxes s'entendent par personne comprise dans la demande. Pour chaque enfant mineur inclus dans la demande, la taxe s'élève à F 500.

L'autorité fédérale perçoit pour sa part un émolument de F 50 par dossier de mineur, de F 100 pour une demande individuelle de la part d'un majeur et de F 150 pour un couple ou une famille.

Pour le surplus, la Chancellerie perçoit également un émolument de F 380 par dossier pour l'établissement des actes de naturalisation et l'organisation de la cérémonie de prestation de serment.

7. Office cantonal des automobiles et de la navigation - Pouvez-vous donner quelques explications supplémentaires sur l'écart de F 4.5 millions constaté entre le budget et les comptes dans les recettes diverses et sur l'écart de l'impôt auto ?

Le 4 novembre 2008, l'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) a mis en production son nouveau système informatique. Cette implémentation a eu des conséquences financières et comptables, puisque certaines opérations n'ont pas pu être réalisées. En effet, en raison d'une activité de contrôle accrue et d'efforts de stabilisation de la nouvelle application, l'OCAN avait décidé de reporter la génération automatique des factures concernant les émoluments et les impôts liées aux opérations effectuées entre le 4 novembre et le 31 décembre 2008. C'est au cours du premier trimestre 2009 qu'environ 22'000 factures ont été générées informatiquement, contrôlées, envoyées et comptabilisées. Par conséquent, le montant relatif à ces factures n'apparaît pas sur l'exercice 2008, mais sera intégré en 2009.

L'examen actuel des comptes 2008 (toujours en cours de consolidation) laisse apparaître des prévisions de recettes de l'ordre de F 25'359'000, soit un différentiel d'environ F 2'360'000 par rapport au budget 2008.

L'écart s'explique en partie par la situation informatique décrite ci-dessus, mais ce n'est pas la seule cause.

En effet, en termes de recettes, 2007 avait constitué une année record pour l'OCAN. Cet élément avait été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2008, puisque ce dernier, bien que n'atteignant pas les chiffres de l'année exceptionnelle 2007, se situait sensiblement au-dessus des comptes 2006. Or, ainsi que tout le monde le sait, l'année 2008 a été marquée par un ralentissement sensible de l'activité économique, notamment au deuxième semestre. Ce ralentissement s'est également fait sentir à l'OCAN, qui a enregistré un recul sensible de ses activités. L'impact de cette situation sur les

comptes 2008 représente une baisse d'environ 10 % par rapport aux comptes 2007.

De plus, en raison de nouvelles obligations découlant du droit fédéral, l'ensemble de l'équipement nécessaire aux contrôles techniques a dû être remplacé en 2008. En dépit des efforts pour garantir une exploitation optimale, ces travaux n'ont pu être réalisés qu'en fermant à tour de rôle une des 6 pistes de contrôle. Cela a constitué un manque à gagner estimé à F 360'000 entre juillet et décembre 2008.

En ce qui concerne la rubrique 406.1300 "Impôts autos", l'OCAN estime les revenus 2008 à F 87.2 millions (hors problèmes informatiques), soit un écart d'environ F 1.25 million par rapport au budget. Il est à noter que cette rubrique budgétaire inclut également les impôts sur les bateaux (F 2'165'000 environ) et sur les motocycles (F 28'000 environ). Les rentrées fiscales 2008 demeurent supérieures à celles de toutes les années précédentes (hormis l'année record 2007) et la différence entre les comptes projetés et le budget 2008 s'explique principalement par le ralentissement économique. A cela s'ajoute l'augmentation du nombre de véhicules exonérés fiscalement selon les conditions de l'arrêté du Conseil d'Etat. Une partie peut aussi être imputée au nombre accru de dépôts de plaques en raison de la situation conjoncturelle difficile et, dans ce contexte, il n'est pas exclu que les véhicules fiscalement onéreux aient constitué une grande part des dépôts de plaques avec remboursement partiel de l'impôt.

8. Corps de police - Sur quel certificat de salaire apparaît l'indemnité exceptionnelle de F 850 touchée par les collaborateurs de la police ?

Le versement de cette indemnité a été effectué en début d'année 2009, son montant sera inclus dans le certificat de salaire 2009.

De manière générale, la comptabilité est close en février de l'année suivante, notamment pour permettre la prise en compte de certaines indemnités qui sont payées avec un mois de décalage (les heures de nuit effectuées par les policiers en décembre sont payées au mois de janvier suivant). Ces indemnités sont donc comptabilisées sur l'exercice sur lequel elles ont été budgétisées. En revanche, le collaborateur les ayant touchées l'année suivante, elles figureront sur son certificat de salaire de l'année suivante.

Par ailleurs, cette indemnité faisant partie intégrante du salaire, elle ne figurera pas de manière distincte dans le certificat de salaire 2009, son montant sera assimilé au traitement.

Des copies d'un certificat de salaire 2008, d'une fiche salaire 2008 et d'une fiche salaire 2009 figurent en annexe IV bis.

9. Corps de police - Donner un tableau récapitulatif sur trois ans du montant des amendes d'ordre et contraventions encaissées.

Les encaissements d'amendes d'ordre et de contraventions sont comptabilisés au niveau du service des contraventions (CR détaillé 04.04.10.00). Ensuite, une partie des encaissements est rétrocédée soit par des comptes de charges (pour les bénéficiaires extérieurs à l'Etat de Genève), soit par des comptes d'imputations internes (lorsque les bénéficiaires sont des services de l'Etat).

Le tableau en annexe V récapitule les encaissements du service des contraventions pour la période 2006-2008.

10. Corps de police - Comment s'explique l'écart sur les charges de personnel (30) du Centre de formation de la police (CR 04.04.09.00) ?

En raison des préparatifs liés à l'Euro 2008 puis de la manifestation elle-même, le Centre de formation a dû supprimer les cours de formation continue, qui sont dispensés dans une large mesure par des intervenants externes, du mois d'avril 2008 au mois d'août 2008, d'où le non-dépendé sur la rubrique des charges de personnel.

Par ailleurs, nous avons procédé à une redistribution des imputations comptables demandée par la comptabilité générale de l'Etat qui, dans le cadre de la centralisation de la fonction finances à l'Etat de Genève, nous a signalé que certaines factures des formateurs du CFP ne respectaient pas toujours la bonne imputation.

Ainsi, dès le début de l'année 2008, les factures en question ont été imputées de la manière suivante :

- La rubrique 309.7111 "frais de formation continue" pour les factures des instituts de formation, des organismes formateurs, des indépendants déclarés.
- La rubrique 301.3400 "auxiliaires payés à l'heure ou à la facture" pour les formateurs (non indépendants) qui doivent être soumis aux charges sociales.
- La rubrique 301.4900 " autres indemnités" pour les fonctionnaires qui dispenseraient des cours en sus de leur activité courante.

11. DI - Comment se fait-il que la rubrique 439 "Dissolutions et provisions" présente un budget négatif à l'échelle globale du département (- F 5'000) ?

Ce budget négatif correspond à la mesure 55 du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (simplifier les procédures administratives des professions soumises à autorisation). Cette mesure devait avoir des effets sur les heures

supplémentaires de la police, par le gain de temps généré par la simplification des procédures. Toutefois, lors de la saisie du budget 2008 dans l'application comptable, il y a eu une erreur et le montant du budget a été saisi avec un signe négatif.

12. Corps de police - Pouvez-vous donner un tableau des dépenses 2008 du projet POLYCOM ?

Le document en annexe VI présente un état de situation financière du projet POLYCOM au 30 avril 2009.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Institutions
Le Conseiller d'Etat

DI
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Monsieur Pierre Weiss
Président de la
Commission des finances
du Grand Conseil
Secrétariat général du Grand Conseil

N^oréf. : LMO/BGU
V^oréf. :

Genève, le 31 octobre 2008

Concerne : Coût de l'EURO 08

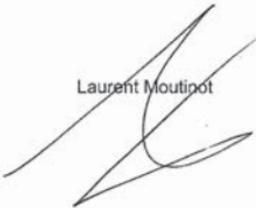
Monsieur le Président,

Comme convenu lors de l'audition de mon département par la Commission des finances du Grand Conseil le 8 octobre dernier, vous voudrez bien trouver, en annexe, un tableau consolidé des coûts liés à l'EURO 08 pour le canton de Genève, que j'ai l'avantage de vous remettre dans le délai que je vous avais indiqué.

Mes collaborateurs et moi demeurons à la disposition de votre Commission pour tout complément d'information.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Moutinot



Annexe ment.

| Dpt | Thème | Budget EURO 2008 | | | | PB08 | | | RESULTAT NET | Commentaires |
|------------------------------|------------------|---|-----------|-------------|--------------|--------------|---------|---------|---|--------------|
| | | LIBERÉ | | DEPENSES | | RECETTES | | Réalité | | |
| | | Budget | Engagé | Réalité | Soles | Budget | Réalité | | | |
| DCT1 | Coordination | 639500 | 0.00 | 447770.85 | 187789.15 | | | | Formation, recrutement, communication, logistique, documentation, honoraires gestion des bénévoles, meals et collation, assurance, frais des chefs de région, salons chef de région, transports, uniformes, cadeaux, foras régionales, poste de recrutement, rack off, repas, déjeuné | |
| DCT1 | Coordination | 160000 | 0.00 | 146386.00 | 186004.00 | | | | Equipement, technologie, promotion, services informatiques, catering, sécurité, vêtements etc., administration générale | |
| DCT1 | Coordination | 70000 | 0.00 | 67406.79 | 994.21 | | | | Contrat avec la Tv Léman Bleu, campagne "Promotion Forces", "somme affluée" avec la Tribune de Genève etc. | |
| DCT1 | Coordination | 817153 | 100000.00 | 538335.65 | 178817.35 | | | | Commentaires: Nbre de volants, supports (film Embassy), notes de frais, COP 12 944.76, etc. Engagement: 100% Août fin octobre 2008 | |
| DCT1 | Coordination | 0 | 0 | 167255.15 | -167255.15 | | | | Demande supplémentaire de la police | |
| DCT1 | Multilatérale | 509720 | 0.00 | 509720.00 | 0.00 | | | | Pour la Fm Zone Paluinpaluis: Sécurité, volants, aménagements voir VBP Barriatage | |
| DCT1 | Multilatérale | 273394 | 0.00 | 273394.00 | 0.00 | | | | Soins conseils du mai 2008 arena NGPSA et l'Etalage Genève | |
| DCT1 | Multilatérale | 200000 | 0.00 | 200000.00 | 0.00 | | | | Garantis de crédit en faveur de NGPSA pour le Fair Camping | |
| DCT1 | Multilatérale | 180000 | 0.00 | 173140.20 | 7917.80 | | | | Autres contrats de mandat | |
| DCT1 | Promotion | 811423 | 0.00 | 738989.00 | 71926.00 | | | | Participation de 100% au profit du baloon sur le Jet d'eau, achats billes 131770, sacs à Beach à Venne, frais de déplacements dans le cadre des rassemblements, production de 2 films, sondages et études etc. | |
| DCT1 | Travaux | Allocation du déca, travaux gérés tout et parking | 150000 | 0.00 | 174938.85 | -24938.85 | | | Location parking Mt Flaurin, fermeture parking Cluses, ventes et édit des aires de stationnement | |
| DCT1 | Multilatérale | Utilisations de denture public et privé | 0 | 628968.90 | 0.00 | | | | 3 Travaux (60000.00) Bore de Moëris, 51081.30 Réunions des Ventes, 499415.30 Bure de Paluinpaluis) | |
| DCT1 | Contribution XSP | Participation EURO 2008 SA | 4000100 | 725096.50 | 3831445.49 | -312443.39 | | | Sera versée prochainement | |
| DCT1 | Securité | Meurs supplémentaires police | 4300000 | 0.00 | 7873375.90 | -1373375.90 | | | Meurs restant prochainement | |
| D | Securité | Acquisitions | 300000 | 0.00 | 118739.75 | 813398.25 | | | Mémoire civile de police, trousseaux etc. | |
| D | Securité | Assurances | 1600000 | 0.00 | 191456.00 | 951456.00 | | | Polices incendie de Péninsule sans feu/événement etc. | |
| D | Securité | Expédition de la GSEA | 400000 | 0.00 | 194524.42 | 205475.58 | | | Contrats (voir les dépenses commentaires) téléphone etc. | |
| D | Securité | Coût des services | 850000 | 0.00 | 350792.19 | 231207.81 | | | Matériel informatique, matériel de bureau, matériel de cuisine, matériel de nettoyage etc. | |
| D | Securité | Coût des services | 850000 | 0.00 | 454942.20 | 231207.80 | | | La Confédération mettra à disposition les frais des événements au service de la Sécurité civile | |
| D | Securité | CONRS - Sécurité civile (SCC, PCC, dématérialisé (SD)) | 410000 | 0.00 | 2600.20 | 2600.20 | | | Commenter les heures supplémentaires de l'encadrement de la Sécurité civile | |
| D | Securité | CONRS - Sécurité civile (PCC encadrement et flyers) | 147840 | 553900.00 | 0.00 | 92840.00 | | | Y compris les réparations | |
| D | Securité | Subrogation | 100000 | 0.00 | 68260.60 | 31739.40 | | | Y compris les évacuations de déchets | |
| D | Securité | Subrogation de véhicules | 100000 | 0.00 | 202720.90 | 92220.10 | | | Officiers de liaisons à Berne | |
| D | Securité | GSEA construction | 500000 | 0.00 | 421908.62 | 78099.38 | | | | |
| D | Securité | Des matras international | 100000 | 0.00 | 5184.00 | 84816.00 | | | | |
| D | Securité | Des matras et réserve | 200000 | 0.00 | 200000.00 | 200000.00 | | | | |
| D | Securité | Contribution Confédération | 6602890 | 102743.20 | 10716815.64 | -1394460.64 | | | | |
| Total point de Genève | | | | | | | | | | |
| D | Securité | Indemnités paramédicales | 11320000 | 0.00 | 441094.93 | 441094.93 | | | 6774000.00 à été versé directement à la France par la Confédération | |
| D | Securité | Reconnaisances, indemnités, subventions, logistique, divers | 11320000 | 0.00 | 441094.93 | 441094.93 | | | 441094.93 ont été remboursés à Genève par la Confédération | |
| Total point de Genève | | | | | | | | | | |
| D7 | Travaux | Coordination mobile EURO 2008 Genève | 9812890 | 102743.20 | 10622716.79 | -1594460.64 | | | 11125949.93 converti entièrement par la Confédération | |
| D85 | Promotion | Promotion économique | 50000 | 0.00 | 132727.80 | 132727.80 | | | Etudié (en circulation, grants de travail, engagement de 10h/semaine, prestations TTC, etc internet, etc.) | |
| Total fonctionnement | | | | | | | | | | |
| D | Travaux | Offre TIC, sytématique, mobilité adobe | 14000000 | 828240.10 | 140433364.06 | -57129338.83 | | | 50000.00 Production d'images sur Genève (Actual film) | |
| D7 | Travaux | Offre TIC, sytématique, mobilité adobe | 600000 | 34433.30 | 59275.75 | -345709.25 | | | Acquisition 100 volants, balisage d'impressions pédonne et pose de signalisation routière fixe et variable etc. | |
| Total investissement | | | | | | | | | | |
| F5C | Statut de CE | Budget de base | 600000 | 344233.30 | 599275.75 | -345709.25 | | | Contributions: Confédération 2'800'000 / Sport-Tour 1'000'000 | |
| F5C | Statut de CE | Complément 1 | 0 | 0 | 6'800'000 | 6'800'000 | | | Couvert par le Fonds d'équipement communal FEO | |
| F5C | Statut de CE | Complément 2 | 2'020'000 | 0 | 5'810'000 | 5'810'000 | | | Couvert par le Fonds d'équipement communal FEO | |
| Total Statut de CE | | | | | | | | | | |
| D | Statut de CE | Statut de CE | 39510000 | 11729473.40 | 29972659.83 | -24723045.48 | | | Couvert par le Fonds d'équipement communal FEO | |
| Total | | | | | | | | | | |

Fonctionnement

HORS BUDGET ETAT

Investissement

Statut de CE

| Postes : évolution des postes et situation mars 2009 | | B 2006 | B 2007 | B 2008 | B 2009 | Situation effective 31.03.2009* | Objectifs 31.12.2009 | Projection 31.12.2009** | Ecart à l'objectif (en ETP projection) |
|--|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|----------------------|-------------------------|--|
| Département des institutions | | | | | | | | | |
| Secrétariat général | | 42.25 | 41.48 | 48.90 | 44.20 | 49.10 | 48.65 | 48.90 | 0.25 |
| Dir. générale de l'Office des droits humains | | 14.70 | 14.70 | 16.20 | 19.00 | 17.00 | 18.80 | 18.50 | -0.30 |
| Service des votations et élections | | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 5.70 | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 0.00 |
| Dir. générale de l'Office cantonal de la population | | 208.76 | 204.96 | 196.36 | 183.41 | 185.05 | 184.40 | 186.55 | 2.15 |
| Service cantonal des objets trouvés | | 7.00 | 6.00 | 6.00 | 6.00 | 6.10 | 6.10 | 6.10 | 0.00 |
| Office cantonal des automobiles et de la navigation | | 126.92 | 125.92 | 122.92 | 117.12 | 114.53 | 117.12 | 116.73 | -0.38 |
| Archives d'Etat | | 17.60 | 16.60 | 16.60 | 15.60 | 15.55 | 15.60 | 15.95 | 0.35 |
| Délégué à la Genève internationale | | 3.50 | 3.50 | 3.50 | 2.50 | 2.50 | 2.50 | 2.50 | 0.00 |
| Services administratifs police | | 367.86 | 368.86 | 365.86 | 349.26 | 335.18 | 349.95 | 343.05 | -6.90 |
| Office pénitentiaire | | 144.01 | 149.01 | 149.51 | 144.46 | 147.35 | 144.50 | 149.35 | 4.85 |
| Office des poursuites | | 187.35 | 189.15 | 185.43 | 179.93 | 181.55 | 180.90 | 181.35 | 0.45 |
| Office des faillites | | 55.00 | 60.00 | 58.00 | 53.00 | 52.50 | 53.00 | 53.20 | 0.20 |
| Ex-SAP | | | | | | | 0 | -4.55 | -4.55 |
| Total | | 1'180.95 | 1'186.18 | 1'175.28 | 1'120.18 | 1'112.41 | 1'127.52 | 1123.63 | -3.88 |

*la situation effective au 31.03.2009 ne tient compte que des postes payés à fin mars. Elle ne prend pas en considération les postes en cours de recrutement et les mouvements prévus dans les prochains mois (démissions, retraites, etc.).

** cette projection tient compte des retraites et démissions connues du service RH-DI à ce jour ainsi que des postes à repourvoir et des postes qu'on ne peut supprimer (gelés) en raison p. ex d'un congé parental en cours.

Nombre d'ETP à attendre pour la réalisation de l'objectif de -5%
ETP restant à supprimer en tenant compte de la projection au 31.12.2009

Détail des reports budgétaires sur les dépenses générales

Annexe III

| | | | |
|-------------|--|---------|-----------------------------------|
| 04.01.01.00 | Secrétariat général | ##### | Report 25% au secrétariat général |
| 04.01.01.00 | Secrétariat général | 261'538 | Report 50% au CR publié |
| 04.01.03.00 | Direction départementale des finances | 489 | Report 50% au CR publié |
| 04.01.04.00 | Système d'information, logistique et organisation | 29'781 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.02.00 | Service des passeports et de la nationalité | 6'842 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.03.00 | Direction cantonale de l'état civil | 7'164 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.04.00 | Office cantonal de la population | 98'912 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.05.00 | Office cantonal des automobiles et de la navigation | 136'924 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.06.00 | Service cantonal des naturalisations | 24'275 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.07.00 | Service cantonal des objets trouvés | 763 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.09.00 | Archives d'Etat | 63'559 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.10.00 | Service de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes | 10'279 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.11.00 | Bureau de l'intégration des étrangers | 87'605 | Report 50% au CR publié |
| 04.03.12.00 | Délégué à la Genève internationale | 15'619 | Report 50% au CR publié |
| 04.05.01.00 | Direction de l'office pénitentiaire | 5'428 | Report 50% au CR publié |
| 04.05.02.00 | Prison de Champ-Dollon | 101'954 | Report 50% au CR publié |
| 04.05.03.00 | Service de l'application des peines et mesures | 62'263 | Report 50% au CR publié |
| 04.05.04.00 | Service de probation et d'insertion | 23'381 | Report 50% au CR publié |
| 04.05.05.00 | Service des établissements de détention et des peines alternatives | 70'676 | Report 50% au CR publié |
| 04.07.01.00 | Direction générale des offices des poursuites et des faillites | 3'364 | Report 50% au CR publié |
| 04.07.02.00 | Office des poursuites | 66'174 | Report 50% au CR publié |
| 04.07.03.00 | Office des faillites | ##### | Report 50% au CR publié |
| Total | | | ##### |

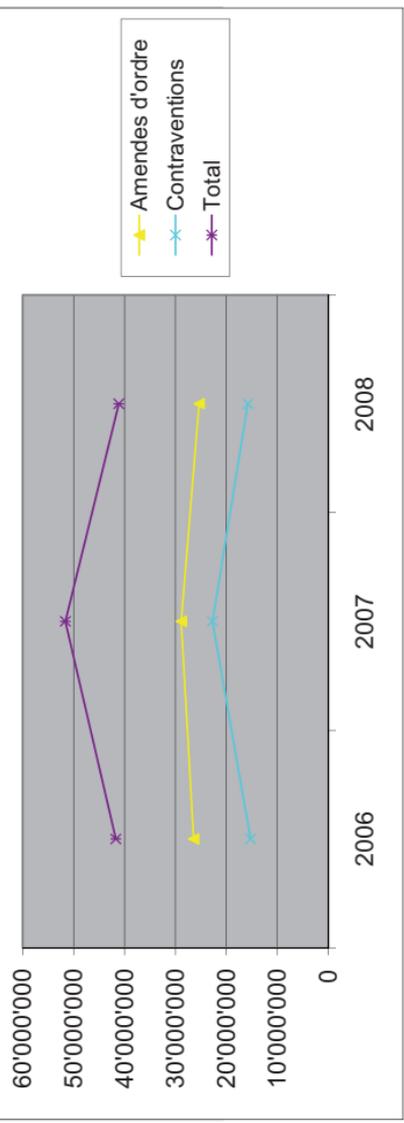
Evaluations 2008 - DI

| CR | Service | Nbr de pers. | Part salariale totale | Part CIA | Part CP | Total par service |
|-----------------|--|--------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 04010100 | Secrétariat général | 3 | 58'533.00 | 50'784.80 | | 109'317.80 |
| 04010500 | Ressources humaines | 1 | 4'249.00 | 4'493.30 | | 8'742.30 |
| 04030200 | Passeport & nationalité | 2 | 14'845.00 | 129'331.00 | | 144'176.00 |
| 04030400 | Office cantonal de la population | 4 | 76'787.00 | 74'133.70 | | 150'920.70 |
| 04030700 | Objets trouvés | 7 | 35'025.00 | 75'833.65 | | 110'858.65 |
| 04030900 | Archives | 1 | 2'406.00 | 2'120.00 | | 4'526.00 |
| 04031000 | Service pour la promotion de l'égalité | 1 | 38'565.00 | 12'423.95 | | 50'988.95 |
| 04040700 | Service administratif de la police | 5 | 15'033.00 | 36'124.70 | | 51'157.70 |
| 04040600 | PSI | 200 | 697'446.00 | 1'281'443.70 | | 1'978'889.70 |
| 04070200 | OP | 1 | 5'943.00 | 4'234.50 | | 10'177.50 |
| 04070300 | OF | 55 | 141'972.00 | 469'189.45 | | 611'161.45 |
| 04040100 | EMP | 9 | 112'287.00 | | 470'424.85 | 582'711.85 |
| 04040302 | EMG et | 32 | 315'457.00 | | 2'868'017.00 | 3'183'474.00 |
| 04040200 | EMPJ | | | | | |
| 04040700 | Services généraux police | 2 | 26'551.00 | | 125'000.00 | 151'551.00 |
| 04050202 | Prison | 1 | 7'872.00 | | 706'112.00 | 713'984.00 |
| Total DI | | | 1'552'971.00 | 2'554'608.50 | 4'169'553.85 | 8'277'133.35 |

Encaissements du service des contraventions pour la période 2006 - 2008

| | 2006 | | 2007 | | 2008 | |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Budget | Comptes | Budget | Comptes | Budget | Comptes |
| 04.04.10.00.43700120 | 36'300'000 | 26'430'171 | 26'300'000 | 28'877'192 | 32'000'000 | 25'346'026 |
| 04.04.10.00.43700212 | 32'500'000 | 15'267'017 | 15'400'000 | 22'733'533 | 26'000'000 | 15'782'985 |
| 04.04.10.00.437 | 68'800'000 | 41'697'188 | 41'700'000 | 51'610'725 | 58'000'000 | 41'129'011 |

Evolution 2006-2008 des amendes d'ordre et contraventions encaissées



Projet 10034 - POLYCOM

| Dépense | Détail | Engagé | | | Prévisions | | | Totaux | Remarque |
|---|-----------|------------------|---------------|----------|------------------|------------------|----------------|-------------------------------|----------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2008 | 2009 | 2010 | | |
| Participation au réseau CGFR (convention) | | 3000000 | | | | | 3'000'000 | Selon Convention | |
| Construction réseau Cantonal (via CGFR) | | 836291 | | | | | 836291 | Selon Offre CGFR | |
| Centrale d'engagement | | | | | 3500000 | | 3'500'000 | Relatd avec la procédure AIMP | |
| Compensation de l'engagement (AG) | | | | | 700000 | | 700000 | | |
| Bureau Maggia (couverture AIG) | | 34628 | | | | 35372 | 70000 | Selon Offre | |
| Intégration GPS MasterNaut (144) | | 121512 | | | | | 121512 | | |
| Matériel de programmation & Maintenance | | 0 | 83'198.45 | | | | 83'198.45 | | |
| Commande Terminaux | | 4030364 | | | | | 4'030'364 | Estimation | |
| Matériel GateP | | | | | | 70000 | 70000 | Estimation | |
| Equipement couverture AIG | | | | | | 360000 | 360000 | | |
| Adaptation SPRO connecteur | | | | | | 100000 | 100000 | | |
| Totaux | | 8'022'795 | 83'198 | 0 | 3'500'000 | 6'245'372 | 716'474 | 15'317'840 | |
| Participation Confédération (Réseau) | En nature | 8532898 | | | | | 8'532'898 | | |
| Participation OFPP | | 400000 | | | | | 400000 | | |
| Participation Ville Genève et Communes | | 789984 | | | | | 789984 | | |

| | Planifié | Engagé |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| Budget 2008 | 21'895'292 | 17'745'677 |
| Budget 2009 | 10'545'372 | 83'198 |
| Budget 2010 | 2'654'741 | 0 |

| | 2008 | 2009 | 2010 | Somme en € |
|--|-------------------------|----------------------|------|--------------|
| Facture TTC | 2331046.14 | | | 1'564'880.60 |
| Terminaux contrat cadre 1ère et 2ème livraison | 1712121.21 | | | 1'149'383.20 |
| Terminaux contrat cadre 2ème livraison | -99'227.28 | | | |
| Remboursement Terminaux Communes 2008 | | | | |
| Terminaux non contrat cadre | 86424.30 | | | |
| Système de programmation (TPS) | | CHF 83'198.45 | | |
| Participation au réseau CGFR (convention) | 3'000'000.00 | | | |
| Construction réseau Cantonal (via CGFR) | 836290.85 | | | |
| Bureau Maggia (couverture AIG) | 34628.35 | | | |
| Intégration GPS MasterNaut (144) 1/3 | 54558.05 | | | |
| Intégration GPS MasterNaut (144) 2/3 | 54558.05 | | | |
| Intégration GPS MasterNaut (144) 3/3 | 12395.50 | | | |
| Centrale d'engagement | | | | |
| Total TTC | CHF 8'022'795.17 | CHF 83'198.45 | | |

| | Loi | Projet |
|----------------------|-------------------|------------|
| Invest. Canton | 15317840 | 15'317'840 |
| Subvention | 10615377 | 10'615'377 |
| Invest. VG & Commune | 5345772 | 5'345'772 |
| Total | 31'278'989 | 31'278'989 |

Initialement financé par l'Etat. La Ville de Genève et les communes financent elle-même le matériel

Remboursement des communes sur matériel commandé par l'Etat en 2008.

A Lohnausweis - Certificat de salaire - Certificato di salario
 B Rentenbescheinigung - Attestation de rentes - Attestazione delle rendite

F Unregelmässige Beförderung infolge von Wähl- und Arbeitsort
 Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail
 Trasporto gratuito dal domicilio al luogo di lavoro

G Kantonenübergang / Lucerne-Chêne
 Passé à la messe / Chêne-Verne
 Passi alla messa / Lucerne-Verne

Service des paies
 Rue du Stand 9
 Case postale 3937

1211 Genève 3

1228 Plan-les-Ouates

| | | CHF |
|---|--|------------|
| 1. Lohn | soweit nicht unter Ziffer 2-7 aufzuführen / Rente Salaire qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7 ci-dessus / Rente Salario se non da indicare sotto cifra da 2 a 7 più sotto / Rendita | 147692.28 |
| 2. Gehaltsnebenleistungen | 2.1 Verfügung, Unterkunft - Pension, logement - Vito, alloggio | + |
| 2.2 Privatstell. Geschäftswagen - Part. privée voiture de service - Quota privata automobile di servizio | | + |
| 2.3 Andere - Autres - Altre | Art - Genre - Genere | 10062.45 |
| 3. Unregelmässige Leistungen - Prestations non périodiques - Prestazioni aperiodiche | Art - Genre - Genere | + |
| Détails au verso | | 2000.00 |
| 4. Kapitalleistungen - Prestations en capital - Prestazioni in capitale | Art - Genre - Genere | + |
| 5. Beteiligungsrechte gemäss Beiblatt - Droits de participation selon annexe - Diritti di partecipazione secondo allegato | | + |
| 6. Verwehrensentscheidungen - Indemnités des membres de l'administration - Indennità dei membri di consigli d'amministrazione | | + |
| 7. Andere Leistungen | Autres prestations - Altre prestazioni - Altre prestazioni - Genere | + |
| 8. Bruttolohn total / Rente - Salaire brut total / Rente - Salario lordo totale / Rendita | | 159754.70 |
| 9. Beiträge AN/VI/VE/CI/AL/VN/BUV - Cotisations AVS/IA/APG/AC/IA/ANP - Contributi AVS/IA/SP/GIA/CI/ANP | | - 10998.40 |
| 10. Berufliche Vorsorge 2 - classe Prévoyance professionnelle 2 - classe Previdenza professionale 2 - classe | 10.1 Ordentliche Beiträge - Cotisations ordinaires - Contributi ordinari 10.2 Beiträge für den Einkauf - Cotisations pour le rachat - Contributi per il riacquisto | - 13744.65 |
| 11. Nettolohn / Rente - Salaire net / Rente - Salario netto / Rendita | | 135011.65 |
| la via Steuererklärung übergeben - A reporter sur la déclaration d'impôt - Da riportare nella dichiarazione d'imposta | | |
| 12. Quellensteuernabzug - Retenue de l'impôt à la source - Ritenua d'imposta alla fonte | | - |
| 13. Spesenvergütungen - Allocations pour frais - Indennità per spese voir en fin de page les notes et restrictions - Voir en fin de page les notes et restrictions - Non compresa nel sommario (vedi note alla fine) | | - |
| 13.1 Effektive Spesen Frais effectifs | 13.1.1 Reise, Verfügung, Übernachtung - Voyage, repas, nuitées - Viaggio, vito, alloggio | - |
| Spese effettive | 13.1.2 Übrige - Autres - Altre Art - Genre - Genere | - |
| 13.2 Pauschalspesen Frais forfaitaires | 13.2.1 Repräsentation - Représentation - Rappresentanza | - |
| Spese forfettarie | 13.2.2 Auto Volare - Automobile 13.2.3 Übrige - Autres - Altre Art - Genre - Genere | - |
| 13.3 Beiträge an die Weiterbildung - contributions au perfectionnement - contributi per il perfezionamento | | - |
| 14. Weitere Gehaltsnebenleistungen Autres prestations salariales accessoires Altre prestazioni accessorie al salario | Art - Genre - Genere | - |
| 15. Bemerkungen Observations Osservazioni | Référence : 20611807 Détails au verso | - |

Öt und Datum - Lieu et date - data
 Genève, le 23/01/2009

Die Richtigkeit und Vollständigkeit bestätigt
 Ho garantito l'esattezza e l'completezza
 Certifico l'esattezza e l'completezza
 I certify the accuracy and completeness
 Certificato esatto e completo
 certezza l'esattezza e completezza del contenuto del documento

DIP 022.388.54.00/Autres Dép 388.54.20
 République et Canton de Genève (DF-OPE)
 Rue du Stand 9
 1211 Genève 3

A Lohnausweis - Certificat de salaire - Certificato di salarioB Rentenbescheinigung - Attestation de rentes - Attestazione delle rendite

- F Unentgeltliche Beförderung zwischen Wohn- und Arbeitsort
Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail
Trasporto gratuito del domicilio al luogo di lavoro
- G Kantenerverfügung / Ländi-Chevo
Règle à la caisse / s/loquas-revins
Prestì alla cassa / suvri prestì

Service des paies
Rue du Stand 9
Case postale 3937

1211 Genève 3

1228 Plan-les-Ouates

| | |
|--|--|
| 2. Gehaltsnebenleistungen 2.3 Andere - Autres - Altre Prestations salariales Art - Genre - Genere Prestazioni accessorie al salario | |
| 3. Unregelmässige Leistungen - Prestations non périodiques - Prestazioni aperiodiche Art - Genre - Genere Primes pour ancienneté de service 3.4 : 2000.00 CHF. | |
| 4. Kapitalleistungen - Prestations en capital - Prestazioni in capitale Art - Genre - Genere | |
| 7. Andere Leistungen Art Autres prestations Genre Altre prestazioni Genere | |
| 13. Spesenvergütungen - Allocations pour frais - Indennità per spese Nicht an Inhaberin gemäss Ziffer 8 erhalten - Non versées dans le cadre de l'art. 8 - Non versate nel quadro dell'art. 8 | |
| 13.1 Effektive Spesen Frais effectifs Spese effettive | 13.1.2 Origin - Autres - Altre Art - Genre - Genere |
| 13.2 Pauschalpensen Frais forfaitaires Spese forfaitarie | 13.2.3 Origin - Autres - Altre Art - Genre - Genere |
| 14. Gehaltsnebenleistungen Prestations salariales accessores Genre Prestazioni accessorie al salario Genere | |
| 15. Bemerkungen Observations Osservazioni | Référence : 20511507, les allocations pour frais sont conformes au règlement de frais approuvé par le Canton de Genève le 03.09.2007, allocations pour enfants déclarés dans le certificat salaire versément direct par la caisse de compensation, commune fiscale du lieu de travail : Genève (6621), Participation perte de gain maladie : 138.15 CHF, inconvénient service : 10062.45 CHF |

Out and Datum - Lieu et date - Luogo e data
Genève, le 23/01/2009

Die Richtigkeit und Vollständigkeit bestätigt
Ich, genannt Aussteller und Totalsumme des Abgeltens
Certifié exact et complet
Io, sottoscritto il numero di Matricola esente da famiglia per
Certificato esatto e completo
congravo indolito e numero di sceltina scelti del ditto e genere

DIP 022.388.54.00/Autres Dép 388.54.20
République et Canton de Genève (DF-OPE)
Rue du Stand 9
1211 Genève 3



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Décompte de salaire : Novembre 2008
A votre disposition :
Compte bancaire
L 7.153.498 Banque Cantonale de Genève
Payable dès le : 28.11.2008

Service des paies
Rue du Stand 26
Case postale 3937
1211 Genève 3
Tél. 022 388 54 66 (Département de l'Instruction Publique)
Tél. 022 327 49 81 (Autres départements)

1228 Plan-les-Ouates

| | | | | | | |
|----------------------|--|-----------------------|--|--------|---------|---------|
| Référence : 20511807 | | Service : GENDARMERIE | | | | |
| Entité | | Fonction | | Classe | Annuité | Act. |
| DI GEND | | | | | 08 | 100.00% |

| Code | Date d'origine | Libellé | Base ou nombre | Taux / prix unitaire | Versements + | Retenues - |
|------|----------------|--------------------|----------------|----------------------|--------------|------------|
| 109 | | Traitement | | | 10'488.00 | |
| ESR | | inconvenients serv | | | 844.20 | |
| ESV | 10.2008 | HEURES DE NUIT | 19.00 | 5.900 | 112.10 | |
| 976 | | Brut | 11'444.30 | | | |
| C01 | 10.2008 | Cotisation AVS | 112.10 | 5.050 | | 5.65 |
| C01 | | Cotisation AVS | 11'332.20 | 5.050 | | 572.30 |
| C10 | | Cotis. chômage | 10'500.00 | 1.000 | | 105.00 |
| C18 | | Assur. maternité | 11'332.20 | 0.020 | | 2.30 |
| C23 | | Ass.n.prof. NSA | 10'500.00 | 1.300 | | 136.50 |
| C26 | | Part pert.gain mal | 11'332.20 | 0.100 | | 11.35 |
| C65 | | Caisse Retraite CP | | | | 1747.55 |
| ESA | 09.2008 | MONTANT IND REGULA | 1.00 | 21.100 | 21.10 | |
| ESA | 10.2008 | IND JOUR | 18.00 | 21.100 | 379.80 | |
| J90 | | Acompte impôts | | | | 1'173.00 |

Prochaine date de paie : 22 décembre 2008

11'845.20 3'753.65

Montant net
8'091.55

Situation au 31.10.2008

| | | | |
|--------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Droits 2007 : 25.0 | Ajustements : 0.0 | Vacances prises sur droits 2007 : 0.0 | Solde année 2007 : 25.0 |
| Droits 2008 : 25.0 | Ajustements : 0.0 | Vacances prises sur droits 2008 : 0.0 | Solde année 2008 : 25.0 |

Votre hiérarchie est à disposition pour toute question liée aux vacances.
S.E.O.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Décompte de salaire : Février 2009

A votre disposition :

Compte bancaire

L 7.153.498 Banque Cantonale de Genève

Payable dès le : 26.02.2009

Service des paies
Rue du Stand 26
Case postale 3937
1211 Genève 3
Tél. 022 388 54 66 (Département de l'Instruction Publique)
Tél. 022 327 49 81 (Autres départements)

1228 Plan-les-Ouates

| | | | | | |
|----------------------|--|-----------------------|--|--------|------------|
| Référence : 20511807 | | Service : GENDARMERIE | | | |
| Entité | | Fonction | | Classe | Annulé |
| DI GEND | | | | | 09 100.00% |

| Code | Date d'origine | Libellé | Base ou nombre | Taux / prix unitaire | Versements + | Retenues - |
|------|----------------|--------------------|----------------|----------------------|--------------|------------|
| 109 | | Traitement | | | 10'928.70 | |
| ESL | 02.2009 | Ind'extraordinaire | | | 850.00 | |
| ESR | | Inconvénients serv | | | 855.25 | |
| ESV | 01.2009 | HEURES DE NUIT | 28.00 | 5.900 | 165.20 | |
| DA5 | | Compensation | | | 345.60 | |
| 978 | | Brut | 12'744.75 | | | |
| C01 | 01.2009 | Cotisation AVS | 165.20 | 5.050 | | 8.35 |
| C01 | | Cotisation AVS | 12'579.55 | 5.050 | | 635.30 |
| C10 | | Cotis. chômage | 10'500.00 | 1.000 | | 105.00 |
| C18 | 01.2009 | Assur. maternité | 165.20 | 0.020 | | 0.05 |
| C18 | | Assur. maternité | 12'579.55 | 0.020 | | 2.55 |
| C23 | | Ass.n.prof. NSA | 10'500.00 | 1.300 | | 136.50 |
| C26 | | Part pert.gain mal | 11'729.55 | 0.100 | | 11.75 |
| C65 | 02.2009 | Caisse Retraite CP | | | | 1'288.20 |
| C68 | 02.2009 | Rap caisse retr CP | | | | 484.15 |
| E9A | 12.2008 | MONTANT IND REGULA | 1.00 | 21.100 | 21.10 | |
| E9A | 01.2009 | IND JOUR | 16.00 | 21.100 | 379.80 | |

Prochaine date de paie : 27 mars 2009

13'145.65

2'669.85

Montant net

10'475.80

Situation au 31.01.2009

Droits 2008 : 25.0 Ajustements : 0.0 Vacances prises sur droits 2008 : 0.0 Solde année 2008 : 25.0

Droits 2009 : 25.0 Ajustements : 0.0 Vacances prises sur droits 2009 : 0.0 Solde année 2009 : 25.0

Votre hiérarchie est à disposition pour toute question liée aux vacances.

S.E.O.

Département des constructions et des technologies de l'information

Discussion de la commission

Audition de M. Muller

Les commissaires-rapporteurs indiquent qu'il y a une amélioration générale et que, cette année, ils ont eu une présentation très bonne, très sectorielle. Ils note que les normes IPSAS ont un impact sur les comptes de tous les départements et que celui-ci est d'un million pour le DCTI.

Ils soulignent la différence importante entre le budget 2008 retraité et les comptes 2008, due en bonne partie au transfert des routes nationales, pour un montant de 179 mios, qui impacte lourdement les comptes, et au transfert de 90 mios d'amortissements du DF au DCTI. Ainsi, en tenant compte de ces deux sommes, la différence entre les comptes et le budget n'est plus que de 4.5 mios, ce qui représente 0.5% d'écarts. Il relève que les comptes sont ainsi bien tenus, par rapport au budget. Concernant les charges salariales, un écart de 2.5% est constaté, en raison de l'indexation et du 13^{ème} salaire ainsi que de l'intégralité de cette RTL, qui est de 4% de la masse salariale. Il ajoute que cette RTL date de 2002 et concerne des montants non dépensés récurrents. Le CE a ainsi décidé d'en tenir compte et de créer cette RTL et de l'imposer aux départements.

La diminution du nombre de postes, laquelle est de 5.9%, respecte l'engagement de St-Pierre sur l'ensemble des 3 dernières années même si le nombre de postes est en augmentation cette année. Par ailleurs, les dépenses générales sont de 8.5 mios inférieures à celles figurant dans le budget 2008 retraité. L'écart provient notamment du fait que, sur la nature 316, certaines locations prévues n'ont pas été réalisées. Au sujet des subventions, ils notent qu'elles ont été moindres, par rapport au budget retraité. Les allocations aux personnes physiques ont connu une baisse plus importante que prévue.

Les revenus de fonctionnement subissent les impacts IPSAS ; les actifs financés pour le compte des HUG et de l'Université sont désormais considérés comme étant des locations-financement. Dans les investissements se retrouvent également les impacts IPSAS.

Enfin, au sujet du contrôle interne, il ressort que ce dernier n'est pas encore réalisé au mieux dans ce département, mais que des efforts sont faits et signalent qu'ils avaient demandé différents chiffres concernant les logements construits et constatent que ceux figurant en annexe au rapport,

relatifs aux logements livrés, aux logements mis en construction et aux autorisations de construire délivrées en 2008, sont disparates et ne montrent pas une tendance vers la hausse ou vers la baisse. Selon le plan directeur cantonal, il était prévu de réaliser 1600 logements par an, soit un objectif qui n'est pas atteint en 2008, s'il n'est tenu compte que des logements livrés. Enfin, concernant la question transversale sur l'évolution des postes, il constate que les chiffres fournis n'incluent toujours pas le personnel détaché et les auxiliaires.

Au sujet des collaborateurs, ils indiquent qu'il y a le problème des collaborateurs de l'Etat ayant un contrat de durée déterminée, lesquels n'apparaissent pas dans les nombres de postes, mais dans les francs dépensés, d'où la difficulté de faire un parallèle. Avec ISPAS, les choses sont encore plus compliquées, puisqu'une partie du personnel apparaît dans le budget d'investissements de certains départements, ce qui contribue à entretenir l'écran de fumée que les commissaires souhaiteraient voir se dissiper.

M. Muller indique que, concernant le tableau et les courbes de production des logements, qu'il en manque une et que le DCTI va fournir, à savoir celle des requêtes pour des logements. En 2007 déjà, et cela se confirme en 2008, ces requêtes sont en forte augmentation. Il y en a plus de 2000 par an, ce qui constitue le niveau le plus élevé depuis 1995. Au sujet de la tendance, il estime qu'il y a bien une qui s'exprime essentiellement dans le nombre de requêtes, ainsi que dans le nombre d'autorisations de construire délivrées.

Un commissaire (Ve) constate que les dépenses générales sont inférieures de 8.5 mios, par rapport au budget 2008 retraité. Il demande si les reports de produits sont inclus dans ce chiffre et, si tel n'est pas le cas, quelle masse ils représentent sur l'année 2008, et éventuellement depuis le début de la législature, afin de connaître la politique du Département en matière de reports de crédits en fin de législature. Il lit, dans le rapport concernant le contrôle interne, que le Département a avancé sur ce point et relève cependant, dans la réponse du DCTI, que « pour réaliser ces travaux de longue haleine, le département dispose de ressources très limitées ». Si la volonté du CE, largement partagée par le Parlement, est que le contrôle interne avance dans tous les départements, il demande s'il ne serait pas souhaitable d'envisager de dégager des moyens en personnel pour que le travail avance plus rapidement. A propos des bâtiments scolaires, il sait qu'il y a des nombreux recours devant le Tribunal administratif, concernant le Collège Sismondi et le Cycle de Drize, que l'ouverture du premier ne se fera pas en septembre et que celle du deuxième est repoussée d'une année. Il souhaite connaître les surcoûts occasionnés par ces retards d'ouvertures et ce qui a été gaspillé et se demande s'il est hasardeux de dire que le Tribunal

administratif ne montre pas une diligence marquée pour traiter ces recours, alors qu'ils concernent des équipements publics de première nécessité.

M. Muller, sur le contrôle interne, indique qu'il aurait souhaité aller plus vite dans l'élévation du niveau du système de ce contrôle interne de ce département. Ils sont actuellement à environ 2.5 sur 5. L'augmentation des moyens peut être envisagée, mais il remarque qu'il s'agit d'une question de priorisation, consistant à savoir sur quels objets ils veulent mettre des moyens supplémentaires. Les collaborateurs engagés dans le contrôle interne sont actuellement fortement sollicités par les contrôles de l'ICF et de la Cour des comptes notamment. Le revers de la médaille de l'apport de ces contrôles, qui aident à cerner les progrès à réaliser dans certains domaines, est que cela occupe beaucoup les collaborateurs qui, lorsqu'ils remplissent cette tâche, ne font pas autre chose. Il ne se dit pas favorable à augmenter les moyens pour le contrôle interne, mais plutôt à avoir plus de coordination entre les contrôles et une remise en question du volume de ces contrôles.

S'il fallait allouer de nouveaux moyens, il les mettrait plus dans des secteurs dans lesquels ils essayent de développer des projets, des ouvrages et infrastructures publics. Il indique que l'ouverture de Sismondi est reportée d'une année, ou du moins de plusieurs mois. Ils vont tenter de fournir les chiffres concernant le surcoût des recours, en matière de marchés publics. Il remarque que cette question se pose dans d'autres domaines, par exemple concernant le CEVA. Quant à l'efficacité du Pouvoir judiciaire, il note que l'arrêt du TF relatif au CEVA, rendu hier, les réjouit, mais il ajoute qu'il a fallu au tribunal un an pour rendre un arrêt de 8 pages. Il ajoute qu'il a fallu attendre 8 mois pour obtenir le jugement relatif au recours au Tribunal administratif fédéral, par rapport à l'effet suspensif. Il relève ainsi que, dans les procédures, il n'y a pas que les procédures d'autorisations de construire et de marché public, mais également les différentes procédures judiciaires.

Le commissaire demande si le nombre des dépôts de recours et leurs traitements longs, par le Tribunal administratif, sont les principales causes de report des ouvertures de ces bâtiments. Cette donnée lui est confirmée. Par ailleurs il pense qu'il serait souhaitable de faire des observations à la FMB, pour qu'elle fasse comprendre aux entreprises qui lui sont affiliées que certaines tâches de l'Etat sont de priorité et d'importance majeures et qu'il faudrait peut-être inciter les entreprises à ne recourir que lorsque cela est vraiment nécessaire. Les réponses figureront en annexe du rapport.

Un commissaire (S) note que, tout à l'heure, un commissaire-rapporteur a félicité le Département pour la diminution des subventions qu'il a accordées, ce qui l'a fait rebondir. Il s'est aperçu qu'il y avait eu une diminution de 8 mios, par rapport au budget retraité, mais une augmentation de 6 mios, par

rapport au budget voté. La diminution de 8 mios se retrouve principalement à l'Office du logement, puisqu'il y a 6.9 mios de moins de subventions accordées. Sa question consiste à savoir ce que le retraitement du budget a changé, au niveau des subventions accordées par le Parlement et pourquoi il y a eu ce passage de 88 mios à 96 mios, lors du retraitement. Par ailleurs, il constate que, pour 2009, il y a 93 mios de subventions accordées. Il demande si ce chiffre était surévalué, déjà pour 2008 et une fois que cela était retiré, et pourquoi avoir maintenu ces subventions, à hauteur de 93 mios, alors qu'ils avaient des indications, pour 2009, leur permettant de voir que ces subventions n'étaient pas accordées.

Le département indique que les retraitements IPSAS, liés aux subventions accordées, concernent le bonus à la rénovation et les subventions à la rénovation des bâtiments qui, précédemment, étaient considérés comme des dépenses d'investissement et qui ont été reclassés en dépenses de fonctionnement, en application des normes ISPAS, d'où cet écart de près de 7 mios entre le budget voté et le budget retiré. Elle ajoute que les subventions ont diminué, également, car l'augmentation prévue a été moindre, au niveau des réalisations, notamment sur les allocations aux personnes physiques, pour le logement. Pour 2009, elle pense que les écarts tiennent essentiellement à l'évaluation des allocations aux personnes physiques, faite par rapport à 2008.

Au sujet du matériel informatique, un commissaire (S) indique que si l'objectif est que l'Etat fasse des économies, notamment en commandant les équipements de la façon la plus rationnelle qui soit, il relève toutefois que, pour les ordinateurs, le DCTI a une option différente de celle du GC, lequel a choisi son matériel en connaissance de cause. Il ajoute que le DCTI a conseillé, à la Constituante, un matériel différent de celui du GC et estime qu'il aurait été moins onéreux de faire une commande groupée avec les députés. Il constate que le DCTI ne répond pas aux nécessités affichées par le SGGC, en matière informatique et concernant les portables leur recommandation n'est pas adéquate.

Le département indique que le CTI n'a jamais imposé quoi que ce soit au SGGC et à la Constituante. Une demande leur a été adressée par la Constituante et ils ont dit quel matériel ils utilisaient. Il y a aussi une question de calendrier ; le CTI, pour ses équipements, fait partie d'un appel d'offres, lequel se fait en partenariat avec d'autres cantons, et il remarque que le précédent appel d'offres remonte à 14 mois, soit avant que les demandes de la Constituante et du GC ne leur parviennent. A la Constituante, ils ont indiqué les derniers produits acquis, dans le cadre de l'appel d'offres d'il y a

2 ans, soit une option concernant des ordinateurs plus lourds que ceux des députés.

Le commissaire évoque une situation qu'il considère navrante. Il rappelle que le Grand Conseil procède à des essais sur plusieurs ordinateurs et choisi le meilleur rapport qualité/prix et va lancer un appel d'offres pour l'achat d'un nombre important d'ordinateurs portables. Constatant que la Constituante, élue en octobre, vient tout juste de commencer à travailler, il pense que les 80 constituants auraient pu attendre 2 ou 3 mois afin de regrouper leur commande avec celle du GC.

Le commissaire indique qu'il y a un projet qui traîne et est pourtant hautement nécessaire, en ce qui concerne le bâtiment des lits des HUG.

M. Muller rétorque que le projet ne traîne pas et qu'il est à l'étude. Il rappelle qu'un crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil. Le planning prévoit le dépôt du PL à la fin de l'année et son adoption lorsque le Parlement le souhaitera. Les travaux débiteront en 2010. Il y a aussi le bâtiment des laboratoires, dont la construction va de l'avant et sera financée par l'hôpital.

Un commissaire (Ve) qui dit avoir regardé les comptes attentivement indique son parti est attaché au libre choix du mode de transports et à la parité des dépenses, entre les différents modes de transports, et indique qu'il n'a pas trouvé d'équilibre entre les dépenses dévolues à l'automobile et celles dévolues aux bicyclettes. Il demande si le Département, pour le respect du libre choix du mode de transport, souhaite mettre la même énergie pour le vélo que celle qu'il met pour la voiture, aussi sur le plan des moyens.

M. Muller répond que, de la même manière que l'Etat de Genève ne dépense pas autant pour la route et les TPG, il ne dépense pas autant pour le vélo que pour la route. Cela dit, des aménagements sont faits pour les cyclistes.

RAPPORT COMPTES 2008 DU DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Commissaires délégués: MM. Jacques Jeannerat et Eric Bertinat

Les commissaires ont été reçu par :

- M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat
- M^{me} Catherine HARB, cheffe du service du budget
- M^{me} Sophie HEURTAULT MALHERBE, directrice financière
- M. Robert MONIN, secrétaire général
- M. Alain ROSSET, responsable du secteur investissement du service du budget.

Présentation des comptes 2008

Les commissaires tiennent à remercier M. Muller ainsi que ses collaborateurs pour la qualité de la présentation des comptes 2008.

Nos remerciements vont également à Mme Cherbuliez, notre procès-verbaliste, qui a nous permis par la rapidité et la qualité de son travail de rédiger notre rapport dans la même semaine durant laquelle s'est tenue l'audition du DTCI.

Depuis le début de la législature, les comptes comme les budgets ont successivement été l'objet de présentations différentes. Cette dernière permet un comparatif avec le budget 2008 mais nous empêche le même exercice pour les années antérieures. Seul le tableau à l'annexe 2 de ce rapport nous donne une idée de l'évolution des charges 2005-2008.

Un premier coup d'œil permet d'apprécier la maîtrise des charges du DCTI et par conséquent les bons résultats comptables de ce département.

Les impacts des normes IPSAS, pour le DCTI,- se situe entre les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il y a aussi un impact sur les charges de personnel, avec l'activation des charges salariales du CTI et un impact sur les revenus, pour toute la partie non-monnaire. Là sont les impacts majeurs de l'application de ces normes IPSAS qui se situent à hauteur de 20 millions ont été ainsi transférés de l'investissement au fonctionnement.

Fonctionnement

Charges totales

- C08 : 844.8 millions
- Budget 08 (retraité) : 571.1 millions

Un montant de 90.4 millions (amortissement) avait été budgété au DF, pour des questions de simplification. Mais ce montant a toutefois été comptabilisé au DCTI. Dès lors, si ce montant, ainsi que le transfert des routes nationales (179 millions) à la Confédération sont neutralisés, l'écart entre les comptes 2008 et le budget 2008 retraité IPSAS n'est que de 4.5 millions, soit +0.5%.

Les principaux écarts se trouvent dans la nature 33 (17 millions) due au changement de méthode de comptabilisation des immobilisations. Il y a eu une réévaluation des actifs au bilan, qui ont fortement augmenté ; les durées d'amortissement ont aussi été revues et allongées. A remarquer que l'évaluation faite dans le budget était sous-évaluée, ce qui s'explique notamment par le fait qu'il n'était pas évident de savoir, par avance, ce qui serait mis en service dans l'année.

Charges salariales

- C08 : 126.5 millions
- Budget 08 (retraité) : 123.4 millions

Les principaux écarts sur la masse salariale (3.1 millions soit + 2.5%) sont principalement dus à l'indexation supplémentaire de 0.9%, le complément prime de fidélité et l'impossibilité d'absorber l'intégralité de la réduction technique linéaire de 4% de la masse salariale.

La prime de fidélité correspond à un montant d'environ 1 million pour le Département et concerne les collaborateurs qui ont une prime inférieure à 40%.

La réduction technique linéaire (ci-après : RTL) date de 2002 ou 2003. En fin d'année, il y avait toujours un non-utilisé qui correspondait à un montant dû à des postes vacants, des postes gelés, etc. Ainsi, le CE a décidé, puisqu'il y restait toujours en fin d'année 25 à 35 millions non utilisés par rapport au budget, de procéder à une RTL répartie en fonction de la masse salariale des départements. Il s'agit donc d'enlever, par avance, un non-utilisé plutôt que de le retrouver en fin d'année. Cette RTL est applicable à tous les départements et le DCTI, qui était proche de l'utilisation de son budget, a été préterité par rapport à d'autres départements qui n'utilisaient pas tout leur budget. Cette RTL existe chaque année, même s'il a parallèlement été demandé aux départements de diminuer leurs postes de 5%, ce qui a un impact sur la masse salariale, et d'intégrer la prime de fidélité et l'indexation de 0.9%. Pour le DCTI, la différence entre les comptes et le budget est ténue, par rapport au fonctionnement, ce qui explique en partie ces 3.1 mios. Le Département n'est pas arrivé à tout faire.

La diminution du nombre de postes depuis 2005 est de 5.9%. Le DCTI respecte ainsi l'engagement de St-Pierre. Les auxiliaires et autres postes détachés ne figurent pas dans ces chiffres mais ce point fait partie des questions transversales.

Dépenses générales

- C08 : 214.5 millions
- Budget 08 (retraité) : 223.0 millions

Les dépenses générales sont inférieures de 8.5 millions, par rapport au budget 2008 retraité, soit -3.8%. La nature 316 (loyers, fermages, redevances) voit certaines locations prévues qui n'ont pas été réalisées comme par exemple le centre éditique à la route de Saint-Julien, pour environ 1 million, et Gros-Chêne, pour 400 000 F. Il est précisé qu'il y a aussi des impacts IPSAS, notamment sur la location-financement de certains objets, par exemple les bâtiments provisoires, retraités comme étant des actifs, ce qui fait baisser les loyers. Il y a aussi eu des résiliations de baux anticipées ou supplémentaires.

Subventions

- C08 : 88.2 millions
- Budget 08 (retraité) : 96.3 millions

Il est important de faire la distinction, au niveau des subventions, entre celles qui sont monétaires et celle qui sont non-monétaires. Les subventions monétaires baissent par rapport au budget et les subventions non-monétaires augmentent, cela en raison de la mise en œuvre des normes IPSAS et de la comptabilisation des subventions tacites. Enfin, les allocations aux personnes physiques baissent plus que prévu.

Revenus de fonctionnement

- C08 : 214.5 millions
- Budget 08 (retraité) : 223 millions

Il faut relever une forte augmentation des revenus des biens, notamment en raison des intérêts sur les locations-financement HUG. Les actifs financés pour le compte des HUG et de l'Université font maintenant l'objet d'un retraitement comptable et sont considérés comme des locations-financement. Ils n'apparaissent ainsi plus au bilan en tant qu'actifs de l'Etat, mais comme une créance envers les HUG et l'Université. Dans les comptes de ces derniers, ils apparaissent comme des actifs. Cela a un impact sur le fonctionnement car il est considéré que les amortissements correspondent à un remboursement de cette créance ; il y a ainsi des recettes qui entrent et des intérêts calculés. C'est purement comptable, du non-monétaire exclusivement.

Hors imputations internes, les revenus dépassent de 16.4 millions le budget, cela essentiellement grâce aux recettes diverses et subventions acquises, soit aux retraitements vus précédemment. Les revenus monétaires, avant imputations internes, ont fortement augmenté et les revenus non-monétaires, qui sont restés stables par rapport au budget, représentent un montant important du budget.

Investissements

Les éléments IPSAS, qui ont amené à retraiter le budget, sont essentiellement liés aux demandes de dépassements de crédits dont il a été précédemment fait mention dans le cadre de l'évaluation du budget de fonctionnement. Pour les dépenses, il y a des transferts de l'investissement vers le fonctionnement.

Les dépenses réelles sont de 2.3 % supérieures par rapport au budget retraité, sachant que dans les comptes 2008 il y avait encore la réduction globale sur les investissements (RGI) qui représentait un montant de 148 millions pour le Département. Cette réduction a presque été absorbée. Par rapport aux dépenses prévues, le Département a absorbé 138 millions de RGI. Le Département est ainsi légèrement au dessus du budget voté.

Divers

Eurofoot

Les dépenses engendrée par l'Eurofoot sont principalement des dépenses générales, en nature 31, et elles sont de l'ordre de 4.5 millions pour le Département alors que le budget était de quelque 3.8 millions. Les écarts constatés entre le budget et les comptes sont essentiellement liés à des éléments qui n'avaient pas été pris en compte ou qui avaient été sous-évalués, notamment les locations de la Plaine de Plainpalais, de la patinoire de Vernets et du stade du Bout-du-Monde, ainsi que la sécurité de la fanzone, les demandes de la police ayant évolué par rapport au plan initial, et ayant impliqué l'intervention de sociétés extérieures. Une partie de ces dépenses ont été partiellement compensées par des économies sur d'autres postes, par exemple sur les bénévoles et sur diverses charges. Lors de la présentation des comptes globaux de l'Eurofoot à la Commission des finances, les dépenses étaient inférieures de 4 millions par rapport au budget mais cet écart avait été réduit à 2 millions, en raison des surcoûts de la police (heures supplémentaires).

ICF

L'ICF avait fait un rapport sur les comptes d'Etat 2007, dans lequel elle avait fait figurer 69 observations. Les commissaires avaient relevé, dans leur rapport sur les comptes 2007, qu'il y avait des insuffisances importantes en ce qui concernait la justification de nombreux soldes comptables et des insuffisances du système de contrôle interne. Il demande ce qu'il en est.

Un représentant du département répond qu'il fournira une brève réponse écrite.

Un représentant du département ajoute que le fait que l'autoévaluation donne un résultat de 2-3 sur 5 signifie que le système de contrôle interne existe, mais n'est souvent pas formalisé. Elle relève encore que l'atteinte du niveau 5 est utopique.

Annexes

- 1) *Compléments d'information du DCTI suite à l'audition en sous-commission*
- 2) *Evolution des charges 2005-2008*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information

Direction de support - Finances

DCTI - DSU
Rue David-Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Monsieur Eric Bertinat
Avenue Henry-Golay 11
1203 Genève

Genève, le 24 avril 2009

Objet : Audition DCTI - Comptes 2008- Compléments d'information

Monsieur le député,

Comme convenu à l'issue de notre séance du mardi 21 avril 2009, lors de laquelle nous vous avons présenté les comptes 2008 du DCTI, nous vous faisons parvenir les réponses aux questions que vous avez formulées.

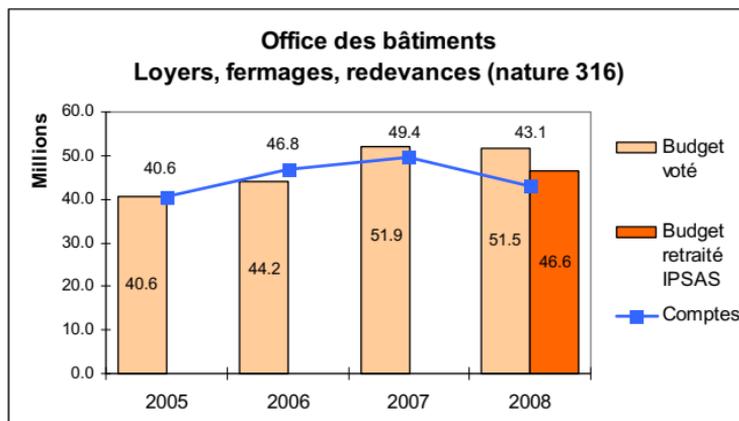
1) Questions transversales concernant les charges de personnel

Vous trouverez ci-dessous les éléments concernant l'évolution des postes au Secrétariat Général du DCTI.

| Postes au budget | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Secrétariat Général | 2006 | 2007 | 2008 |
| Personnel fixe (fonctionnaires, employés) | 24.10 | 28.10 | 30.00 |
| Postes occupés | | | |
| Secrétariat Général | 2006 | 2007 | 2008 |
| Personnel fixe (fonctionnaires, employés) | 26.10 | 27.40 | 30.90 |

2) Evolution des charges de loyer

Si l'on observe l'évolution des charges liées aux loyers depuis 2005, on constate qu'une inversion de tendance s'opère à partir de 2007 : les comptes respectent le budget et le montant des loyers payés a amorcé une baisse.



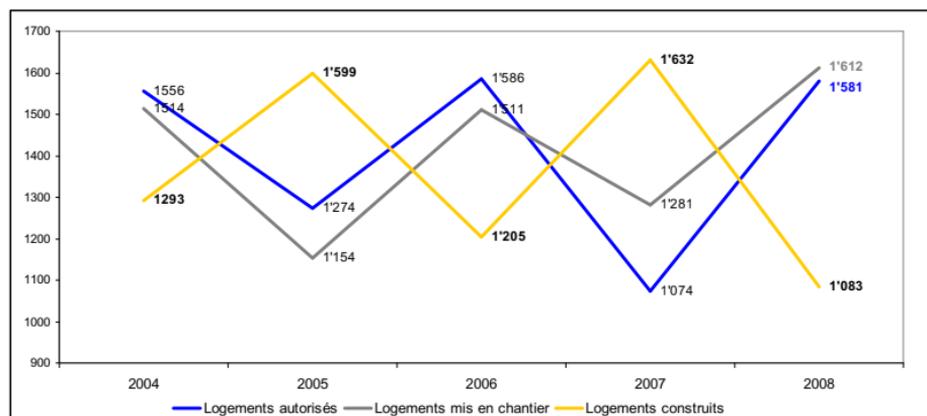
Les écarts entre les comptes 2007, le budget 2008 et les comptes 2008 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- a. Principaux locaux résiliés en 2008 par rapport à 2007 :
 - i. Cardinal-Mermillod 42-44 (bureaux 1^{er} étage + dépôt) : 84'041 F
 - ii. Rothschild (bureaux) 15 : 620'240 F
 - iii. Bossons 11-13 (poste de police) : 73'692 F
 - iv. Mail 2 (conservatoire de musique) : 70'560 F
 - v. Pont du Centenaire (vétérinaire cantonal) : 43'515 F
- b. Nouvelles locations prévues au budget 2008, mais non réalisées :
 - i. Saint-Julien 40 (centre éditique) : 1'140'000 F
 - ii. Gros Chêne 41-43 (service médico-pédagogique) : 247'000 F
 - iii. Locaux recherchés (service médico-pédagogique) : 38'000 F
 - iv. Locaux recherchés (HEAD) : 174'800 F
 - v. Locaux recherchés (HEAD) : 912'000 F
 - vi. Locaux recherchés (IUFE - formation continue UNI) : 1'254'000 F

3) Logement

- a. Nombre de logements livrés en 2008 : 1'083 logements ont été construits. Il s'agit d'une faible production de logement. Cependant les indicateurs laissent à présager des jours meilleurs. En effet, les effectifs de logements autorisés et mis en chantier atteignent des niveaux historiquement élevés.
- b. Nombre de logements mis en construction en 2008 : 1'612 logements ont été mis en chantier, en forte augmentation par rapport à 2007, où ce nombre s'élevait à 1'281.
- c. Nombre d'autorisations de construire délivrées en 2008 : le nombre d'autorisations de construire a également augmenté en 2008 pour atteindre 1'581 par rapport à 2007 où il était de 1'074.

Vous trouverez ci-dessous un graphique sur 5 ans montrant l'évolution de ces indicateurs.



Source OCSTAT

- d. Nombre de logements mis à disposition dans le cadre de la LUP : les logements mis à disposition dans le cadre de la LUP entre juillet 2007 et décembre 2008 totalisent 1'166 unités auxquels il faut rajouter 5'732 logement qui ont été directement intégrés. Ces montants sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| <u>LUP existants intégrés</u> | |
| HBM publics | 5732 |
| <u>LUP existants acquis</u> | |
| FONDVAL-BCGe | 806 |
| 12-36 Traille/27 Loëx | 80 |
| 264-266 Fayards | 52 |
| 10-18 Jo-Siffert | 40 |
| 6-8 Champs Gottreux | 28 |
| <u>LUP nouveaux construits</u> | |
| 11 St-Georges | 20 |
| 12-26 Tambourine | 140 |
| <u>Total (hors "intégrés")</u> | <u>1166</u> |

4) Contrôle interne

Suite au questionnaire d'auto évaluation réalisé à fin 2007 et en fonction des ressources disponibles, des travaux relatifs au système de contrôle interne (SCI) ont continué en 2008, au niveau du département dont :

- La cartographie des risques majeurs des directions ;
- La préparation de directives cadres ;
- La réflexion sur un code de valeurs ;
- L'identification des processus prioritaires ;
- La définition du périmètre des prestations/processus prioritaires et documentation ;

Plus spécifiquement en ce qui concerne le SCI financier et comptable, le questionnaire d'auto évaluation, réalisé à fin 2008, a mis en évidence un profil de maturité du SCI de la direction

finances se situant à un niveau défini comme "informel" (selon l'échelle de l'Etat). Des travaux ciblés sont en cours depuis fin 2008 pour l'améliorer :

- Cartographie des risques ;
- Définition du périmètre du SCI, documentation des processus et contrôles et améliorations ;
- Préparation / mise à jour des directives cadres en matières financières : gestion des caisses, débiteurs, compétences financières, engagement, travaux de clôture et justification des comptes;
- Redéfinition/clarification des rôles et responsabilité entre direction financière et directions métiers ;
- Revue de l'organisation de la direction et des compétences nécessaires.

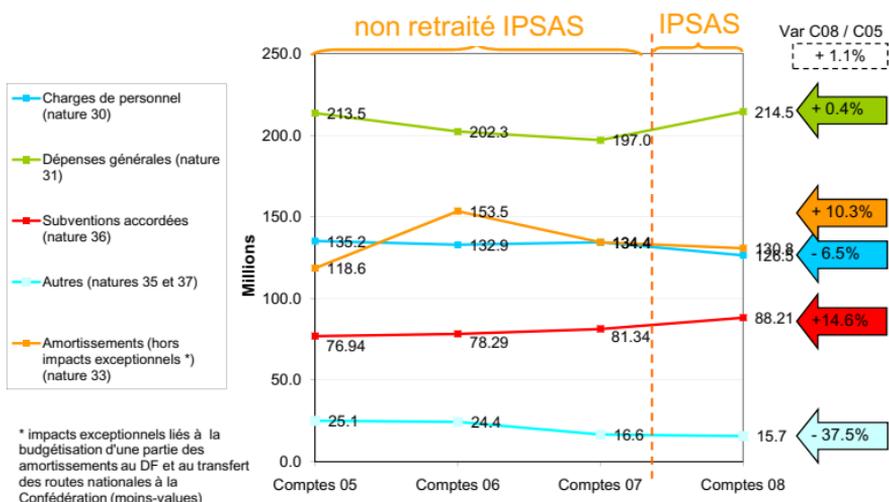
Il est important de relever que pour réaliser ces travaux de longue haleine le département dispose de ressources très limitées.

En espérant que ces éléments d'information répondront à vos demandes, nous restons à votre entière disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous présentons, Monsieur le député, cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Sophie Heurtault Malherbe
Directrice financière

Copies : Monsieur Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du DCTI
Monsieur Robert Monin, Secrétaire général du DCTI
Monsieur Dominique Anklin, Directeur support du DCTI

Evolution des charges 2005-2008

| | Comptes 05 | Comptes 06 | Comptes 07 | Comptes 08 | % Var C08/B08 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Charges de personnel (nature 30) | 135'215'083 | 132'901'967 | 134'389'776 | 126'456'912 | -6.5% |
| Dépenses générales (nature 31) | 213'533'161 | 202'269'709 | 196'995'678 | 214'483'679 | 0.4% |
| Subventions accordées (nature 36) | 76'938'261 | 78'289'519 | 81'341'533 | 88'208'698 | 14.6% |
| Autres (natures 35 et 37) | 25'083'278 | 24'438'603 | 16'635'355 | 15'677'910 | -37.5% |
| Amortissements (hors impacts exceptionnels *) (nature 33) | 118'574'385 | 153'464'163 | 134'410'631 | 130'761'215 | 10.3% |
| Total avant imputations internes | 569'344'168 | 591'363'961 | 563'772'973 | 575'588'414 | 1.1% |

Département du territoire

Discussion de la commission

Audition de M. Cramer

Les commissaires rapporteurs indiquent qu'ils ont reçu, par avance, des documents toujours fort bien réalisés, notamment l'exposé des motifs et le tableau bien utile des postes, lequel permet d'éviter des questions et de savoir, par avance, où le Département en est par rapport au décompte des postes. A ce sujet, il annonce que la cible des 5% de diminution est pratiquement atteinte et le sera largement, en tout cas, à la fin de l'année 2009. Au niveau des charges, un non-dépensé de 5% est également constaté.

Ils indiquent que les commissaires rapporteurs se sont intéressés à la CGN, laquelle ne bénéficie pas d'un contrat de prestations, mais d'un accord intercantonal, qui échappe à la LIAF. Ils notent toutefois que l'ICF n'est pas d'accord sur ce point. Concernant les Mouettes genevoises, il y a un problème de plus, avec un hangar que les Mouettes refusent de rendre à l'Etat. Par ailleurs, ils relèvent un problème mentionné dans un rapport ICF concernant la gestion des déchets. La Commission de contrôle de gestion aura l'occasion d'entendre M. Cramer à ce sujet, car le problème concerne le Département, l'ICF et les SIG au milieu qui est lié au manque de transparence, au niveau des coûts de l'élimination des déchets, en raison d'un loyer pas correctement facturé aux SIG, selon l'ICF. Pour le reste les commissaires rapporteurs sont satisfaits du travail du Département au niveau des comptes 2008.

M. Cramer note que, concernant la gestion générale du Département, ils sont dans la cible de la volonté de tenir la réduction de 5% des postes et qu'il en va de même pour les autres grands groupes de dépenses de l'Etat, qu'il s'agisse des charges, des dépenses générales ou des subventions, ainsi que des recettes réalisées par le Département. Les Mouettes et la CGN concernent des dépenses assez faibles, au regard de l'ensemble des subventions versées par le Département, lesquelles vont essentiellement aux TPG. Pour la CGN, un gros effort est en cours, en vue d'établir une certaine transparence et d'avoir un cadre légal suffisant. Actuellement, les subventions accordées à la CGN sont votées au budget, mais ne reposent sur aucune base légale. L'accord intercantonal ne fait que mentionner la clé de répartition entre les 3 cantons qui subventionnent la CGN, ce qui n'est pas satisfaisant. Depuis quelques années, les autorités françaises sont également un subventionneur de la CGN ; elles versent toutefois une somme fixe, alors que les cantons suisses reçoivent une facture, qu'ils se répartissent ensuite selon les

proportions convenues. Du moment que la CGN a été rattachée au Département, ils ont voulu un cadre légal et que celui-ci soit plus transparent. La première démarche a été d'avoir un accord entre les divers cantons, afin de formaliser les prestations attendues de la CGN, le but étant d'arriver à plus de transparence et de savoir, lorsque de l'argent était donné à la CGN, quelles parts étaient dévolues, respectivement au transport, au tourisme et à l'entretien du patrimoine.

Pour le canton de Genève, la dimension transport de la CGN est dérisoire. Il s'agit essentiellement d'une attraction touristique, contrairement au canton de Vaud, dans lequel les frontaliers se rendent au travail par bateau depuis Evian. Dans la subvention que le canton de Genève versait à la CGN, il y avait une part assurée par la Ville de Genève, laquelle a décidé unilatéralement de la diminuer, d'où ce trou de l'ordre de 200 000 F. L'an dernier, la CGN a par ailleurs annoncé que ses prestations allaient coûter plus cher. L'Etat a alors réagi assez vivement et a dit qu'il ne souhaitait pas verser plus d'argent, mais a proposé plutôt de diminuer les prestations. Cela a engendré une discussion fructueuse avec les communes, puisque toutes les communes genevoises riveraines du lac ont accepté de participer à la subvention de la CGN et, d'autre part, cela a amené les communes et le canton à demander des comptes bien plus précis à la CGN. Ils ont indiqué qu'ils entendaient faire évoluer leur relation, sous la forme d'un contrat de prestations, soit de ne plus dépendre d'un pourcentage d'une somme variable, mais de verser chaque année un montant convenu d'avance. Ainsi, la CGN aurait à gérer son entreprise en fonction des aléas de son métier, notamment du coût de l'énergie, comme les TPG font face, sans l'aide de l'Etat, aux variations de prix des carburants. Ils se sont rendu compte que la gestion de la CGN n'était pas exempte de critiques. Genève a donc pris le parti, avec les autres cantons, de demander un audit de gestion de la CGN, pour y voir un peu plus clair. Cet audit devra être examiné de façon coordonnée avec les communes genevoises subventionneuses et les deux autres cantons suisses concernés.

Concernant les perspectives, ils sont au début d'un chantier. Cet audit de gestion va montrer que les gens s'occupant de la gestion de la CGN sont extrêmement passifs et qu'ils attendent que les problèmes soient évidents pour y faire face, et que la CGN a des jours difficiles devant elle. Elle a des bateaux anciens, plus en état de naviguer. Il va falloir les rénover ou les abandonner et la CGN a, par ailleurs, des amortissements à assurer, concernant de récents et importants travaux engagés. Si tous ces problèmes arrivent en même temps, c'est qu'il y a eu un fort manque de prévision en ce qui concerne la gestion de cette entreprise. Il précise que le port d'attache de

la CGN est Lausanne, que Vaud verse la plus grosse subvention et est l'actionnaire principal et que ce canton a décidé de classer les bateaux de la CGN monuments historiques. Cela explique pourquoi Vaud va être fortement impliqué dans les réactions que Genève va avoir.

A la question de savoir ce qu'implique pour Genève le fait que certains soient classés, M. Cramer imagine que cela risque d'avoir une importance. Il y a un gros bateau de la CGN, en cale sèche, qui ne peut plus naviguer. Si les autorités vaudoises estiment qu'il ne peut pas être démoli, il faudra se demander ce qu'il convient d'en faire, s'il est judicieux de mettre des millions pour le rénover. Classer un bateau, c'est une chose, mais il faut encore dire ce qui doit en être fait. Il reconnaît que cet aspect patrimonial des bateaux de la CGN complique un peu les choses.

Le président indique qu'un problème conjoncturel avait été relevé, dans les discussions eues cette année en commission, par rapport à une éventuelle augmentation de la subvention à la CGN, en raison de l'augmentation du prix du carburant. Il y a, par ailleurs, un problème structurel : il convient de se demander s'il faudrait diviser le montant de la subvention par 2, afin de la diviser, d'une part, en exploitation, et d'autre part en investissements pour édifices mobiles. Il va y avoir une décision à prendre et il faut, selon lui, distinguer les 2 problèmes. Il n'est pas possible de calculer la rentabilité d'une entreprise et de lui demander de l'augmenter, si elle est forcée de garder des bateaux qui, justement, ne sont plus rentables.

M. Cramer indique que cela est parfaitement vrai. Il ajoute que le problème conjoncturel a fait apparaître le problème structurel, dans une autre de ses dimensions ; lorsque l'Etat a dit à la CGN qu'elle n'avait plus besoin des 200 000 F demandés, puisque le coût de l'essence avait diminué, cette dernière a répondu qu'elle en avait tout de même besoin, car elle avait d'autres surcoûts divers. Ils ont alors compris que la CGN voulait de toute façon 200 000 F de plus. Cela a soulevé la question de savoir comment la CGN gérait son entreprise. Structurellement, il y a la dimension protection du patrimoine, mais aussi la manière dont l'entreprise est gérée. M. Matthey ajoute que, lors de rénovations de flottes, des PL d'investissement ont été proposés aux parlements concernés. Il précise que les coûts de ces rénovations sont souvent couverts par du mécénat, mais une fois qu'ils sont rénovés, ces outils ont une productivité toute relative. Le président relève, en lisant le rapport, que les Mouettes genevoises utilisent un hangar appartenant à l'Etat, lequel a proposé une année supplémentaire par rapport à la date de restitution des lieux, fixée dans une convention au 31 décembre 2007. Malgré cela, ce hangar n'a toujours pas été restitué. Une phrase du rapport l'interpelle : « S'il n'y a pas, de la part des fonctionnaires ou des magistrats

concernés, un appui à l'action des départements, des gens bénéficient de l'inaction de l'Etat ».

M. Cramer annonce que cette phrase est une transcription fidèle des propos qu'il a tenus en audition. Il ne souhaite pas faire de cadeaux à cette entreprise. Le Département a la volonté de désencombrer les rives du lac et mène cette politique avec la Ville de Genève. Dans cette démarche, ils passent en revue chaque lieu et sont arrivés à ce bâtiment, qui bénéficiait d'une tolérance jusqu'à la fin de l'année 2007, que le Département a décidé de ne pas renouveler, tout en accordant un délai supplémentaire jusqu'à la fin de l'année 2008. Toutefois, à cette date, les Mouettes occupaient toujours ledit hangar. Maintenant, il faut que le juge rende une décision, pour qu'il soit possible de les évacuer, car la procédure avait été suspendue jusqu'à la fin de l'année 2008. Il constate que, si un fonctionnaire consciencieux n'était pas allé fouiller dans les archives au bon moment, ils n'auraient pas eu connaissance de cette situation. Il ajoute qu'il ne suffit pas de saisir le juge ; il faut ensuite insister pour qu'il fasse avancer le dossier. Il note encore que rien n'est cadastré à ce sujet.

Un commissaire (L) relève ici un problème de rapport entre l'Etat et un bénéficiaire d'un contrat de prestations. Il souhaite savoir où en est la procédure sur les 700 000 F litigieux, à laquelle s'ajoute cette nouvelle problématique. Il note que, parallèlement, le GC vote des crédits pour des contrats de prestations et il pense que la situation devient franchement délicate. Il estime qu'un contrat de prestations doit être basé sur un rapport de confiance, raison pour laquelle il lui semble aberrant d'avoir 2 procédures contre un bénéficiaire d'un contrat de prestations.

M. Cramer estime qu'il n'y a pas de contradiction : il faut se montrer particulièrement ferme par rapport aux droits de l'Etat. Il note toutefois que, s'il n'y a pas de contrat de prestations avec les Mouettes, l'activité de ces dernières disparaît. Ils n'ont ainsi pas vraiment de choix, par rapport à la conclusion dudit contrat, mais cela n'empêche pas l'Etat, par ailleurs, d'être ferme s'agissant de ses droits.

Un commissaire rappelle que le contrat porte, pour l'instant, sur une année seulement. Il espère que, tant que les litiges ne seront pas résolus, la Commission sera vigilante et n'acceptera que des contrats pour une année.

Concernant le CEVA, un commissaire demande si une partie du dossier est encore dans le Département. Cela lui est confirmé. Il a vu, dans le PL 10444, qu'y figurait le remboursement d'une dette de l'Etat aux CFF, de 35 mios. Il demande si cela s'est fait en 2008.

M. Cramer explique que cette dette a dû être partiellement remboursée au moment des travaux d'élargissement des quais de la gare de Cornavin. Le coût desdits travaux incombe en partie à la Confédération et en partie à l'Etat de Genève. L'Etat doit de l'argent aux CFF depuis longtemps, en raison de travaux réalisés à Genève. Il a été convenu que Genève allait rembourser sa dette, mais que l'argent serait prioritairement utilisé, par les CFF, dans le cadre du chantier CEVA. L'Etat de Genève n'a concrètement pas remboursé les CFF, mais fait les travaux de Cornavin à ses frais. L'Etat doit probablement encore de l'argent aux CFF, car la part des travaux incombant à la Confédération n'a certainement pas coûté 35 mios.

Un commissaire (UDC) note que les députés ont tout de même voté cette somme de 35.3 mios et demande comment celle-ci est affectée. Il note, à la lecture du rapport de l'ICF, que celle-ci s'inquiète, en mars, du dépôt d'un PL en février portant sur un crédit de 107 mios et demande formellement, avec les parties au projet du CEVA, de renoncer à tout nouvel engagement contractuel, dans le cadre du projet de CEVA, aussi longtemps que le crédit complémentaire n'aura pas été accordé. Il demande à qui il doit poser la question sur les améliorations entreprises pour ce crédit.

M. Cramer répète que, selon le protocole d'accord, cet argent va être prioritairement utilisé pour les travaux du CEVA. Il répond qu'aucune amélioration n'a été entreprise concernant ce crédit et pense que M. Muller confirmera cela. Ils n'ont engagé aucun chantier, puisqu'ils n'ont aucune autorisation de construire en force, la décision d'approbation des plans, qui comporte cette longue liste d'améliorations, ayant fait l'objet d'un recours. Il explique qu'il y a eu une première autorisation de construire, portant sur l'agrandissement à Cornavin, qui a maintenant entièrement été réalisé, et une seconde, qui s'appelle décision d'approbation des plans, laquelle a été délivrée en juin 2008, mais a fait l'objet d'un recours. L'Etat ne peut donc rien faire, sauf à obtenir la levée de l'effet suspensif du recours. Ils sont actuellement devant le TF, après que le TA fédéral a refusé cette levée de l'effet suspensif, afin que le TF l'accorde. L'ICF a dit que, de toute façon, avant de commencer le chantier, l'Etat doit obtenir les 100 mios à voter par le GC. Ils ne peuvent ainsi pas commencer pour le moment, puisqu'ils n'ont pas le droit de le faire.

Un commissaire (Ve) tient à souligner tout le travail fait par le Département, dans le domaine de la renaturation des cours d'eau. Il souhaite savoir s'il y a d'autres chantiers prévus, dont ils n'auraient pas encore entendu parler, mais qui nécessiteraient des améliorations. Il demande à M. Cramer si, dans le domaine de la renaturation des cours d'eau, il y a encore quelque chose à faire.

M. Cramer rappelle que ce chantier relatif à la renaturation des cours d'eau avait été évalué à 800 mios, quand il est arrivé au CE. En travaillant autrement, ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient le faire pour quelque 100 mios. Ils ont réalisé les $\frac{3}{4}$ des travaux, il reste un tronçon de l'Aire à renaturer, qui va représenter une dépense de 10 à 20 mios. Il y a encore la renaturation de la Seymaz, sur sa partie qui passe devant Champ-Dollon, pour 2 à 3 mios de travaux, et il y a tous les petits chantiers de renaturation.

RAPPORT COMPTE 2008 DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

Commissaires délégués: MM. Alain Charbonnier et Jacques Jeannerat

Représentaient le Département du territoire lors de cette audition :

MM. CRAMER Robert, conseiller d'Etat, MATTHEY Philippe, secrétaire général, FOURNIER Alain, responsable comptabilité, MOTTET Vincent, directeur du service des finances, WICKI André, directeur des ressources humaines.

Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M. ASPER Rémy.

Généralités

De façon générale, des différences entre le budget voté et les comptes 2008 sont mises en évidence. Elles sont dues au passage aux normes IPSAS. Le budget a été retraité pour le rendre techniquement compatible avec les normes IPSAS. Le Département met notamment en évidence, dans ce cadre, 11'000'000F de coûts non-monétaires. Il s'agit, par exemple, de locations facturées aux TPG pour la mise à disposition de l'espace public. Les provisions ou d'autres traitements supplémentaires expliquent aussi une grande partie de l'écart constaté, mais il s'agit d'éléments qui revêtent un caractère technique.

Charges de personnel

Le DT arrive à un non-dépensé au niveau des charges de 5%. Une légère augmentation des charges en personnel, d'un peu plus de 2 %, s'explique notamment par la prime de fidélité et l'allocation « vie chère ». Des engagements, avalisés par la commission des finances, ont été réalisés pour appuyer le projet d'agglomération afin de respecter le timing lié aux subventions. Un ou deux postes ont aussi été créés pour le plan mobilité de l'Etat et d'autres opérations.

La cible à atteindre, d'une réduction nette de 5% des postes, sera respectée une fois que les transferts internes et tous les autres mouvements qui ne s'apparenteraient pas à un effort auront été neutralisés. Le DT arrivera, selon un représentant du Département du territoire, à atteindre l'objectif de réduction des postes à la fin 2009, en étant déjà très proche à fin 2008.

Interrogé sur le dépassement dû « à la mobilité du personnel », un représentant du Département du territoire indique que le Département a procédé à des engagements difficiles à réaliser, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Le DT peine à recruter en ces domaines. Il ne fait pas appel à des agences de recrutement, mais développe des canaux de diffusion pour obtenir un maximum de candidatures. Il utilise le

créneau Internet et peut publier ses annonces pendant un mois pour des montants assez modiques. Les gens s'intéressent, selon un représentant du Département du territoire, d'assez loin aux offres du Département.

S'agissant de la diminution de personnes dans le Service des affaires militaires, il est relevé que ce service est toujours en lien avec la Confédération. Au niveau des collaborateurs, certaines prestations qui relevaient auparavant de la Confédération ont été reprises par le Département et sont rémunérées grâce à des subventions. Par ailleurs, les ateliers de maintenance militaire, mais aussi civile, ont été regroupés. M. CRAMER souligne qu'il ne s'agit pas d'une tendance à une diminution des postes, la volonté politique consistant à transformer progressivement l'activité essentielle du service qu'est l'arsenal vers des activités moins militaires.

Dépenses générales

Les prestations ont augmenté et le Département, selon son secrétaire général, arrive à une situation assez tendue sur le plan de l'allocation des ressources. Les dépenses générales sont 4% en dessous du budget retraité. Une demande d'autorisation en dépassement de crédit a été acceptée et, contrairement aux prévisions, les travaux pour Artamis ont été différés. Le montant correspondant n'a ainsi pas pu être dépensé l'année dernière.

Les commissaires s'interrogent au sujet du service de l'information et de la communication. Un représentant du Département du territoire indique que le Conseil d'Etat a standardisé les organisations des grands secrétariats généraux. Dans les organisations « support » figurent systématiquement des secrétariats généraux pour les domaines suivants : les ressources humaines, la logistique, les finances, le contrôle interne et le système d'informations. Dans l'organisation du DT, qui est assez éparpillée, une personne au niveau des systèmes d'informations est en lien avec chacune des directions générales. Ces personnes maîtrisent en effet bien l'activité qui est déployée dans les directions générales. Le service d'organisation du système d'information apporte par ailleurs un appui dans les politiques publiques et les regroupements de prestations. Le service apporte une valeur ajoutée en matière d'organisation. Le service d'information et de communication offre quant à lui des prestations internes pour les directions générales en matière de communication.

CGN

Les commissaires relèvent, s'agissant de la CGN, un dépassement de près de 200'000 francs et demandent quels sont les rapports entre l'Etat et la CGN. M. CRAMER indique que la CGN reçoit des subventions de plusieurs collectivités publiques. Les plus gros participants sont l'Etat de Vaud et ensuite Genève et le Valais. Depuis deux ou trois ans, la France participe, mais pour un montant fixe. Genève est liée avec Vaud, le Valais et la CGN

par un accord dans lequel les partenaires s'engagent à subventionner la CGN selon une clé de répartition. Dès lors que Vaud a accepté les frais présentés par la CGN, Genève suit. Les Vaudois sont différemment soucieux de leur budget cantonal que les Genevois.

M. CRAMER reconnaît que la situation actuelle au niveau du subventionnement de la CGN n'est pas satisfaisante. Il n'existe aucune base légale cantonale qui oblige l'Etat à subventionner la CGN. Au niveau communal, la Ville a pendant longtemps très largement contribué à la subvention de la CGN, sur aucune base non plus. Le Département tente de remettre sur pied un dispositif, en passant par l'équivalent d'un contrat de prestations avec la CGN. Il s'agirait d'acheter des prestations de la CGN sur une période pluriannuelle et en payant une somme fixe. Mais il faut pour cela que les autres partenaires suivent. Le canton de Vaud s'est montré intéressé et le Valais également. Les discussions ont commencé avec la CGN.

Ce qui a déclenché l'intérêt sur le fonctionnement de la CGN est l'augmentation des dépenses, imposée, selon la CGN, par le prix du mazout. Cela semble étonnant, car les prix ont aussi augmenté pour les bus et la variation des prix du carburant fait partie des aléas du métier. Le Département a estimé qu'il devait faire évoluer les relations avec la CGN dans le sens d'un contrat de prestations. Le mécontentement du Département est aussi partagé par les Vaudois.

La CGN a indiqué pour 2009 que de gros travaux de réfection, exigeant une augmentation massive des subventions, devaient être entrepris. M. CRAMER indique avoir refusé cette augmentation et décidé d'absorber les coûts dus aux réfections en arrêtant de desservir les ports des communes. Les communes ont réagi vivement à cette décision. Actuellement, un courrier commun avec Vaud et le Valais a été écrit à la CGN pour indiquer qu'un audit de gestion était souhaité. Un audit a été engagé et ses résultats sont attendus. Il s'agira de savoir quelles sont les visions à la CGN et si les outils de gouvernance de cette entreprise sont suffisamment développés pour faire face aux projets d'avenir. Il s'agira de réorganiser les structures de la CGN pour offrir plus de transparence sur la façon dont elle va affronter les chantiers qui l'attendent et sur la manière dont sont prises ses décisions stratégiques.

Peut-être qu'il sera nécessaire d'abandonner des bateaux. Certains ne naviguent plus, mais sont considérés comme monuments par les Vaudois. L'audit de gestion devrait permettre aux cantons de prendre un certain nombre de décisions. Ces évolutions ont été réellement incitées par le canton de Genève. Il s'agira de mettre en place avec la CGN un dispositif équivalent au système adopté pour les autres entités subventionnées.

Un représentant du Département du territoire indique que le Département a fait part, lors de son audition par la commission des finances sur le budget 2009, du fait que la manière dont le dossier de la CGN a été traité pendant des années était insatisfaisante. Les députés recevront le rapport de l'ICF sur ce point. Une divergence d'interprétation entre le Département et l'ICF se

présente. L'ICF estime qu'il fait sens de prévoir un projet LIAF, alors que le DT considère que la question de la CGN a un caractère intercantonal et qu'il n'est ainsi pas possible de la régenter uniquement à Genève. Cela justifie le dépôt d'un projet de loi pour ancrer durablement la participation de Genève dans la CGN.

Mouettes genevoises

S'agissant du litige avec les Mouettes genevoises, M. CRAMER souligne, concernant l'atelier de réparation des Mouettes, que l'ambition du Département est, avec la Ville, de désencombrer les quais. Il est apparu que cela devait être fait petit à petit. Le DT s'est alors intéressé au hangar utilisé par les Mouettes pour l'entretien des bateaux. Il est apparu que ce hangar était prêté aux Mouettes et appartenait à l'Etat. L'endroit était prêté aux Mouettes selon une convention qui arrivait à échéance le 31 décembre 2007. Le Département a écrit peu avant cette date pour prévenir que la convention arrivait à échéance. Le Département, comprenant que le délai était difficile à tenir pour les Mouettes, a accordé un délai supplémentaire d'une année au 31 décembre 2008 pour restituer les lieux. Un recours a été tenté et le juge a confirmé le délai de grâce au 31 décembre 2008, en indiquant que si les locaux n'étaient pas restitués à cette date, une décision serait prise. Fin 2008, une décision n'a toujours pas été rendue. Le Département a rappelé sa demande de décision, mais celle-ci n'a toujours pas été rendue. Tous ces éléments prennent du temps pour aboutir. S'il n'y a pas, de la part des fonctionnaires ou des magistrats concernés un appui à l'action des départements, des gens bénéficient de l'inaction de l'Etat.

Service de l'énergie

Une grosse augmentation du traitement des auxiliaires apparaît au Service de l'énergie. Un représentant du Département du territoire indique que le service se met en place avec un nouveau directeur du ScanE. Il a été fait appel à des auxiliaires. La situation est en voie de normalisation, notamment avec une personne venant des Cheneviers, qui sera titularisée dès 2010.

Les commissaires relèvent également, au niveau du ScanE, une grosse augmentation de la subvention pour l'encouragement.

Un représentant du Département du territoire explique, que lors de l'octroi de subventions, une provision est constituée au moment de la promesse. Le paiement effectif est réalisé avec un décalage de deux ou trois ans. L'augmentation de la subvention résulte de l'utilisation de provisions créées antérieurement. Lorsqu'elles sont dissoutes, cela crée une recette. L'augmentation des recettes diverses résulte d'éléments purement techniques.

M. CRAMER relève qu'en comparant les sommes budgétisées ces dernières années aux subventions et décaissements effectués, le DT est une fois de plus en dessous. Cela signifie qu'il y a une fois de plus des subventions qui ont été accordées, mais pas versées, et que sur un certain nombre d'exercices ultérieurs, il y aura plus de décaissements que de millions budgétisés.

Un représentant du Département du territoire souligne qu'en la matière, le montant net des provisions varie chaque jour en fonction des nouvelles promesses.

Protection de l'environnement

Au niveau de la protection de l'environnement, les deux grandes masses de frais généraux constituent deux postes sur lesquels la direction du service n'a aucune prise. La première relève de l'assainissement des sites contaminés, considérée comme une dépense de fonctionnement et non d'investissement. Il apparaît que, ni au niveau du budget ni au niveau des comptes, le Département n'a prise, car il ne sait pas à l'avance les décontaminations qui seront effectivement réalisées. Il s'agit aussi de gérer dans ce domaine des imprévus. La deuxième masse concerne la problématique du fonds cantonal de gestion des déchets. Cet élément est en dehors de l'activité du service.

Le financement de ce fonds est institué par la loi sur la gestion des déchets et implique que lorsque des ordures sont brûlées, certaines sommes sont versées dans le fonds. Ce fonds est administré par une commission cantonale composée notamment des communes. L'argent est utilisé essentiellement pour les espaces de récupération des déchets, qui sont de grands espaces, s'agissant des grands centres de collecte où les gens peuvent amener tous les matériaux. Les prestations fournies par ces ESREC sont très appréciées par les communes, qui font grâce à eux des économies importantes de frais de voirie.

La deuxième prestation du fonds de gestion porte sur l'information. C'est avec ce fonds que des campagnes d'information sont menées. Durant l'année 2008, les ESREC sont montés en puissance et l'argent du fonds n'a pas suffi à couvrir l'argent budgétisé pour couvrir les dépenses. Un solde négatif d'environ un million se présente ainsi, ce qui a eu pour effet d'ouvrir une réflexion sur le financement du fonds. L'ACG a accepté que dès le 1^{er} janvier 2009, la taxe d'incinération soit augmentée de façon à réalimenter le fonds.

Plans directeurs communaux

Il est souligné par les commissaires un ralentissement au niveau des plans directeurs communaux. M. CRAMER explique que le problème relève des communes. Les plans directeurs communaux sont des outils de planification qui ne sont pas contraignants pour les particuliers et n'ont de

portée contraignante que pour les autorités. Ils résultent d'accords entre les autorités communales et cantonales sur la façon dont le plan cantonal s'exprimera sur le territoire communal. Ces plans sont obligatoires pour certaines communes. Du fait que ces plans sont élaborés de façon commune entre les communes et l'Etat, ce dernier dépend beaucoup de l'impulsion que donnera la commune concernée. La commune mandate un bureau d'architecte, travaille et présente des documents à l'administration qui assure le suivi. L'impulsion provient toujours de la commune. Si, au niveau de la commune, des ralentissements ont lieu pour des raisons diverses, le département ne peut pas les maîtriser. Le département a budgétisé en fonction de la volonté et le travail effectivement réalisé dépend après de la vitesse de travail des communes. Le budget est établi en fonction de ce qui est estimé souhaitable.

Amortissements

Concernant les amortissements, un certain nombre d'éléments ont été modifiés. Le montant des subventions est légèrement inférieur aux prévisions. A contrario, les revenus sont en légère augmentation de 0,4%. Cette augmentation provient notamment de la rente délivrée par le parking du Mont-Blanc, atteignant au moment du bouclage 3'000'000F. Cette rente devrait être légèrement supérieure en 2009.

Investissements

S'agissant des dépenses d'investissements, le DT n'a pas réussi à se situer dans la cible fixée en début d'année 2008. Les aléas, explique M. CRAMER, ont fait que le DT n'a pas entièrement utilisé l'enveloppe prévue (29 millions de francs aux comptes pour 33 au budget).

Département de la solidarité et de l'emploi

Discussion de la commission

Audition de M. Longchamp

Les commissaires rapporteurs indiquent que, chaque année, ils ont plaisir à aller auditionner ce département. L'audition se passe toujours de façon très agréable et ils reçoivent toujours l'entier des informations, très facilement. Le document des comptes est extrêmement bien fait. Ils notent que le périmètre de ce département pourrait changer, dans la nouvelle législature, et a déjà changé par le passé. Le budget pour l'an prochain pourrait ainsi être différent, si le périmètre l'était. Ils expliquent que les commissaires rapporteurs ont survolé les grands thèmes du Département et, du point de vue des comptes, le Département est dans la cible et a réalisé le travail qui était attendu de lui, sur le plan purement financier.

M. Longchamp indique que si ces résultats sont particuliers et comportent un non-dépensé de 68 mios, c'est que le budget du service des prestations complémentaires, celui des subsides d'assurances-maladie et celui de l'aide sociale, via l'Hospice général, ont été tenus et que le reste des dépenses de personnel l'ont été également. Les revenus sont notablement supérieurs à ceux prévus dans le budget. En 2009, il n'y aura vraisemblablement pas de tels écarts. Sur les comptes de 2009, il y aura probablement encore d'excellents revenus, notamment en ce qui concerne l'aéroport, puisque la moitié de son bénéfice de 2008 est versée à l'Etat en 2009. Il est clair que, pour 2009, il ne faut pas s'attendre à des augmentations sur tout, à l'aéroport. En raison de la conjoncture, les gens achètent moins. De plus, il y a une transformation de l'aéroport et, de ce fait, un démontage de tous les magasins du rez-de-chaussée. Il précise que la moitié des recettes de l'aéroport ne concerne pas le trafic, mais bien le commerce. En 2009, il y aura 30.5 mios, sur les 61 mios de bénéfices de 2008, qui seront reversés mais, pour les années à venir, il faut s'attendre à un bénéfice de 48 à 50 mios, plutôt que 60 mios. Il ajoute que si, en raison de la grippe A, il était décidé de stopper les transports aériens, il y aurait une catastrophe budgétaire pour l'Etat de Genève. Il signale que la maîtrise des charges permet de faire face à des situations qui seront moins confortables et qu'ils tiendront les budgets cette année, mais il y a des incertitudes sur l'ampleur de l'aide sociale et du chômage. Les chiffres du chômage sont aujourd'hui en augmentation, mais le nombre de chômeurs de longue durée ne l'est pas ; il continue à baisser, ce qui constitue une bonne nouvelle, car cela signifie qu'il y a un chômage de tournus.

Il viendra prochainement avec une demande de dépassement de crédit, qui ne se traduira pas par une augmentation des charges, puisque le SECO leur a accordé une somme de 2.5 mios supplémentaires, pour engager des conseillers en personnel supplémentaires. Il y aura donc 2.5 mios de dépassement, aux charges de personnel, mais aussi 2.5 mios de recettes, garanties pour 2009 et 2010. Les problèmes des auxiliaires de l'OCE, de ceux qui ont été stabilisés, etc., ont été complètement réglés.

M. Longchamp annonce que, pour 2010, le budget sera plus difficile à établir, car il y a des inconnues plus grandes ; il n'est toutefois pas d'un pessimisme absolu au niveau des charges. Pour les EMS, des augmentations de charges, a priori considérables, sont à prévoir pour 2010. Elles sont liées à des augmentations de places et au fait qu'ils sortent de la période quadriennale du budget. Ils sont en train de recalculer toutes sortes d'éléments. Certaines subventions d'EMS vont être revues à la baisse, en raison essentiellement des surloyers facturés, mais, de façon générale, c'est plutôt un secteur qui va se traduire probablement par des efforts supplémentaires. Il s'agit toutefois de sommes modestes, en regard du chiffre de l'entier du Département, soit 1.5 mia. Les différentes réformes, qu'ils avaient projeté de mener durant la législature, ont été listées et menées, la dernière restant la loi sur les EMS, dont le traitement dépend surtout du GC. Il explique que l'idée est de pouvoir stabiliser le dispositif légal d'ici janvier 2009, afin d'avoir la nouvelle période législative pour le prochain contrat quadriennal. M. Longchamp en profite pour parler de l'EMS Notre Dame. Le Tribunal administratif, sur les mesures provisionnelles, a donné tort à l'EMS, en des termes suffisamment vifs pour s'attendre à une décision négative pour cet EMS. Le jugement du tribunal risque vraisemblablement d'indiquer que la LIAF est une loi qui ne met que des conditions de subventionnement à la forme. Les choses devraient ainsi s'éclaircir. Il ajoute qu'il pourra faire parvenir ce jugement sur les mesures provisionnelles à la Commission. Il signale que, vendredi dernier, a eu lieu la comparution personnelle des parties, lors de laquelle le juge a averti l'EMS sur les risques conséquents de son action. Pour sa part, il a averti l'EMS que, si le renoncement à la subvention faisait courir un quelconque risque à un résident dudit EMS, il y aurait un gros problème et il ne se montrerait plus aussi gentil qu'il l'a été jusqu'à présent.

Sur la situation des chômeurs frontaliers, il a indiqué, en audition avec les commissaires, qu'aucun frontalier ne pouvait bénéficier du chômage en Suisse. Cela est vrai pour les personnes de nationalité étrangère. Il admet toutefois que 4 chômeurs suisses bénéficient de prestations de chômage en Suisse, alors qu'ils sont domiciliés en France, cela en application de l'arrêt

MIETHE de la Cour européenne de justice, dans lequel la Cour considère l'élément du centre d'intérêt, plutôt que celui du lieu de résidence, dans certains cas précis, pour l'octroi des prestations de l'assurance-chômage. Le SECO a contesté une décision négative prise par les offices de chômage à Genève à l'encontre d'une personne se trouvant justement dans pareil cas. La personne a recouru et le Tribunal cantonal des assurances lui a donné raison. Il s'agissait d'une situation particulière : la personne était légalement domiciliée à Genève et y payait ses impôts, mais était en fait domiciliée en France, où elle était titulaire d'un bail. La caisse de chômage a indiqué, sur la base d'un rapport de police, que le domicile effectif de cette personne était en France. La personne a recouru, pour dire qu'il fallait se référer à son domicile légal. De plus, il s'agissait d'une personne née en Suisse, possédant le passeport suisse. Le SECO, qui surveille les caisses de chômages, a recouru au TF contre cette décision du Tribunal cantonal des assurances, en estimant que cette situation n'était pas tolérable.

Un commissaire (S) remercie le Département pour la fourniture d'un document fort clair, mais il indique qu'il subsiste toutefois une interrogation concernant l'IN 125, mentionnée en page 8 du document sur les comptes du Département. Il lit que l'enveloppe de 5 mio a été accordée par le CE et le GC et trouve un peu surprenant d'indiquer que le CE a accordé cette enveloppe. Il demande quel nombre de postes est mis en place par la volonté populaire de 2007. Il lit, en page 11 du document, que le Groupe Mutuel a dénoncé la convention par laquelle cette assurance s'engageait à garantir le droit aux prestations, malgré une éventuelle insolvabilité de l'assuré. Il demande si d'autres assurances pourraient envisager de suivre ce mouvement. Il souhaite aussi savoir quelle proportion de patients n'est pas couverte par la convention. Au sujet du RDU, il lit, dans le rapport des commissaires, qu'il a été introduit partout, à l'exception des allocations-logement, alors qu'il ne lui semble pas que tel soit le cas, d'après ce qu'il a entendu en Commission de contrôle de gestion. Il aimerait en savoir plus. Concernant les emplois de solidarité, il constate qu'il n'y a eu que 149 postes en 2008 et souhaiterait savoir ce qui est prévu pour 2009, puisque les chiffres semblent être bien plus bas que ceux annoncés lors de la discussion sur la nouvelle loi sur le chômage.

Un des rapporteurs a lu des chiffres dans la presse, qui lui ont semblé fort élevés, concernant le nombre de ressortissants suisses, résidant à Genève, et qui sont allés s'installer en France voisine. Il évoque un article dans la TDG, dans lequel le président de l'Association des frontaliers a évoqué le chiffre de 30 000 Suisses ; il ne sait pas si cela inclut des binationaux. Il serait intéressant d'avoir une vision sur ces flux, dont l'origine est sûrement liée à

la difficulté de se loger à Genève, qui doivent avoir une importance sur la bonne marche et les dépenses de la République. Il souhaiterait pouvoir aborder l'économie à Genève, en 2008, dans sa création et perte de postes, pour avoir une vision du dynamisme économique de Genève. Cette approche peut difficilement se faire par le prisme de l'Etat, car la question est divisée entre le DSE et le DES, l'un abordant le chômage, l'autre l'économie. L'Ocstat dispose bien de chiffres, mais que jusqu'à 2007, ce qu'il regrette. Il demande à M. Longchamp comment il voit la suite, pour ces prochaines années. Il ne sait pas trop à qui adresser cette question, à lui ou M. Unger.

M. Longchamp, concernant l'IN 125, pour la concrétisation de laquelle une enveloppe de 5 mio a été votée par le GC, indique que M. le commissaire (S) sait comment les choses se sont déroulées, puisqu'il a fait partie du groupe de travail créé pour s'assurer que ces 5 mio soient dépensés dans l'état d'esprit souhaité par l'IN 125 et dans celui dans lequel le GC a accepté cette enveloppe. Cette somme a permis de créer 75 postes supplémentaires dans les EMS. Il signale que Genève a, aujourd'hui, la meilleure dotation de Suisse et qu'il compte bien rester en tête. Il ajoute qu'il y a suffisamment de marge de manœuvre, en modifiant, dans le cadre des budgets actuels, la répartition de ceux-ci, notamment en vérifiant tous les montants des surloyers payés à des tiers ; ils seront alors largement capables, avec la même enveloppe, d'octroyer plus d'argent pour les charges de personnel, plutôt que pour payer des loyers abusifs, dans certains cas. Il considère que Genève peut continuer à assurer le fonctionnement des EMS, en restant le meilleur canton suisse et en évitant de dépenser de l'argent pour des choses qui n'amènent manifestement aucune plus-value pour le résident ou le personnel.

Sur la question du Groupe Mutuel et des couvertures des assurances, il annonce que les assurances de 2/3 des assurés avaient passé un accord pour éviter l'application de l'alinéa 2 de l'article 64a LAMal, lequel prévoit le refus des soins aux personnes qui ne sont pas à jour dans le paiement de leurs primes d'assurance-maladie. Le tiers des assurés, dont l'assurance n'a donc pas signé cet accord, n'était pas pour autant forcément laissé sans soin. En effet, certains assureurs n'ont pas voulu signer la convention, car ils n'ont de toute façon jamais pratiqué la suspension. Il note encore qu'au 1^{er} janvier 2009, un accord de 2 ans, avec une clause de sortie possible pour chacune des parties, a été demandé par le Groupe Mutuel, lequel couvre environ un tiers des assurés à Genève.

M. Longchamp explique que le Groupe Mutuel a procédé à des suspensions de soins, puis est revenu sur sa décision, pour toute une partie de ses assurés, en prévoyant une procédure par laquelle les soins de l'assuré courant des risques vitaux en cas de suspension de soins ne seraient pas suspendus, même s'il présentait un retard de paiement de primes.

Ils ont parallèlement réactivé la cellule d'accès aux soins des HUG. Cette structure des HUG est dévolue aux personnes sans assurances, soit des personnes concernées par l'article 64a LAMal, mais aussi des étrangers, des personnes sans papier, des gens de passage, etc. Les HUG ont reçu au maximum quelque 20 personnes par jour, lorsque la décision du Groupe Mutuel est tombée. Ce chiffre est maintenant un peu redescendu. Il conclut que demander aux assurances de ne pas appliquer l'article 64a LAMal, lequel est clair et a été voté par le Parlement dans ce but, n'est pas une chose aisée.

A propos des emplois de solidarité, il signale que leur but n'est pas d'en avoir le maximum, mais d'en avoir pour les gens qui en ont besoin, afin qu'ils aient une réinsertion ou une sortie honorable du marché du travail, lorsqu'ils sont près de l'âge de la retraite. Il y en avait 251 à la fin du mois d'avril. Il y a actuellement plus de 120 places de plus que le nombre de gens susceptibles de les occuper. Il a toujours indiqué, dans la campagne, qu'ils ont les moyens de financer 1500 postes d'emplois de solidarité et qu'ils trouveraient si nécessaire lesdits postes. L'économie sociale et solidaire a répondu présent sans difficulté, avec ce type d'outils. Le mois prochain, il va présenter et mettre en consultation un dispositif visant à réformer le RMCAS, pour précisément orienter vers des emplois de solidarité certaines personnes pour lesquelles le RMCAS n'est pas une solution, notamment en raison de leur absence de formation ou de leur âge. Dans les emplois de solidarité, qui ont sa préférence, il y a quelque chose de plus prévisible, stable et durable, par rapport à une prise en charge sociale avec l'idée fictive que les bénéficiaires retrouveront un emploi. Il cite l'exemple d'une personne qui est au RMCAS depuis 14 ans. Là, il est certain qu'elle ne trouvera pas d'emploi, raison pour laquelle il convient de l'orienter vers un emploi de solidarité.

Un commissaire (UDC) souhaite savoir quel taux de chômage connaît Genève, si y sont inclus les chômeurs frontaliers français et vaudois ; il lui semble que ce chiffre avoisine les 10%. Il constate que les emplois de Genève sont occupés aussi par des Vaudois et des frontaliers. Il se demande si la même diminution, au niveau des places de travail, peut être observée, c'est-à-dire si les postes sont supprimés lorsque les personnes sont licenciées, ou si des personnes plus jeunes et moins chères sont engagées à leur place.

M. Longchamp rétorque qu'une majorité de Vaudois travaille sur Vaud et une majorité d'habitants de la Savoie et de l'Ain travaille dans ces

départements respectifs. Il attire l'attention des commissaires sur un article du magazine Bilan, paru aujourd'hui, lequel rappelle que la Suisse est le seul pays qui publie un taux de chômage supérieur à la réalité, puisqu'il se calcule en prenant le nombre de personnes qui cherchent un emploi, divisé par le nombre d'emplois disponibles dans le canton en question. Or, le nombre d'emplois est calculé sur la base du recensement des entreprises, qui a lieu tous les 10 ans et remonte à 2001. Il y a toutefois eu 45 000 emplois de plus, depuis l'an 2000. Les cantons de Bâle, du Tessin et de Genève se trouvent donc avec des taux supérieurs d'en tout cas 0.6 points par rapport à la réalité. Il relève que le recensement des entreprises n'existera plus à l'avenir, vu son manque d'intérêt. Il y a actuellement 14 500 personnes au chômage, soit un chiffre sûr et qui importe réellement, alors que le taux de 6.6% ne veut pas dire grand-chose. Il note encore que, si le commissaire veut dire qu'une partie des personnes habitant Vaud et la France, mises au chômage à Genève, sont imputables à Genève, il peut arriver à un chiffre totalement extravagant. Il conclut qu'il n'y a pas de chiffres précis sur le nombre de personnes qui ont perdu leur emploi, en travaillant à Genève, et émargeant au chômage sur Vaud, en France ou ailleurs, car ils ne le calculent pas.

Le commissaire constate que c'est la première fois, en 4 ans, que M. Longchamp élude une question. Le CE vient de dire qu'à Genève, il y a un dynamisme et que des milliers d'emplois sont créés. Il relève que certains sont occupés par des personnes résidant en France et sur Vaud. Lorsqu'il y a du chômage, il remarque qu'il n'y a plus de moyen statistique de savoir d'où vient ce chômage. Le dernier chiffre qu'il a eu, concernant l'Ain et la Haute-Savoie, est celui de 4000 personnes qui ont perdu leur emploi à Genève. Il demande alors s'il y a un moyen statistique de se rendre compte qu'effectivement Genève a perdu un nombre similaire d'arrivées au chômage, s'il y a un moyen de voir que les flux concordent ou s'il y a une distorsion.

M. Longchamp souligne un problème dans le raisonnement du commissaire, lequel part de la prémisse que l'économie est assez logique dans son mode de fonctionnement. Pour le chômage, il y a une arrivée de 2000 personnes par mois, soit un chiffre haut, à relativiser toutefois, sachant que le chiffre le plus bas connu ces dix dernières années était de quelque 1500 arrivées mensuelles. Il ajoute que les sorties étaient de 1700, le mois dernier. Il ne peut ainsi pas additionner en permanence ceux qui sont au chômage, puis additionner ceux qui sont sur Vaud ou France ou ailleurs.

Ils ont constaté, de manière certaine, que les licenciements collectifs, qui ne représentent même pas 5% des arrivées au chômage, touchent principalement l'horlogerie, avec 50% d'emplois de Genevois et 50% de

non-Genevois. Cela est logique, sachant où l'horlogerie a recruté ses employés. La seule question importante est de savoir combien il reste d'emplois à Genève et combien il y en avait il y a une année. Il y en a 270 000, selon les statistiques moyennes, et il ajoute que l'Ocstat publie régulièrement ce chiffre.

A la question du commissaire qui souhaite connaître le nombre de mises au chômage, pour un mois, y compris celles concernant les personnes qui n'habitent pas Genève, M. Longchamp relève que certaines personnes sont licenciées et ne vont pas se présenter au chômage.

Le commissaire inverse la question et demande dans quel cas ces chiffres sont pris en compte, pour avoir une vision claire de l'emploi à Genève. M. Longchamp pense qu'il faut se demander combien il y a d'emplois actifs à Genève. Il peut donner le nombre d'emplois occupés à Genève, à la fin des mois de mars 2008 et 2009, calculés par l'Ocstat.

Un commissaire (R) rappelle que Genève a été un lieu d'exception, qui a créé énormément d'emplois en quelques années, en chiffres absolus. Par contre, le nombre de chômeurs n'a pas vraiment baissé et nombre de Vaudois et de Français sont venus travailler à Genève. Vu la récession actuelle, il faut connaître le nombre de tous les chômeurs issus de la région genevoise, et non seulement des chômeurs habitant à Genève, pour pouvoir déterminer l'ampleur de cette récession. Cela va permettre de revoir, à la baisse ou à la hausse, l'avenir économique de Genève. Il soutient donc la demande d'informations formulée par son collègue, qui lui semble tout à fait pertinente.

M. Longchamp annonce qu'il donnera la dernière statistique du nombre d'emplois. Il donnera les chiffres de la fin des mois de mars 2008 et 2009, ainsi que le nombre de chômeurs à la fin des mois de mars 2008 et 2009.

Un commissaire (S) revient à la problématique de l'assurance et demande quel est le nombre d'assurés menacés par les mesures de l'article 64a LAMal.

M. Longchamp répète que 2/3 des assurés sont affiliés à des assurances qui avaient signé l'accord et que, pour le tiers restant, certaines assurances n'ont pas signé, car leur politique consiste de toute façon à ne pas appliquer ledit article 64a LAMal. Le Groupe Mutuel a renoncé à cet accord, mais n'a pas pour autant mis des gens sur l'article 64a LAMal depuis lors. Il note qu'il y a quelque 12 000 personnes en état de préavis de non-paiement de leurs primes d'assurance-maladie.

RAPPORT COMPTES 2008 DU DEPARTEMENT DE LA SOLIDARITE ET DE L'EMPLOI

Commissaires délégués: MM. Christian Bavarel et Eric Bertinat

Assistent pour le Département de la solidarité et de l'emploi:

- LONGCHAMP François, Conseiller d'Etat
- GOUMAZ Christian, secrétaire général
- PALLY Laurent, directeur financier

Procès-verbaliste : Mme Marianne Cherbuliez

En préambule, les commissaires-délégués soulignent que, comme à son habitude, le DSE est dans la cible prévue par le budget et que, comme à son habitude également, le département a apporté tout les renseignements demander.

Que le département soit ici remercié pour sa collaboration et pour l'engagement au service de notre collectivité de l'ensemble de ses collaborateurs.

Notre travail est dans ce département un peu particulier : Il s'agit en quelque sorte d'un bilan avant la crise et, par ailleurs, des derniers comptes de cette législature. En effet, pour les prochains comptes, il y aura peut-être des changements de périmètres, dans ce département comme dans d'autres. De plus, le prochain budget sera à mi-chemin entre cette législature et la suivante ; il s'agit donc aujourd'hui de faire une photographie qui va servir de référence dans plusieurs secteurs. Il convient, dès lors, de la faire au mieux.

Il faut noter que les principaux changements de l'année écoulée ont été :

Solidarité

- suppression des doublons Ville-Etat en matière de subventionnement et de contrôle des institutions sociales, en garantissant le montant total des appuis publics qui leur sont accordés (loi adoptée en novembre 2006, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008) ;
- refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées, en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) regroupant autour d'une structure commune des ateliers et des institutions publiques (loi adoptée en mai 2007, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008) ;

- intégration de la Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) dans les EPI (1^{er} septembre 2008) ;
- mise en place en mars 2008 de la commission d'indication dans le domaine du handicap permettant d'orienter efficacement les personnes en situation de handicap vers les structures les plus adaptées à leurs besoins ;
- enquête de domiciliation dans le domaine des prestations complémentaires AVS/AI ayant abouti à 11 plaintes pénales, 132'000.- francs de prestation interrompues sur l'année 2008 et 529'760.- francs de remboursement réclamés pour des prestations injustement perçues.

Emploi et relations du travail

- dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir au 1^{er} janvier 2008, mise en œuvre des coordinations intra et interdépartementales au niveau des services et offices concernés ;
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension de CCT.

Aéroport international de Genève (AIG)

- adoption d'un Plan directeur 2007-2011 pour l'AIG, prévoyant l'extension et le développement du terminal principal (début des travaux septembre 2007) ;
- inauguration d'un nouveau satellite en novembre 2008 et poursuite du chantier de l'AIG.

Ports Francs et entrepôts de Genève

- Réformes de la gouvernance des Ports Francs et Entrepôts de Genève SA comprenant une réduction sensible de la taille de son conseil d'administration (juin 2006), entrée en vigueur en 2008 ;

Plan de mesure

- l'intégralité des mesures adoptées par le Conseil d'Etat dans ses plan P1 et P2 et qui relèvent du département ont été mises en œuvre.

Département de la solidarité et de l'emploi

L'énorme changement que la législature actuelle a amené était lié à un élément central, soit le constat que, face à la crise de l'emploi, s'il n'y avait pas une continuité entre les politiques de lutte contre le chômage, à l'OCE, et les politiques d'aide sociale, à l'HG, et si une tutelle politique identique ne leur était pas mise, il y aurait toujours les mêmes effets, soit ceux consistant à considérer que, dès lors qu'une personne sortait de l'OCE, le problème était réglé, alors que, si la personne sortait de l'OCE et rentrait à l'HG, le problème n'était pas réglé, bien au contraire. La stratégie a été de faire converger les politiques de lutte contre le chômage et les politiques d'intégration et d'aide sociale. C'est ainsi qu'il a annoncé que l'objectif de la prochaine législature, tel que le CE dans son ensemble le conçoit actuellement, est de poursuivre la réforme réalisée dans la politique d'intégration sur les premiers mois de chômage, pour maintenant l'opérer sur les processus d'aide aux chômeurs en fin de droit, soit le RMCAS. Il mentionne également les prestations complémentaires familiales, pour sortir de l'ASOC des gens qui n'ont aucun problème d'intégration autre qu'une modestie des moyens financiers à disposition, en raison de faibles salaires et/ou de charges importantes.

Solidarité

Regroupement des institutions spécialisées dans le domaine du handicap pour mineurs au DIP et pour adultes au DSE (lettre a, page 4)

Il y a effectivement eu des changements, en ce qui concerne les structures pour handicapés mineurs, qui devaient être rattachées au DIP, lequel s'occupe des mineurs. Le DSE s'occupe de la partie adulte. Il note que les institutions SGIPA, Clair Bois et Ensemble, qui avaient des établissements pour mineurs et pour majeurs, se trouvent maintenant sous une double tutelle.

Impact financier

Dès le départ, avant même que la LIAF ne soit en vigueur, il a été considéré que les règles applicables, notamment en matière de communication, étaient inédites. Cela a nécessité une coordination au sein de l'administration.

Sous l'angle des subventions globales de l'Etat, il n'y a pas eu d'impact.

EMS et EPH (lettres b et c, page 4)

Il y a eu un budget quadriennal, dès le début de la législature, en ce qui concerne les EMS et EPH.

Cette réforme, relative au remplacement de la LEMS par la LEPA (laquelle n'est pas encore votée), aura des impacts financiers importants. Certaines sommes pourraient être dévolues de façon plus active à la mission de ces EMS, plutôt qu'à des problématiques immobilières notamment.

Revenu déterminant unique (RDU) (lettre f, page 4)

Le RDU a été introduit partout, à une exception près : les allocations logement, qui ne dépendent pas de ce Département.

Concernant les allocations logement, pour des raisons tenant à la politique du logement et à la volonté des responsables du service, ces derniers voulaient avoir un système en année N.

Pour les subsides, la référence est l'année N-1, sauf si la personne démontre qu'elle a plus de 20% de variation, au niveau de ses revenus, auquel cas l'année N est prise en compte.

Suppression des suspensions d'assurances pour les assurés insolvables, en attendant l'instauration d'une base légale fédérale (lettre j, page 4)

Cette suppression est toujours d'actualité, puisqu'il n'y aura probablement pas de changement de la loi fédérale avant janvier 2010. Il ajoute que le Groupe mutuel a signé cet accord contractuel la première année, mais n'a pas résigné la seconde année.

Refonte de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées en vue de la création des établissements publics pour l'intégration (EPI) (lettre k, page 4)

Il avait été indiqué que ce serait une énorme réforme, qui a concerné nombre d'institutions. Ce projet a été fort motivant et il y a eu une dynamique d'expansion durant 1.5 ans à 2 ans. Ce rythme d'expansion ne va pas être éternel ;

La question qui se pose est : quelle culture d'entreprise ?

Emploi et relations du travail

Travail au noir (lettres r et suivantes, page 5)

M. LONGCHAMP répond, très honnêtement, que le travail au noir est la réforme sur laquelle il y a eu le plus d'insatisfaction de sa part.

Il note que l'OCIRT doit maintenant concentrer son travail sur les relations du travail et sur le travail au noir. Il a proposé, avec M. CRAMER, de rattacher la division environnement de l'OCRIT au DT, à la Direction générale de l'environnement. Cela est effectif depuis le 1^{er} mars. Il répète qu'il souhaite, ces prochaines années, centrer prioritairement l'OCIRT sur ces deux missions précitées, non plus sur sa mission première originale, à savoir la sécurité au travail, qui est devenue une activité routinière, selon lui.

Concernant le travail au noir, il indique qu'il n'est pas possible de défendre la solidarité sociale, sans garantir aux gens que le système est respecté. Genève n'était pas dans une bonne situation, de ce point de vue.

Les bilatérales ont fondamentalement changé les choses, car elles ont eu pour conséquence de fortement diminuer le travail au noir. Avant cela, les entreprises n'avaient pas d'autre choix que de demander des permis, qui leur étaient le plus souvent refusés, raison pour laquelle elles employaient souvent du personnel au noir. L'intérêt économique, pour une entreprise, d'avoir un travailleur au noir, s'est transformé en risque. Le serveur employé au noir nécessitait d'avoir une double comptabilité, soit aussi d'encaisser son salaire au noir, pour ensuite pouvoir le payer.

Il admet que le nombre des frontaliers a augmenté, mais il croit que cela s'est surtout fait au détriment du travail au noir.

Les CCT (point w, page 5)

Il y avait 3 CCT étendues, avant les bilatérales, il y en a maintenant 26, couvrant nombre de secteurs et 44% des salariés genevois.

Chômage et RMCAS (lettre x, page 5)

La prochaine réforme, durant la prochaine législature, sera celle du RMCAS. Le dispositif se situant en quelque sorte entre l'aide sociale revisitée et la loi contre le chômage, il faut définir une stratégie. Parmi les 1400 personnes concernées, il faut trouver des critères, pour déterminer celles qui feront l'objet d'un coaching important, parce que cela en vaut la peine ; il faudra rediriger les autres vers l'aide sociale classique.

Certaines personnes qui sont au RMCAS auraient bénéficié d'un reclassement, si les emplois de solidarité avaient existé à ce moment-là.

Le Département a tenu ses budgets, de façon quasiment sans précédent historique. Les bons résultats sur l'HG ne constituent qu'une partie de l'explication. Le service de l'assurance-maladie est sous contrôle et le service des prestations complémentaires est dans une situation budgétaire très correcte, malgré une augmentation importante des demandes et sans personnel supplémentaire.

Les résultats financiers globaux sont de 69 mios.

Il y a 68 701 387 F de moins sur les charges et 67 315 505 F de plus sur les revenus.

Les 12 147 161 F, sous impôts, sont les recettes provenant du droit des pauvres.

Néanmoins, il y a un résultat pour lequel les charges sont largement inférieures au budget et les revenus supérieurs, cela essentiellement en raison de dédommagements fédéraux, pour les prestations complémentaires notamment, du loyer variable des Ports Francs et surtout de l'Aéroport international de Genève, qui a connu un bénéfice, l'an dernier, supérieur aux bénéfices cumulés des 30 dernières années.

Hospice général

Discussion de la commission

Audition de MM. Martin-Achard et Levrat

Le commissaire rapporteur indique qu'avec le bonus de 30 mios annoncé par l'Hospice général (ci-après : HG), ils n'avaient pas beaucoup de points à investiguer, au niveau du résultat comptable. Le constat de l'amélioration des comptes, durant ces dernières années, permet de voir qu'au sein de l'HG, nombre de questions qui posaient problème ont été réglées. En 4 ans, l'HG est passé des chiffres rouges aux chiffres noirs, avec un boni substantiel pour 2008. Ce boni a été permis grâce à l'efficacité, au traitement plus rapide des dossiers, mais aussi à la bonne forme de l'économie, qui a eu pour conséquence une baisse du nombre d'usagers. Ainsi, les charges de l'HG ont diminué de 30 mios. Au niveau du fonctionnement, il constate que les charges de personnel ont été tenues. Les revenus du parc immobilier sont en hausse. Concernant le boni, l'HG restituera 25.2 mios à l'Etat et gardera 3.9 mios. Il signale que les commissaires rapporteurs ont évoqué de nombreux sujets, au-delà des comptes, puisque ces derniers méritaient peu de questions. Il note que, pour 2009, les effets de la crise ne se font pas encore sentir directement à l'HG, puisque le chômage sera absorbé par le Département, dans un premier temps.

Ils se sont inquiétés de la problématique des personnes de plus de 50 ans, qui ont souvent de la peine à retrouver du travail. Il a cité l'exemple de Cité senior, qui est un atelier qui aide ces seniors à retrouver du travail. Il explique qu'ils ont discuté des choix de politique sociale. Ils ont abordé la problématique du RMCAS et il leur a été dit que certaines personnes, qui sont au RMCAS, peinent à en sortir. Là, la politique de réinsertion semble plus problématique. Ce sera un des thèmes de la prochaine législature. Concernant la surveillance des dossiers des personnes qui ont recours à l'HG, il signale 2333 décisions, chiffre qui est à relativiser ; elles concernent les refus d'aide, les arrêts ou réductions d'aide et les sanctions. Il conclut qu'un gros effort a été fait afin que l'aide sociale soit accordée aux personnes qui y ont droit, et que ceux qui en abusent soient sanctionnés. Enfin, il indique encore qu'une antenne SCARPA avait été mise sur pied lors de l'adoption de la nouvelle loi, puis supprimée à la fin de l'année 2008. Les personnes qui ont eu des difficultés ont été orientées vers l'HG.

M. Martin-Achard remarque que tout a été dit et qu'il n'a pas de commentaire à ajouter.

M. Longchamp annonce qu'il adressera une note aux commissaires, dès qu'il le pourra, concernant les questions liées aux chiffres du chômage. Il indique qu'il vient de recevoir un appel téléphonique au sujet du projet du CF de fédéraliser les aéroports. Ce dernier, compte tenu de la situation, a finalement décidé de renoncer à ce projet et de ne même pas proposer cette option au Parlement.

RAPPORT COMPTES 2008 DE L'HOSPICE GENERAL

Commissaires délégués: MM. Christian Bavarel et Eric Bertinat

Les commissaires ont été reçus par :

- M. Longchamp François, Conseiller d'Etat,
- M. Martin-Achard Pierre, président du Conseil d'administration de l'Hospice général,
- M. Levrat Bertrand, directeur de l'Hospice général,
- M. Goumaz Christian, secrétaire général,
- M. Pally Laurent, directeur financier,
- M. Mathieu Rémy, directeur financier de l'Hospice général

1. Présentation des comptes 2008

Les très bons résultats comptables 2008 de l'Hospice Général (HG) sont aux commissaires délégués ce que sont les trains qui arrivent à l'heure aux journalistes : il n'y a pas matière à rédiger un long article. Ou, pour ce qui nous intéresse, rédiger un long rapport sur les comptes eux-mêmes. Les commissaires en ont profité pour se pencher plus longuement sur l'aspect politique du travail de l'HG.

En effet, depuis quatre ans, les comptes de l'HG sont passés des chiffres rouges (2006) à un léger boni en 2007, puis à un résultat positif de près de 30 millions pour 2008. Bien évidemment, l'incroyable dynamisme économique de ces deux dernières années comptables est pour beaucoup dans ces chiffres noirs.

Des efforts ont été réalisés à l'interne aussi. Il y a eu des réformes importantes au sein de l'HG : la gestion des dossiers et le suivi des personnes à l'aide sociale (ASOC) ont permis de remettre plus rapidement ces gens dans le système économique normal. Il en est de même pour l'aide aux requérants d'asile (ARA)

Les mesures prises entre 2005 et 2008 auront des effets positifs sur la crise évoquée. Personne ne peut savoir exactement ce que sera l'avenir, mais toutes les mesures prises maintenant permettront de limiter au maximum un désastre, qui aurait pu se produire si ces mesures n'avaient pas été prises.

Nous nous réjouissons de ces résultats, fruits d'une reprise en main, et il convient de saluer les efforts de tous ceux qui les ont permis.

2. Charges

C08 : 326'798 millions

Budget 08 : 364'947 millions

2.1 Prestations

Les principaux écarts entre comptes 2008 et budget concernent l'action sociale (+ 28.8 millions). Ces écarts sont dus à la baisse exceptionnelle du nombre d'usagers. En outre, les effets d'accélération dans le traitement des dossiers en attente de décisions AI ont permis de solder la problématique de créances AI et de générer plus de 10 millions de produits exceptionnels.

Les conséquences de la nouvelle loi sur l'asile a, quant à elle, pénalisé les comptes de 10,5 millions (reports de charges de la Confédération sur les cantons).

2.2 Fonctionnement

Les charges sur le personnel sont tenues et permettent une diminution de 8,5 millions par rapport à 2007. Les autres charges d'exploitation sont aussi inférieures au budget de 1,3 millions. A noter une amélioration du parc immobilier de rapport de 1 million, soit une hausse de 36% depuis 2005.

2.3 Restitution de subventions à l'Etat de Genève

En application de la directive du Conseil d'Etat relative à la thésaurisation de subventions, le boni fait l'objet d'une répartition. Un montant de 25,2 millions est restitué à l'Etat. L'HG est autorisé à garder un montant de 3,9 millions.

2.4 Et IPSAS ?

Les comptes de l'institution sont établis selon les nouvelles normes comptables IPSAS, hormis la réévaluation des biens immobiliers qui interviendra en 2010. En effet, dans le rapport financier annuel, en annexe aux états financiers, en page 31, figure la liste de l'ensemble des immeubles et de leur valeur, laquelle avoisine les 500 millions. Ces informations n'ont pas encore été intégrées au bilan, puisque cela se fera au même rythme que pour l'Etat, soit dans les comptes de 2010.

Les Etats financiers ont tous été retraités afin de permettre les comparaisons d'un exercice sur l'autre.

2.5 Des mesures qui ne sont pour autant des « mesurette » !

Un représentant de l'Hospice général souligne certaines mesures, certes invisibles par rapport à la prestation donnée aux usagers, mais non sans importance. A titre d'exemple, il signale que les contrats avec les fournisseurs

ont été renégociés. Il ajoute que la rationalisation des achats a été possible grâce à une collaboration intense avec la centrale d'achats de l'Etat.

Un représentant de l'Hospice général mentionne les démarches faites auprès des régies, dans le but de déménager le siège de Rive et de regrouper divers services. Il note qu'il n'est pas idéal, par exemple, que les services financiers ne soient pas réunis en un seul et même lieu.

Un représentant de l'Hospice général indique que l'application de la mesure 21 est importante. Il cite l'opération « bike to work », incitant les collaborateurs à venir à vélo sur leur lieu de travail.

Il constate que l'HG est aujourd'hui capable de faire des choses plus qualitatives et créatives, car nombre de ses problèmes structurels ont été réglés.

Par rapport à la page 27 du rapport financier annuel, en matière d'avances AI, il annonce que la question des actifs toxiques a été travaillée, afin d'en diminuer le volume.

2.6 Parc immobilier

Le conseil d'administration de l'HG applique avec détermination une nouvelle politique sur le parc immobilier de rapport. Certaines critiques, qui existaient il y a 4 ans, n'ont donc aujourd'hui plus de raison d'être.

Ce bilan positif renforce l'HG face à la crise. Il note que la confiance en l'institution (et à l'intérieur même de l'institution) lui permet d'être plus réactive et proactive. Il espère que la confiance est également rétablie avec le GC.

A un commissaire qui demande s'ils vont garder la propriété de toutes les entreprises qu'ils vont transférer, M. Levrat répond par l'affirmative. Il explique que des dispositions testamentaires empêchent, pour nombre d'immeubles, d'en transférer la propriété.

M. Longchamp remarque que ces clauses sont bien rédigées *ad aeternam*, mais ne sont pas opposables éternellement. Dans une disposition testamentaire, la personne ne peut émettre des souhaits qu'elle n'aurait pas été en mesure de réaliser si elle était restée vivante. Il pense notamment à la possibilité de réaliser des expropriations, malgré certaines clauses testamentaires.

3. Aide sociale (ASOC)

400 nouvelles demandes parviennent à l'aide sociale chaque mois. 260 demandes mensuelles d'aides débouchent sur une prestation financière. En 2008, plus de personnes sont sorties du système que de personnes n'y sont entrées, puisqu'il y a environ 300 sorties par mois. A noter une légère augmentation des dossiers non financiers ainsi que des dossiers du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). La nouvelle loi sur le chômage

n'a pas produit des impacts importants, en aval sur le RMCAS ; 40 personnes par mois, issues du chômage, entrent au RMCAS, soit moins que prévu.

Ces deux dernières années, il y a eu 1'000 dossiers financiers de moins à l'ASOC, ce qui est considérable en termes de coût (un dossier a un coût moyen de 26 000 F).

En ce qui concerne l'année 2009, il ne devrait pas y avoir d'augmentation exceptionnelle du nombre de nouvelles demandes, sauf pour les personnes qui n'ont pas droit au chômage. Elles sont attendues pour 2010 et 2011, lorsque les gens arriveront en fin de droit, au chômage. Un représentant de l'Hospice général remarque que suite à une crise économique, il est à prévoir une augmentation du nombre des bénéficiaires de l'HG et qu'en cas de reprise économique, ce nombre stagne, mais ne baisse pas vraiment.

La problématique des plus de 50 ans

Pour les plus de 50 ans, les raisons de sorties du RMCAS se résument quasiment à une seule cause, à savoir la retraite.

Les collaborateurs de l'ASOC consacrent beaucoup d'énergie pour les moins de 25 ans. Il est plus difficile de trouver une dynamique pour une personne de plus de 50 ans qui puisse l'aider à se réinsérer.

Un représentant de l'Hospice général note qu'en 2008, l'HG a développé, avec *Cité Seniors*, un atelier pour les plus de 50 ans, pour refaire un CV, se remettre sur le marché de l'emploi, etc. A cet âge, la personne a encore des années de travail devant elle, jusqu'à la retraite.

Il faut aussi s'interroger sur le choix des politiques sociales à mener, pour les personnes plus âgées, pour lesquelles l'ASOC devient une sorte de pont vers la retraite. Il reconnaît que, pour la personne qui est à 18 mois de la retraite, l'ASOC ne va pas s'acharner pour lui retrouver un travail.

Nouvelle stratégie d'insertion pour les RMCAS

Qui, parmi ces 1413 personnes, sont objectivement capables de retourner sur le marché du travail ? C'est sur ces personnes-là qu'il convient de porter tous les efforts. Le chef du DSE pense qu'il faut aussi avoir un raisonnement inverse, sur les personnes dont ils savent qu'elles ne retourneront pas sur le marché du travail. Il cite le cas maximal rencontré, soit celui d'une personne qui se trouve dans le dispositif (chômage, emploi temporaire, RMCAS) depuis 14 ans et pour laquelle, quoi qu'il soit fait, il faut considérer qu'elle fait partie de ce que la société doit accepter comme réponse solidaire, car elle ne travaillera jamais.

Un commissaire se demande si certaines personnes bénéficiant du RMCAS ne pourraient pas obtenir une subvention ou un financement étatique pour leur activité, laquelle est non rentable (par exemple, les intermittents du spectacle). Il cite également l'exemple d'un artiste qui a vécu 10 ans de

RMCAS puis a fini par percer et vend aujourd'hui ses œuvres à des prix exorbitants. En France, il aurait sans doute obtenu une aide conséquente, dès le début.

M. Longchamp note que cela sera l'un des thèmes de la prochaine législature, soit de savoir quelle politique d'insertion il faudra adopter et quelles réformes seront nécessaires pour dynamiser les bénéficiaires du RMCAS. Un représentant de l'Hospice général ajoute que parmi les 6000 personnes qui sont à l'ASOC, il y a aussi celles qui ont un dernier bout de chemin à faire vers l'insertion professionnelle.

M. Longchamp ajoute que certaines personnes devraient être à l'AI, mais n'y sont pas, car au moment de rentrer dans le dispositif, elles ne remplissaient peut-être pas les critères de l'AI et les remplissent maintenant. Il cite l'exemple de certains toxicomanes, pour lesquels la contre-prestation exigée dans le RMCAS ou les contrats d'aide sociale, est juste de s'assurer qu'ils se lavent. Dans pareil cas, les personnes devraient être à l'AI, car elles sont invalides, dans le sens qu'elles sont incapables d'évoluer en société sans un appui extérieur.

Un commissaire demande pourquoi, depuis 2004, les dossiers RMCAS sont en constante augmentation ?

Un représentant de l'Hospice général pense que les personnes qui arrivent au RMCAS sont probablement moins dynamiques que celles qui arrivent à l'ASOC. Il conclut que les gens entrent dans le RMCAS, mais en sortent peu. Il rappelle qu'en 2005, la modification du délai-cadre au chômage a engendré une augmentation des personnes au RMCAS. Cela explique le pic de 2006.

SCARPA

L'antenne qui servait à accompagner les personnes durant le changement législatif a été supprimée. Mais aucune hausse spécifique n'a été constatée. Il n'y a pas d'indication laissant penser que c'est un facteur particulièrement péjorant. Ce changement législatif n'a pas eu d'impact significatif sur l'ASOC.

M. Longchamp signale que la possibilité a été donnée de faire des entretiens individuels de chaque cas, sur place, avec des assistants sociaux formés pour cela. Ils ont constaté que s'il était clairement dit qu'un appui était donné pour que les gens se remettent en selle, ils le comprenaient comme tel et que, s'il leur était dit que c'était un appui sans fin ni limite, ils le comprenaient également comme tel. Ainsi, le nombre de gens entant à l'ASOC a été bien inférieur aux prévisions.

4. Aide aux requérants d'asile (ARA)

Le canton de Genève reçoit 5.6% des personnes demandant l'asile en Suisse. Les chiffres sont passés de 999, en janvier, à 1'317 en décembre 2008. Dans le dispositif actuel, il y a environ 1'000 personnes qui ne devraient plus être suivies par l'HG, mais qui occupent pourtant encore des appartements ou des chambres, même si elles ne reçoivent plus d'aide financière.

Il y a aujourd'hui 4'300 personnes dans le dispositif. Il y en avait moins de 4'000 à la fin de l'année 2007 et plus de 5'000 suite à la crise Bosnie-Kosovo. En mars 2009, le chiffre est de 4'500 et la prévision pour la fin de l'année est de 4'500 à 4'700.

Un représentant de l'Hospice général ajoute que cela fait 4 ans qu'il y a une diminution du personnel à l'ARA, par non-remplacement du personnel partant. Il est maintenant demandé au personnel en place de faire face à cette urgence.

Dans des centres collectifs, les personnes qui, jusqu'alors, avaient une chambre individuelle, doivent maintenant être à 2 par chambre. Cela change la dynamique, même si les chambres étaient prévues pour cela. La Confédération avait affirmé que l'armée assumerait une hausse significative de demandeurs d'asile. Rien de cela n'a été fait. Genève est ainsi le 8^{ème} canton à avoir ouvert un abri PC.

5. Enquêtes et autres décisions

2'333 décisions ont été rendues par l'ASOC. Cela a engendré une augmentation également du nombre des oppositions formulées par les usagers et la nécessité, pour l'HG, de renforcer son service juridique. Ces décisions concernent des décisions de sanctions, de refus d'aide, d'arrêt d'aide ou de réduction d'aide. Ce sont des décisions administratives formelles, rendues sans enquête préalable. Toute décision de l'HG est soumise à recours, que ce soit un refus ou une acceptation d'aide.

Un représentant de l'Hospice général explique que des enquêtes sont faites systématiquement à l'ouverture d'un dossier, pour les personnes qui n'ont pas été connues de l'HG sur les 2 dernières années. Les enquêtes partielles, introduites en 2008, portent sur tous les dossiers qui ont plus de 2 ans et se réfèrent à toutes les bases de données de l'Etat.

Enfin, il annonce que les plaintes pénales découlent des enquêtes partielles ou plus complètes.

Un représentant de l'Hospice général admet qu'il arrive que des décisions sur opposition soient cassées au Tribunal administratif, mais ajoute que cela est extrêmement rare, ce qui montre que le travail est bien fait en amont. Il indique encore qu'un représentant de l'Hospice général, en tant que directeur général de l'institution, est l'organe de réexamen interne.

M. Longchamp pense qu'il convient de voir ce qui est qualifié de décision, pour pouvoir correctement apprécier ce chiffre de 2'333 décisions. A titre d'exemple, il annonce que le SPC rend 150'000 décisions par an, chaque décision de remboursement de frais médical, notamment, étant techniquement une décision. Souvent, cela correspond juste à un constat de travail bien fait.

Département de l'économie et de la santé

Discussion de la commission

Audition de M. Unger

Le commissaire rapporteur indique que les commissaires rapporteurs ont passé en revue des sujets qui sont souvent récurrents. Il y a notamment le service des autorisations de patentes, pour lequel la situation semble toutefois se dénouer un peu. Ils ont évoqué les services rendus, ou non, par les taxis. Ils espèrent trouver une solution, sur la base d'un nouveau PL.

Il annonce que la Commission de contrôle de gestion s'est penchée sur la question du tourisme. Il y a une volonté de clarifier les structures et M. Unger a convaincu Genève Tourisme de diminuer son budget, vu la conjoncture actuelle. Il cite un article de ce jour, dans lequel M. Jobin se plaint des recettes du tourisme et pense que, s'ils devaient encore réduire leurs budgets, il faudrait imaginer d'avoir recours à la participation des pouvoirs publics. Il aimerait que l'article soit mis en annexe au procès-verbal. Cet article est annexé au rapport, en tant qu'annexe 1. Le rapporteur se dit frappé par ces déclarations, qui vont à l'encontre de tous les travaux actuellement entrepris par le GC. Genève Tourisme touche des sommes d'argent importantes, par la taxe sur le tourisme. Il qualifie ces déclarations de M. Jobin comme étant inadmissibles.

Concernant la Direction générale de la santé, les questions se sont centrées sur l'action de la vaccination HPV, qui a représenté un grand succès. La question des hospitalisations hors canton a également été abordée et il note que ce domaine est difficile à prévoir et à planifier.

Il annonce, par rapport à la DGCASSRS, qu'il s'agit surtout d'une mise en place conceptuelle, pour l'instant, plutôt que pratique. (Voir Organigramme)

Le rapporteur indique qu'il y a eu une discussion sur la thésaurisation de 21 millions de la FSASD, laquelle avait été mise à jour par un rapport de l'ICF, qui portait sur 2007 essentiellement. Le président de la FSASD leur a dit qu'un remboursement de 9 millions de thésaurisation avait été opéré et qu'il restait ainsi un solde de quelque 11 millions. Il y a donc un débat sur l'utilisation de ce solde, qui provenait en partie de la fusion d'anciennes associations. Il leur a été garanti qu'il n'y avait pas d'impact fiscal sur la liquidation de la fondation, ce qui a rassuré les commissaires. Le président a dit qu'il voudrait utiliser ce solde de thésaurisation pour financer la mise en place du réseau de soins et créer les postes supplémentaires que celle-ci impliquerait. Cela devra

donner lieu à un débat, selon lui. Il est aussi question, dans le cadre du réseau de soins, de transferts de postes des HUG à la FSASD, notamment des assistants sociaux. Il a donc une préoccupation, concernant l'utilisation d'un solde de thésaurisation, pour la création éventuelle de nouveaux postes.

M. Unger relève que les comptes du Département sont bons et que les dépenses de personnel sont largement maîtrisées, vu le non-dépensé d'un million. Il indique que des postes ont été laissés vacants, notamment à la Direction générale de la santé, afin que sa nouvelle directrice puisse définir des compétences, donc des profils et des cahiers des charges, avant d'engager de nouveaux collaborateurs. Les dépenses générales sont maîtrisées, il y a un non-dépensé fort important. Les subventions sont à la hausse, en raison uniquement du 13ème salaire et de l'indexation.

S'agissant de la FSASD, il a demandé à la direction et au président du conseil d'administration de la fondation de faire parvenir un courrier aux commissaires, lequel répond en partie à leurs questionnements. Il n'a pas trouvé satisfaisant de recevoir un rapport de l'ICF concernant les années 2006 et 2007 au moment de discuter des comptes 2008. Il note l'entrée, depuis le premier janvier 2009, de la FSASD dans le système du cash-pooling, ce qui fait que la réserve est déduite de la dette de l'Etat, en continu. Il note que le CE proposera probablement la transformation de la FSASD, fondation de droit privé, en un établissement public autonome. Il ajoute que le contrat de prestations prévoit déjà la rétrocession de 75% des non-dépensés à l'Etat, comme cela a été décidé pour la majorité des établissements publics autonomes.

Concernant le réseau de soins, il entend que le rapporteur s'inquiète de son éventuel coût supplémentaire. Il ne pense pas qu'il faille craindre cette augmentation, mais plutôt la considérer comme un choix, lié à une volonté populaire, du GC et du CE, de mettre moins les gens en EMS et de les maintenir désormais le plus longtemps possible à domicile. Ainsi, la construction planifiée de certains EMS ne va peut-être pas devoir se réaliser. Il va y avoir des flux financiers entre le réseau de soins et le secteur des EMS et entre le réseau de soins et les hôpitaux, s'agissant des assistants sociaux. La pyramide des âges va être cylindrique, d'ici à 20 ans, et il va donc falloir avoir plus de moyens à disposition pour les personnes plus âgées et en perte d'autonomie. Il conclut qu'il y aura des augmentations et que, s'il le faut, ils viendront avec des demandes de budgets devant la Commission des finances. Il note encore l'inconnue du financement des soins de longue durée, dont font partie les soins à domicile. Il relève que la responsable fédérale chargée de l'application de ce projet ne sait pas encore elle-même comment les choses

vont se faire. Il y a des incertitudes, qui ne devraient pas perdurer. Ainsi, la responsabilité est ici partagée et n'incombe pas au seul Département.

Parmi les mesures proposées pour contenir les coûts, toutes visent à modifier les financements, aucune ne s'atelle réellement au coût de la santé. Enfin, il signale que, depuis plus d'une année, les cantons ont proposé à la Confédération de disposer d'outils de planification sanitaire. Il remarque que Genève a 2.5 fois plus de médecins qu'ailleurs. Afin de gagner leur vie, il est dès lors assez logique que les soins de ces médecins coûtent bien plus cher que s'il y avait deux fois moins de médecins. Si cet outil de planification était installé, il serait possible de dire aux médecins qu'ils doivent travailler plus et de leur en donner la possibilité, car ils n'auraient alors pas 2.5 fois plus de confrères que la moyenne suisse.

Questions des commissaires et réponses

Un commissaire (UDC) demande si, au terme de l'année 2008, le marché économique de Genève a été analysé par ce département, celui de M. Longchamp ou plus généralement par le CE, en ce qui concerne l'impact des investissements décidés sur l'économie locale. Il souhaite savoir si ce sont vraiment les entreprises genevoises qui ont bénéficié de ces investissements et demande si la vision de la situation, par le CE, est juste dans le plan de relance, en investissant dans des grands et plus petits chantiers, et si cela va permettre de tenir, face à la crise, qui va durer quelque 2 ans certainement. Enfin, il demande si une analyse des investissements consentis par le CE en 2008 est menée et si ceux-ci ont vraiment bénéficié aux entreprises locales.

M. Unger répond par l'affirmative et précise qu'il faudra étudier cela avec M. Muller. Il cite des cas d'ouvertures de bureaux d'entreprises étrangères à Genève, afin de pouvoir soumissionner. Il relève toutefois que cela n'est pas problématique, puisque lesdites entreprises payent alors leurs impôts à Genève, ce qui bénéficie ainsi à l'économie locale. Il note que le bâtiment est allé bien, que le gros œuvre se porte encore bien, mais que le second œuvre va plus mal, car les gens hésitent maintenant à faire des travaux d'entretien ou de rénovation chez eux, par exemple.

Le plan de relance, comme le nomme le commissaire, n'est pas un plan de relance, car Genève n'est pas en mesure de relancer quoi que ce soit. Ils ont l'impression que c'est surtout un dispositif en faveur de l'économie et de l'emploi. Ils ont constaté que Genève a massivement sous-investi, ces 15 dernières années, en matière d'infrastructures. Il faut rattraper cela, au niveau des écoles, hôpitaux, transports publics, etc. Dans une perspective de sortie de crise, ils veulent profiter d'alimenter un secteur, qui pourrait être

exsangue d'ici peu de temps, si l'Etat n'investissait pas massivement pour sortir de la crise avec des infrastructures améliorant les conditions-cadres, axées sur des principes du développement durable. L'autre axe consiste à maintenir le pouvoir d'achat, notamment celui de la classe moyenne, des familles, par une baisse des impôts et ainsi une augmentation du revenu disponible desdites familles, pour soutenir la consommation.

Un commissaire (S) indique que le taux de rendement de la construction se situe entre 4 et 5% des investissements, ce qui n'est pas si mal. Il précise encore qu'il existe un fonds de rénovation LDTR de 10 mios, mais admet que les gens ne s'en servent pas forcément.

Un commissaire (Ve) constate que le mécanisme de report des crédits est très efficace. Il aimerait connaître les chiffres de ces reports de crédits de la ligne 31 et savoir ce qui va en être fait, en fin de législature. Il aimerait savoir quelle est la masse globale de ces reports de crédits.

M. Unger explique que le fait de savoir que le Département n'a pas besoin de tout dépenser, pour pouvoir redemander de l'argent l'an d'après, est un très bon plan. Il constate que, depuis que le report de crédit est autorisé, depuis 3 ou 4 ans, le non-dépensé du Département est chaque année un peu plus grand. Le report de crédit est bien sûr dépensé mais, comme ils avaient encore demandé un peu trop, la marge de non-dépensé s'est accrue. Il ne sait pas s'ils arriveront à mieux calibrer la demande en fin de législature ou au cours du temps. M. Ritter répond qu'actuellement, ce n'est plus comme avec l'ancien système, sous l'ancienne législature, dans lequel il y avait des cumuls. La demande est maintenant faite chaque année. Il y a eu une demande, pour les reports de 2007 sur 2008, mais il n'y en a pas encore eu concernant 2008 sur 2009. Enfin, il indique que, si tel devait être le cas, les reports du Département seraient de 2.4 mios.

RAPPORT COMPTES 2008 DU DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DE LA SANTE

Commissaires délégués: MM. Alberto Velasco et Edouard Cuendet

I. INTRODUCTION

Remerciements

Les deux commissaires aux finances qui ont auditionné le DES (le 27 avril 2009) tiennent à remercier pour leur disponibilité le Conseiller d'Etat Pierre-François Unger ainsi que ses collaborateurs. Les commissaires soulignent également la qualité de la documentation remise avant l'audition.

Présentation et remarques générales

Les comptes présentent :

1'103'391'281,23 F aux dépenses

69'839'670,21 F aux recettes

Toutes les données essentielles des comptes 2008 du DES, y compris la subvention aux HUG, sont contenues dans l'exposé des motifs rédigé par le Département dont un extrait est annexé au présent rapport. Les membres de la commission des finances sont invités à s'y reporter.

M. Unger rappelle les piliers les plus importants de la politique du DES, à savoir :

- le soutien, le maintien et le développement des conditions-cadres de l'économie dans une perspective de développement durable ;
- un système de santé économique, efficient et cohérent en garantissant l'accès aux soins et la promotion de la santé ;
- le développement des synergies existantes, notamment par le biais de clusters.

En ce qui concerne le système de santé, M. Unger relève que les coûts à Genève sont en augmentation de 4,8 % en 2008, même si les primes sont restées relativement stables. Cette augmentation est essentiellement liée au pôle ambulatoire comprenant les hôpitaux et les cliniques privées, aux laboratoires et aux médecins. L'effort doit donc être consenti par l'ensemble des acteurs. M. Unger fait également référence au développement du système E-Toile et à la collaboration avec le canton de Vaud et l'hôpital d'Annecy.

A propos de l'économie, M. Unger évoque principalement le PAV et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Dans la discussion, les éléments plus spécifiques suivants sont abordés :

II. DES

Dépenses générales

Un commissaire se félicite tout particulièrement de la diminution constante du poste des dépenses générales. Ce phénomène laisse à penser qu'il existerait des gisements d'économies toujours exploitables.

M. Unger évoque deux grands changements pour expliquer ces baisses : tout d'abord et principalement, le mécanisme de report de crédits, qui s'avère très efficace, et ensuite le transfert de la rubrique 31 à la rubrique 36. Il rappelle également le processus de rapatriement des dépenses générales vers le secrétariat général, en provenance des directions.

La Secrétaire générale rappelle que les dépenses excédant 20'000 F doivent être visées par le secrétariat général. Par ailleurs, l'internalisation du contentieux juridique a également été source d'économies. Elle conclut en disant que les sources d'économies ne sont toutefois pas infinies.

Service du commerce et Service des autorisations et patentes (SAP)

Les commissaires souhaitent faire le point sur la situation du service des autorisations et patentes qui a été intégré au Service du commerce. Ils relèvent que cette problématique dure déjà depuis de nombreuses années et espèrent qu'elle sera bientôt définitivement réglée. Un commissaire s'étonne de l'ampleur prise par ce dossier, en regard du nombre restreint de personnes qu'il concerne.

M. Unger rappelle que ce problème est le fruit d'un désintérêt des autorités qui se sont succédées pendant près de 20 ans. Il est donc difficile de résoudre cette situation en moins de trois ans.

La Secrétaire générale du DES ajoute que le SAP est maintenant véritablement intégré dans le Service du commerce, sur la base du principe de la poly-compétence, pour éviter notamment tout risque de corruption et pour fournir à chacun un travail plus varié. Elle assure que les patentes sont désormais à jour et que les collaborateurs bénéficient de la formation adéquate, d'un plan de charge et d'un contrôle-qualité. Il subsiste néanmoins quelques cas qualifiés de médico-sociaux qui doivent être traités et dont la résolution complète prendra encore du temps. Pour finir, la Secrétaire générale fait référence à une note du 20 avril 2009 intitulée « second point de situation du Service du commerce au 31 mars 2009 », qui a été adressée notamment aux membres de la commission des finances.

M. Unger rappelle qu'il s'agit d'un secteur sensible, dans la mesure où les 12 personnes concernées sont susceptibles d'engendrer des nuisances à plusieurs milliers de personnes et d'entreprises. Il convient par conséquent d'opérer avec circonspection.

Pour répondre à la question d'un commissaire au sujet des recettes à hauteur de 22'000'000 F, le Directeur financier expose qu'un montant de l'ordre de 16'800'000 F provient directement de l'impôt sur les casinos.

Concernant le travail des inspecteurs, la Secrétaire générale souligne que leur travail se déploie essentiellement en dehors des heures ordinaires de bureau, ce qui entraîne un système de compensation et a un impact sur le budget.

Le Directeur des affaires économiques est d'avis qu'une réflexion devra être menée sur le nombre de ces inspecteurs qui ne sont pour l'instant qu'au nombre de sept et doivent contrôler des milliers de commerces. A cela s'ajoute que le taux de rotation est très important (jusqu'à 40%).

M. Unger ne pense pas qu'il soit raisonnable de mettre un inspecteur derrière chaque usager. Toutefois, le petit nombre d'inspecteurs pose problème dans la mesure où ils sont désormais connus dans les commerces. Il imagine qu'il serait probablement mieux de pouvoir disposer de neuf inspecteurs.

Taxis

Un commissaire fait part de ses préoccupations à l'égard des conducteurs de taxi genevois et regrette la politisation excessive de ce dossier, la seule priorité devant être la qualité du service offert aux citoyens.

A cet égard, M. Unger rappelle que la Loi a fait l'objet d'au moins six révisions en 20 ans. Toutes les discussions démontrent les intérêts divergents au sein de cette catégorie professionnelle. Toujours est-il qu'un accord est intervenu, réunissant neuf partenaires sur dix, le dixième étant les taxis eux-mêmes. Il constate également que certaines décisions de justice rendent la loi impraticable, notamment celles du Tribunal administratif qui interdisent d'interdire les bonbonnes bleues. Au sujet des mesures de contrôles, M. Unger relève que les inspecteurs du Service du commerce sont souvent démunis face aux conducteurs de taxi, puisqu'ils ne disposent d'aucune mesure de contrainte et doivent faire appel à la police, qui a souvent d'autres priorités. Un nouveau PL devrait tenir compte de toutes ces difficultés.

Promotion économique

M. Unger rappelle la problématique de la FTI et la faiblesse des surfaces disponibles à Genève. Le taux de vacance se situe à moins de 1%. Il confirme les besoins urgents de disponibilité supplémentaire et relève que certaines attentes pourront être remplies par les projets de Bernex-Est. Il s'agit également de densifier sur plusieurs étages afin d'obtenir une utilisation plus rationnelle du sol.

Le Directeur financier du DES souligne que le taux d'autofinancement dépend largement de la restitution des bénéficiaires dégagés par la FTI à hauteur de 12 millions.

Pour répondre à un commissaire, le Directeur des affaires économiques souligne que, compte tenu de la faible disponibilité de terrains à Genève, les effets de la crise économique actuelle sont imperceptibles. Il évoque aussi l'effet de regroupement en période de crise.

Suite à l'implantation à Genève d'une banque chinoise, un commissaire s'intéresse plus particulièrement aux perspectives de promotion économique dans ce pays.

Le Directeur des affaires économiques indique que ces perspectives sont excellentes, notamment les avancées intéressantes avec 6 établissements bancaires.

M. Unger souligne que les marchés asiatiques restent une priorité pour Genève. En ce qui concerne la Chine, le chef du département insiste sur l'attachement de ce pays pour l'ancienneté de ses relations avec la Suisse, qui a été le premier Etat à la reconnaître en 1956. Par ailleurs, le système de formation helvétique est connu et apprécié. Il ajoute qu'à terme, avec la venue des entreprises, on peut espérer le développement d'une ligne aérienne entre Genève et Shanghai ou Pékin.

De manière globale, le Directeur des affaires économiques fait état de contacts avec environ 300 entreprises, qui font l'objet d'un suivi. Une liste par secteur d'activité, sans mention des raisons sociales, pourra être fournie aux commissaires.

M. Unger évoque le risque lié à la volonté du gouvernement américain de rapatrier des multinationales sur sol américain. Il rappelle qu'un emploi gagné au sein d'une multinationale représente pratiquement 3,7 emplois locaux.

FAE

Un commissaire constate qu'une somme de l'ordre de 4'700'000 F avait été budgétisée pour la FAE, alors que seuls 2'000'000 F apparaissent aux comptes.

Le Directeur des affaires économiques explique que l'on se situe au début de l'activité de cautionnement de la FAE. Par conséquent, les pertes sur cautionnement sont assez faibles.

M. Unger complète en indiquant que le taux de perte sur cautionnement est de l'ordre de 22 %. De plus, seule une demi-année d'activités a été prise en compte. Des changements importants pourraient intervenir en 2010, compte tenu de la crise. D'où l'intention d'augmenter la limite de 6'800'000 F à 9'000'000 F pour les cautionnements. Il insiste toutefois sur le critère fondamental de viabilité de l'entreprise comme condition liminaire à un soutien étatique.

Un commissaire insiste sur cet aspect de l'appréciation de la viabilité de l'entreprise, associé à la plus grande vigilance, pour éviter une distorsion de concurrence entre les entreprises aidées par l'Etat et celles obligées de se financer sur le marché bancaire.

Tourisme

Au sujet du tourisme, le Directeur des affaires économiques rappelle que la situation dans ce secteur a incité la commission des finances à prévoir un contrat de prestations sur une durée limitée de deux ans, pour permettre une clarification des structures. Il souligne toutefois l'impossibilité de supprimer la fondation publique, dès lors qu'elle est basée sur une norme légale. Cela étant, la réforme est en cours et la pression qui s'exerce sur Genève tourisme en vue d'obtenir des changements est assez forte.

Au sujet des marchés, le directeur des affaires économiques indique que le frein principal concernant la Chine était l'obligation, jusqu'il y a peu, d'obtenir un double visa.

Un commissaire s'interroge sur les mesures prises en matière de surveillance et d'adéquation des budgets.

M. Unger indique la volonté de réduire la voilure, compte tenu des recettes, et de ne pas procéder à un arrosage indéterminé, mais de se concentrer sur des priorités clairement établies. La Fondation a d'ailleurs exigé de revoir les budgets de Genève Tourisme à la lumière de la crise.

Registre du Commerce

Pour répondre à un commissaire, la Secrétaire générale relève que le secteur du Registre du commerce et des régimes matrimoniaux est autofinancé (recettes de 4'500'000 F), grâce notamment à l'obtention d'extraits certifiés et payants.

Direction générale de la santé

La Directrice générale de la santé informe les commissaires au sujet du programme de vaccination et de lutte contre le HPV. Cette action a eu un impact budgétaire important (2'800'000 F), mais a montré un excellent taux de réponse.

Un commissaire félicite le département pour cette efficacité et souhaite savoir si cette tâche a été entièrement gérée dans le service.

La Directrice générale confirme cet élément en soulignant que la direction a bénéficié du soutien du DIP et du SSJ. Cette opération a mobilisé 2,8 postes, dont une personne à plein temps et une personne chargée de la vérification de la facturation.

Un commissaire estime ce bilan très satisfaisant. Il relève que de nombreuses autres institutions indépendantes et subventionnées continuent à susciter certaines interrogations quant à leurs actions, leurs synergies et à la transparence dont elles font preuve.

Pour répondre à un commissaire, la Directrice générale indique qu'il n'existe pas de doublon dans le domaine de la prévention du jeu.

Les commissaires abordent ensuite la question des hospitalisations hors canton, qui constituent un poste important dans les comptes (3'626'093 F alors que la provision se montait à 1'752'576.73).

M. Unger mentionne un phénomène de rattrapage avec un retard très important.

Un commissaire souhaiterait connaître le solde migratoire des patients entre les cantons de Vaud et Genève.

A cet égard, M. Unger renvoie aux comptes des HUG. Fin 2007, le total du flux se soldait par un apport de 4 millions par an de la part du canton de Vaud. Il constate que la balance reste très favorable pour le canton de Genève.

La Secrétaire générale indique que les prévisions s'affinent de plus en plus, sans que l'on puisse pour autant totalement éliminer l'imprévisibilité, due à la nature même de l'activité hospitalière.

La discussion porte ensuite sur la grippe porcine et sur le dispositif OSIRIS mis en place à Genève.

DGCASSRS

La Directrice de la DGCASSRS retrace l'historique de la situation actuelle et fait état des travaux préparatoires relatifs notamment au règlement d'application de la nouvelle législation sur le Réseau de soins. Elle met l'accent sur les changements importants intervenus sur le plan de l'organisation de la structure et sur le flux des patients. Elle évoque les deux pôles constitués, d'une part, par le Réseau de soins et le maintien à domicile et, d'autre part, par la FSASD et sa réorganisation. Le processus de décentralisation des prestations FSASD au sein des CASS est en cours, y compris en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Elle fait aussi état des projets CMD.

Un commissaire constate une baisse de 24 % des charges de personnel et suppose qu'elle est imputable aux transferts vers le service des EMS (4,8 postes).

La Directrice confirme ce point. Sur les 8,7 postes de la DGCASSRS, 6 sont actuellement occupés. Elle confirme également que les ressources actuelles ainsi que les effectifs permettront la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le maintien à domicile et le Réseau de soins. Il s'interroge aussi sur le suivi de cette nouvelle législation.

M. Unger indique que la commission de la santé est chargée de ce suivi. Une évaluation est prévue au terme d'une période de cinq ans.

Le commissaire souhaiterait pouvoir disposer d'un tableau général reprenant toutes les tâches de préparation et d'exécution.

La Directrice indique que les groupes de travail sont déterminés en fonction d'un cadre général lié à la mission qui leur est confiée. Elle insiste sur la phase de pilotage, importante au niveau de la cohérence et de l'adhésion de tous les intervenants. La FSASD, dans une seconde étape, sera responsable du fonctionnement. La DGCASS sera responsable du pilotage de la commission de coordination et de la création d'une structure de veille.

FSASD

Il est rappelé que la subvention de fonctionnement de la FSASD dans les comptes 2008 se monte à 110'914'345.97.

Les commissaires font état de leurs préoccupations suite au rapport de l'ICF du 24 mars 2009, qui mentionne une thésaurisation à hauteur de 21'285'706 F.

Le Président de la FSASD précise que cet audit a été réalisé sur une période de deux ans, portant sur les comptes 2006 et 2007. Cette situation résulte de la réunion des fortunes – non constituée par la thésaurisation des subventions – des associations fusionnées au sein de la FSASD. L'exercice 2008 a été l'occasion de restituer un montant de l'ordre de 9 millions. Pour les fonds propres, compte tenu du fait qu'il s'agit en l'occurrence d'une fondation de droit privé, une autorisation a été accordée pour conserver un montant de 10% de la masse salariale, afin d'être en mesure de régler les coûts liés à un licenciement en cas de cessation d'activité. Les discussions vont à l'heure actuelle dans le sens d'une utilisation des fonds propres pour financer les nouveaux postes, lorsque la transformation en fondation de droit public sera acquise.

Un commissaire relève que le solde de la thésaurisation atteint encore environ F 11 millions. Il s'inquiète du fait que ces fonds soient utilisés pour la création de postes.

Le Président indique que ces fonds devraient pouvoir aider au financement de la nouvelle loi sur le Réseau de soins.

La Directrice de la DGCASSRS rappelle que la FSASD doit pouvoir préparer et former les effectifs à l'évaluation. L'ensemble des professionnels doit également recevoir une formation pour avoir une bonne connaissance de l'ensemble du réseau avant le démarrage du projet. Par conséquent, la FSASD doit pouvoir utiliser une part de ses réserves à ces tâches de préparation. Par la suite, les fonctions seront pérennisées au travers de transferts de postes, notamment d'assistants sociaux en provenance des HUG.

Un commissaire suppose que ce mécanisme viendra en déduction de la dotation aux HUG.

La Directrice confirme ce point, tout en précisant qu'il donnera lieu à un amendement au contrat de prestations.

Un commissaire s'interroge sur un éventuel risque fiscal lié à la liquidation des fonds propres d'une fondation de droit privé.

Le Président de la FSASD rappelle que cette dernière bénéficie d'une exonération et que les fonds devront être transférés à une institution poursuivant le même but.

La discussion porte ensuite sur la participation de la FSASD au Cash pooling mis en place par l'Etat et sur la couverture des soins par les assurances selon la LAMal.

Un commissaire souhaite des éclaircissements au sujet des provisions pour vacances non prises, heure supplémentaires et PLEND.

Le Président souligne l'obligation d'intégrer ces éléments dans les comptes. Il ne s'agit plus d'une estimation, mais de la réalité encore due à la fin de l'année. Il ajoute que le risque pourrait survenir si un nombre très important de personnes demandait le PLEND en 2009. Pour l'exercice 2008, il ne s'agit plus d'un risque, mais d'une provision. Il rappelle que la FSASD compte 1'800 collaboratrices et collaborateurs.

Un commissaire se réfère également à une remarque de l'ICF concernant l'insuffisance de la prise en compte des risques.

Le Président de la Fondation indique que, depuis lors, un système incluant une cartographie des risques a été mis en place. De même, l'organe de révision a été changé.

Le Président insiste sur le fait que les remarques de l'ICF ont été prises en compte et il s'engage à faire parvenir aux commissaires un bref récapitulatif des mesures prises.

Annexe

L'exposé des motifs des Comptes de fonctionnement et d'investissement 2008 du DES (annexés au rapport distribué en COFIN ; 15 pp.) est consultable au SGGC.

HUG

Discussion de la commission

Audition de M. Gruson

Le commissaire rapporteur remarque les HUG achèvent leur exercice sur un résultat net de +13.7 mios, grâce notamment à la diminution des lits, amenant une utilisation plus rationnelle de chambres. Parmi les sujets évoqués figure la question ayant trait à l'opération Victoria, laquelle a abouti à une diminution de postes de 114 ETP, qui représente une diminution relative des dépenses de 80 mios, sur 3 ans, sans baisse de qualité des prestations, mais par une diminution du nombre de lits et un accroissement de l'efficacité. Il note que le matériel de fonctionnement est de plus en plus jetable, ce qui a une conséquence sur les coûts. Il signale que les indemnités non monétaires sont induites par les nouvelles normes comptables. Il explique que les charges de personnel ont augmenté, malgré les suppressions de postes susmentionnées, du fait de l'indexation et du 13^e salaire. Il note que M. Gruson est satisfait de l'application PLEND, lequel est un excellent moyen d'économiser, puisqu'il permet un tournus et l'engagement de personnel, tout aussi qualifié et à moindre coût. Il constate que certaines zones du canton ne sont pas irriguées par la médecine pénitentiaire, cela du fait que, dans le contrat de prestations, n'ont pas été inclus les postes de police et autres lieux de détention. Il signale que M. Gruson trouve logique que cette médecine pénitentiaire puisse arriver jusque-là, mais qu'il faut alors lui en donner les moyens dans le prochain budget.

Le commissaire relève la question du service des urgences et cite M. Gruson quand il a affirmé qu'il y avait eu une amélioration. Il a toutefois constaté, personnellement, que l'attente est toujours catastrophique. Il ne remet ici pas en cause la qualité du personnel, lequel réalise un excellent travail. Il ne sait pas si ce jour était particulier, mais il pense qu'il faudrait s'occuper de ce problème. Il annonce que le rapport des commissaires-rapporteurs contient nombre d'informations complémentaires. Les commissaires rapporteurs reconnaissent ici la qualité des documents reçus par les HUG et leur transparence, sans reproche, et remercient les HUG pour les documents remis, très complets, ainsi que pour l'excellence du rapport de gestion.

Le deuxième commissaire rapporteur note qu'ils ont abordé la question de la mise en place du réseau de soins, lequel engendrera des coûts et des

transferts de postes, et il relève que son groupe sera vigilant pour que ces changements ne conduisent à une explosion des coûts.

Sur l'activité, M. Gruson indique que le nombre de lits a diminué, conformément aux décisions de la planification sanitaire, qui devrait amener à avoir 1900 lits en 2010. Il y a alors eu une augmentation du taux moyen d'occupation des lits, ainsi que du volume des consultations ambulatoires, notamment en raison de la transformation d'activités hospitalières en activités ambulatoires. Il précise que les HUG ont une mission d'hôpital de référence, mais aussi d'hôpital général de proximité, qui lui fait avoir un volume d'activités de premier recours important, lequel peut lui faire augmenter le volume d'activités ambulatoires. Le nombre de cas traités aux urgences est stable, puisqu'il y a une augmentation de 100 cas, sur une année, pour passer de 62 242 à 62 342.

Il note qu'entre 2007 et 2008 l'augmentation tarifaire de la valeur du point était de 5.7% et le volume total des recettes hospitalières, entre 2007 et 2008 également, a augmenté de 5.7%. Cela montre que le périmètre du volume de l'activité hospitalière reste stable. L'enjeu va être la répercussion des coûts de l'ambulatoire, lesquels ne sont pas pris en charge de la même manière par les assureurs et les pouvoirs publics. Des grandes décisions sont en train de se préparer à Berne.

M. Unger indique que la situation des urgences, décrite par le commissaire, est connue dans tous les pays industrialisés, depuis le début des années 1980, en raison de modifications sociologiques profondes dans la société des patients et dans la société des médecins. Les médecins se sont un peu retranchés de la consultation sans rendez-vous. Il explique que sa première interview télévisée, lorsqu'il était chef du service des urgences, en 1986, portait sur les temps d'attente aux urgences. Il note, sur les 20 ans d'évolution qu'il a connus, une stabilité des cas graves, mais une augmentation des cas bagatelles. En 1985, 10 800 malades étaient hospitalisés, sur 20 000 personnes, qui consultaient aux urgences. Actuellement, sur 65 000 personnes, qui consultent aux urgences, 11 500 malades sont hospitalisés. La proportion des gens consultant aux urgences et qui doivent être hospitalisés a ainsi fortement diminué. Par rapport au cas exposé par le commissaire, il relève le fait qu'il s'est présenté aux urgences à minuit, un vendredi de paie, ce qui ne représente de loin pas le jour le plus calme.

Un commissaire (L) trouve que les urgences sont plutôt satisfaisantes, au vu de ses expériences personnelles en ce domaine. Il est prêt à parier qu'une vraie urgence serait effectivement traitée immédiatement et qu'il convient de

garder à l'esprit que la notion d'urgence est extrêmement relative. Il faut accepter qu'une tierce partie définisse ce qu'est objectivement une urgence.

Il annonce que la médecine communautaire, pénitentiaire ou autre, le préoccupe. Il ne faudrait pas que l'excellence des HUG puisse, à terme, pâtir d'efforts qui ne seraient pas aussi élevés dans ces secteurs-là. Il note que si la population va psychologiquement mal de façon générale, elle va deux fois plus mal dans les lieux de privation de liberté. Il soutient les propos du commissaire rapporteur sur ce point, l'actuel dispositif sanitaire dans les lieux de privation de liberté étant effectivement largement insatisfaisant. Il admet que si 2 départements doivent traiter un problème, cela ne facilite peut-être pas les choses, mais il ajoute que cela ne justifie pas qu'il y ait des poches dans lesquelles la médecine publique n'entre pas. La médecine communautaire de premier recours, en raison d'une forme de paupérisation, est de plus en plus sollicitée et ne devra pas se faire au détriment d'autres services.

M. Gruson indique qu'ils sont sensibles à cet aspect de mission d'intérêt général, soit de prestations non couvertes par la LAMal. Il y a un contrat de prestations qui, pour éviter que l'hôpital ne s'automandate, a listé un certain nombre de missions d'intérêt général, lesquelles sont couvertes par le contrat. Il annonce que, s'agissant de la médecine pénitentiaire et du périmètre de son activité, lequel doit être élargi dès 2010, il inscrira, au projet de budget 2010 des HUG, une dépense supplémentaire pour la médecine pénitentiaire dans le reste du réseau.

Un commissaire (S) tient à féliciter M. Gruson et ses collaborateurs pour ses mesures d'économie, bien qu'elles lui aient été imposées par le CE et ne proviennent ainsi pas de son initiative personnelle. Pour les urgences, il constate que des personnes viennent parfois pour des raisons autres que de santé, pour des raisons sociales par exemple. De savoir s'il faut répondre à cette demande est un débat, qui n'est peut-être pas encore totalement résolu. Reste qu'il existe tout de même des raisons concrètes d'urgences. Les temps d'attente ne pourront pas être diminués s'il n'est pas procédé à une augmentation massive du personnel. Concernant la chirurgie, notamment en chirurgie orthopédique, il demande si, au sein des HUG, les patients connaissent les mêmes temps d'attente, qu'ils soient en assurance semi-privée, privée ou de base. Il a entendu qu'il y aurait la création d'un centre d'addiction à la rue Rothschild, pour recevoir de façon ambulatoire des patients, et aimerait en savoir plus, notamment si cela implique la fermeture d'autres centres.

M. Gruson répond que, selon lui, tout le monde est soumis aux mêmes conditions d'attentes, que ce soit en assurance privée ou de base. Il pourrait

vérifier cela et le documenter, mais ajoute qu'en théorie et sur le principe sa réponse est positive. Il explique que l'impact de l'assurance complémentaire est de pouvoir choisir son médecin, ce qui ne devrait pas avoir d'influence sur la programmation opératoire. Il indique qu'à la rue Rothschild l'idée a été de regrouper, en un seul local, tous les locaux dispersés délivrant des prestations d'addictologie, pour réaliser des économies de loyers et rationaliser, au lieu de rationner. L'ensemble des prestations est ainsi maintenu, mais relocalisé en un seul lieu. Il précise encore que la prise en charge des addictions à l'alcool reste là où elle est actuellement, car cela semble donner pleinement satisfaction.

S'agissant des postes, il signale un turn-over assez important aux HUG. Certains facteurs les ont amenés à définir trois dotations de personnel, celle de base, permettant d'assurer les missions de base des différents services, sur laquelle ont été calculées les réductions pour Victoria, la dotation complémentaire, prévue pour le remplacement des personnes en arrêts maladie et accident, ainsi que les variations d'activités notamment, calculées en francs, et la dotation extraordinaire d'une centaine de postes, non affectés au service, permettant de soutenir des projets prioritaires. Il y a eu une suppression de 114 postes au niveau de la dotation de base. Il rappelle qu'il fallait redégager des marges de manœuvre, selon le discours de St-Pierre, ce qu'ils ont fait avec le plan Victoria, lequel leur a permis de dégager des marges de manœuvre dans certains secteurs transversaux. Il note encore qu'une fois qu'un poste est donné à un service, il est difficile de le lui reprendre. Il est ainsi difficile de faire du transversal aux HUG. Il conclut qu'il faut ainsi dégager des moyens, que les services concernés ne veulent jamais donner. Il y a bien eu 114 postes supprimés, mais il dit que la vérité est dans les deux commentaires qu'il vient de faire. Il ne faut jamais mélanger la photographie d'un jour, au 31 décembre, et le film de la consommation des postes durant une année.

Concernant la chirurgie orthopédique, il indique que des temps de salles d'opération supplémentaires ont été dégagés, que les équipes ont été renforcées et que des postes supplémentaires ont été donnés. Il a été décidé que le travail aux blocs se ferait jusqu'à 22h, soit plus tard qu'actuellement. Il y a une mise en place de temps opératoires supplémentaires, pour absorber la traumatologie du week-end. Il pense que tous les investissements et crédits votés pour les HUG, que ce soit au niveau des blocs, de la radiologie ou des laboratoires, sont insuffisamment exploités. Il faudrait que les blocs et les radiologies tournent plus tard qu'aujourd'hui, ce qui aurait pour conséquence des horaires se rapprochant des 3x8. Il note qu'avec l'augmentation de la population le nombre de patients ne va aller qu'en s'augmentant et, puisque

les HUG ne peuvent pas indéfiniment s'agrandir, il va bien falloir augmenter les utilisations de ces installations.

Sur les urgences, il reconnaît qu'il existe des cas d'attentes longues. Il note que le problème principal est qu'il n'y a plus de place. Un ajout de postes ne servirait dès lors à rien ; il faut construire ailleurs. Ils ont fait le maximum, en termes d'agrandissement des urgences, qui sont un bâtiment mal conçu. Enfin, il comprend bien que le patient a une perception de l'attente qui peut être différente de la réalité.

Un commissaire (S) demande si, sur les 3 dotations décrites par M. Gruson, il y a les mêmes contrats de travail.

M. Gruson répond que tel n'est pas forcément le cas. Dans la dotation de base, les contrats sont généralement de durée indéterminée ; dans la dotation complémentaire, ils sont de durée déterminée ; s'agissant de postes à durée limitée et dans la dotation extraordinaire, cela dépendra de la mission : si sa durée est prévisible, le contrat sera de durée déterminée, et s'ils savent qu'ils vont réemployer les compétences ensuite dans les HUG, ailleurs, ils peuvent utiliser la voie du contrat de durée indéterminé. Il peut encore y avoir, pour des cas précis, des engagements d'agents spécialisés.

M. Gruson revient sur le service des urgences et explique que, si le processus pour obtenir toutes les signatures pour le réseau d'urgence bloque, c'est qu'il faut mettre des publics et des privés ensemble et que, dans ce type de professions, la donnée économique intervient. La question de la réorientation des patients en fonction de la possession ou non d'une assurance complémentaire intervient dans la discussion. Il ajoute que, si les urgences sont engorgées, c'est aussi que le problème de la garde, dans certaines disciplines, doit être repris. Il s'agit là d'un long travail de conviction et de persuasion, car y a, aujourd'hui, un problème général de la médecine de proximité.

Un commissaire (MCG) constate qu'il y a une augmentation de près de 20% de l'évacuation des déchets. Il ne lui semble pas qu'il y ait eu une telle augmentation de l'activité. Il demande quelle est l'explication rationnelle de l'augmentation de cette activité, qui aurait dû rester stable, selon lui.

M. Gruson indique que l'exercice est faussé par l'imputation d'une facture sur l'exercice 2008, arrivée un peu tard, qui aurait dû être imputée sur l'exercice précédent.

Le commissaire rapporteur revient sur la question des urgences à l'hôpital pour objectiviser son intervention et indique que, lorsqu'on arrive aux urgences à l'article de la mort, on est pris en charge et que le service fonctionne et est de qualité indiscutable, et il est d'accord que différents

éléments entrent en ligne de compte, aux urgences. Il admet, pour faire suite et appuyer les propos de M. Gruson, que l'entrée des urgences n'est pas digne de la mission qui doit être remplie. Il n'a rien à reprocher au personnel, qui est remarquable. Il conçoit qu'un service d'urgence ne peut pas être surdimensionné, c'est-à-dire conçu en fonction des seules périodes critiques. Il ne comprend toutefois pas pourquoi, lorsqu'il y a une arrivée massive de gens aux urgences, les médecins ne peuvent pas être réquisitionnés pour quelques heures. Il ne comprend pas pourquoi, par téléphone, il ne serait pas possible de connaître la disponibilité des services d'urgences dans chaque lieu. Il y a des disponibilités potentielles qu'il faudrait exploiter. Il sait par ailleurs que M. Gruson essaie de trouver des solutions.

Ensuite, le commissaire rapporteur aimerait évoquer la question de l'ambulatorio. Il trouve très intéressant d'essayer de faire en sorte que les gens soient le moins longtemps possible hospitalisés, mais remarque que cela engendre un problème, car ces personnes doivent payer 10% de la facture, ce qui n'est pas le cas si elles sont hospitalisées. Il conclut que les bienfaits financiers de l'ambulatorio, sur l'exercice, sont financés par les utilisateurs de ces services. Il ajoute qu'il n'accepterait, pour sa part, pas de faire certaines opérations en ambulatorio, non pas parce qu'il n'est pas convaincu du bienfait des opérations ambulatoires, mais parce qu'il ne peut se le payer.

A ce sujet M. Gruson précise qu'il y a une franchise de 700 F sur les frais hospitaliers et que la question du transfert de charges, de l'hospitalier vers l'ambulatorio, est une question surtout politique, qu'il n'appartient pas aux HUG de régler.

Enfin, pour conclure, le commissaire rapporteur indique que la construction, programmée, du bâtiment des lits est important pour les HUG, car sa construction impliquera une meilleure organisation et aussi de meilleures prestations. Il tient à souligner que c'est un projet important pour la République et la gestion des HUG. Il y a aussi le projet de bâtiment des laboratoires, qui va enfin être démarré et être financé par les HUG. Il félicite ici les HUG pour cette initiative qui est source de revenus pour l'hôpital et de financement, (peut-être) de nouvelles prestations.

RAPPORT COMPTES 2008 DES HUG

Commissaires délégués: MM. Edouard Cuendet et Alberto Velasco

Pour le Département de l'économie et de la santé

- Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale
- M. Dominique Ritter, directeur des finances

Pour les Hôpitaux universitaires de Genève

- M. Bernard Gruson, directeur général
- M. Mario Vieli, directeur des affaires économiques et financières

Introduction

Récapitulatif financier

| Compte de fonctionnement | Cpte 2008 CH F | Budget 2008 CH F | Ecarts CH F | Cpte 2007 CH F |
|---|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| Total des produits avant restitution | 1 566 873 203 | 1 424 533 415 | 59 222 627 | 1 408 040 168 |
| Part de subv. non dépensée à restituer | - 4 562 745 | | | |
| Total des produits après restitution | 1 562 310 458 | 1 424 533 415 | 59 222 627 | 1 408 040 168 |
| Évolution annuelle | 9,7 % | 1,2 % | | |
| Total des charges nonétaires | 1 445 123 061 | 1 404 151 415 | 40 971 646 | 1 385 793 866 |
| Total des charges nonétaires | 103 499 160 | 20 382 000 | 83 117 160 | 0 |
| Total des charges | 1 548 622 221 | 1 424 533 415 | 124 088 806 | 1 385 793 866 |
| Évolution annuelle | 8,7 % | 2,8 % | | |

En préambule, la direction des HUG indique que l'exercice s'achève par un **résultat net positif de 13 688 236 F**, déduction faite des résultats de l'exercice pour la part qui correspond à la subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève à l'échéance du contrat de prestations.

Présentant l'activité des HUG au cours de l'année écoulée, il note tout d'abord :

- Une diminution du nombre de lits en service dans le but d'atteindre les 1 900 lits en 2010, chiffre décidé par la planification cantonale.
- Que les HUG ont par ailleurs augmenté le taux moyen d'occupation des lits qui s'élève à 4 % entre les deux exercices.

- Que le nombre de journées d'hospitalisation a également augmenté.
- Que le tournus des patients dans les lits s'avère plus élevé si l'on considère par ailleurs que les durées moyennes d'hospitalisations sont restées relativement stables.
- Que l'âge des patients reste toujours élevé, près de la moitié des patients des hôpitaux présente un âge supérieur à 70 ans.

Enfin, elle relève une augmentation du nombre des consultations ambulatoires, expliquant en partie l'augmentation de la charge ambulatoire des hôpitaux dans les coûts totaux de la santé. Etant précisé qu'il convient probablement aussi d'associer l'effet démographique à cette augmentation. Ce qui est logique, puisque les constats de l'OCDE au sujet du système de santé suisse considèrent qu'il y a trop de lits, que l'activité est encore trop hospitalière et qu'elle devrait être plus ambulatoire.

OPERATION VICTORIA

La direction des HUG évoque ensuite l'opération Victoria en indiquant qu'elle s'est déroulée sans trop de difficultés pour ce deuxième exercice. Ainsi, les diminutions de postes se sont élevées à 114 équivalents temps plein. Victoria entre à présent dans sa troisième année, pour atteindre – et ce sera le cas – les objectifs assignés, à savoir une réduction relative des dépenses de 80 millions sur trois ans, sans baisse de prestations globales aux patients, par une diminution du nombre de lits et des gains d'efficacité. Les postes de personnel soignant qui ont été supprimés concernaient des postes affectés aux lits supprimés.

Questions des commissaires

Opération Victoria

Un commissaire revient sur les chiffres de l'opération Victoria, ou les HUG annoncent une diminution de 114 équivalents temps plein et, dans le même temps, le rapport de gestion laisse entendre qu'il manque des postes dans certains secteurs de l'hôpital.

La direction des HUG explique que c'est la recherche de l'efficacité qui caractérise principalement le cœur de l'opération Victoria. La recherche d'une organisation des soins, du travail et de la logistique de l'hôpital qui optimise les moyens à disposition afin de pouvoir faire face aux contraintes budgétaires tout en attribuant les moyens nécessaires aux soins et aux activités qui augmentent. Chaque fois que l'hôpital dépense 100 000 F de manière inappropriée, soit du point de vue logistique, soit du point de vue de la documentation du programme de soins, on prive un collectif de patients de la somme correspondante. Le raisonnement médico-économique veut que l'argent à disposition soit utilisé de manière efficace. Victoria est ainsi le

cœur de ce dispositif. Il ajoute que l'hôpital évolue et que les choses ne sont pas figées, qu'il y a de nouveaux besoins, il faut des moyens pour développer de nouveaux projets. Le discours de Saint-Pierre ne disait pas autre chose lorsqu'il parlait de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir. C'est ce que les HUG ont fait avec l'opération Victoria. Il n'apparaît par conséquent pas contradictoire de supprimer d'un côté des postes parce qu'ils ne sont plus justifiés par une bonne pratique médicale ou de soins, pour en créer d'autres ailleurs afin de répondre à de nouveaux projets et à de nouveaux besoins.

En réponse à un commissaire qui s'enquiert de sa fin, la direction explique que l'opération en tant que telle s'arrêtera à la fin 2009, mais le besoin d'efficacité et de qualité des prestations ne va jamais s'arrêter, car la pression sur les coûts ne va pas s'arrêter. A l'heure actuelle, l'augmentation des coûts dépasse en effet largement la capacité collective de financement. La pression sur les coûts des hôpitaux ne va par conséquent pas diminuer. Elle ajoute que le niveau d'attente de la population sur les soins souhaités et leur organisation est très élevé. Dans ce contexte-là, baisser les coûts reviendrait à s'attaquer au niveau d'attentes de la population.

Le commissaire estime qu'il serait intéressant de disposer d'un rapport d'évaluation réalisé par une entité neutre sur son déroulement et ses conclusions.

La direction indique que le conseil d'administration pourra en faire la demande.

Le commissaire constate que si le Conseil d'administration se désintéresse, cette demande restera lettre morte. Et pourtant, des rapports bien moins importants voient le jour !

Diminution des postes

Un commissaire constate que les HUG ont, selon les explications données – la notion de diminution de postes étant peut-être imparfaite – dégagé un potentiel équivalent de postes. En conservant les mêmes prestations et la même qualité de prestations, les HUG sont parvenus à obtenir un potentiel de 114 postes en moins.

La direction précise que les HUG n'ont procédé à aucun licenciement et indique à l'attention de l'autre commissaire qui demandait si les chiffres s'entendent « net » ou « brut », qu'il s'agit d'un chiffre « net », s'il est question des postes de la dotation de base de l'ensemble des services.

Les commissaires comprennent qu'il n'y a donc pas eu diminution du nombre de postes par rapport au total.

La direction répond par l'affirmative et invite les commissaires à se reporter, à ce propos, au tableau annexé aux questions transversales. La dotation de base et extraordinaire y est mentionnée. Il y a ainsi eu, en 2007, 8 450 postes et 8 401 en 2008.

A la suite de quoi, un commissaire note qu'il y a par conséquent eu – la différence entre 8 450 et 8 401 n'étant pas de 114 – une réallocation de certains postes et imagine que c'est surtout la pratique de l'ambulatoire qui a permis aux HUG d'atteindre cet objectif.

La direction précise qu'une partie des postes a effectivement été réallouée et explique que les HUG ont supprimé des listes correspondant à 114 équivalents temps plein. Au sujet de l'ambulatoire elle indique qu'il n'y a pas seulement la pratique de l'ambulatoire, mais aussi la suppression des journées d'hospitalisation inappropriées et d'autres réorganisations menées dans le cadre de ce plan, ce qui a permis de réorganiser les effectifs dans les unités de soins et de réorganiser la logistique.

Investissement et matériel de fonctionnement

Un commissaire, faisant référence aux courbes de gestion présentées, se demande si l'investissement dans une salle d'opération, par exemple, doit certainement se traduire par une efficacité supplémentaire.

La direction ne le pense pas, s'agissant de la robotique. Cela étant, elle signale que les HUG disposent à présent de statistiques concernant les taux de renouvellement, mais pas encore assez de statistiques et de visibilité sur le taux d'utilisation des équipements et le ratio par patient ou par opération. Lorsque les HUG disposeront de ces statistiques-là, probablement d'ici deux ans, ils pourront alors répondre avec certitude à une telle question.

Un commissaire constate qu'une grande partie de l'explosion des coûts de matériel vient notamment de l'utilisation de matériel à usage unique et se demande si ces aspects sont pris en compte lors des négociations tarifaires.

La direction cite également la répercussion des coûts de l'énergie dans les produits, et signale que certaines évolutions techniques ont engendré des augmentations de prix. Par ailleurs, certains fournisseurs, en situation de monopole, ont également augmenté leurs prix. Quand à la question de la tarification, elle mentionne à ce propos un effet de rattrapage au niveau de la tarification. Cela étant, la négociation tarifaire s'effectue sur la base des coûts enregistrés voici deux ans. Il y a donc, avec un effet en retard de deux ans, prise en compte des augmentations.

Le commissaire constate que la comparaison des hôpitaux figurant en page 5 du rapport de gestion est rendue plus facile, à l'exception du rôle de l'hôpital de proximité. Il se demande si ce dernier est quantifiable. Il se réfère aussi aux récentes déclarations de M. Pierre-Yves Maillard, chef du Département vaudois de la santé et de l'action sociale, qui parlait d'un accord historique qui permettrait une diminution de l'ambulatoire et une augmentation de la part des cantons.

La direction répond par l'affirmative et cite la ville de Lausanne. Sur la totalité de son bassin de population, il n'y a un hôpital de premier recours que pour un seul secteur du canton, soit une partie de la ville de Lausanne. Un calcul analytique pourrait donc être effectué. Des chiffres sont disponibles par le biais de l'indice « case mix ». A Genève, la moyenne des cas moins lourds tire le résultat des HUG à la baisse, puisque ces derniers sont des hôpitaux publics de premier recours. Elle explique que les cinq hôpitaux universitaires vont se battre pour que soit reconnue, à juste titre, la valeur de leur point ambulatoire. Il n'est pas possible de les mettre au même régime, sur le plan ambulatoire, que les autres hôpitaux, car ils ont une obligation de prestation d'enseignement et de formation qui présente un coût. La direction précise en outre qu'il y a un prix à payer pour la qualité de la médecine genevoise, reconnue par ailleurs sur le plan national et sur le plan international.

Indemnités non-monétaires

En réponse à la question d'un commissaire, qui cite la question des indemnités non-monétaires figurant dans le rapport de gestion, la direction indique qu'une indemnité non-monétaire de fonctionnement a été introduite en 2008. Si l'on rectifie le tableau en enlevant le non-monétaire, on retrouve pratiquement le niveau de 2007, c'est-à-dire 53-54 % pour l'indemnité monétaire de fonctionnement. Ensuite, elle fait part de sa crainte que cette indemnité non-monétaire de fonctionnement figure à l'avenir dans les statistiques et fausse la lecture de ces dernières. Le département ajoute à ce sujet que Genève est l'un des seuls cantons à avoir complètement introduit les normes IPSAS. Ainsi, la remarque de la direction est valable pour les hôpitaux, mais aussi pour d'autres domaines.

Charges

Les commissaires abordent la question des charges et constatent, à la lecture de la page 25 du rapport de gestion, une progression des frais de personnel, alors qu'il y a eu une diminution du personnel. Compte tenu du programme Victoria

la direction explique qu'il y a eu des augmentations salariales, une indexation et l'introduction du 13^{ème} salaire et estime que ces augmentations auraient été plus fortes sans le programme Victoria. Elle fait part de son souci quant aux augmentations des caisses de retraite car les cotisations passeront de 21 à 24 % et il ne sait pas comment il conviendra de financer ces augmentations. Elle indique que la part qui reviendra aux HUG pourrait représenter 1 à 2 millions par année pendant 3 ans. Ces 6 millions s'ajouteront aux augmentations salariales.

Fusion CIA – CEH

A la demande d'un commissaire, qui évoque le projet de fusion, la direction signale que les HUG sont impliqués dans les discussions. Elle précise que la situation de déficit technique de la caisse, avec la part HUG, figure en page 29 du rapport fiduciaire. Pour l'avenir, si les valeurs statutaires ne devaient pas être atteintes, il faudrait alors passer en charge la différence, ce qui pourrait représenter quelques dizaines, voire quelques centaines de millions.

Plend

En réponse à la question abordée par un commissaire, la direction indique que les demandes de « PLEND » sont très largement acceptées et que pour l'employeur, le « PLEND » représente en effet un avantage, étant précisé que la règle des six mois est strictement respectée. Elle ajoute à ce propos que les HUG ont mis en place un système qui permet de retenir automatiquement l'équivalent du salaire moyen mensuel, durant six mois, dans le budget départemental concerné. Par ailleurs, elle précise que le montant total de la provision « PLEND » s'élève à 36,9 millions, provision qui avait été réajustée voici deux ou trois ans à la suite d'une intervention de l'Inspection cantonale des finances.

BDL2 (Nouveau bâtiments des lits) et laboratoires

Un commissaire aborde cette question et demande si la concrétisation de ce projet engendrera une réorganisation de l'hôpital.

En réponse à cette question, la direction estime que ce sera un outil très efficace pour la communauté genevoise, pour les transferts et les flux de patients, pour la logistique hospitalière et les coûts de fonctionnement. Il s'agit donc d'un projet indispensable, mais qui prend du temps à se concrétiser. Elle signale à ce sujet, en précisant qu'il n'émet aucun jugement de valeur sur les personnes, que le dossier des constructions hospitalières est traité à Genève par un service du département des constructions. A Lausanne, la situation est différente, puisque le service des constructions hospitalières est intégré au CHUV.

Sur le même sujet, un commissaire se demande si l'optimisme est de mise, s'agissant des laboratoires. Il s'enquiert du budget de ce projet

La direction répond par l'affirmative en indiquant qu'elle a rencontré les deux Conseillers d'Etat concernés et a expliqué que ce bâtiment se réaliserait sur une parcelle de l'hôpital et qu'aucune subvention ne serait demandée. Les HUG sont prêts à démarrer ce projet. Le conseil d'administration doit voter le plan financier au mois de mai 2009 et il sera ensuite demandé au Conseil d'Etat d'approuver, par un arrêté, la décision du conseil d'administration.

Le département précise qu'une information sera donnée à la Commission des finances.

Au sujet de la somme investie, la direction mentionne un montant de 50 millions, amorti sur 35 ans pour la partie bâtiment. Elle cite une moyenne de 8 ans pour les équipements, à l'exception de cinq équipements dont l'amortissement s'effectuera sur 10 ans.

Missions d'intérêts générale

En réponse à cette question abordée par un commissaire, la direction indique que les missions d'intérêt général sont généralement détaillées au niveau budgétaire et ne sont par contre pas identifiées au niveau des comptes. La direction se réfère en outre au contrat de prestations, qui précise que l'Etat – par le biais de la commission de suivi du contrat de prestations – pourrait demander aux HUG, dans les points de situation réguliers du contrat de prestations, un état financier par mission d'intérêt général.

Selon l'indication de la direction, cette commission de suivi est composée de trois représentants de l'autorité de tutelle et de trois représentants des HUG.

Enfin, la direction ajoute que la pression externe pour que les HUG augmentent les missions d'intérêt général est forte.

Médecine pénitentiaire

Un commissaire se réfère à la médecine pénitentiaire en faisant référence à une motion qui avait été votée par le Grand Conseil à ce propos.

La direction explique qu'il faudrait l'inscrire au budget et la mentionner en annexe du contrat de prestations. Elle précise que la médecine pénitentiaire est aujourd'hui assurée à la prison de Champ-Dollon. La médecine des établissements de peines et mesures hors Champ-Dollon nécessiterait une prise en charge de qualité, que les HUG seraient prêts à assurer s'ils étaient mandatés de manière opérationnelle. Cela étant, lorsque le contrat de prestations a été conclu avec l'autorité de tutelle et le Grand Conseil, cette question ne faisait pas partie des demandes adressées aux HUG.

Le commissaire ajoute qu'il était convaincu que cette demande était incluse dans la négociation du contrat de prestations.

Petit-Beaulieu

Faisant suite à la demande d'un commissaire, la direction indique que tout se passe bien et qu'il n'y a plus de plaintes de la part des patients, ni de diminution du nombre de patients. L'entité est passée d'un système résidentiel à un système ambulatoire.

Réseau de soin

Un commissaire aborde la question du réseau de soins et constate que les HUG vont jouer un rôle important dans ce réseau.

La direction explique qu'il s'agit d'un dossier délicat et qu'un rapport est attendu d'un groupe de travail chargé d'une expertise. Elle précise à ce sujet qu'il n'est pas important de savoir qui est l'employeur d'une compétence, mais de savoir de quel type de compétences l'on a besoin et à quelle entité elle doit être rattachée pour être la plus opérationnelle possible dans le réseau de soins. Elle ajoute qu'il n'est pas question, comme le laissait entendre la rumeur, de supprimer les postes de travailleurs sociaux des HUG pour les remplacer par des postes d'infirmières de liaison. Les deux types de compétence s'avèrent nécessaires et ces deux types de compétences seront maintenus. Tous les travailleurs sociaux des HUG ne seront pas rattachés à la FSASD ; il restera des travailleurs sociaux dans les HUG. La proportion de travailleurs sociaux qui seront transférés dépendra des résultats du groupe de travail, qui est en train de définir les missions des uns et des autres, les compétences et les cahiers des charges, étant précisé que le rapport de ce groupe de travail sera mis en consultation auprès des organisations du personnel avant toute prise de décision. En termes organisationnels, si les interactions de ces travailleurs sociaux s'avèrent plus grandes avec le réseau de soins qu'avec l'organisation hospitalière, ils seront transférés. Quant aux travailleurs sociaux dont les compétences et les missions auront des interactions plus grandes avec le service médical et accessoires avec le réseau de soins, ils ne devront pas être transférés. C'est la règle consistant à placer les bonnes compétences à l'endroit où elles doivent être.

Le commissaire souhaite que la Commission des finances puisse suivre ce processus sur le plan budgétaire.

Curabilis

Un commissaire évoque ensuite ce projet sur lequel le canton de Genève s'est engagé voici 50 ans auprès des cantons concordataires. Ce projet va enfin voir le jour et il se demande si les HUG sont impliqués dans ce projet.

La direction répond par l'affirmative. Les HUG sont représentés dans les groupes de travail, notamment s'agissant de la définition du programme. Il y a une concertation entre le Département de l'économie et de la santé et le Département des institutions. Elle ajoute que les HUG sont satisfaits de l'avancement de ce projet et explique que certains patients n'ont aucune raison de séjourner dans un établissement hospitalier de soins. Il cite à ce propos l'exemple de handicapés physiques, traumatisés crâniens par exemple, de handicapés psychiques, de personnes sous tutelle et de cas sociaux, soit 200 à 250 personnes pour le canton qui n'ont plus rien à faire dans les hôpitaux, mais qui doivent être prises en charge dans des structures d'hébergement médico-social. Dans ce contexte, l'hôpital de Belle-Idée ne doit pas être une prison où l'on soigne. Ainsi, pour cette catégorie-là de patients, les HUG sont satisfaits de l'avancement du dossier Curabilis.

Annexe

Rapport de gestion des HUG (70 pp.) consultable au SGGC

Grand Conseil

Discussion de la commission

Audition de Mme Hutter

En préambule, un des commissaires rapporteurs observe que, contrairement à d'autres départements, le budget 2008 n'ayant pas été retraité, les comparaisons ont de ce fait été facilitées. Il ajoute que le rapport de gestion est présenté de façon différente, par rapport à d'autres années, à l'initiative de Mme le Sautier, en vue du futur budget par prestations et indique que la perspective du budget par prestations, telle que présentée, fournit 4 fonctions/prestations déterminées, soit :

législative; de haute surveillance ; de recours et celle d'élections / prestations de serment.

Ensuite, il explique qu'il y a eu des discussions intéressantes, pour savoir notamment si la problématique des pétitions, soit leur réception et leur traitement, devait figurer dans la fonction de recours. Puisqu'elles ne concernent pas la fonction législative ou de haute surveillance, les pétitions doivent rester dans la fonction de recours, en quelque sorte par défaut. Concernant les recours contre des actes du GC, après un débat, ils se sont mis d'accord pour considérer qu'ils figuraient effectivement dans la bonne fonction, soit la fonction législative, s'agissant d'actes législatifs.

Il note que ce travail avait été réalisé il y a quelques années, avant le début de cette législation, en parallèle avec le travail sur GE-Pilote et indique que le Service du Grand Conseil est devenu SGGC le 1^{er} octobre 2008 et que Mme le Sautier est alors devenue la « secrétaire générale » du GC. Il décrit ensuite les différentes tâches du SGGC et les collaborations avec le CTI, pour conduire les projets propres au GC, et ajoute que le SGGC gère les sites Intranet et Internet.

Concernant la gestion financière, il explique que Mme le Sautier établit le budget, qui est approuvé par le bureau, et les comptes, qui sont révisés par l'ICF. Au niveau des comptes de fonctionnement, il y a un non-dépensé de 1,228 mio, auquel s'ajoutent des reports de crédits non utilisés pour près de 700 000 F. Il conclut que le SGGC est bien géré. Les commissaires ont jugé nécessaire que le DF fasse part de ce qu'il compte faire de ces reports de crédits en fin de législature. Il semblerait que la pratique instaurée ces dernières années n'aura plus cours en fin de législature.

Il note que, lors de cette audition, ils ont obtenu quelques précisions sur certains postes et lignes budgétaires et mentionne le transfert, à la demande

de l'ICF, des indemnités du bureau, des groupes 30 aux groupes 31, afin qu'ils ne soient plus soumis à l'AVS. Au sujet de Léman Bleu il signale que le budget relatif aux retransmissions sur cette chaîne a très légèrement été dépassé et que des négociations avec cette dernière sont en cours et devraient aboutir avant l'été 2009.

Le commissaire signale que les charges de personnel sont en diminution par rapport au budget voté et qu'il y a eu un non-dépensé important dans les dépenses générales, lié au plan de mesures du CE et aussi à une diminution des frais de photocopie, de port et d'entretien du matériel informatique, notamment par une gestion très stricte.

Les commissaires se sont demandé quels risques avérés le SGGC pourrait bien encourir pour justifier l'existence d'une provision. Ils n'ont pas eu de réponse et espèrent que le DF leur en fournira une. Par ailleurs, ils ont résolu l'énigme des « véhicules du DAEL ». Ce sont des véhicules mis à la disposition du Parlement par le DCTI, notamment pour les déplacements de la Commission des visiteurs.

S'agissant du personnel, il explique que, depuis l'entrée en fonction de Mme le Sautier comme Secrétaire générale, le 1^{er} octobre 2008, celle-ci a décidé d'entreprendre des démarches en vue de procéder à une réévaluation des fonctions, entre autres de celle de secrétaire scientifique. D'autres trains de réévaluations sont prévus, concernant les responsables de l'informatique, des textes parlementaires et le personnel du Mémorial. Il est souhaitable que ces réévaluations soient effectuées d'ici deux ans.

Au sujet du contrôle interne il explique qu'il n'y en a pas au SGGC, mais si un audit interne est fait, lequel ne porte que sur les comptes, il est réalisé par l'ICF. Il relève toutefois qu'à l'intérieur du SGGC la façon de travailler des collaborateurs est effectuée de sorte que chacun est responsable d'une partie du contrôle interne. Des procédures-métier sont instaurées par les collaborateurs, validées par Mme le Sautier puis par le directeur adjoint et mises sur l'Intranet, afin que tous puissent en prendre connaissance.

Il termine en disant que les trois dernières lignes de leur rapport, mises en gras, témoignent de la véritable reconnaissance et des remerciements des commissaires-rapporteurs envers Mme le Sautier et les collaborateurs du SGGC, pour leur remarquable travail accompli au service du Parlement.

Mme le Sautier remercie les sous-commissaires aux finances et annonce que c'est toujours un plaisir de travailler avec les 2 rapporteurs, avec lesquels elle a un véritable échange constructif.

Questions Réponses

Un commissaire (L) rappelle que, l'an dernier, les commissaires aux finances s'étaient inquiétés de la problématique de la réévaluation de fonctions du personnel du SGGC. Avec son collègue (S), ils ont pu constater que la délicatesse dont a fait preuve le SGGC, quant à l'usage de la réévaluation de fonctions, ne semble pas être partagée par beaucoup d'autres départements, qui ont une tendance étonnante à la réévaluation de fonctions. De ce fait, il aimerait savoir ce qu'il en est de ce dossier, au SGGC.

M^{me} le Sautier indique que, grâce au GC, qui a voté la loi pour que le Service du GC devienne le SGGC, elle est devenue secrétaire générale, ce depuis le 1^{er} octobre 2008. Maintenant, elle commence à procéder aux évaluations des collaborateurs. Elle reconnaît que, sur cette question, elle est très modeste et se conforme aux règles strictes de l'évaluation, en vigueur à l'Etat.

La question de la qualité des prestations informatiques à disposition des députés a été évoquée par certains commissaires et surtout, de l'uniformité des portables au niveau de l'Etat ; Mme le Sautier indique que le SGGC a sollicité la collaboration du CTI, mais qu'il lui a été répondu que le CTI ne peut pas fournir des ordinateurs, même s'il est dans une centrale romande d'achats, parce qu'il a 2 appareils qui ne conviennent pas à l'usage que les députés souhaitent, car trop gros et trop lourds. De plus, la maintenance ne peut pas être assurée par le CTI. Mme le Sautier remarque qu'elle a tout fait, au niveau de l'achat, pour être sûre qu'elle devait bien passer par la procédure d'achats, laquelle est très compliquée. Elle note que la centrale d'achat, dépendant du DF, les soutient beaucoup. Le président souligne que ces questions doivent être élucidées dans le sens d'un service de qualité, tel que le propose le SGGC, et non dans le sens de ce que voudrait imposer le DCTI.

A ce sujet, un commissaire ne peut que regretter le fait que, la Constituante ayant décidé de s'adresser au DCTI pour le choix de leur ordinateur, les constituants vont avoir des appareils pour lesquels le DCTI n'assure pas la maintenance. Il estime que le DCTI aurait dû aider le SGGC et obliger les constituants à avoir les mêmes types d'appareils que les députés.

A la question d'un commissaire au sujet de l'aide logistique apportée par le secrétariat général du Grand Conseil à la constituante, Mme le Sautier indique qu'elle a rencontré la secrétaire générale de la Constituante, laquelle voulait la voir, pour collaborer avec le SGGC. Elle note que le SGGC les aide effectivement beaucoup, mais a tout de même fixé des limites. Elle remarque

que les constituants ne connaissent absolument pas certaines procédures. Enfin, elle précise qu'elle fournit cette aide à titre volontaire et personnel, car elle sait qu'elle peut leur épargner du temps et faire gagner, ou ne pas faire dépenser, de l'argent à la République.

A la question d'un commissaire (L) qui insiste pour indiquer que le SGGC n'est pas en sureffectif et aimerait savoir combien d'emplois plein temps (EPT) sont consacrés à la Constituante, Mme le Sautier relève que le Bureau a pris des décisions, suite au vote, par le GC, de la résolution prévoyant la mise à disposition de la salle du GC à la Constituante. Elle a précisé à la secrétaire générale de la Constituante qu'ils ne peuvent que faire des imputations internes, car le SGGC ne peut rien leur facturer. Elle indique qu'avec le président du GC ils ont imaginé qu'il serait bon d'adresser une lettre conjointe à la Constituante pour régler la mise à disposition de la salle du GC. Ils ont proposé, dans ce courrier, de procéder à des imputations internes, et M. Muller a refusé de le signer. Enfin, Mme le Sautier précise que ces imputations internes ne concernent pas le temps de travail, mais la mise à disposition des locaux. Elle ajoute que, pour le temps de travail des collaborateurs, ils effectuent des imputations internes.

RAPPORT COMPTES 2008 DU GRAND CONSEIL ET SECRETARIAT GENERAL DU GRAND CONSEIL

**Commissaires délégués: M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon
et M. Pierre Losio**

Rapport d'audit des commissaires de la commission des finances

L'audit a eu lieu le mardi 21 avril en présence de Mme le Sautier, Maria Anna Hutter, de M. Nicolas Huber, procès verbaliste et des commissaires soussignés, Mme Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Pierre Losio.

Mme Natacha Clavien Vecchio, adjointe financière du SGGC, est intervenue brièvement durant la séance pour apporter un complément d'information.

Le délai imparti pour le dépôt du présent rapport a contraint les commissaires à rendre une copie très synthétique.

Rapport de gestion

Grand Conseil

Les commissaires constatent que la structure du rapport de gestion s'inscrit dans la perspective du budget par prestations et demandent des explications sur cette présentation.

Mme le Sautier indique qu'elle en a pris l'initiative et que ce travail a constitué un excellent exercice à l'interne. La définition des prestations découlant des attributions légales et constitutionnelles du Grand Conseil a été entreprise lors de la dernière législature, en accord avec le Bureau de l'époque. C'est une reprise du modèle bernois. Le travail avait été fait en parallèle avec GE-Pilote. Les quatre fonctions déterminées ont été approuvées par le Bureau en 2006 et communiquées au Conseil d'Etat. Il s'agit de :

- la fonction législative
- la fonction de haute surveillance
- la fonction de recours
- la fonction élections/prestations de serment

Le détail du contenu de ces fonctions ainsi que les activités et les statistiques qui y sont liées se trouvent au chapitre 10 (pp. 105 à 108).

Les commissaires remarquent que dans la fonction recours, la « réception et le traitement des demandes de réexamen en matière de naturalisation » va disparaître.

Ils s'interrogent d'autre part sur la pertinence de faire figurer « la réception et le traitement des pétitions » dans la fonction recours ; dans la discussion qui s'ensuit, il s'avère que la problématique « pétition » figure dans la fonction recours par défaut, car elle ne relève ni de la fonction législative, ni de la fonction de haute surveillance.

En ce qui concerne les « recours contre les actes du Grand Conseil », Mme le Sautier et les commissaires conviennent, après discussion, qu'ils sont effectivement à la bonne place dans la fonction législative.

Secrétariat général du Grand Conseil

Par voie législative il a été procédé au changement de dénomination du Service du Grand Conseil : dépôt par le Bureau du PL 10230 en mars 2008 ; voté en juin 2008 ; entrée en vigueur au début septembre 2008. Nous avons désormais un Secrétariat Général et depuis le 1^{er} octobre Mme le Sautier est la Secrétaire Générale du Grand Conseil. Cela contribue à « rétablir le nécessaire équilibre qui doit régner entre les pouvoirs ».

La direction du SGGC assume les tâches suivantes :

- soutien à la présidence, au bureau et au Grand Conseil
- organisation d'événements ; en 2008 : prestation de serment des magistrats du Pouvoir judiciaire, séance inaugurale de l'Assemblée Constituante, sortie annuelle des députés, rencontre avec les représentants des milieux internationaux
- soutien aux commissions parlementaires ; en 2008 trois secrétaires de commission, une collaboratrice scientifique et quatre secrétaires scientifiques ont apporté leur concours aux travaux de neuf commissions et deux délégations
- soutien juridique transversal qui s'est mis en place en 2008 et qui devra être encore développé pour aboutir à la création d'un service juridique
- soutien logistique au GC et au secrétariat général

Le SGGC collabore avec le CTI pour conduire les projets propres au Grand Conseil et gère les sites Internet et Intranet. En 2007 le SGGC a lancé le projet ArchiDoc pour la gestion informatisée de l'ensemble des documents du secrétariat général et des commissions du GC. La mise en place du système a débuté en 2008 et sera finalisée définitivement au plan opérationnel à fin septembre 2009.

En ce qui concerne la gestion financière, Mme le sautier établit le budget à l'intention du bureau, se charge de la tenue des comptes, prépare les comptes en vue de leur approbation et reçoit l'ICF dans le cadre de la révision annuelle, ainsi que la Cour des comptes.

La problématique des ressources humaines est abordée dans les réponses aux questions transversales.

Il est constaté une croissance de l'activité du SGGC, liée d'ailleurs à la croissance de l'activité du Parlement, même si moins de séances ont été tenues. Depuis la réduction du temps de parole, le même nombre d'objets (voire davantage) est traité en moins de temps.

Comptes de fonctionnement

Les commissaires observent d'emblée que le budget 2008 retraité correspond exactement au budget voté, tant pour le GC que pour le SGGC, ce qui facilite les comparaisons.

La récapitulation du département Grand Conseil consolidé présente un non dépensé par rapport au budget voté de 1.228.658 F (-11,3 %). Il convient d'ajouter à ce réjouissant résultat les reports de crédits non utilisés pour un montant de 695.523 F.

Les commissaires souhaitent savoir ce que le Conseil d'Etat envisage comme décision au sujet de ces reports de crédits puisque nous arrivons en fin de législature.

Grand Conseil

On enregistre un non-dépensé sur les jetons de présence (231.128 F), sur les frais de commission d'enquête (50.000 F) et sur les dépenses générale (183.531 F : absence de mandats externes spécifiques).

A la demande de l'ICF, les indemnités du bureau (300/7114) passent des charges de personnel aux dépenses générales (317/7511 frais de représentation) pour un montant de 39.360 F (non soumis à l'AVS).

Le budget relatif aux retransmissions sur Léman Bleu (318/8119) de 250.000 F a été légèrement dépassé, notamment en raison de la prestation de serment du Pouvoir judiciaire à la cathédrale (+10.091 F).

L'énigme « véhicule du DAEL » est résolue (397/0411) : il s'agit de minibus mis à disposition par le DCTI, par exemple pour le déplacement de la Commission des visiteurs et facturés au Grand Conseil (4.690 F)

Secrétariat général du Grand Conseil

Les charges de personnel sont en diminution de 242.195 F par rapport au budget voté. Le délai entre le vote de postes supplémentaires et l'engagement de personnel, ainsi que le temps nécessaire au processus de réévaluation de certains collaborateurs-trices, expliquent le montant non dépensé.

Les dépenses générales présentent elles aussi un non-dépensé important : 193.681 F. C'est à mettre en rapport avec le plan de mesures du CE auquel s'ajoutent les mesures décidées par le bureau. Des économies ont

été réalisées sur les frais d'impression, de photocopies, de port et sur les charges d'entretien du matériel informatique.

Les commissaires s'interrogent au sujet des provisions (439). Quels risques avérés le SGGC peut-il bien encourir ? Mme le Sautier n'a pas de réponse à fournir ; il s'agit d'imputations internes automatiques sur lesquelles le SGGC n'a pas de pouvoir.

Investissements

Ce chapitre n'a donné lieu à aucune question ni remarque de la part des commissaires

Questions transversales

1. Prestations offertes

La réponse écrite adressée à la commission des finances n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des commissaires.

2. Personnel

Comme on peut le constater à la lecture du tableau ci-dessous, les différents Bureaux de la 56^{ème} législature n'ont pas appliqué la décision du CE de réduire les effectifs de 5 %. Ils ont pris en considération l'augmentation de la charge de travail du parlement et la loi 9923, qui prévoit un nombre accru de secrétaires scientifiques en soutien aux différentes commissions du Grand Conseil. Les commissaires relèvent qu'il a été répété à maintes reprises que le Parlement était attaché à l'autonomie du SGGC.

Secrétariat général du Grand Conseil

| | Postes au budget (ETP) | ETP occupés | Nombre de collaborateurs |
|-------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 31.01.2006 | 19.97 | 18.79 | 24 |
| 31.12.2006 | 19.97 | 18.34 | 23 |
| 31.01.2007 | 20.97 | 19.14 | 25 |
| 31.12.2007 | 20.97 | 20.60 | 27 |
| 31.01.2008 | 21.97 | 20.60 | 27 |
| 31.12.2008 | 21.97 | 21.20 | 27 |

Deux postes ont été créés (fin 2006 et fin 2008). Un poste supplémentaire est prévu pour 2009, mais il n'est pas encore occupé.

Dès le 1^{er} octobre 2008 (date de son entrée en fonction comme secrétaire générale), Mme le Sautier a entrepris les démarches pour une réévaluation des secrétaires scientifiques (classe 23 contre 21) afin de disposer d'un palier pour les collaborateurs ayant des tâches transversales. Ces démarches sont en bonne voie.

Deux autres « trains » de demandes de réévaluation sont prévus : ils concerneront les responsables de l'informatique, des textes parlementaires et le personnel du Mémorial.

Il est possible et souhaitable que toutes ces réévaluations soient validées d'ici deux ans.

Les huissiers (classe 9) constituent une catégorie transversale de l'Etat, de même que les secrétaires administratifs-ves. Il n'est donc pas prévu que ces catégories (qui concernent 7 personnes) soient réévaluées.

Il est à noter qu'un des huissiers du SGGC est en classe 11, car il s'occupe aussi de la saisie des jetons de présence.

Mme le Sautier relève qu'avec le soutien du Parlement, elle s'est toujours employée à obtenir la reconnaissance de l'existence de fonctions spécifiques au Grand Conseil, ce que le budget par prestations permet de mettre en évidence.

3. *Audit interne*

Madame le Sautier indique qu'il convient de distinguer audit interne et contrôle interne. L'audit interne est effectué par l'ICF ; il porte sur les comptes du SGGC. L'ICF rapporte ses constats à la secrétaire générale du Grand Conseil, qui transmet ces remarques au Bureau du GC. Ce dernier ne souhaite pas attribuer de mandat pour un travail que l'ICF effectue déjà.

Il existe en revanche au sein du SGGC un contrôle interne qui porte sur les domaines financier, administratif et procédural ou de sécurité. Il n'existe cependant pas de poste de contrôleur-euse interne. Les collaborateurs-trices du SGGC établissent des procédures-métier qui sont validées par Mme le Sautier et M. le directeur adjoint. Elles figurent ensuite sur l'Intranet, afin que tout le monde puisse y avoir accès.

Le SGGC travaille actuellement sur les contrôles informatiques, les procédures de secours, ainsi qu'une procédure pour le traitement des initiatives. Le but est donc d'avoir une procédure-type pour chaque acte.

Les procédures financières ont été validées par le bureau du GC ; elles figurent sur l'intranet. Les commissaires en ont reçu un exemplaire papier

Au terme de ce rapport, les commissaires tiennent à relever la qualité du travail que le SGGC accomplit au service de notre Parlement et prie Mme le Sautier de transmettre leurs remerciements aux collaborateurs-trices du SGGC

Cour des Comptes

Discussion de la commission

Audition de MM. Geiger, Zuin et Mme Stalder

Les commissaires rapporteurs indiquent, en préambule, leur plaisir de constater que la Cour des comptes leur avait fourni un condensé de ses activités, ce qu'elle n'était pas obligée de faire. Le rapport d'activité complet, établi au 30 juin, sera fourni aux commissaires en septembre. En ce qui concerne les comptes, ils indiquent qu'il y a eu quelques écarts, fort bien expliqués dans le rapport. Ils remarquent qu'il y a le traitement des magistrats et le traitement du personnel et notent que la loi sur la rémunération des magistrats a été votée en 2008, laquelle a permis de faire quelques ajustements de salaires et de caisses de pension. Ils relèvent toutefois que les écarts n'ont pas été très importants. Au niveau du traitement du personnel, ils rappellent que les collaborateurs de la Cour ne sont pas des fonctionnaires et ne perçoivent ainsi pas de 13^e salaire, mais ont une évaluation de leur travail, concrétisée sous forme d'une prime, laquelle était de 62% d'un salaire en 2008, alors que le chiffre prévu au budget était de 75%.

Questions des commissaires et réponses

Un commissaire (Ve) indique que les commissaires ont souhaité, l'an dernier, une synthèse de l'activité générale de la Cour des comptes, dans le rapport sur les comptes, avant que le rapport détaillé ne soit publié. Il constate avec bonheur que cela a, cette année, été intégré dans le rapport.

M. Geiger explique, suite à la question d'un commissaire (S) qui n'avait pas bien compris le point concernant les primes, que les collaborateurs de la Cour sont engagés sous contrat de droit privé et sont encouragés par une prime, dont le montant correspond, au maximum, à un salaire et est calculé en fonction de certains objectifs. Pour l'an dernier, ils ont pensé que 75% de ces objectifs seraient atteints, alors que, finalement, seuls 62% l'ont été.

Un commissaire (S) signale que la notion d'objectifs telle qu'exposée le gêne, s'agissant d'un domaine public ou la notion d'objectifs productivistes à peu de place eu égard à la qualité, à l'objectivité et à la probité qui est demandée aux magistrats et cadres engagés. Par ailleurs, il constate que les juges suppléants touchent des jetons de présence de députés et s'en étonne. Il demande la raison pour laquelle les juges suppléants se voient affubler du nom de députés !

M. Geiger répond qu'ils utilisent les grilles à 8 chiffres les plus appropriées. Quant au juge suppléant, il indique qu'il va demander au DF d'ouvrir une ligne spéciale pour cela.

A la suite de quoi, le président suggère de procéder à une modification de l'intitulé de la rubrique. Le commissaire rapporteur indique que ce point a été soulevé en audition et que le libellé va effectivement être modifié, dans le cadre de la présentation des comptes de la Cour des comptes.

Le commissaire (S) poursuit et remarque que, s'il lit « députés », dans n'importe quel compte autre que celui du GC, il s'interroge. La confusion des genres pour une simple raison ayant trait à l'informatique le dérange. Il constate par ailleurs que l'activité des juges suppléants n'est pas énorme. Il explique qu'il a fait partie des commissaires ayant travaillé à l'époque sur cette loi, qui étaient convaincus qu'il fallait prévoir ces juges suppléants en raison d'un éventuel excès de travail des juges titulaires ; or il se rend compte aujourd'hui qu'ils n'ont pas une grande activité.

M. Geiger explique que les juges suppléants ont précisément pour rôle de suppléer lorsqu'un juge doit se récuser ou s'absenter pour une longue durée, par exemple. Tous les juges se réunissent une fois par mois et les juges suppléants sont convoqués pour une discussion préalable sur le rapport à publier. Ils ont une voix consultative, non délibérative, et ils se forment essentiellement au métier de magistrat.

M. Bertinat constate que 4% du temps de travail des collaborateurs de la Cour sont consacrés à la formation. Il demande si ce chiffre est exact.

M. Geiger indique que ce chiffre concerne le personnel qui est qualifié et suit des formations. M. Zuin ajoute qu'ils ont un objectif interne de formation de l'ordre de 5% du temps de travail par personne. Celui-ci a toutefois été plus élevé au début, pour permettre aux collaborateurs de se former à leur environnement de travail. Ils ont ainsi suivi divers séminaires de présentations générales, organisés par l'OPE. Ils visent toutefois 5%, à terme.

A un commissaire (Ve) qui demande dans quel délai la Cour pense remettre son 2^e rapport sur l'Eurofoot, M. Zuin répond que ledit rapport est actuellement chez l'audit et devrait leur revenir d'ici à quinze jours.

Le président note que l'ICF indique, dans son rapport sur la Cour des comptes, que certains problèmes, dont l'incidence financière est faible, peuvent toutefois révéler l'absence d'un système de contrôle interne adéquat.

M. Geiger signale qu'en fin d'audition ils ont évoqué avec les commissaires rapporteurs les problèmes de communication avec la Commission des finances. La Cour des comptes a décidé d'informer d'abord la Commission, avant de publier ses rapports et que les commissaires en

soient alors informés par la lecture des journaux. Comme les commissaires n'ont, dans ce cas, généralement pas le temps d'étudier le rapport, ils n'osent souvent pas poser trop de questions ; il faudrait alors faire une deuxième présentation devant les commissaires, après qu'ils ont eu le temps de prendre connaissance du rapport, l'ont assimilé, en ont discuté entre eux et préparé une liste de questions. Il serait prêt, avec ses collègues, à venir en Commission répondre à ces questions, qui pourraient peut-être parfois nécessiter des recherches, pour y répondre adéquatement. Il pense que cette démarche pourrait être utile pour tous.

Un commissaire (S) demande quelles sont les prévisions futures de la Cour des comptes, après 2 ans de fonctionnement.

M. Zuin, comme ils en ont déjà parlé ici, rappelle qu'ils adaptent leur charge de travail en fonction des moyens qui leur sont donnés. La Cour comporte 15 collaborateurs, y compris les magistrats, et produit 10 à 20 rapports par année. En fonction des capacités, ils mettent en attente la liste de thèmes qu'ils veulent traiter ; ils ont des missions en attente pour les 5 prochaines années. Ils font beaucoup d'audits de gestion, l'ICF en faisant surtout au niveau financier. Il pense que la surveillance pourrait éventuellement être réorganisée, à Genève, et admet que, parfois, il y a jusqu'à 5 couches de surveillance. Il serait possible de faire beaucoup mieux, d'utiliser de manière plus efficace les deniers consacrés à cette surveillance.

Le commissaire a compris qu'ils ont des projets dans leurs tiroirs. Cela l'interpelle, car certains projets sont peut-être suffisamment importants pour être traités au plus tôt. Il demande si la Cour attend, pour les traiter, en raison d'un manque d'effectifs ou si la cause est autre. Il demande si l'ICF constitue un appui à leur travail ou un élément indépendant.

M. Zuin répond qu'ils répartissent les priorités. Ils ont une force de travail de quelque 20 000 heures par an, ce qui lui semble non négligeable. M. Geiger répond que l'ICF est un élément indépendant, mais constitue toutefois un prérequis, notamment lorsque la Cour a besoin de savoir si la comptabilité est correcte.

Un des commissaires rapporteurs remarque que le Chef du DI leur a, aujourd'hui même, annoncé que le rapport Annoni s'était basé sur les chiffres de l'année 2008, alors que la Cour s'était référée à ceux de l'année 2007. Il s'interroge sur ce point, car les députés ont découvert, il y a 10 jours, que le DI avait procédé à nombre de réévaluations de fonctions, lesquelles rendent ainsi les comparaisons entre les 2 rapports impossibles, puisqu'ils ne se basent pas sur les mêmes chiffres. Il souhaite savoir, lorsque la Cour a réalisé le travail sur les heures supplémentaires, si elle a tenu compte du stock de

vacances des policiers. Il signale que les commissaires ont appris aujourd'hui que l'OPE n'était pas au courant du stock de jours de vacances des policiers, que seuls les ordinateurs de la police contiennent ces chiffres, lesquels ne sont pas accessibles.

M^{me} Stalder répond par la négative ; ils n'ont pas regardé le nombre de jours de vacances prises. M. Geiger admet que la Cour s'est bornée à répondre à la question qui lui était posée, à savoir le plan de charge. Ils ont constaté que tout n'allait pas si mal que cela, puisqu'en rationalisant un peu le travail il était possible de rattraper les heures supplémentaires par des heures payées non travaillées, pendant la durée de l'exercice. Concernant les vacances, cela mériterait éventuellement un autre examen. Et M. Zuin de préciser que les chiffres considérés dans le rapport sont effectivement ceux de 2007.

RAPPORT COMPTES 2008 DE LA COUR DES COMPTES

Commissaires délégués: MM. Claude Jeanneret et Pierre Losio

Représentants de la Cour des comptes :

- M. Stéphane Geiger, président de la Cour des comptes
- M. Stanislas Zuin, magistrat

Les commissaires remercient Mme Corina LUPU, qui a tenu le procès-verbal.

Rapport de gestion de la Cour des Comptes

Un commissaire observe que la demande de la commission des finances a été suivie et que

le travail effectué durant l'année écoulée a été mentionné de manière synthétique, dans le document, avant la publication du rapport d'activité.

Il remercie la Cour des comptes, car lors du dernier contrôle, il avait manifesté le désir que le rapport se calque sur l'année civile d'activité. En effet, il indique que cela évite le manque d'information par rapport au contrôle des chiffres, qui doivent être en relation avec le travail.

Il demande à quel moment sortira ledit rapport.

M. GEIGER répond que la présentation du rapport d'activité sera réalisée lors de la rentrée de septembre. Il ajoute que les premiers contrôles entrepris en vue de sa rédaction débiteront dans les prochains jours.

M. ZUIN précise que le rapport d'activité n'est pas traité sur une année civile, mais sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin.

Un commissaire demande ce que représentent statistiquement les demandes de citoyens.

M. ZUIN confirme que sur les 25 demandes enregistrées en 2008, 20 provenaient de particulier et 6 d'autorités cantonales ou communales

Il précise que, pour les demandes de la part de citoyens, il est souvent difficile d'obtenir des informations riches en substances et qu'il s'agit parfois de simples anecdotes.

La Cour des comptes dirige son action dans des cas où beaucoup d'argent public est en jeu ou lorsqu'un risque d'image se révèle fort.

Présentation des comptes

Un commissaire que sur le document à disposition, une colonne se nomme « Budget amendé », tandis que dans les autres départements, une colonne s'intitule « Budget retraité ». et note que le Conseil d'Etat a inclus la Cour des comptes dans les coupes linéaires.

Il indique que trois budgets dépendent directement de la commission des finances : la Constituante, la Cour des comptes et le Secrétariat général du Grand Conseil. Dès lors, il demande si la Cour des comptes a eu un budget retraité.

M. ZUIN fait savoir que le tableau dans lequel se trouve une colonne « Budget amendé » se trouve être un tableau de suivi de la Cour des comptes.. Il indique que l'examen du tableau officiel montre qu'il n'existe aucune différence entre le budget 2008 et le budget 2008 retraité. Il note que le titre de « Budget amendé » sur le tableau de suivi de la Cour des comptes correspond au budget 2008 amendé sur le tableau officiel.

Un commissaire observe une différence de non-dépensé de 74 000 CHF environ, expliquée par deux causes. Il demande ensuite à quel moment le PL 10232 a été effectif dans les états financiers, ce dernier ayant été voté au milieu de 2008 et appliqué rétroactivement.

M. GEIGER confirme que la personne (secrétaire) qui a un statut de fonctionnaire n'a pas été touchée par le PL 10232.

Un commissaire demande à voir apparaître les jetons des juges suppléants de manière distincte.

M. ZUIN précise que ces jetons de présences des juges suppléants apparaissent sous le compte 300'045 intitulé « jetons de présences députés », terme non approprié.

Un commissaire demande que l'intitulé du compte soit modifié.

M. ZUIN complète que le PL 10232 précité a été appliqué rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2007 et a été adopté le 26 juin 2008.

Un commissaire s'étonne du fait que cela ne se chiffre qu'à 22'445 CHF.

M. ZUIN ajoute que le montant s'explique par le fait que la prime de fidélité a également été ôtée, prime prévue au budget et se montant à 36 000 CHF.

M. GEIGER signale que, jusqu'au moment du vote de la loi sur le traitement des magistrats, ils recevaient des avances sur salaire de la part du service des paies.

M. ZUIN explique que du montant de 64 000 CHF sont déduits les éléments budgétisés, tels que la prime de fidélité (36 736 CHF) et « la vie chère, autorités et juges » (5 020 CHF), raison pour laquelle l'effet net ne se chiffre qu'à 22 000 CHF. Il ajoute pouvoir expliquer exactement ce que représente le montant de 64 000 CHF sur les fiches de paie. En effet, il observe que peut leur être fourni un document de simulation où le Département des finances a calculé de combien le salaire devait être supérieur pour que cela soit équivalent en termes de revenu net, étant donné qu'allait leur être changé le taux de cotisation sur la prévoyance professionnelle.

Un commissaire s'enquiert du 300.080.

M. ZUIN répond qu'il touche uniquement aux trois magistrats titulaires.

Un commissaire demande si le 300.045 n'est pas une dépense constante, puisque les réunions sont régulières.

M. GEIGER fait savoir qu'en principe, il y a une réunion une fois par mois avec les juges suppléants, sauf au cours d'un mois en été. Toutefois, il indique qu'il peut y avoir des séances supplémentaires lors de chaque rapport.

M. ZUIN ajoute que, lors de chaque rapport ont lieu des séances de lecture qui peuvent s'étendre de 1 à 4 heures, en fonction de la longueur du document.

Un commissaire demande si l'appréciation des collaborateurs, qui passe d'une prévision de 75% de prime à 62%, s'est opérée sur un accroissement de la sévérité.

M. GEIGER répond que, suite à la première année écoulée avec le système des primes, une grille indiquant les buts à atteindre a été élaborée. Or, compte tenu des expériences passées, il fait savoir qu'ils ont pu se montrer plus stricts, sur la base de la matrice de contrôle. Aussi, il relève que des progrès ont été réalisés dans l'appréciation du travail des collaborateurs.

Un commissaire compte : 3 magistrats élus, 3 suppléants élus et 1 employée de l'Etat. Il demande combien de collaborateurs s'y ajoutent.

M. ZUIN répond qu'au 31 décembre 2008, ils étaient 11 collaborateurs de droit privé, dont 1 était à 80%, et qu'il y a eu 3 départs et 1 arrivée en 2008.

Un commissaire remarque qu'en totalité, ils sont à 14,8 postes en effectifs complets. M. ZUIN confirme ce chiffre au 31 décembre 2008.

Amortissements

Il est précisé que c'est le Département des finances qui les calcule.

Imputations internes

Un commissaire demande si les imputations internes viennent bien du DCTI.

M. ZUIN signale qu'en effet, il s'agit d'un loyer théorique facturé à la Cour des comptes. Il fait en revanche savoir que le mode de calcul n'est pas connu.

Provisions

Un commissaire demande ce qui a été provisionné, puisque figurent dans les comptes des provisions dissoutes.

M. ZUIN répond que le chiffre représentant environ 43 000 CHF relève de calculs du DF, qui effectue des provisions liées aux personnes étant au service militaire, en maladie ou en congé maternité.

Un commissaire demande si les remboursements des assurances sociales touchent aussi à des calculs opérés par les DRH de l'Etat.

M. ZUIN confirme. Il précise que lors de la remise de la déclaration d'intégralité à l'ICF, la Cour ne s'engage que sur les dépenses maîtrisées, à savoir les dépenses 31 et une partie des dépenses 30.

Prestations de tiers

M. ZUIN indique que, pour l'heure, il en figure peu dans le 318.00.49 et que ceux-ci étaient liés aux prestations informatiques de l'an dernier. Il relève néanmoins que cela pourra venir.

Périodicité

M. ZUIN précise que le rapport d'activité n'est pas traité sur une année civile, mais sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin.

Il est demandé à quel moment sortira ledit rapport.

M. GEIGER répond que la présentation du rapport d'activité sera réalisée lors de la rentrée de septembre. Il ajoute que les premiers contrôles entrepris en vue de sa rédaction débiteront dans les prochains jours.

M. ZUIN précise que le rapport d'activité n'est pas traité sur une année civile mais sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin.

Un commissaire demande comment sont comptabilisées les sommes non attribuées

M. ZUIN suggère de demander le schéma comptable utilisé en cours et en fin de législature.

La question sera posée à M. HILER.

Questions transversales

- Maintien des prestations depuis 2005 : la Cour des comptes a démarré son activité en 2007
- Pas de véhicules
- Pas de Secrétariat général

Les commissaires remercient les Magistrats pour toutes les informations et explications qu'ils ont fournies.

Annexe : Exposé des motifs des comptes 2008

12. Cour des comptes

FONCTIONNEMENT

Charges

Les charges contrôlées par la Cour des comptes sont les **charges de personnel** (natures 30) qui s'élèvent à 3'070'349 F (soit 98% du budget) et les **dépenses générales** (natures 31) qui s'élèvent à 122'100 F (soit 71% du budget).

Les **chiffres-clés** de l'activité durant l'année civile 2008 sont les suivants :

- 26 communications sont parvenues à la Cour des comptes en 2008 (2007 : 25), dont 20 émanaient de particuliers (2007 : 21) et 6 d'autorités cantonales ou communales (2007 : 4).
- 7 communications ont fait l'objet d'une entrée en matière (2007 : 7), 18 de décisions de refus d'entrée en matière dûment motivées et notifiées (2007 : 12), et 1 fait l'objet de recherches complémentaires avant une décision d'entrer ou non en matière (2007 : 6).
- La Cour des comptes s'est également autosaisie de 5 dossiers (2007 : 9).
- Au total, la Cour des comptes est ainsi entrée en matière sur 12 dossiers en 2008 (2007 : 16), pour lesquels 2 ont fait l'objet de rapports rendus publics en 2008 (2007 : 6) et 10 sont des missions en cours au 31.12.2008 (31.12.2007 : 10). S'ajoutent les 7 rapports rendus publics en 2008 ayant fait l'objet d'une entrée en matière en 2007, plus le rapport annuel 2007/2008.
- Temps de travail consacré à la formation : 4% en 2008 (10% en 2007)
- Taux d'absentéisme (maladie et accident) : 2.7% en 2008 (1.1% en 2007)

12.01.01.00 Cour des comptes

| Libellé | Écart C 08 - B 08 retraité IPSAS | Justification de l'écart |
|--|-------------------------------------|---|
| 300 Autorités, commissions et juges | + 555 | Écart d'estimation (- 21'890) Contrainte liée à une loi (+ 22'445) |

Cet écart quasiment nul résulte de deux tendances contraires. La première est un dépassement de + 22'445 en raison de l'adoption, non prévue au budget, de la loi 10232 relative au traitement des magistrats titulaires (augmentation du traitement brut pour compenser l'augmentation du taux de cotisation pour la prévoyance professionnelle). La seconde est un écart d'estimation de - 21'890 relatif au temps de travail des magistrats suppléants moins sollicités que prévu en 2008.

| | | |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 301 Traitements du personnel | - 58'192 | Écart d'estimation (- 58'192) |
|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------|

D'une part, cet écart résulte du délai pour repourvoir les postes de la Cour, compte tenu des exigences à l'engagement (écart de - 43'102).

D'autre part, la prime versée à la Cour des comptes s'est élevée en moyenne à 62% d'un salaire mensuel en 2008, alors que la valeur-cible budgétée était de 75% (écart de - 15'090).

Note : la Cour des comptes ne bénéficie pas du 13^e salaire de l'Etat, ni d'indemnités diverses, ni de la rémunération d'heures supplémentaires.

| | | |
|---|--------------|----------------------------|
| 309 Formation, recrutement, div. charges | + 738 | Écart d'estimation (+ 738) |
|---|--------------|----------------------------|

Une formation pour deux collaborateurs a été annulée en décembre 2007 et reportée en 2008, ce qui n'avait pas pu être prévu au budget.

| | | |
|------------------------------|-----------------|-------------------------------|
| 31 Dépenses générales | - 51'088 | Écart d'estimation (- 51'088) |
|------------------------------|-----------------|-------------------------------|

Le recours aux consultants externes a été moins important que prévu, en raison de la nature des missions effectuées en 2008.

| NO RUBRIQUE | LIBELLE | COMPTE 2008 | | VARIATION C08-B08R | | BUDGET 2008 RETRAITE | BUDGET 2008 | COMPTE 2007 |
|----------------|--|---------------|-----------|--------------------|-------|-------------------------|-------------|---------------|
| | | CHARGES | REVENUS | en F | en % | | | |
| 12.00.00.00 | COUR DES COMPTES | | | | | | | |
| 3 | CHARGES | 3.433.567,71 | | 19.827 | 0,6 | 3.413.741 | 3.413.741 | 2.274.330,58 |
| 4 | REVENUS | | 43.590,85 | 43.591 | ND | | | 703,00 |
| | COUVERTURE en F | -3.389.976,86 | | 23.764 | | -3.413.741 | -3.413.741 | -2.273.627,58 |
| | COUVERTURE en % | 1,27% | | | 1,3 | | | 0,03% |
| 12.01.00.00 | COUR DES COMPTES | | | | | | | |
| 3 | CHARGES | 3.433.567,71 | | 19.827 | 0,6 | 3.413.741 | 3.413.741 | 2.274.330,58 |
| 4 | REVENUS | | 43.590,85 | 43.591 | ND | | | 703,00 |
| | COUVERTURE en F | -3.389.976,86 | | 23.764 | | -3.413.741 | -3.413.741 | -2.273.627,58 |
| | COUVERTURE en % | 1,27% | | | 1,3 | | | 0,03% |
| 30 | CHARGES DE PERSONNEL | 3.070.349,20 | | -74.624 | -2,4 | 3.144.973 | 3.144.973 | 2.167.194,78 |
| 309 | FORMATION, RECRUTEMENT, DIV. CHARGES | 34.737,50 | | 738 | 2,2 | 34.000 | 34.000 | 17.110,93 |
| 31 | DÉPENSES GÉNÉRALES | 122.100,39 | | -51.088 | -29,5 | 173.188 | 173.188 | 105.397,23 |
| 33 | AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES | 38.885,54 | | -6.814 | -14,9 | 45.700 | 45.700 | |
| 331 | AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 38.885,54 | | -6.814 | -14,9 | 45.700 | 45.700 | |
| 39 | IMPUTATIONS INTERNES | 202.232,58 | | 152.353 | 305,4 | 49.880 | 49.880 | 1.738,57 |
| 43 | RECETTES DIVERSES | | 43.590,85 | 43.591 | ND | | | 703,00 |
| 439 | DISSOLUTIONS ET PROVISIONS | | 4.226,00 | 4.226 | ND | | | |

| CR 12.01.00.00 | Budget amendé 2008 (OFA) | Réalisé 08 | Var Réalisé 08 vs Bud 08 | Réalisé 08 en % Bud 08 |
|--|-----------------------------|------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 3 Charges | 3'413'741 | 3'433'568 | 19'827 | 101% |
| 30 Charges de personnel | 3'144'973 | 3'070'349 | -74'624 | 98% |
| 300 Autorités, commissions et juges | 745'195 | 745'750 | 555 | 100% |
| 300.021 Vie chère autorités et juges | 5020 | - | -5020 | 0% |
| 300.022 Prime de fidélité | 36'736 | - | -36'736 | 0% |
| 300.045 Jetons de présence députés | 25'200 | 15'350 | -9'850 | 61% |
| 300.049 Autres indemnités | 17'000 | 4'960 | -12'040 | 29% |
| 300.080 Autorités, commissions et juges | 661'239 | 725'440 | 64'201 | 110% |
| 301 Traitements du personnel | 1'924'508 | 1'866'316 | -58'192 | 97% |
| 301.001 Traitement personnel administratif | 0 | 101'415 | 101'415 | #DIV/0! |
| 301.003 Traitement personnel temporaire | 1'902'791 | 1'755'851 | -146'941 | 92% |
| 301.021 Adaptation au coût de la vie | 13'400 | - | -13'400 | 0% |
| 301.022 Prime de fidélité | 8'317 | 8'451 | 134 | 102% |
| 301.023 Primes diverses | 0 | 600 | 600 | #DIV/0! |
| 303 Assurances sociales | 203'630 | 191'545 | -12'085 | 94% |
| 303.001 AVS-AI-APG | 134'830 | 131'489 | -3'341 | 98% |
| 303.002 Participation aux frais de gestion | 3'900 | 3'806 | -94 | 98% |
| 303.003 Cotisations assurance - chômage | 26'170 | 18'640 | -7'530 | 71% |
| 303.004 Contributions service d'allocations familiales | 37'380 | 36'730 | -650 | 98% |
| 303.005 Formation | 810 | 354 | -456 | 44% |
| 303.006 Assurance maternité | 540 | 526 | -14 | 97% |
| 304 Caisse de pension et de prévoyance | 229'360 | 226'125 | -3'235 | 99% |
| 304.001 Cotisation de l'Etat à la CIA | 229'360 | 226'125 | -3'235 | 99% |
| 305 Assurance maladie et accidents | 8'280 | 5'876 | -2'404 | 71% |
| 305.002 Assurance accidents | 8'280 | 5'876 | -2'404 | 71% |
| 309 Formation, recrutement, div. charges | 34'000 | 34'738 | 738 | 102% |
| 309.001 Frais de formation + 309... recrutement | 34'000 | 34'738 | 738 | 102% |
| 31 Dépenses générales | 173'188 | 122'100 | -51'088 | 71% |
| 310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel | 29'776 | 23'252 | -6'524 | 78% |
| 311 Mobilier, machines et véhicules | 9'522 | 31'452 | 21'930 | 330% |
| 315 Entretien du mobilier | 0 | - | - | #DIV/0! |
| 316 Loyers, fermages, redevances | 4'890 | - | -4'890 | 0% |
| 317 Débours | 9'000 | 9'274 | 274 | 103% |
| 318 Honoraires, prest. de service de tiers | 120'000 | 58'122 | -61'878 | 48% |
| 33 Amortissements | 45'700 | 38'886 | -6'814 | 85% |
| 331 Amortissements patrimoine administratif | 45'700 | 38'886 | -6'814 | 85% |
| 39 Imputations internes | 49'880 | 202'233 | 152'353 | 405% |
| 391 Bâtiments | | 152'398 | 152'398 | #DIV/0! |
| 395 Informatique | 49'880 | 49'835 | -45 | 100% |
| 4 Revenus | | | | |
| 436 Remboursements assurances sociales | | | -39'365 | |
| 439 Dissolution de provisions | | | -4'226 | |
| 5 Investissements | | | | |
| 51600123 Acquisition de mobilier, matériel | | | | |
| 51604900 Achat de matériel, logiciels et prestations informatiques | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pouvoir judiciaire

Discussion de la commission

Audition de M. Zappelli

Les commissaires rapporteurs notent que certains écarts ont été signalés et explicités dans le rapport. Certaines informations complémentaires ont été fournies, notamment au niveau de l'évolution des charges du personnel. Il relève que le Procureur a indiqué que, de façon à raccourcir la durée des procédures, la Cour de justice allait doubler le nombre des affaires traitées, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre des collaborateurs capables de traiter ces cas.

Concernant le dépassement de crédit non entièrement dépensé dont il est question dans le rapport, ils précisent qu'il ne s'agit pas d'une critique sur le fait de ne pas avoir dépensé de l'argent, mais de ce que, lorsqu'une demande de dépassement de crédit est présentée à la Commission, celle-ci est généralement calculée dans la forme la plus fine. Le libellé aurait dû être un peu différent ; il s'agissait de couvrir un calcul de probabilité d'un dépassement dû à un accroissement d'activité. Ce qui a gêné les commissaires, c'est que le libellé du dépassement était très précis, alors que son calcul ne l'était pas. Concernant les amortissements, provisions et irrécouvrables, il y a une augmentation de 31% des provisions pour débiteurs douteux car, la facturation aux débiteurs s'étant accrue, le risque sur débiteur s'est accru également, puisque ces personnes ne sont pas toujours solvables, et la provision a très logiquement aussi augmenté.

Les frais de placement créent un petit problème lorsque le placement est fait hors du canton, car la facturation des journées par les établissements non-genevois arrive souvent avec un peu de retard, les comptes de ceux-ci n'étant pas encore aux normes IPSAS. Cela va déboucher sur la question du regroupement des placements.

Les imputations internes ne sont pas d'un grand intérêt, puisqu'il s'agit d'opérations nulles, mais le Procureur général a tout de même précisé que les factures de l'IUML sont considérées comme des frais engagés comme tels, facturés en interne mais concernant des services réellement rendus.

Concernant la question transversale relative au maintien des prestations, il a été constaté que la justice devait pouvoir être rendue et que les prestations devaient ainsi être délivrées. Les effectifs ont été réduits, mais les prestations l'ont également été, selon lui, puisque les heures de permanence téléphonique

ont été restreintes, ainsi que les heures d'ouverture des services financiers au public.

Ils signalent encore que le Palais de justice n'a pas de parc automobile et que la DCS s'occupe du déplacement des détenus. Par ailleurs, il y a eu une évolution de 6 postes, au niveau des secrétaires généraux et de l'état-major, due principalement au renforcement du Secrétariat général. Il signalent encore que la réponse écrite à la question des commissaires, de savoir à qui profite l'audit interne, figure en annexe du rapport.

Les commissaires indiquent que les normes IPSAS sont beaucoup plus sévères quant à la définition exacte du périmètre d'une opération. Le fait que Genève soit en avance, par rapport à d'autres cantons, sur l'application des normes IPSAS, ne devrait pas pousser les cantons qui n'appliquent pas encore ces normes à différer la facturation trop longtemps. Les normes IPSAS imposent effectivement un périmètre précis du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ils relèvent que la notion d'hermétisme doit aussi s'appliquer sur les reports d'investissements, dans le cadre du plan quadriennal, lequel décrit clairement pour quoi sont prévus ces crédits quadriennaux. Ils ne leur semblent ainsi pas envisageable que les non-dépensés d'une rubrique soient appliqués dans une autre rubrique. Cette remarque peut et doit s'appliquer dans d'autres départements.

M. Zappelli indique qu'il ne va pas paraphraser leur exposé des motifs. Concernant le dépassement de crédit pas tout à fait dépensé, il abonde dans le sens des commissaires ; il aurait fallu préciser que la demande de dépassement de crédit était basée sur une estimation de ce qui était probable. Il ajoute qu'ils ne souhaitaient naturellement pas présenter de demande de dépassement de crédit pour le budget 2009. Enfin, il conclut que cette remarque des commissaires est pertinente et sera suivie d'effet, par le Palais de justice.

Questions des commissaires et réponses

Un commissaire (Ve) dit savoir qu'il y a eu des engagements de secrétaires-juristes pour la réforme Justice 2011. Il rappelle que les commissaires rapporteurs avaient parlé de lisser les coûts de cette réforme et note qu'il n'avaient peut-être pas tort. Il demande ce qu'il va advenir de ces auxiliaires, lesquels ont un contrat renouvelable jusqu'en 2010, lorsque Justice 2011 sera entrée en force. Il demande s'ils vont se transformer en postes fixes ou s'il va simplement être mis fin à ces contrats d'auxiliaires et que le Palais de justice va engager d'autres personnes, qui seront des titulaires. Il aimerait également savoir si, concernant les 18 mios prévus en

fonctionnement, le Palais de justice est toujours dans les mêmes prévisions de coût et de nombre de magistrats et auxiliaires de justice supplémentaires.

M. Zappelli ajoute qu'il n'y a pas de faux auxiliaires. Il renvoie en page 3 du rapport des commissaires ; il précise que les auxiliaires n'ont pas de droit à être titularisés, mais peuvent éventuellement l'être, comme n'importe qui d'autre. Pour Justice 2011, il signale qu'ils viennent de connaître le nombre de personnes qui pourraient être retenues comme magistrats. Cela dépendait du projet de la loi d'organisation judiciaire, laquelle a été récemment transmise au GC et dont la commission *ad hoc* va ou a été saisie. Le nombre est fixé et il conviendra de voir s'il correspond aux besoins réels des juridictions. Par rapport à la fourchette qui avait été donnée, il note que certains secteurs sont revus à la baisse, alors que d'autres le sont à la hausse ; il y a quelques écarts. Il va y avoir un nouveau droit et l'ensemble des collaborateurs va devoir s'y conformer. Les magistrats doivent bien sûr se renseigner, à titre privé, mais il faudra également leur prévoir une formation, dont il est prévu 6 modules sur 2 jours, pour le pénal. Cela implique qu'il faudra engager des auxiliaires ou déjà des nouveaux magistrats dans le courant de l'année 2010, pour qu'ils se forment à l'avance et qu'ils soient présents lorsque les autres magistrats en feront de même. Il y aura ainsi un coût relatif à ces magistrats et auxiliaires juristes. Il précise encore que les juristes qui postuleront devront, à leur tour, être remplacés par des personnes, lesquelles devront aussi être formées.

Le coût de tout ceci avait été estimé, par le Palais de Justice et le Conseil d'Etat, à 6 mios.

M. Mahler indique que l'enveloppe pour les auxiliaires, sur 2009 et 2010, se monte à 6 mios ; il s'agit d'un budget d'accompagnement du changement. Si tout le monde est là en 2011, il y aura une augmentation de l'ordre de 30% des charges de fonctionnement. Ils sont, avec le PL déposé maintenant devant le Grand Conseil, légèrement en dessous du budget, mais pas de beaucoup. Il note qu'il est exceptionnel d'engager des auxiliaires durant 36 mois. Souvent, ils le sont sur un an, parfois un peu plus longtemps. Il ajoute que des postes d'auxiliaires pour un an ne sont pas très alléchant, pour des juristes qui ont déjà un emploi ailleurs. Enfin, il indique qu'il va falloir étoffer les équipes de soutien dès 2010 et, pour ce faire, ils viendront certainement avec un projet de budget 2010 comportant des propositions allant dans ce sens.

Le commissaire, suivi du président demandent si, dans le budget de 2010, il y aura déjà des sommes et des postes supplémentaires, demandés pour Justice 2011, et, compte tenu du vote du 17 mai, quel pourrait être l'élargissement de la fourchette.

M. Zappelli répond qu'ils étaient dans l'incertitude et avaient estimé l'enveloppe budgétaire d'accompagnement du changement à 6 mios. Celle-ci ne comporte pas l'enveloppe pour l'élection de nouveaux magistrats, en 2010. Il note que s'ajoute la problématique des auditions des personnes mises en cause. La question se pose de savoir si les auditions concernant le pénal, lorsqu'elles sont simples, pourraient être déléguées à un juriste. Si la réponse est négative, elles devront être effectuées par un magistrat, lequel fonctionne avec un greffier, et cela aura un coût plus important. Ainsi, selon la position que le GC adoptera, les chiffres donnés, en termes de magistrats, pourront exploser. Il conclut que l'enveloppe de 6 mios, discutée avec le CE, lui semble dès lors, à ce stade, probablement insuffisante. Sur la question du jury, il indique que, dans la forme proposée par les opposants à la modification, cela va prolonger la procédure. En effet, celle-ci implique que les jurés prennent, à l'avance, connaissance du dossier et qu'il faudra les payer pour ce faire. En termes pragmatiques, diverses questions se posent. Il faut se demander ce qu'il convient de faire si, par exemple, il faut 3 mois de lecture aux jurés, pour une affaire importante, et qui devra payer la facture. Avec un tel système, il relève qu'aucun indépendant ne pourra statuer. Il note d'ailleurs que les jurés sont souvent des femmes au foyer, dont les enfants sont plus grands, ou des fonctionnaires. L'indemnisation de ces jurés aura ainsi un coût qu'il lui est ici difficile de chiffrer.

Le président note que M. le procureur ne s'est pas référé au coût actuel. Il demande s'il peut estimer le coût du futur jury, par rapport aux coûts actuels y relatifs.

M. le procureur répond que le coût actuel du jury est essentiellement lié aux frais des repas et aux indemnités. Le coût actuel global est de 230 000 F. Il ajoute qu'en cas de maintien du jury il y aura probablement un jury de deuxième instance, ce qui augmentera encore les coûts.

Un commissaire (Ve) indique qu'il avait posé une question à MM. Beer et Muller, qu'il repose ici. Il précise que, dans celle-ci, il n'y a aucune remise en cause de la séparation des pouvoirs. Il indique que les ouvertures des collèges de Sismondi et de Drize ont été repoussées en raison de dépôts de divers recours de soumissionnaires au Tribunal administratif. Il demande alors si, dans le fonctionnement interne du Tribunal administratif, pour les cas relevant d'une utilité publique établie, il serait concevable que ledit tribunal reçoive, de la part du responsable le plus élevé de la justice, à savoir le procureur général, des injonctions lui signifiant que certaines affaires relevant de l'utilité publique devraient être traitées prioritairement.

M. Zappelli répond que le Tribunal administratif est l'entité en charge des activités administratives de Etat, même celles du Procureur général, lorsqu'il

décide, par exemple, de l'évacuation d'un squat. La loi est la loi et le Tribunal administratif, en raison notamment de la loi sur TF, laquelle pose diverses conditions au sujet du double degré de juridiction en matière administrative, est appelé à trancher, que cela plaise ou non ; cela est son rôle. Il comprend que certains aimeraient qu'il aille vite, mais il ajoute qu'il faudrait éventuellement envisager d'augmenter le nombre de ses collaborateurs ou d'introduire, dans la loi, des conditions permettant audit tribunal d'invoquer une clause d'urgence. Il relève toutefois que la clause d'urgence de l'utilité publique est une notion relativement floue. La construction d'une école, par exemple, peut sembler urgente à certains et peu utile à d'autres.

Le commissaire indique qu'il a demandé au DCTI la facture finale engendrée par ces retards dus aux recours. Il demande si le Procureur général, dans l'exercice de ses pouvoirs, peut demander aux magistrats du Tribunal administratif de traiter un dossier en priorité.

M. Zappelli répond qu'il n'a aucun pouvoir et aucune instruction à donner au Tribunal administratif, ni à aucune autre cour. L'institution du Procureur général concerne le Parquet et le la politique pénale.

Un commissaire MCG remarque qu'avec l'ancienne loi sur le chômage la possibilité d'avoir des emplois temporaires existait et que le PJ en a bénéficié. Avec la nouvelle loi, cette possibilité est tombée, alors il aimerait savoir comment le Palais de justice a résolu ce problème, s'il fait appel à des auxiliaires ou si ces personnes faisaient un travail suffisamment insignifiant pour qu'il puisse s'en passer.

M. Mahler répond que le Palais de justice continue à avoir une collaboration avec les mesures cantonales, mais avec différentes formules, soit des prises en charges partielles ou des offres de mesures cantonales, lesquelles proposent des dossiers de personnes qui sont sur le marché de l'emploi. Il continue ainsi à collaborer avec les mesures cantonales.

Un commissaire (S), citant le rapport des commissaires-rapporteurs, lit le passage relatif au maintien des prestations et constate que ceux-ci souhaitaient une réponse orale à cette question.

Le commissaire rapporteur indique qu'avec M. le procureur ils ont longuement échangé sur le problème de la définition des prestations et de leur diminution. Lorsque la question a été posée dans cette Commission, il imagine qu'elle concernait la perte objective d'une prestation qui ne se fait plus. Le procureur général a, par exemple, demandé si la mise à disposition de répondants ou le changement des heures d'ouverture du standard téléphonique constituaient des diminutions de prestations.

Le commissaire pense qu'il faut se demander si ces diminutions ont été ressenties comme telles par les citoyens.

M. Zappelli indique qu'il n'y a pas eu de diminution de 5% des effectifs du PJ, mais une augmentation, acceptée par le GC. Les prestations n'ont globalement pas diminué, puisque les besoins du Palais de justice se sont accrus en même temps. Les cas cités dans le rapport sont des cas concrets. Ils ont essayé de garder le maximum de prestations pour les justiciables. Il relève que le GC s'est montré compréhensif sur ces augmentations d'effectifs.

Au constat du commissaire qui conclut que cette diminution de 5% des effectifs n'est pas appliquée au Palais de justice, M. Zappelli répond qu'avant de demander des augmentations d'effectifs ils ont regardé s'ils pouvaient prendre des forces ailleurs, dans des secteurs qui en possédaient trop. Ils ont procédé à des réaffectations internes, dans un premier temps, lorsque cela était possible, puis ont présenté au GC les demandes d'effectifs supplémentaires.

Le président regrette que les commissaires ne disposent pas d'un rapport de gestion de la part du Palais de justice. Il aurait été heureux de voir que, face à certaines critiques dont il est l'objet, le Procureur puisse s'exprimer.

Le commissaire rapporteur pense que, si ces rapports de gestion étaient utiles et nécessaires, cela se saurait. Il ajoute qu'il existe un tel rapport, celui écrit par la Commission de gestion.

M. Mahler est d'accord avec le fait qu'il aurait été bon que les commissaires aient ce rapport aujourd'hui. Il ajoute qu'il est en cours de finalisation et qu'ils l'auront, en principe, la semaine prochaine.

RAPPORT COMPTES 2008 DU POUVOIR JUDICIAIRE

Commissaires délégués: MM. Claude Jeanneret et Renaud Gautier

Assistent pour le Pouvoir judiciaire:

- ZAPPELLI Daniel, procureur général
- MAHLER Raphael, secrétaire général
- MAZAMAY Thierry, directeur des finances et de la logistique
- ROTH Marie, analyste auprès des finances et de la logistique

Remarques préliminaires

Afin d'éviter tout quiproquo à l'avenir, les commissaires rappellent que les documents relatifs aux auditions doivent leur parvenir en version papier trois jour ouvrables avant l'audition.

Comptes 2008

Questions générales

Un commissaire s'interroge sur les écarts au niveau des charges de personnel.

M. ZAPPELLI indique que la Cour de justice, de façon à raccourcir la durée des procédures, a dédoublé le nombre des affaires traitées. Ce dédoublement a généré des frais en augmentation, par exemple pour les jurés. D'autres frais sont aussi en augmentation en cascade, par exemple pour le recours à des suppléants ou pour la Cour de cassation, dont on peut dire que la tâche sera doublée, puisqu'un recours est systématiquement tenté lorsque la Cour correctionnelle ou d'assises se prononce. Le dédoublement des affaires traitées par les chambres pénales génère une augmentation, en cascade, des frais de toute la chaîne pénale.

Un commissaire s'interroge sur le détail de la rubrique 300.

Un représentant du pouvoir judiciaire indique que la rubrique 300 comprend le traitement des juges de carrière, des juges qui ne sont pas de carrière et des jetons de présence liés aux commissions. La rubrique 301 comprend seulement les collaborateurs.

Un commissaire souhaiterait connaître l'évolution du traitement des juges (vacations, indemnités juges assesseurs et jetons de présence) depuis le début de la législature. Il relève qu'il conviendra de préciser le nombre de personnes employées, si celui-ci n'est pas constant au fil des années, de manière à pouvoir pondérer les chiffres.

Un représentant du Pouvoir judiciaire relève qu'il est difficile de comparer d'année en année le traitement des juges qui ne sont pas de carrière.

Un commissaire note qu'il existe une part de charges fixes pour les salaires et une part de salaire variable. Il admet que l'évolution du traitement des magistrats sera probablement mieux mise en évidence en distinguant les juges professionnels des suppléants.

Auxiliaires et titularisation

Un commissaire s'interroge concernant les auxiliaires mensualisés.

Un représentant du pouvoir judiciaire indique qu'il s'agit par exemple de secrétaires juristes pour l'appui à la réforme « justice 2011 », employés jusqu'à la fin de l'année avec un contrat renouvelable jusqu'au 31 décembre 2010. Il rappelle que, dans le cadre du projet « justice 2010 », le pouvoir judiciaire avait demandé une enveloppe à la commission des finances.

Un commissaire souhaiterait confirmation du fait qu'il n'y a pas de titularisation des auxiliaires.

M. ZAPPELLI confirme. Lorsqu'une personne est titularisée, il peut s'agir d'un auxiliaire, mais il n'existe pas de droit aux auxiliaires mensualisés à être titularisés. L'engagement dépend uniquement de la qualité de la personne concernée et non du fait qu'il s'agit d'un auxiliaire.

Dépassement de crédit non entièrement dépensé

Un commissaire remarque que les 805'000F accordés par la commission des finances en dépassement de crédit pour la rubrique relative aux dépenses générales n'ont pas été entièrement dépensés et rappelle qu'il n'est pas possible de faire une demande de dépassement de crédit sur la base de prévisions.

Un représentant du Pouvoir judiciaire rappelle que les années précédentes, le Pouvoir judiciaire avait sollicité des demandes de dépassement et les députés avaient indiqué qu'il était préférable de déposer de telles demandes aussi rapidement que possible. Le Pouvoir judiciaire s'est permis de solliciter une demande de dépassement de crédit sur la base de projections qui l'ont conduit à estimer qu'il n'arriverait pas à boucler l'année et souligne que le dépassement porte exclusivement sur la rubrique 318. Pour les autres rubriques, le budget a été respecté.

Un commissaire précise que l'intitulé de la demande laisse à penser que les sommes étaient engagées. Or, il y a 20% de différence avec les sommes effectivement dépensées. Il félicite et encourage le Pouvoir judiciaire à déposer ses demandes le plus tôt possible, mais remarque qu'il convient de comprendre que la manière dont est rédigé l'avis du pouvoir judiciaire, mentionnant un montant au millier de francs près, ne correspond pas à l'extrapolation dont il s'agissait en réalité.

M. ZAPPELLI indique que le Pouvoir judiciaire sera plus clair dans ses prochaines demandes de dépassement de crédit.

Amortissements provisions irrécouvrables (33)

Un commissaire se demande pourquoi le raisonnement concernant les amortissements intervient au niveau de la clôture des comptes et non au niveau du budget. (écart de 31,5% soit SFr. 281.711.--)

Un représentant du Pouvoir judiciaire indique que le Pouvoir judiciaire peine à imaginer concrètement la solvabilité des nouveaux débiteurs qui découlent de la modification du règlement sur l'assistance juridique. Leur solvabilité s'est avérée moindre que les projections.

Facturation des frais de placement

Un commissaire rappelle avoir attiré l'attention du Pouvoir judiciaire l'année dernière sur le fait qu'il devait exiger des autorités de placement qu'elles n'acceptent plus que transitent sur leurs comptes des montants qui faisaient l'objet d'annuités.

Il encourage M. ZAPPELLI à écrire aux foyers en leur indiquant que les députés rapporteurs entendent appliquer les normes IPSAS à Genève. Si les problèmes déjà évoqués continuent, la commission des finances finira par s'opposer. Il s'agit d'un combat qui a lieu partout, celui contre la tendance à ne pas comprendre l'hermétisme des exercices comptables. Un commissaire rapporteur indique comprendre les circonstances, mais estime qu'il sera tôt ou tard nécessaire de mettre fin aux problèmes. Il faut donc que les entités extra-cantoniales, qui fixent des prix sur aucune base, prennent l'habitude de terminer leurs exercices comptables par année. Sans cela, le Pouvoir judiciaire pourrait être épinglé par l'ICF ou la Cour des comptes, dans la mesure où il existe une volonté politique d'appliquer IPSAS partout.

M. ZAPPELLI relève un problème important. Le Pouvoir judiciaire n'a pas la maîtrise des coûts qui sont décidés sur la base de discussions inter cantonales sur lesquelles il n'a aucune influence.

M. ZAPPELLI relève enfin que concrètement, le Pouvoir judiciaire peut refuser de payer ou d'honorer des factures qui parviendraient postérieurement à une certaine date. Mais l'établissement concerné dirait alors qu'il refuserait d'accueillir à l'avenir des jeunes placés par Genève.

Les commissaires estiment que le groupe intercantonal ne persisterait pas dans ses menaces de refuser les enfants placés par Genève.

Problématique de la prise en charge des frais de placement

Un représentant du Pouvoir judiciaire indique que le Pouvoir judiciaire est conscient de cette problématique. Il convient de tenir compte du fait que la gestion des frais de placement a été confiée historiquement au Tribunal de la jeunesse, alors qu'elle devrait en principe revenir au DIP. Le pouvoir judiciaire est actuellement en négociation avec le DIP pour lui transférer cette activité et a bon espoir que ce transfert soit opéré pour le 1er janvier 2010.

M. ZAPPELLI indique que lorsque la Cour condamne une personne, les frais sont imputables au DI. Se pose alors la question de savoir pourquoi il y aurait une différence, s'agissant des frais de placement sur la base de décisions judiciaires. Une autre question se pose ensuite, à savoir si les frais de placement institutionnels découlant de mesures sur la personne pour des problèmes psychiatriques doivent être imputés au DI ou aux HUG.

Un commissaire demande qui devrait traiter les placements, si ceux-ci étaient confiés à une seule entité.

M. ZAPPELLI indique qu'il s'agirait du SAPEM, le placement étant une mesure.

Un commissaire recommande au Pouvoir judiciaire d'écrire au groupe inter cantonal. Il souligne que le raisonnement de M. ZAPPELLI a du sens, pour autant que l'entier des placements soit affecté à une seule entité.

Si le système est divisé entre le SAPEM, les HUG, le DIP et le DI, la situation serait ingérable.

Un représentant du pouvoir judiciaire indique que les premiers contacts avec le DIP et le Président du Tribunal de la jeunesse ont eu lieu il y a deux ans. Un groupe de travail a été créé sur cette question. La plupart des placements sont gérés au niveau du Conseil d'Etat, alors que ceux découlant de décisions du Tribunal de la jeunesse le sont par le Pouvoir judiciaire.

Un commissaire estime qu'il s'agit d'un problème pertinent et qui mérite des réponses concrètes. Il suggère au Pouvoir judiciaire de faire part au parlement ou à l'exécutif des problèmes rencontrés et de ses idées pour que l'affaire soit traitée rapidement.

Factures impayées

Un commissaire souhaite des informations concernant les factures impayées.

Un représentant du Pouvoir judiciaire indique que le Pouvoir judiciaire n'a plus aucune facture des exercices antérieurs qui soit impayée. Elle indique que la délimitation des exercices comptables est également respectée du côté de la facturation aux clients. Un système d'interface a été installé, générant une facture en temps et en heures dès qu'un jugement est ordonné.

Imputations internes

Un commissaire relève que le Pouvoir judiciaire a anticipé la décision de la commission des finances de supprimer les imputations internes. Il relève que l'argument du DCTI consistait à dire qu'il s'agissait d'opérations nulles au niveau de l'Etat. Mais au niveau des départements, les imputations internes faussent les résultats, car elles génèrent d'importantes variations et la vision des députés est ainsi faussée. M. HILER a admis que les imputations internes soient sorties des comptes, car elles conduisent à des aberrations.

M. ZAPPELLI précise que les factures de l'IUML, qui adresse des factures pour les autopsies ou les analyses sanguines par exemple, n'ont pas été inscrites en imputations internes, mais figurent dans les charges. Lorsque des frais sont mis à la charge de personnes condamnées et ne pouvant pas travailler car elles sont indigentes, il est rare qu'il soit possible de recouvrir les montants concernés.

Investissements

Un représentant du Pouvoir judiciaire indique que les investissements sont maintenant gérés de façon globale avec des tranches annuelles. Le pouvoir judiciaire a moins dépensé que les tranches telles qu'elles ont été revues.

Un commissaire se souvient que, dans le plan quadriennal adopté l'année dernière, aucune référence au projet « justice 2010 » ne figurait. Il félicite le Pouvoir judiciaire d'avoir moins dépensé pour le remplacement du mobilier, mais estime dérangeant que l'écart soit « reporté aux prochaines années », car

les tranches d'investissements du plan quadriennal correspondent à des projets.

Questions transversales

Un commissaire rappelle que le Pouvoir judiciaire a reçu le 3 avril une lettre de la commission des finances qui posait quatre questions :

- Maintien des prestations

Vis-à-vis du discours de St-Pierre qui postulait de 5% de réduction des effectifs sans diminution de prestation, les commissaires veulent savoir si effectivement des prestations ont été abandonnées.

M. ZAPPELLI relève que les heures d'ouverture du standard téléphonique du parquet ont été réduites, tout comme celles des services financiers.

Les commissaires souhaitent qu'il soit répondu oralement à cette question.

- Parc de véhicules

Le Pouvoir Judiciaire n'a pas de parc automobile. Depuis 6 ans, il est passé au système « Mobility » et confié au DCS le transport des prisonniers.

Un commissaire se souvient que, dans le plan quadriennal adopté l'année dernière, aucune référence au projet « justice 2010 » ne figurait. Il félicite le Pouvoir judiciaire d'avoir moins dépensé pour le remplacement du mobilier, mais estime dérangeant que l'écart soit « reporté aux prochaines années ».

M. ZAPPELLI répond qu'il pourrait en effet écrire une note plus politique en tant que président de la commission de gestion.

- Evolution des postes d'Etat-major et secrétaire généraux

M. ZAPPELLI note que la question de la commission des finances porte sur la direction de chaque service, tous les subordonnés ne faisant pas partie de l'état-major.

La lettre *d* du document remis par le pouvoir judiciaire concerne cette question, (+ 3,85% postes à plein temps de 2006 à 2008)

- Audit interne

La commission des finances désire connaître à quelle entité rapporte l'audit interne.

Ces informations et les réponses aux questions transversales sont communiquées en annexe de ce rapport.

Les commissaires-rapporteurs remercient Monsieur le Procureur général ainsi que les représentants du Pouvoir judiciaire pour toutes les informations et explications qu'ils ont fournies.

Ils remercient également M. Rémy ASPER, qui a tenu le procès-verbal, pour l'excellente qualité de son travail.

Annexes

Exposé des motifs des Comptes de fonctionnement et d'investissement 2008 du DES (annexés au rapport distribué en COFIN) (15 pp.) ; Demande de dépassement de crédit relative pour les comptes 2008 ; Note complémentaire sur l'évolution du traitement des juges de 2006 à 2008 ; et rapport de gestion du PJ (73 pp.) consultables au SGCC

Date de dépôt: 15 juin 2009

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers de l'Etat de
Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008**

Rapport de M. Alberto Velasco

Seconde partie

Prise de position des groupes

Groupe Socialiste

Constatant que le Conseil d'Etat (CE) présente des excédents dans les comptes pour la 2^e fois consécutive, le groupe socialiste remarque que ce CE, à majorité de gauche, a fait bien son travail. Les dépenses ont été stabilisées dans un contexte où l'objectif, souhaité par la droite, à dû être accompli avec comme conséquence une baisse des postes et de certaines dépenses ayant comme impacts une baisse de la qualité des prestations et un stress dans certains départements.

Il relève, aux comptes, qu'il y a eu une diminution assez importante des subventions sociales, qu'il qualifie de regrettable. Il est difficile de mesurer l'impact et dire si cette baisse des aides aux associations était logique et due ou si elle a eu un impact négatif, mais il faut se garder, dans le futur, à ne pas trop pénaliser ces institutions, qui font un travail remarquable sur le terrain et sont fort utiles, dans la situation difficile à venir.

Le groupe socialiste a entendu que le PIB de la Suisse serait en baisse de 3% et que les plans de relance ne seraient pas en accord avec ce que l'OCDE avait désiré. Ce pourcentage l'interpelle, car certaines entreprises autonomes dépendent des rentrées des prestations qu'elles facturent. Il est alors possible, selon lui, qu'une baisse aussi importante de l'activité économique ait pour effet que des entités subventionnées aient à demander une subvention plus importante ou que celles qui sont à l'équilibre aient à demander une subvention, parce que les rentrées ne correspondraient pas à celles escomptées. Il tenait à signaler cela pour le futur, qui ne sera pas simple à gérer.

Enfin, il évoque le problème de la dette, qui ne peut pas toujours être amortie comme il se doit, malgré les bons excédents. Il faudrait dégager encore plus d'excédents, si l'Etat voulait avoir une politique d'amortissement de la dette. Selon le groupe socialiste, il faudrait dégager des excédents primaires importants et il précise qu'ils ne doivent pas se faire au détriment des plus démunis de ce canton, mais par une politique d'activation économique et de création de richesses. Cela concerne des investissements dans le futur. L'amortissement de cette dette devrait se faire sur un horizon de 10 à 20 ans. Vouloir aller trop vite, sur ce point, peut avoir des conséquences graves sur les plus démunis, sur l'économie et sur le tissu économique de la République. Il faut avoir une vision sur le moyen et le long terme, quant à l'amortissement de cette dette, en favorisant les outils qui

permettent à Genève de produire des richesses et de les répartir comme il se doit.

Le groupe socialiste accepte les comptes, tels que présentés, avec les remarques ici formulées.

Groupe PDC

Le PDC annonce **qu'il approuvera ces comptes et le rapport de gestion du CE**. Il pense que la gestion, en 2008, n'apporte pas de commentaire particulier. Il tempère les propos tenus par le groupe socialiste : si ces comptes sont aussi bons, c'est peut-être grâce à l'excellence du CE, mais surtout et aussi grâce à celle du GC, qui veille à ce que les budgets soient bien dépensés.

Il note que les subventions n'ont pas baissé, contrairement à ce que dit le groupe socialiste ; il lui semble qu'elles ont même augmenté en 2008, par rapport à 2007. Il ne croit pas que des prestations auraient été gravement perturbées cette année et pense qu'il faut porter une attention particulière aux conséquences de la LIAF, sur la base de laquelle plusieurs projets de loi ont été votés en 2008. Il y aura peut-être des aménagements à faire pour les futurs projets de loi, et cela pourra déjà être discuté en juillet. Il ne faudrait pas que le blocage de toutes les subventions soumises à la LIAF n'amène à des blocages qui perturbent le fonctionnement des subventionnés, et que la LIAF engendre une perversion du système. Il ne faudrait pas que l'Etat, par le biais de la LIAF, commence à contrôler et à s'immiscer dans tout le fonctionnement des associations, car le but est d'avoir un contrôle du fonctionnement desdites associations, mais pas une mainmise de l'Etat. Il ne veut pas assister à une nationalisation des subventionnés.

Le groupe PDC pense que les HUG, parmi les établissements publics autonomes, avec le plan Victoria, sont un exemple d'économies consenties au fonctionnement. Ils atteignent toutefois, pense-t-il, des limites ; ils arrivent au bout de ce processus. Il serait bon que d'autres établissements fassent de pareils efforts.

Groupe des Verts

Le groupe des Verts indique qu'ils regardent les comptes dans la perspective de la législature. En tout début de législature, il y a eu une votation populaire, concernant des mesures de sanctions sur le frein à l'endettement, qui laissait croire qu'ils allaient au devant de la catastrophe, puisque le Gouvernement n'avait que 4 ans devant lui pour absorber ce

déficit. Le ministre des finances a très vite déclaré qu'il maintiendrait ce cap et cette politique. Son groupe constate que les objectifs ont été atteints, grâce aux décisions du CE, mais aussi à une excellente conjoncture, qui a généré des recettes fiscales exceptionnelles. A cela s'ajoute une politique explicitée par le CE dans le discours de St-Pierre, consistant en une grande maîtrise des charges et dépenses de personnel et aussi une maîtrise drastique des dépenses générales, qui avaient explosé dans les législatures précédentes. Il rappelle le principe politique cher à son parti : « On fait comme on a dit ».

Le groupe des Verts signale qu'à la fin du premier exercice intégral du nouveau gouvernement, l'Etat avait 13.2 mias de dettes, alors que celle-ci se monte maintenant à 11.4 mias, soit une diminution spectaculaire, même si elle n'est pas encore suffisante. La ténacité et la persistance de la volonté du CE de maintenir les options politiques affirmées il y a 4 ans permettent d'affronter la crise avec une réserve conjoncturelle de quelque 770 mios. Il estime que l'appareil de l'Etat est outillé pour faire face à cette crise financière, laquelle a débouché sur la crise économique.

Il note que le travail accompli doit être relevé, car il n'y a jamais eu un gouvernement ayant montré autant de ténacité dans la volonté de maîtriser les charges et, qui plus est, il y est arrivé. Ils peuvent maintenant affronter la crise à venir. Le rapporteur comprend eu égard aux propos qui ont été développés que le groupe des Verts **accepte les comptes et la gestion** du Conseil d'Etat.

Groupe UDC

Le groupe UDC en revient au tableau des secrétariats généraux et états-majors. Il a un peu l'impression, à la lecture de ce tableau, de se trouver face à un mur, sur lequel il n'a pas de prise. On a relevé, au sein de la commission, que l'augmentation de 9.16 des postes Equivalent temps plein (ETP), au sein du DI, correspondait en réalité à 20% d'augmentation, entre 2006 et 2008. Il constate qu'il y a toujours diverses manières de présenter les choses et que, si les commissaires ne font pas une lecture attentive dudit tableau, les éléments ne leur sautent pas aux yeux. De 2006 à 2008, le nombre d'ETP des secrétariats généraux et états-majors a globalement passé de 311 à 330, pour un total de 39 mios. Il demande comment il faut analyser et recevoir cette indication, comment il est possible de savoir si c'est trop ou pas assez, et si le résultat est bon. Les commissaires ont voulu ces tableaux, ils les ont reçus, mais il ne sait maintenant pas quoi en faire.

Le groupe UDC, **indique qu'il acceptera les comptes, mais refusera la gestion du CE**, pour les mêmes raisons que les années précédentes. Il n'était pas d'accord, en 2005, avec la formule proposée par le CE car ils espéraient et voulaient une redéfinition structurelle de l'Etat de Genève. Il note que ce que connaît Genève, au niveau de la fonction publique est énorme et remet un peu en cause le statut de milicien des députés. Voter sur des comptes de 8 milliards en allant auditionner, par paire de députés, les départements durant 2 à 4 heures et en en discutant ensuite en Commission des finances est la limite de la démarche que les députés de milice peuvent faire. Ils ne peuvent que difficilement approfondir les points problématiques. Durant l'année 2008, au niveau de la police, il a pu lire des textes de M. SCHLECHTEN, dans lesquels ce dernier s'en prenait assez violemment à l'UDC en disant que ce parti était contre la police, alors qu'il n'est rien de tel ; l'UDC avait ciblé ses critiques sur des points bien précis et il n'y avait aucune démarche générale contre une institution. Il constate ici les problèmes que cela peut poser, lorsque les députés saisissent vraiment un problème. De plus, ils se retrouvent parfois presque dans un rôle d'enquêteurs, afin de pouvoir chercher et déceler toutes les ramifications des problèmes. Il note encore qu'ils rencontrent alors des difficultés pour ce faire, faute non pas de mauvais encadrement, mais de temps.

Le groupe UDC remarque que les commissaires ont vu que tous les départements ont fait des efforts, au niveau de la transparence. Ils ont tout de même été choqués par ce qu'ils ont appris au sujet de la gestion de la police. Il faut que cette institution ait un traitement conforme au traitement des autres fonctionnaires et il faut trouver des solutions pour que la police puisse continuer à faire le travail pour lequel elle est mandatée en toute sérénité. Il termine par remercier les départements, les collaborateurs de M. HILER et ce dernier, pour leur transparence et souligne encore la qualité du travail qu'il y a eu entre le législatif et l'exécutif.

Groupe Libéral

Le groupe libéral salue les efforts déployés par le CE pour contenir les dépenses dans une certaine mesure. Il constate que les contribuables, l'économie et la conjoncture n'ont pas été cités et rappelle que le bon résultat de 2008 est largement imputable aux excédents de recettes fiscales, qui se montent à près de 400 millions, soit pas loin du montant de l'écart des comptes. Les recettes fiscales jouent un rôle prépondérant dans ce résultat satisfaisant des comptes, raison pour laquelle il ne faut pas exagérer la portée du GC ou du CE.

Il constate que les charges de personnel sont en hausse substantielle, par rapport au budget retraité en francs, et sont trop importantes pour passer inaperçues. Il ajoute ici que la fonction publique a bénéficié, de manière anticipée, de mesures anticycliques, via le 13^{ème} salaire, et se trouve dans une situation favorable, par rapport à d'autres secteurs de l'économie, qui connaissent des licenciements. Ainsi, la hausse de 3.6%, par rapport au budget retraité est trop importante. Il rappelle que le parti libéral a soutenu l'introduction du 13^{ème} salaire sur le principe, même de telle manière à ce que les cadres supérieurs bénéficient d'une hausse particulière, qui n'a toutefois pas été répercutée comme ils l'auraient souhaité. Le problème de base est que la masse salariale sur laquelle se calcule le 13^{ème} salaire est trop élevée et pas acceptable, compte tenu du niveau d'endettement et d'autres critères à prendre en considération. Les libéraux estiment ainsi que les efforts n'ont pas été suffisants, au niveau des charges de personnel ; ils saluent par contre les efforts faits, en termes d'investissements.

Ils ont été frappés par la gestion particulièrement calamiteuse du dossier de la police, notamment des heures supplémentaires de la police, qui ont fait subir à certains députés des pressions inacceptables et des attaques personnelles insupportables, par rapport aux prérogatives du pouvoir législatif.

Concernant les associations, dont tous saluent les effets bénéfiques pour la République, il note que la LIAF a eu l'avantage de permettre un meilleur contrôle de ces associations. Il partage l'avis du groupe PDC, consistant à dire que l'introduction de la LIAF ne doit pas signifier une mainmise de l'Etat sur la gestion des associations. Il signale que le groupe libéral sera très attentif au rapport annuel des associations, cette année, puisqu'ils arrivent après l'approbation des comptes 2008. Ils veilleront très attentivement à ce que les engagements pris lors de la signature des contrats LIAF soient respectés, notamment en matière de non-déficit et de couverture du déficit par des dons. Il constate, malheureusement, que les premiers rapports reçus peuvent laisser certains doutes quant à l'atteinte de ces buts.

Le groupe libéral signale encore que de son point de vue, le CE n'a pas fait tout juste avec la fonction publique, dans la mesure où il n'a pas suscité une adhésion complète des cadres supérieurs, notamment lors de la mise en œuvre des dispositions sur la prime pour les cadres en classe 27 et plus. Le CE s'est comporté de façon que certains ont considéré comme pingre.

Enfin, il signale que **les libéraux s'abstiendront lors du vote sur la gestion du CE**, tout en approuvant les comptes.

Groupe Radical

Le groupe radical annonce qu'il **approuvera les comptes et la gestion du CE**, même si elle n'est pas égale dans tous les départements. Il pense que les subventions aux associations n'ont pas diminué, mais ont été maintenues, contrairement à ce que dit le groupe socialiste. Concernant le remboursement de la dette, il faut bien voir que ce sont des recettes fiscales supplémentaires qui ont permis de passer de 13 mias à 11 mias de dette. Il note que le passage aux normes IPSAS ne facilite pas la lecture des comptes car ils ne sont pas simples à comprendre, cela d'autant plus que c'est une année de transition. A propos de la maîtrise des charges du personnel, il a toujours dit, durant cette législature, qu'il n'était pas persuadé du bien fondé de cette maîtrise. Il n'est toujours pas au clair avec cela, tout en reconnaissant que les choses se sont bien déroulées, notamment dans la gestion des négociations avec la fonction publique, pour laquelle il pense que le CE a agi avec justesse.

Il note que la communication avec le CE s'est nettement améliorée, tout comme celle entre les chefs de départements et l'administration, semble-t-il ; tous y gagnent. Il a le sentiment d'être entendu par le CE, qui fait passer le message au reste de l'administration, ce qui est fort satisfaisant pour l'ensemble de la Commission. Au niveau de la commission, il pense qu'elle doit améliorer le fonctionnement de ses travaux, en se concentrant plus sur les chiffres, plutôt que sur des débats qui s'éloignent souvent de l'essentiel.

Le groupe radical a le sentiment que la gestion du CE est nettement inégale, d'un département à l'autre. Il croit qu'il n'est pas suffisant de refuser le rapport de gestion du CE ou de refuser les comptes d'un département car il faudrait qu'il y ait autre chose, par exemple au sein de CE, un chef disposant de plus de pouvoir que les autres. Il estime que, si le CE ressent également cette inégalité, c'est à lui de faire des propositions de modifications de la législation dans ce sens. Il trouve étrange que les mêmes critiques soient émises chaque année et que rien ne soit toutefois fait, notamment sur le DI, ou il constate que les remarques reviennent depuis plusieurs législatures. Il va bien un jour falloir trouver une solution car il est désolant de ne pas réussir à faire bouger les choses. Il imagine que le vote des comptes ne va pas poser de problème, mais ajoute que l'état d'esprit, au moment du vote de ces comptes, ne doit pas faire oublier ce qu'il se passe : il y a la conjoncture, le prochain budget et l'avenir, qui est bien moins rose.

Il conclut que voter les comptes, c'est bien, mais que le plus dur et l'essentiel reste à venir et répète que les radicaux vont voter ces comptes et remercie le CE pour sa gestion et l'administration qui l'accompagne.

A l'attention de certains groupe, et à ce niveau du débat, le le Président note, que contrairement à certaines prises de position, le rapport de gestion ne peut pas être refusé maintenant, puisque la Commission a déjà procédé au deuxième débat, lors duquel, sur le vote de l'article 4 du PL 10458, l'UDC et le groupe libéral se sont abstenus. Ils pourront, par contre, formuler ce refus lors du débat en plénière. Il estime que, pour le futur, le budget par prestations devrait permettre d'entrer dans la logique que souhaite certains groupes, soit d'aller aux choses essentielles ; les comptes par prestations permettront aussi de voir ce qu'il en est de la mise en œuvre des politiques publiques.

Il ajoute, en plus de tous les remerciements déjà formulés par divers commissaires, ceux aux entreprises, grâce auxquelles les recettes de l'Etat ont été bonnes, en 2008.

Intervention du président du département des finances

M. Hiler, à propos de la surcharge, indique que la réponse se trouve dans le rapport de gestion ; y figure un organigramme pour chaque département, lequel donne une foule d'informations. Il admet qu'il faut encore avoir le temps de l'analyser, pour qu'il prenne tout son sens. A l'attention du groupe socialiste, il explique que le CE n'a pas été soumis à l'obligation faite par le Parlement de supprimer les postes qu'il a supprimés et les réallouer là où il l'a fait. M. Hiler avait dit, lors de sa campagne électorale, il y a 4 ans, qu'il n'était pas impossible, vu le niveau de l'Etat, de réduire le déficit, qui se montait alors à quelque 5%. Ils ont alors choisi une méthode consistant à poser de nouvelles exigences, pour le personnel administratif et technique, et de réallouer des postes, lorsque des besoins de terrain se faisaient sentir. Comme CE, il n'a pas l'impression d'avoir été contraint de faire quoi que ce soit ; c'était la politique choisie, basée sur l'efficacité.

Concernant la question de la conjoncture, point qui a été soulevée, il aurait préféré qu'elle ait été moins exubérante en 2007 et 2008 et un peu moins catastrophique sur l'exercice 2009 et 2010. Il faut maintenant gérer ces différences et se pose aujourd'hui la question du futur, car ils sont rentrés dans la crise dans de bonnes conditions, avec quelque chose qui permet d'amortir le choc. Il pense tout de même qu'il ne faut pas fonder trop d'espoir sur le budget par prestations ou par programmes car il va, selon lui, y avoir le même problème avec le budget par prestations qu'avec le présent budget.

M. Hiler annonce que cette législature a été celle de l'efficacité, alors que certains auraient souhaité qu'elle soit celle d'une redéfinition des prestations,

d'un examen stratégique des prestations, ce que le CE n'a pas voulu, et cela a apporté des résultats. Le budget par programmes va dépendre de la qualité des indicateurs et les députés verront qu'il faut que les indicateurs soient pertinents, homogènes dans le temps, compréhensibles et pas trop nombreux.

Ils ont évoqué les difficultés de la police. Là, il admet que c'est le CE qui a failli, non le Parlement. L'ampleur de ce qui était caché leur a échappé et ils prennent maintenant certaines mesures correctrices. Des réformes, au niveau de la rémunération, mais aussi sur le plan organisationnel, doivent être menées. Il explique que, pour résoudre ce type de problèmes, une méthode a souvent été utilisée par le CE, sans que celui-ci ne se soit concerté, soit la méthode du projecteur. Ce qui peut permettre de faire bouger les choses, au sein de l'administration, est d'évoquer factuellement le problème. Pour la police, il y avait notamment le problème de la note de service Spoerri, des formes de comptabilisation discutables et du manque de bases légales. Il indique que le même type de problématiques était rencontré avec les caisses de pensions. Le CE a dit que, si rien n'était fait, il y aurait des sommes faramineuses à dépenser dans 20 ans et à partir de là, les choses ont bougé. Il note encore qu'à partir des 2 rapports sur la police, ils ont constaté que le GC et le CE allaient dans le même sens, sur ce point.

Il constate que le programme du CE est peu ou prou identique à ce qu'il avait prévu de faire et répondant à la déclaration du groupe libéral, il signale que, s'il y a une inflation elle augmente la masse salariale très logiquement. De même, à l'attention du groupe socialiste, il indique avoir compris que ce dernier voulait que la dette soit remboursée par l'activité économique. Il note alors que tout se joue sur les votations du PAV et du CEVA. Si cela passe, il y aura une Genève avec une ambition, qui pourra mettre sur son territoire un certain nombre d'entreprises et de logements de toutes catégories, pour lesquelles la desserte sera possible. Les épreuves de vérité vont avoir lieu à ce moment-là et s'ils veulent des richesses économiques, ce sont sur ces votations que les choses vont se jouer.

Il conclut qu'il espère que les commissaires ont été convaincus que le CE, et lui en particulier, a essayé de leur donner toute l'information disponible et les remercie pour les compliments. Pour sa part, il aimerait remercier les gens, particulièrement au DCTI et au DF, pour leur travail, et les commissaires, pour l'état d'esprit positif de ces travaux.

Le président, à titre personnel, remercie M. Hiler pour les positions courageuses qu'il a prises, tout au long de cette législature.

Après quoi et sans autres commentaires, il suggère de procéder aux différents votes.

Votes de la commission sur le PL 10458

Vote d'entrée en matière

Mis aux voix, l'entrée en matière du projet de loi est :

Acceptée à l'unanimité des présents, par :

14 oui (3S, 2V, 1R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG)

Deuxième débat

Bilan d'entrée

Le Président rappelle que le bilan d'entrée est une nouveauté cette année, due à l'introduction des normes IPSAS, et qu'il est élaboré selon les normes DiCo-Ge.

Le département précise que ce bilan d'entrée n'existera qu'une seule et unique fois, soit cette année. La première comparaison intéressante pourra se faire entre le bilan 2008 et le bilan 2009. Quand à la revalorisation qui n'est pas encore terminée il annonce que plus de 90% du travail a été fait. Au sujet du fait qu'il faut encore tenir compte d'éventuels futurs transferts d'actifs, il répond que cela est exact et qu'il y aura des variations sur le transfert, en tant que tel, mais que cela n'influencera pas le nouveau bilan de l'Etat, puisque ce sera fait dans les nouvelles normes IPSAS, avec une nouvelle méthode de transfert.

Les commissaires constatent que cela modifiera le bilan IPSAS à la fin de l'exercice et que la commission devrait avoir l'avis de l'ICF.

Le Président que lors de son audition et malgré toutes ses remarques et réserves formulées, l'ICF n'a pu donner qu'une vague estimation des montants discutables, sans précision, se montant à 10 à 20 mios, à mettre en rapport aux 7.5 mias. Ce sont donc des petits montants, ce qui devrait rassurer les commissaires Verts.

M. Brunazzi, pour le département, signale que, pour le bilan d'entrée, le centre de compétence IPSAS a travaillé avec l'ICF, main dans la main, pour éviter ce genre de débats a posteriori. Ce bilan d'entrée a ainsi été vu par l'ICF avant d'être finalisé et présenté, d'où l'absence de remarques de sa part à ce sujet dans les comptes 2008.

Un commissaire (S) trouve que les informations de l'ICF peuvent être fort intéressantes. Sur les transferts d'actifs et leur valorisation, par exemple, l'IFC a donné des informations extrêmement pertinentes et a montré aux commissaires qu'il y avait un problème au niveau des transferts d'actifs, de leur valorisation et de l'information faite aux entités autonomes. Celles-ci comptabilisent les biens de façon totalement différente, par rapport à la vision que l'Etat a de ceux-ci. Il faudrait peut-être adopter une seule doctrine, commune pour tout l'Etat.

M. Hiler attire l'attention des commissaires sur le fait que le système à la base des normes IFRS et IPSAS est identique, si ce n'est que ces différentes normes ne s'appliquent pas aux mêmes périmètres ; les normes IPSAS s'appliquent aux collectivités publiques, alors que les normes IFRS sont destinées aux entreprises étatiques. Il y a des valorisations différentes et ces dernières normes tiennent compte, pour les SIG par exemple, de l'obligation de faire du bénéfice. Il note que les experts de ces domaines ne sont pas toujours d'accord entre eux et qu'il faut accepter cette réalité. C'est une question d'appréciation. Il faut alors se demander si ces divergences d'opinion sont vraiment dramatiques ; ce qu'il ne croit pas. Il y a autant d'avis que d'experts de ces domaines, parce que les normes offrent différentes possibilités de traitement. Il indique avoir fait l'exercice, personnellement, sur la fondation de valorisation. Chacun a eu son avis, que ce soit la Cour des comptes, l'ICF ou encore des experts IPSAS, et ils ont finalement consolidé la solution qui semblait la moins déraisonnable à tous. Il pense que dire aux SIG qu'ils ne sont plus une entreprise publique, mais une collectivité publique et que les normes IPSAS s'appliquent désormais à eux, ne changerait rien. Il faut se demander comment valoriser un bien, en fonction de l'utilisation, et cela diffère entre les normes IPSAS et les normes IFRS. Il note que la problématique de choix divergents va s'atténuer avec la consolidation. M. Hiler explique que le CE a choisi, pour les transferts d'actifs, de se référer à la valeur historique, laquelle était la seule à permettre lesdits transferts. Enfin, il signale que ce sont des questions assez théoriques, qui restent ouvertes et ne changent rien à ce qui se trouve dans la caisse. Tant que le bien n'est pas réalisé, il s'agit d'estimations d'actifs.

Un commissaire (L) constate que les commissaires traitent ici du bilan d'entrée, lequel constitue une base pour l'avenir. Il suggère que, dans le projet de loi, il soit expressément fait référence à la notion de bilan d'entrée, non à celle de bilan tout court.

Le département explique que les commissaires votent les comptes au 31 décembre et que le bilan d'entrée est établi au 1^{er} janvier. Le bilan d'entrée n'est pas voté ; les députés en prennent simplement acte. Le projet de loi fait

référence au bilan au 31 décembre, non au bilan d'entrée. Le document bilan d'entrée sert à expliquer que les comptes ont été retraités, à fin 2007, afin de les rendre conformes aux normes IPSAS, pour qu'il y ait une équivalence entre l'écriture au 1^{er} janvier 2008 et celle au 31 décembre 2008. Ce sont les éléments du 31 décembre 2007, retraités par IPSAS et DiCo-Ge, avec l'accord de l'ICF. Enfin, les commissaires ne l'adoptent pas, formellement.

M. Hiler explique qu'en adoptant le bilan, lequel fait partie des 5 tableaux, les commissaires adoptent, de fait, le bilan d'entrée. Ledit bilan d'entrée a permis d'arriver au bilan actuel. Il a permis de distinguer la réestimation de certains biens, le traitement très différent d'un certain nombre de rubriques et ce qui a changé, dans le bilan, en cours d'année. Le bilan d'entrée est là pour montrer comment le bilan aurait été, s'ils avaient appliqué les normes IPSAS. Il s'agit d'un retraitement, qui permet de distinguer ce qui concerne les événements de l'année 2008 du changement de méthode. Il note encore que, s'il n'y avait pas de bilan d'entrée, ils feraient figurer, au compte de fonctionnement, la revalorisation des actifs immobiliers de l'Etat. Il répète que, par le bilan d'entrée, tous les éléments IPSAS sont isolés. Ce bilan n'a pas d'autre fonction que d'éliminer les éléments parasites et les modifications économiques, non méthodologiques, au bilan apparaissent en comparant le bilan retraité de 2007, soit le bilan d'entrée, avec le bilan actuel. Il note que si, l'an prochain, ils décident de revaloriser des terrains, cela apparaîtra dans le compte de fonctionnement, en raison de l'application des normes IPSAS.

Un commissaire (MCG) explique que, techniquement parlant, le bilan d'entrée est une photographie de la situation économique de l'Etat, par rapport à ses exploitations. Ce document est souhaitable. La question de l'application des normes IPSAS ou autres pose des problèmes, au niveau de l'appréciation. Lorsque des évaluations sont faites, il y a une appréciation d'experts, comme il a été expliqué. Ici, ils ont valorisé pleinement toutes les valeurs connues, ce qui permet d'accroître la capacité d'autofinancement, puisque les amortissements vont être augmentés d'autant. Il faut toutefois avoir les moyens de surveiller et de distinguer les résultats qui seront portés au bilan et qui proviennent du compte d'exploitation, des résultats modifiant le bilan en fonction de réévaluations. Il faut que le Parlement soit averti clairement, lorsqu'il y a des modifications d'évaluation des actifs de l'Etat.

Il cite l'exemple d'une société américaine de fonds de placements qui, en 1965, avait créé une société spéciale d'investissements immobiliers au Canada. Ils ont acheté des terrains en Alaska pour un prix dérisoire, et en ont revendu une partie à une société amie, à un prix faramineux. Les actions, qui ne valaient rien, ont passé à 100 millions de dollars, tout le monde a alors voulu

souscrire, puisque cette société était fort performante, et un mois plus tard, ils ont réalisé que les terrains ne valaient rien. Il ne dit pas que l'Etat de Genève va faire cela, mais il estime qu'une réévaluation sans règles techniques précises peut présenter un certain danger d'appréciation. Il faut avoir une possibilité de suivre les évolutions, en sachant pourquoi il y a une modification et en repérant bien, au niveau du bilan, l'origine de la modification des valeurs du bilan.

Un commissaire (Ve) ne comprend pas cette discussion rétrospective que les commissaires ont. Elle est certes intéressante, théoriquement, mais il rappelle qu'avec les normes IPSAS, ils sont dans un processus, lequel a été accepté et voté. Il remarque que le CE a eu l'idée transparente de transformer tous les états en états ISPAS, pour montrer comment aurait été l'exercice 2008, si les normes IPSAS avaient déjà été appliquées à l'exercice 2007. Maintenant qu'ils sont dans ce processus, ils pourront toujours avoir des discussions théoriques sur la pertinence de l'évaluation des actifs. Ils ont choisi la valeur comptable, qui est celle qui offre la meilleure traçabilité, mais il constate qu'il y a des experts, ayant ont un autre avis. Il conclut que les discussions théoriques ne changent rien au fait que la méthode a été avalisée par un vote et doit être appliquée.

Un commissaire (S) estime que les SIG n'ont pas à faire de bénéfice, mais doivent facturer leurs prestations à prix coûtant, puisqu'il s'agit d'un service public : c'est d'ailleurs ce qu'ils font. Il rappelle que les SIG ont dû provisionner 130 mios, en raison de leur façon de comptabiliser les transferts d'actifs ; ils considéraient que les actifs, d'un point de vue industriel, n'étaient pas du tout à la valeur à laquelle ils leur avaient été transmis. Lors de son audition, il a demandé à l'ICF si cela était normal, laquelle a répondu que, puisque les SIG ont un monopole, l'outil industriel n'est pas créateur de bénéfices financiers, mais prestataire de prestations. Il pense que les SIG auraient dû ne pas tenir compte de la demande des contrôleurs, consistant à déprécier l'actif de 130 mios. Il faut une doctrine commune, sinon cela coûte extrêmement cher.

Un commissaire (UDC), par rapport aux remarques faites et qu'ici l'on ne remet pas en cause les normes IPSAS ou le bilan d'entrée indique qu'il s'était agi ici de rendre les commissaires attentifs au fait que, s'il n'y a pas de règles concernant l'évaluation, cela pourrait poser des problèmes.

M. Hiler signale que, dorénavant, s'il y a des réestimations de valeurs et que le travail est achevé cette année, cela va se traduire par des recettes non-monétaires, qui vont se voir au compte de fonctionnement. Concernant les actions et obligations, la revalorisation se fait dans le bilan, sans passer par le compte de fonctionnement, aussi longtemps qu'elles ne sont pas vendues.

Pour tout le reste de l'immobilier, la revalorisation doit passer par le compte de fonctionnement, à la hausse comme à la baisse. Il ajoute que ce ne sont pas les normes IPSAS qui, fondamentalement, demandaient la revalorisation ; celle-ci doit être réalisée car les normes IPSAS exigent de faire une distinction entre la valeur de diverses composantes d'un immeuble, ce qui ne se faisait pas auparavant. Il a fallu tout recalculer et il ajoute qu'il s'agit de valeurs historiques reconstituées.

A ce stade de la discussion, le Président indique que **les commissaires prennent acte des divers propos tenus ici concernant le bilan d'entrée.**

Un commissaire (L) constate que, selon M. Hiler, le choix des normes comptables a peu d'influence sur les résultats. Il note qu'il a tout de même une influence sur les amortissements, pour les SIG.

Le Président, avant de procéder au vote du 2^{ème} débat informe les commissaires de réponses reçues par les départements. Ainsi, il signale que le coût lié au retard de l'ouverture des cycles de Sismondi et Drize est évalué à 500 000 F pour les 2 bâtiments en construction. Il attire l'attention des commissaires sur la page 3 du courrier de M. Muller concernant le paragraphe relatif au CEVA. Si le chiffre d'un milliard, pour l'Etat de Genève, avancé par les opposants au CEVA, était pertinent, cela signifierait que, chaque année de retard coûterait une vingtaine de mios.

Compte de fonctionnement (pages 85 et suivantes, tome 2) et compte d'investissement (pages 23 et suivantes, tome 3)

Le Président rappelle que les commissaires sont maintenant en 2^{ème} débat puisqu'ils ont voté l'entrée en matière et explique que le débat se fait département par département et qu'il y a par ailleurs 5 listes de subventions, à savoir :

- Les indemnités accordées ;
- Les aides financières accordées ;
- Les allocations accordées à des personnes physiques ;
- Les subventions non soumises à la LIAF accordées ;
- Les subventions n'ayant pas de ligne propre.

En accord avec les commissaires, le Président propose que le vote se fasse avec le principe de l'appel par département uniquement. Un vote formel avec décompte des voix n'interviendra que si demandé par un commissaire. En outre, le vote sur le compte de fonctionnement de chaque département incorporera l'approbation des listes de subventions de ce département, sauf bien entendu demande expresse d'un commissaire.

Chancellerie

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Département des finances

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Département de l'instruction publique

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Département des institutions

Un commissaire (L) indique qu'il va s'abstenir sur ce département. Il y a peu à dire sur les comptes, si ce n'est quelques détails. Il constate, de manière générale, que les départements ont démontré une bonne adaptabilité aux changements difficiles, depuis 7 ans qu'il procède à cet exercice. Son inquiétude provient de la différence grandissante qui apparaît entre les bons et les mauvais élèves. Ici, puisqu'il n'y a pas de moyen d'exclure les mauvais élèves, il s'inquiète de la distance qui apparaît entre ceux qui maîtrisent les nouveaux instruments imposés par le CE et le GC, et ceux qui sont de plus en plus à la traîne. Il craint que cela n'apporte des soucis majeurs, à terme. Il estime que le DI est, objectivement, en retard d'environ un siècle sur les réalités actuelles et contraintes nouvelles ; il faut s'en inquiéter et il précise que ce n'est pas simplement une question de personnes, mais d'adaptabilité d'un corps de l'Etat à des besoins nouveaux.

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté par :

8 oui (3S, 2V, 1R, 2PDC) et 5 abstention (3L, 2UDC)

Le commissaire (L) précise que son vote n'est pas qu'un vote de défiance, mais qu'il doit aussi servir de signal d'alerte, qui doit être donné au DI, sur une situation devenue périlleuse.

Département des constructions et technologies de l'information

Compte de fonctionnement

Adopté par :

10 oui (2V, 1R, 2PDC, 3L, 2UDC) et 3 abstention (3S)

Compte d'investissement

Adopté sans opposition

Département du territoire

Compte de fonctionnement

Adopté sans opposition

Compte d'investissement

Adopté par :

12 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 2L, 2UDC) et 1 abstention (1L)

Le Président justifie son abstention par la déconstruction et reconstruction du pont sur l'Aire, à Lully, que le chef du Département a lui-même qualifié de « calamité ».

Département de la solidarité et de l'emploi

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Département de l'économie et de la santé

Un commissaire (L) annonce sa préoccupation quant à l'avenir de la thésaurisation. L'autre commissaire rapporteur (S) et lui-même avaient constaté, lors de l'audition du Département, que la FSASD avait encore 10 mios de thésaurisation et il leur avait été dit que tout ou partie de cette somme serait utilisée pour créer de nouveaux postes, dans le cadre du réseau de soins. Il pense qu'il faudra être attentif à ce qu'il n'y ait pas une explosion de création de postes, pour absorber cette thésaurisation.

M. Brunazzi admet que le Département a annoncé ceci, mais qu'il a été convenu avec lui que ceci se ferait à condition que la présentation de l'utilisation de l'ensemble de cette thésaurisation se fasse devant la Commission des finances. Il ajoute qu'une part importante de cette somme va retourner à l'Etat.

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Grand Conseil

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Cour des comptes

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Constituante

Un commissaire (L) signale que les bruissements au sujet d'une explosion budgétaire à venir pour la Constituante préoccupent nombre de députés, notamment eu égard à l'efficacité de ses travaux, jusqu'à maintenant. Il estime que la plus grande rigueur est de mise en la matière.

Le Président indique que, pour 2008, les charges de fonctionnement de la Constituante se montent à 141 000 F.

Un commissaire (Ve) rappelle que lors du débat sur la Constituante, au budget, il y avait eu 3 amendements. L'UDC proposait une augmentation de 5 mios, le PDC avait proposé une augmentation de 1 mio, et lui-même avait fait une évaluation des postes et suggéré un amendement de +3 mios. Il constate que les chiffres correspondent, à peu près, à ceux qu'il avait proposés pour le budget 2009. Il conclut que la Constituante existe et a des coûts ; il faut qu'elle puisse fonctionner. Il souhaite, par anticipation, que ne se pose pas un antagonisme entre une assemblée, légitimement élue par le peuple, et une autre assemblée, également légitimement élue par le peuple. Chacune a une mission, le Parlement ayant la mission de voter le budget de la Constituante. Les députés doivent la considérer comme un corps constitué externe, au même titre que l'est la Cour des comptes, par exemple.

Le Président rappelle que le budget de la Constituante était de 2.6 mios, que les députés avaient finalement voté 3.6 mios et que la Constituante présente aujourd'hui un budget de 4.6 mios. Il note que le commissaire a raison ; il faut considérer la Constituante comme tout autre point du budget et des comptes, c'est-à-dire avec les possibilités de modification à la hausse et à la baisse, sur le budget.

Un commissaire (PDC) constate que les députés avaient déjà donné un million de plus, ce qui était raisonnable, et que, là, le million supplémentaire lui semble plus discutable. Les 500 000 F prévus pour l'investissement, par contre, lui semblent raisonnables. D'après certains bruits, cette augmentation souhaitée pourrait se comprendre, en ce sens que tout est facturé. Si la Constituante paie la location des salles de l'Etat qu'elle utilise, cet argent revient à l'Etat, ce qui rend alors cette augmentation budgétaire moins problématique. Il indique que les commissaires ont pu sentir ce malaise, depuis le début des travaux de la Constituante, mais cela se ressent maintenant moins. Il estime que cela ne doit pas empêcher la Commission de faire son travail, comme elle le fait pour la Cour des comptes ou le PJ. Ce qui le dérange, c'est que la Constituante se compare au Parlement, alors que les députés et les constituants n'ont pas les mêmes responsabilités, ni le même travail.

Compte de fonctionnement

Adopté en par :

8 oui (2S, 2V, 1PDC, 2UDC, 1MCG) et 3 abstention (1R, 2L)

Pouvoir judiciaire

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

A la suite de quoi, le Président suggère de procéder à un vote d'ensemble, sur les comptes de fonctionnement et d'investissement, à l'issue du deuxième débat.

Vote d'ensemble du 2^{ème} débat

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adopté sans opposition

Vote du PL 10458 en deuxième débat

Article 1 « Etats financiers ».

Mise aux voix cet article est **adopté sans opposition**

Article 2 « Attribution à la réserve conjoncturelle ».

Concernant l'article 2, un commissaire (L) précise que la réserve conjoncturelle n'est pas constituée de liquidités disponibles, mais que cette somme correspond à des immobilisations. Ce n'est pas un montant dans lequel il est possible de puiser à sa guise.

Un commissaire (UDC) estime qu'il aurait fallu avoir cet argent à disposition, ce qui aurait impliqué de faire des économies dans d'autres secteurs, en fixant des priorités.

Il cite l'exemple extrême de la Californie, un Etat en faillite, qui vend ses biens et qui pas n'est capable de faire face, en matière d'aide sociale notamment. L'Etat californien doit, lui aussi, mettre des priorités et il constate qu'il n'a pas pu détacher une somme, pour cette crise. Il est heureux que Genève ait au moins prévu 700 mios, mais il estime qu'il aurait fallu que ce montant soit réellement doté. De plus, les montants auraient pu être plus

importants car, s'il y a une crise violente, il n'y aura pas assez d'argent, selon lui.

M. Hiler note qu'il soulève ici la question de savoir de ce qui peut être affecté à la réserve conjoncturelle. De longue date, il a été décidé de mettre la moitié du résultat. Il rappelle que la réserve conjoncturelle, qui est comptable, ne peut être alimentée que lorsque les investissements sont autofinancés. Il aurait été possible de mettre de l'argent sur un compte, de le placer, mais la conséquence aurait été une dette plus élevée.

La question qui lui est posée est de savoir si, avec les comptes de 2008 et 2009 et la baisse d'impôts probable, il y a une zone où une crise de liquidité serait possible. Il répond que tel n'est clairement pas le cas. Il faut, selon lui, se rappeler du ratio entre la dette du canton et le PIB, pour lequel la norme admissible est de 70%, alors que Genève a actuellement une dette de 11 mias et que le PIB est à quelque 45 mias, soit un ratio très faible. Il annonce qu'il y a aura un déficit, du moins budgétairement, l'an prochain.

Genève se porte relativement bien, car elle est peu concernée par le deuxième grand perdant de cette crise : le secteur automobile. De plus, les établissements bancaires ne sont pas menacés, contrairement à ce que connaissent les établissements américains et les anglais. Il note qu'au premier trimestre 2009, la masse salariale et le nombre d'emplois n'ont pas baissé, mais que cela risque d'être un peu différent au deuxième trimestre. L'indice LEA-Pictet-OCSTAT est tombé en chute libre durant 7 ou 8 mois puis, dès mars 2009, est remonté. La situation est assez connue, la banque et l'horlogerie sont les principaux secteurs qui souffrent. Le bâtiment se porte bien et la distribution est plus ou moins bonne, selon les secteurs. Il faut se dire que ces 750 mios signifient que, lorsqu'ils avaient de l'argent, ils ont renoncé à le dépenser, afin de lisser entre les moments où la conjoncture était exubérante et ceux de crise. L'Etat de Californie ne peut pas être ici mis en perspective par rapport à Genève, car là-bas, tous sont endettés : les Etats, les entreprises, les familles, etc.. Ils ont connu une croissance entre 2006 et 2008, car ils ont dépensé de l'argent qu'ils n'avaient pas.

Il répète qu'aujourd'hui Genève peut passer le cap, s'il n'y a pas d'autre crise en 2009.

Un commissaire UDC remarque que, si Genève est comparée aux très mauvais, elle semble être bonne, alors que tel n'est plus le cas, si elle est comparée aux bons éléments de Suisse. Il estime que l'administration, pour un canton de 450 000 habitants, coûte beaucoup trop cher. Il conclut que, pour contenir la masse salariale, il va falloir continuer à faire des efforts.

M. Hiler est d'accord qu'il faut continuer à faire des efforts, en freinant la croissance des charges. Il pense que cela sera d'autant plus facile à réaliser qu'il n'y a pas d'inflation en 2010. Le seul point faible est cette dette trop haute. Il ajoute que la seule perspective qui serait vraiment problématique serait la rechute, un nouvel effondrement. Les choses se passent actuellement mieux que les scénarii prévus par le CE.

Concernant l'encaissement des impôts, globalement, la situation s'est améliorée, puisqu'il ne manque plus que 28 mios par rapport au budget. Il enverra cela, par écrit, aux commissaires. Pour les personnes physiques, les demandes de baisses d'acomptes représentent -4%, par rapport au volume des acomptes. Ce chiffre est bon car, en termes de baisse fiscale, ils ont un scénario plus pessimiste que cela. Pour les entreprises, le chiffre avancé, de -10% sur le bénéfice, lui semble bas, mais correspond à ce que les entreprises ont demandé, à fin avril. Il ne devrait pas y avoir tellement d'autres demandes. La situation est donc plutôt meilleure que ce qu'ils avaient prévu, à ce stade. Il faut toutefois bien comprendre que, depuis 9 mois, les choses varient beaucoup. Il note que tout est réversible dans les grandes horlogeries genevoises, excepté leur disparition. Elles sont conjoncturelles, depuis des siècles, et gèrent cela assez bien, notamment par le chômage partiel. Il indique qu'ils sont protégés par les effets retardés de la bonne conjoncture sur la crise, mais précise qu'il ne faut pas croire à un redémarrage, qui suit ce qui est écrit dans les journaux. Il y a des effets différés, concernant notamment les licenciements. Genève sera protégée en 2009, de par la lenteur de la réalisation des processus, mais, en 2010, l'effet inverse va se produire ; la reprise va être plus lente.

Enfin, il estime que l'Etat a pris un gros risque avec la baisse des impôts, mais que c'est une excellente décision, qu'il va défendre.

A la demande du président sur transmission aux commissaires des données similaires à celles données au début du mois d'avril, pour les rentrées fiscales à fin février, M. Hiler répond par l'affirmative. Il note encore que trois mois d'impôts et de gains de bénéfices immobiliers correspondaient à 6 mois de budget et qu'il en va de façon similaire pour les droits de mutation, preuve qu'il n'y a pas de crise de l'immobilier.

Le Président note que la question des étrangers au forfait a été considérée comme importante, pour les recettes fiscales, par certains commissaires libéraux.

M. Hiler indique que 160 mios supplémentaires parviennent à l'Etat par ce biais, pour 2009. Il constate que 95 mios sont mis au budget de 2009, auxquels s'ajoutent 160 mios, provenant de successions identifiées, soit de

personnes décédées et dont l'inventaire avait été fait au moment de l'élaboration du budget. Il note que l'Etat a, aujourd'hui, presque intégralement encaissé ces 160 mios et ajoute qu'il y aura probablement un peu plus encore, sur 2010, en raison de décès supplémentaires, s'agissant de personnes au forfait. Il annonce le chiffre de quelque 225 000 F d'impôts, pour les personnes au forfait, en moyenne. Ces impôts représentent environ 65 mios par an. Il y a ce forfait et, lorsque ces personnes décèdent, Genève les impose en ligne directe à 6%. Il est le seul canton à procéder ainsi.

Il signale le fait que, dans les statistiques, il y a l'impôt cantonal, mais que les gens payent aussi un impôt communal et fédéral. Au niveau des collectivités publiques genevoises, ils perçoivent l'impôt cantonal et communal et 17% de l'impôt fédéral.

Un commissaire (MCG) demande combien il y a de contribuables au forfait à Genève.

M. Hiler indique qu'il y en a 830 environ. Il ajoute que, sur les 225 000 F que paie le contribuable au forfait, 96 000 F concernent l'impôt cantonal, auquel s'ajoute l'impôt communal et 17% de l'impôt fédéral.

Sans autre commentaire de la part des commissaires, le président met aux voix l'article 2 « Attribution à la réserve conjoncturelle ».

Mise aux voix cet article est **adopté sans opposition**

Article 3 « Crédits supplémentaires et extraordinaires ».

Mise aux voix cet article est **adopté sans opposition**

Article 4 « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat »,

Mis au voix cet article **est accepté par :**

7 oui (2S, 2V, 1R, 2PDC) et 4 abstentions (3L, 1UDC)

Un commissaire (L), en ce qui concerne l'article 3, ne comprend pas bien ce qu'il en est, à la lecture des pages 6 et 15 de l'exposé des motifs, à propose du crédit de 3.7 mios pour la PSI, lequel a été refusé par la Commission des finances. Il demande s'il doit déduire de ces pages que la réévaluation de fonction de la PSI a été effectuée et que les commissaires en ont refusé la

facture, ou s'ils ont refusé le principe et que DI a tout de même procédé à cette réévaluation. Il voit une contradiction entre les pages 6 et 15.

M. Brunazzi explique que, si elle n'est pas approuvée par la Commission des finances, la dépense ne peut pas être engagée.

Troisième débat

Chancellerie

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Département des finances

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Département de l'instruction publique

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Département des institutions

Un commissaire (L) indique qu'outre le fait que la partie de l'exposé des motifs du projet de loi relative à la PSI est incorrecte, rend les commissaires attentifs à un problème de fond, à savoir que, s'ils acceptent les comptes du DI tels que présentés, ils acceptent de fait, dans le temps, que les décisions prises par la Commission des finances ne soient pas respectées et que les comptes continuent à ne pas correspondre à la réalité et de fait que le DI soit le seul département qui s'écarte de la ligne fixée par le CE, concernant les déclaration de St-Pierre. Il demande aux commissaires de réfléchir au vote qu'ils vont faire et à leurs conséquences, indépendamment de toute considération de couleur politique ou de personnes.

Compte de fonctionnement

Refusé par :

4 oui (3S, 1PDC), 7 non (2R, 3L, 2UDC) et 4 abstentions (2V, 1PDC, 1MCG)

Compte d'investissement

Adopté par :

7 oui (3S, 2V, 2PDC) et 8 abstention (2R, 3L, 2UDC, 1MCG)

Département des constructions et technologies de l'information

Compte de fonctionnement

Adopté par :

12 oui (2V, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG) et 3 abstentions (3S)

Compte d'investissement

Adopté par :

13 (3S, 2R, 2PDC, 3L, 2UDC, 1MCG) et 2 abstentions (2V)

Département du territoire

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Département de la solidarité et de l'emploi

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Département de l'économie et de la santé

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Grand Conseil

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Cour des comptes

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Constituante

Compte de fonctionnement

Adoptés sans opposition

Pouvoir judiciaire

Compte de fonctionnement et d'investissement

Adoptés sans opposition

Sans autres commentaires de la part de commissaires, mis a part celui d'un commissaire libéral qui demande si le DF amènera des explications exhaustives concernant les discordances entre les pages 6 et 15 de l'exposé des motifs, le Président suggère de procéder au vote d'ensemble final du projet de loi 10458

| |
|--|
| Mis au vote d'ensemble, le projet de loi PL 10458 est adopté par : 10 oui (3S, 2V, 2R, 2PDC, 1MCG) et 5 abstentions (3L, 2UDC) |
|--|

Conclusion

Au vu des différents exposés et votes qui précèdent, la majorité de la commission des finances vous prie, Mesdames et Messieurs les députés-es, d'accepter ce rapport et de voter les conclusions : soit d'accepter le projet de loi 10458 approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008.

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas pu être déposé dans le délai qui m'était imparti sans l'aide du Secrétariat général du Grand Conseil et concrètement de MM. Thorens et Huber. Je me dois aussi de relever l'excellente qualité des procès-verbaux de Mme Marianne Cherbuliez et la qualité des documents fournis par le département des finances et l'ensemble de l'administration. Qu'ils soient donc remerciés ici par le rapporteur pour leur aide.

Annexes :

- 1) Réponses du CE aux questions transversales (*la liste des véhicules de l'Etat reçue en annexe n'est pas incluse, mais est remplacée par le total des véhicules de l'Etat et de chaque département, à l'annexe 2 ci-dessous*)
- 2) Compléments aux réponses du CE aux questions transversales
 - a) Echéances d'emprunts importantes en 2010
 - b) Evolution des postes fixes dans les secrétariats généraux et états-majors entre 2006 et 2008
 - c) Récapitulatif des véhicules de l'Etat par type (*ne comprend pas le détail de chaque département, mais uniquement les totaux*)
- 3) Réponses des entités annexes aux questions transversales (*regroupées*)
- 4) Réponses du PJ aux questions transversales
- 5) Réponses du SGGC aux questions transversales
- 6) Réponses de la Cour des comptes aux questions transversales
- 7) Réponse du DCTI quant aux questions et remarques formulées en COFIN
- 8) Réponse du DSE quant au nombre de chômeurs
- 9) Réponse des HUG quant aux délais d'attente
- 10) Réponses du DI quant aux questions et remarques formulées en COFIN
- 11) Tableaux de bord de la situation relative aux plans de mesures P1, P2 et P+
- 12) Présentation de l'ICF sur son rapport relatif au compte d'Etat 2008 – 20 mai 2009
- 13) Liste thématique des questions transversales posées par la Commission des finances durant la 56^e législature

Documents consultables au Secrétariat général du Grand Conseil (ou pouvant être transmis électroniquement):

- A) Présentation des thèmes généraux à la COFIN - 8 avril 2009 (96 pp.)
- B) Présentation du CE sur la projection des comptes à fin 2008 – 3 septembre 2008
- C) Compléments d'information du DIP suite à l'audition de l'Université (47 pp.)

- D) Exposé des motifs des comptes de fonctionnement et d'investissement 2008 du DES (annexé au rapport distribué en COFIN) (15 pp.)
- E) Exposé des motifs des comptes de fonctionnement et d'investissement 2008 du PJ (annexé au rapport distribué en COFIN) ; Demande de dépassement de crédit pour les comptes 2008 ; Note complémentaire sur l'évolution du traitement des juges de 2006 à 2008 (11 pp.)
- F) Rapport de gestion du PJ (73 pp.)
- G) Rapport de gestion des HUG (70 pp.)
- H) Rapport financier annuel de l'HG (61 pp.)

Autres documents potentiellement utiles :

- Présentation générale sur les comptes 2008 - 7 avril 2009:
<http://etat.geneve.ch/df/finances/faq.jsp?id=3084&id1=594&id2=>
- Plan financier quadriennal
<http://etat.geneve.ch/df/finances/faq.jsp?id=668&id1=596&id2=>
- Discours de Saint-Pierre de 2005
<http://www.ge.ch/fao/2005/20051207.asp>
- Documents sur les plans de mesures
http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communications/20060330.asp

Projet de loi (10458)

approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu les articles 49, 55 et 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993;
vu la loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'année 2008, du 15 décembre 2007;
vu les états financiers de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers de la République et canton de Genève comprennent le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport de l'organe de révision.

² Les états financiers pour l'année 2008 sont approuvés.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle, d'un montant de 247 942 639,61 F, est acceptée.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2008, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008 est approuvée.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- i. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la Commission des finances et les crédits accordés par le Grand-Conseil pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements | |
|-------------|---|--|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | | | | | Total | dont autorisés |
| 30 | - Charges de personnel (y.c. compl. prime de fidélité 40%) | | 1'916'415'640 | 1'990'605'040.80 | 74'189'400.80 | 69'297'872.65 |
| 01 | Chancellerie | | 10'523'527 | 10'621'401.12 | 97'874.12 | 165'862.21 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 88'580.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 77'282.21 |
| 02 | Finances | | 136'578'675 | 150'107'767.83 | 13'529'092.83 | 13'783'594.16 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 1'593'806.00 |
| | | Allocation vie chère | | | | 318'799.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 822'123.16 |
| 02.25.00.00 | 307. | augmentation nombre de demandes PLEND | | | | 10'442'058.00 |
| 02.25.00.00 | 306. | Prestation en nature - Crèche | | | | 606'808.00 |
| 03 | Instruction Publique | | 1'036'172'382 | 1'066'848'838.12 | 30'676'456.12 | 31'367'626.69 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 8'328'373.00 |
| | | Allocation vie chère | | | | 679'261.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 8'052'461.69 |
| 03.00.00.00 | 30. | DIP (rattrapage CIA IPSAS; Personnel remplacement) | | | | 8'625'531.00 |
| 03.00.00.00 | 30. | DIP IPSAS (comptabilisation mandats et traitements remboursés) | | | | 1'944'000.00 |
| 03.23.00.00 | 30. | SGIPA - IPSAS | | | | 3738'000.00 |
| 04 | Institutions | | 351'204'169 | 377'697'478.54 | 26'493'309.54 | 16'230'487.72 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 2'607'353.00 |
| | | Allocation vie chère | | | | 1'021'705.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 2'707'704.72 |
| 04.01.00.00 | 30. | Caisse de pension | | | | 348'350.00 |
| 04.04.00.00 | 30. | Corps de police - Heures supplémentaires | | | | 7'875'375.00 |
| 04.04.00.00 | 30. | Corps de police - Indemnités extraordinaire 850F | | | | 1'670'000.00 |
| 05 | Constructions et technologie de l'information | | 123'227'612 | 126'456'912.17 | 3'229'300.17 | 2'626'057.89 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 1'103'414.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 1'064'310.89 |
| 05.01.00.00 | 30. | Projet PAV | | | | 333'333.00 |
| 05.07.00.00 | 30. | Office du patrimoine et des sites - IPSAS | | | | 120'000.00 |
| 05.11.00.00 | 30. | Office de la sécurité civile - IPSAS | | | | 5'000.00 |
| 06 | Territoire | | 64'105'301 | 65'465'956.67 | 1'360'655.67 | 1'439'151.50 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 533'702.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 601'083.50 |
| 06.10.00.00 | 30. | Direction générale de l'aménagement du territoire - 5 postes | | | | 304'366.00 |
| 07 | Solidarité et Emploi | | 86'199'887 | 84'831'760.11 | -1'368'126.89 | 1'545'948.68 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 710'924.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 835'024.68 |
| 08 | Economie et Santé | | 31'538'652 | 29'960'602.17 | -1'578'049.83 | 513'597.58 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 235'946.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 277'651.58 |
| 11 | Grand Conseil | | 7'628'618 | 6'890'022.69 | -738'595.31 | 49'106.80 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 212'82.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 27'824.80 |
| 12 | Cour des Comptes | | 3'144'973 | 3'070'349.20 | -74'623.80 | 72'411.44 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 23'518.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 48'893.44 |
| 13 | Constituante | | 0 | 134'190.60 | 134'190.60 | 285'000.00 |
| 13.01.00.00 | 30. | Constituante | | | | 285'000.00 |
| 14 | Pouvoir Judiciaire | | 66'091'844 | 68'519'761.58 | 2'427'917.58 | 1'219'027.98 |
| | | 0.9% Indexation | | | | 542'060.00 |
| | | Compl. prime de fidélité 40% | | | | 676'967.98 |
| 31 | - Dépenses générales | | 391'714'080 | 384'486'592.76 | -7'227'487.24 | 61'016'760.00 |
| 01 | Chancellerie | | 47'499'940 | 4'321'959.07 | -427'980.93 | 1'196'322.00 |
| | | Report de crédit | | | | 1'196'322.00 |
| 02 | Finances | | 14'304'747 | 14'697'271.62 | 392'524.62 | 4783'503.00 |

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements | | |
|---|--------|--|-------------|----------------|---------------|----------------------|----------------------|
| | | | | | Total | dont autorisés | |
| | | Report de crédit | | | | 4783'503.00 | |
| 03 - Instruction Publique | | | 41'641'678 | 43'931'195.35 | 2'289'517.35 | 8'199'874.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 2'729'874.00 | |
| 03.00.00.00 | 31. | DIP - IPSAS (reclassification investissements, modification comptabilisation des mandats) | | | | 5470'000.00 | |
| 04 - Institutions | | | 50'716'801 | 49'193'994.12 | -1'522'806.88 | 7'608'108.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 4'488'108.00 | |
| 04.04.00.00 | 31. | Corps de police - Sécurité Eurofoot 2008 | | | | 3'120'000.00 | |
| 05 - Constructions et technologie de l'information | | | 219'908'686 | 214'483'678.90 | -5425'007.10 | 21'647'433.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 11'459'433.00 | |
| 05.01.00.00 | 31. | Secrétariat général - IPSAS | | | | 500'000.00 | |
| 05.04.00.00 | 31. | Office des bâtiments - IPSAS | | | | 6'000'000.00 | |
| 05.07.00.00 | 31. | Office du patrimoine et des sites - IPSAS | | | | 150'000.00 | |
| 05.08.00.00 | 31. | CTI - IPSAS | | | | 12'000'000.00 | |
| 05.11.00.00 | 31. | Office de la sécurité civile - IPSAS | | | | 138'000.00 | |
| 05.05.00.00 | 31. | Office du génie civil - RPT | | | | 2'200'000.00 | |
| 06 - Territoire | | | 33'926'862 | 32'531'437.30 | -1'395'424.70 | 5'318'852.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 4'064'943.00 | |
| 06.04.00.00 | 31. | Direction générale de l'environnement - Assainissement Jonction | | | | 1'253'909.00 | |
| 07 - Solidarité et Emploi | | | 5'542'827 | 4'116'381.33 | -1'426'445.67 | 2'907'591.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 2'907'591.00 | |
| 08 - Economie et Santé | | | 7'839'007 | 7'934'544.44 | 95'537.44 | 7'617'524.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 3'907'524.00 | |
| 08.05.11.00 | 31. | Direction générale de la santé - IPSAS (facturation honoraires société Eros) | | | | 400'000.00 | |
| 08.05.11.00 | 31. | Direction générale de la santé - IPSAS (vaccination HPV) | | | | 3'300'000.00 | |
| 08.05.11.00 | 31. | Direction générale de la santé - IPSAS (contrôle opérationnel des dispositifs médicaux) | | | | 10'000.00 | |
| 11 - Grand Conseil | | | 2'601'580 | 2'224'368.43 | -377'211.57 | 695'523.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 695'523.00 | |
| 12 - Cour des Comptes | | | 173'188 | 122'100.39 | -51'087.61 | 102'030.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 102'030.00 | |
| 13 - Constituante | | | 0 | 6'930.80 | 6'930.80 | 135'000.00 | |
| 13.01.00.00 | 31. | Constituante | | | | 135'000.00 | |
| 14 - Pouvoir Judiciaire | | | 10'308'764 | 10'922'731.01 | 613'967.01 | 805'000.00 | |
| | | Report de crédit | | | | 0.00 | |
| 14.01.00.00 | 31. | Pouvoir judiciaire | | | | 805'000.00 | |
| 32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt | | | | | | 9'342'724.58 | 3'900'000.00 |
| 02.24.00.00 | 329. | AFC - Autres intérêts passifs | 5'200'000 | 14'542'724.58 | 9'342'724.58 | 3'900'000.00 | |
| 339 - Créances irrécouvrables | | | | | | 1'853'540.09 | 2'072'000.00 |
| 07030000 | 339 | Créances irrécouvrables - Office cantonal de l'inspection et des relations du travail | 0 | 9736.47 | 9736.47 | 12'000.00 | |
| 07040100 | 339 | Créances irrécouvrables - OCE - part cantonale | 0 | 168'167.87 | 168'167.87 | 60'000.00 | |
| 07100600 | 339 | Créances irrécouvrables - Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires | 2'500'000 | 4'175'635.75 | 1'675'635.75 | 2'000'000.00 | |
| 34 - Parts et contributions sans affectation | | | | | | 20'122'570.20 | 13'212'440.00 |
| 02240000 | 343 | AFC -Part des communes taxes assur. inc. | 0 | 3'244'191.89 | 3'244'191.89 | | |
| 02240000 | 344 | AFC - Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie | 0 | 3'244'191.88 | 3'244'191.88 | 6'400'000.00 | |
| 02240000 | 346 | AFC - Comp. fin. aux communes françaises | 120'166'727 | 128'271'954.13 | 8'105'227.13 | 4'833'273.00 | |
| 02240000 | 349 | AFC - Autres parts (Part au fonds d'équipement communal) | 34'020'833 | 39'549'792.30 | 5'528'959.30 | 1'979'167.00 | |
| 35 - Dédommagements à des tiers | | | | | | 10'338'650.41 | 6'897'350.00 |

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements | |
|--|----------|---|-------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | | | Total | dont autorisés |
| 07040100 | 350 | Confédération - OCE - part cantonale | 10'750'000 | 15'779'000.00 | 5'029'000.00 | 4'250'000.00 |
| 07141100 | 350 | Confédération- Direction générale de l'action sociale | 0 | 147'350.00 | 147'350.00 | 147'350.00 |
| 07040900 | 355 | Dédommagement à des institutions privées - Mesures cantonales chômage | 5'500'000 | 10'662'300.41 | 5'162'300.41 | 2'500'000.00 |
| 36 - Subventions accordées | | | | | 216'538'966.71 | 222'462'890.64 |
| 1. Indexation complémentaire et complément de prime de fidélité sur les subventions | | | | | | |
| 03 - Instruction Publique | | | | | 18'619'489.00 | 10'485'746.00 |
| 03130000 | 36500106 | Conservatoire de musique de Genève | 10'169'000 | 10'346'169.00 | 177'169.00 | 177'169.00 |
| 03130000 | 36500205 | Institut Jaques - Dalcroze | 3'556'000 | 3'615'137.00 | 59'137.00 | 59'137.00 |
| 03130000 | 36500301 | Conservatoire populaire de musique | 13'394'000 | 13'625'607.00 | 231'607.00 | 231'607.00 |
| 03250000 | 36303101 | Ecole supérieure d'informatique et de gestion | 1'400'000 | 1'430'092.00 | 30'092.00 | 30'092.00 |
| 03250000 | 36303201 | Ecole supérieure des beaux - arts de Genève | 7'014'700 | 7'330'018.00 | 315'318.00 | 198'790.00 |
| 03250000 | 36303501 | Haute école de musique | 12'156'000 | 12'388'783.00 | 232'783.00 | 232'783.00 |
| 03250000 | 36307701 | Conditions locales particulières - HESSO | 617'000 | 2'384'291.00 | 1'767'291.00 | 1'161'122.00 |
| 03250000 | 36307801 | Conditions locales particulières - HESS2 | 3'800'000 | 4'878'412.00 | 1'078'412.00 | 479'366.00 |
| 03260000 | 36300102 | Allocation au fonctionnement de l'université | 280'472'000 | 293'070'347.00 | 12'598'347.00 | 6'298'347.00 |
| 03310000 | 36403101 | Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle | 8'465'000 | 19'069'987.00 | 604'987.00 | 605'987.00 |
| 03310000 | 36502001 | Fondation SGIPA | 30'740'000 | 31'392'259.00 | 65'259.00 | 65'259.00 |
| 03310000 | 36507101 | Fondation officielle de la jeunesse | 22'366'000 | 23'091'280.00 | 725'280.00 | 407'280.00 |
| 03310000 | 36507301 | Fondation Ensemble | 5'326'000 | 5'420'025.00 | 94'025.00 | 94'025.00 |
| 03310000 | 36507402 | Fondation Clair-Bois | 11'890'000 | 12'106'640.00 | 216'640.00 | 216'640.00 |
| 03310000 | 36507501 | Foyer la caravelle | 964'000 | 981'102.00 | 17'102.00 | 17'102.00 |
| 03310000 | 36507601 | Astural | 8'155'000 | 8'312'793.00 | 157'793.00 | 153'793.00 |
| 03310000 | 36507701 | Ecole protestante d'altitude (EPA) | 1'899'000 | 1'942'104.00 | 43'104.00 | 43'104.00 |
| 03310000 | 36507901 | Atelier x | 341'000 | 347'091.00 | 6'091.00 | 6'091.00 |
| 03310000 | 36508001 | Association catholique d'action sociale (ACAS) | 5'343'000 | 5'542'052.00 | 199'052.00 | 108'052.00 |
| 07 - Solidarité et Emploi | | | | | 1'985'530.20 | 2'178'152.05 |
| 07141100 | 36300501 | EPH - Etablissements Publics pour l'Intégration - EPI - fonctionnement | 34'251'430 | 34'919'807.00 | 668'377.00 | 668'374.00 |
| 07141100 | 36500232 | EPH-Centre Espoir (Armée du Salut) | 4'070'807 | 4'091'852.00 | 21'045.00 | 89'311.00 |
| 07141100 | 36500235 | EPH - Fondation PRO entreprise sociale privée | 2'633'004 | 2'640'660.00 | 7'656.00 | 50'309.00 |
| 07141100 | 36500236 | EPH - Association Point du Jour | 281'071 | 282'808.00 | 1'737.00 | 4'835.00 |
| 07141100 | 36500304 | EPH - Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP) | 5'651'790 | 5'683'527.00 | 31'737.00 | 31'737.00 |
| 07141100 | 36500405 | EPH - Fondation Aigues-Vertes | 12'605'352 | 12'883'907.00 | 278'555.00 | 278'555.00 |
| 07141100 | 36500504 | EPH - Fondation Clair Bois | 13'325'645 | 13'675'206.00 | 349'561.00 | 349'561.00 |
| 07141100 | 36500603 | EPH - Fondation Ensemble | 7'881'203 | 8'024'591.00 | 143'388.00 | 143'387.94 |
| 07141100 | 36500802 | EPH - Association La Corolle | 2'080'304 | 2'172'478.00 | 92'174.00 | 92'174.10 |
| 07141100 | 36500902 | EPH - Fondation Trajets | 4'680'036 | 4'790'885.00 | 130'849.00 | 130'849.32 |
| 07141100 | 36501002 | EPH - La Maison des Champs | 1'387'798 | 1'421'116.00 | 33'318.00 | 33'318.37 |
| 07141100 | 36502002 | EPH - Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes - SGIPA | 15'015'731 | 15'126'246.20 | 110'515.20 | 185'769.16 |
| 07141100 | 36504501 | EPH - Association pour l'Appartement de Jour (APAJ) | 513'134 | 522'326.00 | 9'192.00 | 9'191.82 |
| 07141100 | 36506010 | Association ARGOS | 2'835'000 | 2'872'585.00 | 37'585.00 | 37'584.95 |
| 07141100 | 36507910 | EPH - Association Arcade 84 | 404'417 | 406'468.00 | 2'051.00 | 5'404.19 |
| 07141100 | 36509610 | EPH - Association réalise | 511'404 | 579'194.00 | 67'790.00 | 67'790.20 |
| 08 - Economie et Santé | | | | | 10'833'138.97 | 17'138'947.59 |
| 08032100 | 36500117 | FSASD - Subvention de fonctionnement | 110'546'978 | 110'914'345.97 | 367'367.97 | 2'110'431.27 |
| 08051100 | 36300117 | Indemnité de fonctionnement HUG | 598'186'580 | 608'374'710.00 | 10'188'130.00 | 14'750'874.56 |
| 08051100 | 36300119 | Indemnité de fonctionnement cliniques de Joli-Mont et Montana | 15'783'790 | 16'061'431.00 | 277'641.00 | 277'641.77 |
| 2. Autres dépassements de crédits sur les subventions | | | | | | |
| 02 - Finances | | | | | 17'000'000.00 | 17'000'000.00 |
| 02210000 | 36900101 | Subventions prises en charge par le FEC | -17'000'000 | 0.00 | 17'000'000.00 | 17'000'000.00 |
| 03 - Instruction Publique | | | | | 43'258'628.69 | 34'565'517.00 |
| 03110000 | 36100601 | Conférence suisse directeurs cantonaux instruction publique | 657'000 | 857'802.00 | 200'802.00 | 210'717.00 |
| 03110000 | 36403401 | Centre intercantonal d'information sur les croyances | 0 | 130'000.00 | 130'000.00 | 150'000.00 |
| 03250000 | 36303201 | Ecole supérieure des beaux - arts de Genève | 7'014'700 | 7'330'018.00 | 315'318.00 | 116'528.00 |
| 03250000 | 36307701 | Conditions locales particulières - HESSO | 617'000 | 2'384'291.00 | 1'767'291.00 | 606'169.00 |
| 03250000 | 36307801 | Conditions locales particulières - HESS2 | 3'800'000 | 4'878'412.00 | 1'078'412.00 | 599'046.00 |
| 03250000 | 36317801 | Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 | 2'000'000 | 3'000'000.00 | 1'000'000.00 | 1'000'000.00 |

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements | | |
|--|----------|---|-------------|----------------|---------------|-----------------------|----------------------|
| | | | | | Total | dont autorisés | |
| 03260000 | 36300102 | Allocation au fonctionnement de l'université | 280'472'000 | 293'070'347.00 | 12'598'347.00 | 6'300'000.00 | |
| 03260000 | 36310102 | Subvention non monétaire - Université de Genève | 59'229'234 | 82'170'790.69 | 22'941'566.69 | 23'531'267.00 | |
| 03310000 | 36403101 | Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle | 18'465'000 | 19'069'987.00 | 604'987.00 | 99'000.00 | |
| 03310000 | 36507101 | Fondation officielle de la jeunesse | 22'366'000 | 23'091'280.00 | 725'280.00 | 318'000.00 | |
| 03310000 | 36507601 | Astural | 8'155'000 | 8'312'793.00 | 157'793.00 | 4'000.00 | |
| 03310000 | 36508001 | Association catholique d'action sociale (ACAS) | 5'343'000 | 5'542'052.00 | 199'052.00 | 91'000.00 | |
| 03310000 | 36517101 | Subvention non monétaire - Fondation officielle de la jeunesse | 0 | 1'539'790.00 | 1'539'790.00 | 1'539'790.00 | |
| 05 - Constructions et technologie de l'information | | | | | | 12'045'155.14 | 11'764'732.00 |
| 05010000 | 36510155 | TSR | 0 | 1'735'500.00 | 1'735'500.00 | 1'735'500.00 | |
| 05010000 | 36510156 | Fondation les Evaux | 0 | 641'216.00 | 641'216.00 | 641'216.00 | |
| 05020000 | 36605050 | Démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation (LDTR lois 7292 et 8883) | 0 | 5'000'000.00 | 5'000'000.00 | 5'000'000.00 | |
| 05040000 | 36517350 | Ecole internationale (diff s/droit de superficie) | 0 | 2'746'312.00 | 2'746'312.00 | 2'265'016.00 | |
| 05070000 | 36607456 | Subventions aux personne physiques | 40'000 | 1'760'016.64 | 1'720'016.64 | 1'880'000.00 | |
| 05110000 | 36207015 | Subventions matériel et équipement | 14'000 | 216'110.50 | 202'110.50 | 243'000.00 | |
| 06 - Territoire | | | | | | 11'813'396.20 | 11'813'515.00 |
| 06030000 | 36310125 | Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures | 0 | 11'455'296.00 | 11'455'296.00 | 11'455'296.00 | |
| 06050000 | 36508511 | Subventions liés aux dégâts dus à la faune | 200'000 | 367'562.20 | 167'562.20 | 167'681.00 | |
| 06100000 | 36100118 | La Voie Suisse, Zoug | 0 | 190'538.00 | 190'538.00 | 190'538.00 | |
| 07 - Solidarité et Emploi | | | | | | 28'579'837.83 | 32'389'157.00 |
| 07141100 | 36100211 | CSIAS, Conférence suisse des institutions d'action sociale | 14'000 | 18'396.00 | 4'396.00 | 4'396.00 | |
| 07141100 | 36100312 | Conférence des directeurs des affaires sociales | 63'942 | 87'500.00 | 23'558.00 | 23'558.00 | |
| 07141100 | 36500143 | Subventions Aide au retour | 0 | 3'645.40 | 3'645.40 | 500'000.00 | |
| 07141100 | 36500144 | Commission "forfait intégration" - domaine Asile | 0 | 135'300.00 | 135'300.00 | 2'800'000.00 | |
| 07143300 | 36600114 | Prest. complém. fédér. (PCF) - SPC | 279'290'174 | 304'098'672.23 | 24'808'498.23 | 257'921'49.00 | |
| 07143300 | 36600512 | Prestations d'assistance | 4'450'000 | 5'278'878.20 | 828'878.20 | 569'054.00 | |
| 07145100 | 36600502 | Subsides partiels aux assurés à ressources modestes | 51'100'000 | 53'875'562.00 | 2'775'562.00 | 2'700'000.00 | |
| 08 - Economie et Santé | | | | | | 89'283'775.08 | 84'350'224.00 |
| 08051100 | 36100120 | Programme latin de don d'organes | 0 | 138'094.00 | 138'094.00 | 138'094.00 | |
| 08051100 | 36310111 | Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG | 11'701'000 | 62'931'079.40 | 51'230'079.40 | 51'568'000.00 | |
| 08051100 | 36310112 | Indemnité location financement intérêt de la dette HUG | 8'681'000 | 40'568'080.88 | 31'887'080.88 | 27'861'000.00 | |
| 08051100 | 36600212 | Hospitalisation hors canton | 3'600'000 | 7'226'093.00 | 3'626'093.00 | 2'988'130.00 | |
| 08076100 | 36604001 | Remboursement taxes | 710'000 | 2'625'000.00 | 1'915'000.00 | 1'275'000.00 | |
| 08076100 | 36604002 | Remboursement émoluments taxis article 32 Ltaxis | 0 | 487'427.80 | 487'427.80 | 520'000.00 | |
| 14 - Pouvoir Judiciaire | | | | | | 566'495.60 | 776'900.00 |
| 14010000 | 36600311 | Frais d'assistance juridique | 9'000'000 | 9'566'495.60 | 566'495.60 | 776'900.00 | |
| Crédits supplémentaires et extraordinaires approuvés par la Commission des finances ne faisant pas l'objet d'une obligation de demandes formelle, selon l'article 49 al.6 lettres c à f de la LGAF* | | | | | | 118'961'526.00 | 99'660'000.00 |
| 02240000 | 338 | Provision - AFC - débiteurs douteux - IPSAS | 75'000'000 | 116'358'272.34 | 41'358'272.34 | 21'500'000.00 | |
| 07040100 | 338 | Provision - OCE - part cantonale - IPSAS | 0 | 270'555.20 | 270'555.20 | 110'000.00 | |
| 07143300 | 338 | Provision - Service des prestations complémentaires - IPSAS | 0 | 26'821'487.00 | 26'821'487.00 | 367'000'000.00 | |
| 07145100 | 338 | Provision - Service de l'assurance maladie - IPSAS | 0 | 50'511'211.46 | 50'511'211.46 | 41'350'000.00 | |

* Ces crédits supplémentaires et extraordinaires font partie de l'ensemble des dépassements de crédits liés à l'introduction des normes comptables IPSAS. Ils ont été soumis à la Commission des finances afin de présenter l'ensemble des effets liés aux normes IPSAS, malgré le fait que l'article 49 al. 6 de la LGAF stipule qu'il n'est pas nécessaire de faire des demandes de dépassements de crédits pour les dotations à provisions.

Hormis les natures 30 et 31 qui sont présentées par département, la totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et refusés** par la Commission des finances

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements | |
|----------------------------------|--------|---------------------------|-------------|----------------|---------------|---------------------|
| | | | | | Total | dont refusés |
| 30 - Charges de personnel | | | | | | 3'685'000.00 |
| 04.04.00.00 | 30 | Réévaluation police - PSI | 227'067'342 | 243'050'928.53 | 15'983'586.53 | 3'685'000.00 |
| TOTAL II | | | | | | 3'685'000.00 |

La totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

III. Crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** et **nécessitant pas d'être soumis** à la Commission des finances conformément à la LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements |
|------------|---|---|-------------|----------------|-----------------------|
| 330 | Amortissements du patrimoine financier | | | | 70'735.61 |
| 331 | Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif | | | | 135'260'700.36 |
| 332 | Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif | | | | 117'022.78 |
| 333 | Dépréciations d'actifs | | | | 399'106.20 |
| 335 | Moins-values non réalisées sur placements financiers | | | | 114'773'286.00 |
| 02220000 | 335 | Moins-values non réalisées sur placements financiers | 0 | 114'773'286.00 | 114'773'286.00 |
| 336 | Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA | | | | 29'988'344.36 |
| 337 | Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif | | | | 223'523'707.43 |
| 05010000 | 337 | Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Plus ou moins value sur Ventes terrains 2008 | 0 | 6'755'628.34 | 6'755'628.34 |
| 05050000 | 337 | Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Routes nationales | 0 | 178'807'254.09 | 178'807'254.09 |
| 07010000 | 337 | Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Palexpo | 0 | 37'960'825.00 | 37'960'825.00 |
| 338 | Provisions | | | | 32'001'837.37 |
| 02220000 | 338 | Direction générale des finances de l'Etat (succession en déshérence et remises de cotisation AVS/Al/APG 2008) | 200'000 | 750'989.50 | 550'989.50 |
| 02230000 | 338 | Fdtion de valorisation BCGe - actualisation provision pertes sur créances | 4'192'000 | 8'795'464.00 | 4'603'464.00 |
| 02250000 | 338 | Office du personnel (indexation complémentaire) | 22'400'000 | 26'423'407.90 | 4'023'407.90 |
| 03230000 | 338 | Enseignement secondaire postobligatoire (taxe scolaire) | 0 | 109'716.00 | 109'716.00 |
| 03310000 | 338 | Office de la jeunesse (Formation scolaire spéciale, Protection des mineurs, Service médico pédagogie, Clinique dentaire,...) | 421'000 | 14'220'794.80 | 13'799'794.80 |
| 03320000 | 338 | Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (Qualité et formation, Service d'allocations d'études et d'apprentissage) | 150'000 | 1'246'821.20 | 1'096'821.20 |
| 04050200 | 338 | Office pénitentiaire - Prison de Champ Dollon | 0 | 500'000.00 | 500'000.00 |
| 05020000 | 338 | Autorisation de construire - débiteurs douteux | 0 | 324'317.00 | 324'317.00 |
| 05040000 | 338 | Bâtiments - Maintenance, gestion et conciergerie | 0 | 1'344'013.18 | 1'344'013.18 |
| 05060000 | 338 | Logement - débiteurs douteux | 0 | 1'100'483.00 | 1'100'483.00 |
| 05070000 | 338 | Patrimoine et sites | 0 | 1'423'617.00 | 1'423'617.00 |
| 05110000 | 338 | Sécurité civile | 0 | 11'264.00 | 11'264.00 |
| 06030000 | 338 | Direction générale de la mobilité | 0 | 265'350.00 | 265'350.00 |
| 06040000 | 338 | Direction générale de l'environnement (service de l'énergie) | 0 | 965'134.00 | 965'134.00 |
| 06050000 | 338 | Direction générale de la nature et du paysage | 0 | 37'399.54 | 37'399.54 |
| 07110500 | 338 | Service des tutelles adultes | 0 | 97'777.00 | 97'777.00 |
| 07141100 | 338 | DGAS - débiteurs douteux EMS | 0 | 958'342.20 | 958'342.20 |
| 08011100 | 338 | Présidence et secrétariat général | 0 | 30'000.00 | 30'000.00 |
| 08051100 | 338 | Direction générale de la santé | 0 | 421'947.95 | 421'947.95 |
| 08055100 | 338 | Service de la consommation et des affaires vétérinaires | 0 | 15'726.21 | 15'726.21 |
| 08071100 | 338 | Direction des affaires économiques | 0 | 20'000.00 | 20'000.00 |
| 08074100 | 338 | Registre du commerce et régimes matrimoniaux | 0 | 27'925.00 | 27'925.00 |
| 08076100 | 338 | Service du commerce | 0 | 79'391.33 | 79'391.33 |
| 14010000 | 338 | Administration du pouvoir judiciaire | 500'000 | 694'956.56 | 194'956.56 |
| 339 | Créances irrécouvrables | | | | 2'540'441.57 |
| 03210000 | 339 | Créances irrécouvrables - Enseignement primaire | 0 | 5'465.00 | 5'465.00 |
| 03230000 | 339 | Créances irrécouvrables - Enseignement secondaire postobligatoire | 0 | 11'547.80 | 11'547.80 |
| 04030500 | 339 | Créances irrécouvrables - Service des automobiles et de la navigation | 660'000 | 6'715'515.34 | 11'515.34 |
| 04050500 | 339 | Créances irrécouvrables - Service des établissements de détention | 0 | 22'414.90 | 22'414.90 |
| 04070200 | 339 | Créances irrécouvrables - Office des poursuites | 100'000 | 11'7074.31 | 11'7074.31 |
| 05060000 | 339 | Créances irrécouvrables - Logement | 710'000 | 2'512'993.85 | 1'802'993.85 |
| 06010000 | 339 | Créances irrécouvrables - Secrétariat général DT | 2'000 | 93'069.96 | 91'069.96 |
| 06020000 | 339 | Créances irrécouvrables - Direction générale de l'Intérieur | 0 | 22'075.39 | 22'075.39 |
| 06050000 | 339 | Créances irrécouvrables - Direction générale de la Nature et du paysage | 0 | 9'825.05 | 9'825.05 |
| 07010000 | 339 | Créances irrécouvrables - Présidence, secrétariat général DSE | 40'000 | 80'400.00 | 40'400.00 |
| 07141100 | 339 | Créances irrécouvrables - Direction générale de l'action sociale | 0 | 65'382.20 | 65'382.20 |
| 07145100 | 339 | Créances irrécouvrables - Service de l'assurance maladie | 0 | 205'598.60 | 205'598.60 |

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- III. Crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** et **nécessitant pas d'être soumis** à la Commission des finances conformément à la LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements |
|--|--------|---|-------------|--------------|-----------------------|
| 08055100 | 339 | Créances irrécouvrables - Service de la consommation et des affaires vétérinaires | 0 | 13'051.66 | 13'051.66 |
| 08076100 | 339 | Créances irrécouvrables - Service du commerce | 200'000 | 336'609.34 | 136'609.34 |
| 14010000 | 339 | Créances irrécouvrables - Administration du Pouvoir judiciaire | 330'000 | 411'512.16 | 81'512.16 |
| Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF | | | | | 3'906.01 |
| TOTAL III | | | | | 538'675'181.68 |

La totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

IV. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la Commission des finances

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements |
|---|----------|--|-------------|---------------|---------------------|
| 32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt | | | | | 4'278'006.69 |
| 02220000 | 323 | Dettes envers des entités partic. | 4'013'775 | 5'702'150.50 | 1'688'375.50 |
| 02220000 | 328 | Frais et coûts financiers | 1'750'000 | 4'337'738.59 | 2'587'738.59 |
| Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF | | | | | 1'892.60 |
| 34 - Parts et contributions sans affectation | | | | | 273'949.15 |
| 02240000 | 341 | Contributions à des communes | 0 | 211'098.90 | 211'098.90 |
| 06040000 | 340 | Part des communes aux recettes | 100'000 | 162'850.25 | 62'850.25 |
| 35 - Dédommagements à des tiers | | | | | 4'271'000.80 |
| 03220000 | 351 | Cantons - Cycle d'orientation | 0 | 16'453.00 | 16'453.00 |
| 03230000 | 351 | Cantons - Enseignement secondaire postobligatoire | 680'000 | 1'068'289.00 | 388'289.00 |
| 04030400 | 351 | Cantons - Office cantonal de la population | 549'450 | 600'518.75 | 51'068.75 |
| 04050100 | 351 | Cantons - Direction de l'office pénitentiaire | 503'000 | 527'271.40 | 24'271.40 |
| 04050300 | 351 | Cantons - Service de l'application des peines et mesures | 9'610'000 | 12'516'877.65 | 2'906'877.65 |
| 05050000 | 352 | Communes - Génie civil | 14'500'000 | 15'383'285.00 | 883'285.00 |
| 06020000 | 351 | Cantons - Direction générale de l'Intérieur | 1'800 | 2'556.00 | 756.00 |
| 36 - Subventions accordées | | | | | 8'442'601.38 |
| 03 - Instruction Publique | | | | | 2'763'411.31 |
| 03310000 | 36507001 | Institutions hors canton accueillant des mineurs | 179'100 | 227'969.65 | 48'869.65 |
| 3310000. | 36600501 | Appui social | 191'000 | 224'684.25 | 33'684.25 |
| 03310000 | 36608001 | Frais de placements | 7'880'000 | 9'367'170.31 | 1'487'170.31 |
| 03320000 | 36600101 | Allocations d'apprentissage | 3'790'000 | 4'453'852.00 | 663'852.00 |
| 03320000 | 36600201 | Remboursements de taxes pour apprentis | 350'000 | 358'669.10 | 8'669.10 |
| 03320000 | 36602101 | Conversion de prêts en allocations | 700'000 | 1'221'166.00 | 521'166.00 |
| 04 - Institutions | | | | | 119'084.00 |
| 04030100 | 36508013 | Participation de l'Etat aux frais électoraux | 20'000 | 116'400.00 | 96'400.00 |
| 04050200 | 36600213 | Pécule et vêtements | 685'000 | 707'684.00 | 22'684.00 |
| 05 - Constructions et technologie de l'information | | | | | 3'190'572.74 |
| 05010000 | 36507150 | Assoc. handicapés architecture urbanisme (hau) | 20'000 | 29'302.00 | 9'302.00 |
| 05060000 | 36318050 | Subvention tacites - intérêts dotations fidp - 56-1560101 / 56-4268001 | 4'665'000 | 5'789'979.99 | 1'124'979.99 |
| 05060000 | 36318051 | Subvention tacites - intérêts dotations fplc- 56-1530201 / 56-4268002 | 1'050'000 | 2'364'036.75 | 1'314'036.75 |
| 05060000 | 36508150 | Indemnité pour impôt immobilier complémentaire + couverture bud. Expl. Cité U | 280'000 | 457'000.00 | 177'000.00 |
| 05070000 | 36207456 | Subvention aux communes, dans le cadre du fonds MNS | 64'000 | 85'738.00 | 21'738.00 |
| 05070000 | 36507456 | Subventions aux institutions privées, dans le cadre du fonds MNS | 270'000 | 447'466.00 | 177'466.00 |
| 05110000 | 36207011 | Instruction | 68'000 | 76'570.00 | 8'570.00 |
| 05900100 | 36207016 | Subventions ordinaires | 700'000 | 705'000.00 | 5'000.00 |
| 05900100 | 36207110 | Subventions conditionnelles | 50'000 | 80'000.00 | 30'000.00 |
| 05900100 | 36507012 | Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires | 2'400'000 | 2'699'480.00 | 299'480.00 |
| 05900100 | 36508811 | Associations et sociétés sportives, aide en faveur des sélections sportives cantonales | 200'000 | 223'000.00 | 23'000.00 |
| 06 - Territoire | | | | | 2'060'298.05 |
| 06010000 | 36501014 | Subventions CGN | 1'345'000 | 1'544'420.00 | 199'420.00 |
| 06030000 | 36310126 | Subvention non monétaire TPG, rente annuelle de droit de superficie | 0 | 907'000.00 | 907'000.00 |
| 06040000 | 36100115 | Subventions accordées au canton (fonds énergie des collectivités publiques) | 2'154'500 | 2'541'930.55 | 387'430.55 |
| 06040000 | 36400314 | Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnel | 1'000'000 | 1'535'748.00 | 535'748.00 |
| 06060000 | 36501017 | Modes de production et matières premières renouvelables | 50'000 | 73'687.00 | 23'687.00 |
| 06060000 | 36512420 | Subvention non monétaire, prêts cantonaux, de désendettement et AEP à taux d'intérêts 0% | 85'000 | 92'012.50 | 7'012.50 |
| 07 - Solidarité et Emploi | | | | | 209'702.55 |
| 07141100 | 36505104 | Elisa | 35'000 | 50'000.00 | 15'000.00 |
| 07141100 | 36600200 | Instance d'indemnisation LAVI | 990'000 | 1'184'702.55 | 194'702.55 |

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

IV. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** à la Commission des finances

| CR | Nature | Libellé | Budget 2008 | Comptes 2008 | Dépassements |
|--|----------|--|-------------|--------------|----------------------|
| 08- Economie et Santé | | | | | 99'532.73 |
| 08051100 | 36310106 | Indemnité mise à disposition personnel unité EIS | 280'525 | 290'726.47 | 10'201.47 |
| 08051100 | 36509702 | Action prévention du jeu | 45'200 | 128'745.56 | 83'545.56 |
| 08054100 | 36100311 | Centre suisse d'information toxicologique | 68'800 | 74'585.70 | 5'785.70 |
| Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF | | | | | 160.31 |
| TOTAL IV | | | | | 17'265'558.02 |

Les totalisations des dépassements de crédit au niveau des natures s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

03674 - 2009

Genève, le 29 avril 2009

Le Conseil d'Etat

3674-2009

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Pierre Weiss
Président
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
CP 3970
1211 Genève 3

Concerne : Examen des comptes 2008 - questions transversales

Monsieur le Président,

Vos courriers des 3 et 9 avril 2009 traitant des questions transversales dans le cadre de l'examen des comptes ont retenu toute notre attention. Vous trouverez ci-après les réponses de notre Conseil conformément à votre demande.

1 - Prestations offertes

Le Conseil d'Etat tient d'abord à rappeler que dans le cadre de l'Etat de Genève, la réduction des postes n'a pas été appliquée dans les secteurs où il n'est guère possible d'obtenir des gains de productivité, sans péjorer la qualité des prestations. Il en est notamment ainsi dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire.

Les postes supprimés dans le secteur administratif ont d'ailleurs été réalloués en bonne partie à l'enseignement pour faire face à la montée des effectifs, au pénitencier et au pouvoir judiciaire, pour hélas la même raison.

Dans les services concernés par la baisse des effectifs, celle-ci a été obtenue non pas par une réduction des prestations, mais par des gains de productivité. On rappellera aussi que les économies réalisées ne l'ont pas seulement été sur les postes. Les principaux moyens qui ont été mis en œuvre pour accroître l'efficacité sont les suivants :

- amélioration de l'organisation du travail et du management;
- développement de systèmes d'information performants;
- gestion globale des liquidités;

- 2 -

- contrôle plus strict sur les ressources allouées quelle que soit leur nature;
- développement d'indicateurs permettant de suivre le volume de travail et les ressources allouées;
- baisse des dépenses générales par la standardisation des produits et les rabais obtenus par la CCA.

Ces gisements d'économies n'ont pas encore été complètement exploités. Des travaux en cours comme la nouvelle gestion des horaires de la police ou l'optimisation de la gestion des locaux de l'Etat sont également porteurs d'économies importantes.

Le travail effectué actuellement pour lutter contre les causes de l'absentéisme (anormalement élevé dans certains services) peut également permettre à l'avenir d'améliorer la productivité.

Pour conclure, le Conseil d'Etat estime que le volume et la qualité des grandes prestations publiques ont été maintenus, et même plus souvent augmentés et améliorés plutôt que diminués ou péjorés. Des réductions significatives de prestations ne sont d'ailleurs pas envisageables sans des modifications législatives qui sont de la compétence du Parlement.

2 - Personnel

Les commissaires ont fait part de leur souhait de connaître l'évolution des effectifs au sein des secrétariats généraux et des états-majors départementaux. A cet effet, vous trouverez ci-dessous un premier tableau de synthèse retraçant les effectifs (postes fixes) inscrits dans les budgets des années 2006 à 2008 ainsi que la situation réelle au 31 décembre de chacune de ces années.

Secrétariats généraux et états-majors

Evolution des postes fixes pour les années 2006 à 2008

(postes en équivalent temps plein - ETP)

| | | 2006 | 2007 | 2008 |
|--------------|---------|-------|-------|-------|
| Chancellerie | budget | 6.50 | 6.50 | 6.50 |
| | comptes | 6.50 | 5.50 | 6.50 |
| DF | budget | 65.00 | 56.60 | 37.60 |
| | comptes | 64.00 | 51.09 | 38.50 |
| DIP | budget | 81.65 | 71.55 | 69.46 |
| | comptes | 76.25 | 67.25 | 69.45 |
| DI | budget | 42.25 | 41.48 | 48.90 |
| | comptes | 42.44 | 51.24 | 51.60 |
| DCTI | budget | 24.10 | 28.10 | 30.00 |
| | comptes | 26.10 | 27.40 | 30.90 |
| DT | budget | 52.15 | 52.65 | 52.34 |
| | comptes | 50.68 | 51.66 | 50.80 |
| DES | budget | 31.79 | 37.98 | 37.65 |
| | comptes | 29.10 | 25.87 | 30.10 |
| DSE | budget | 36.67 | 34.95 | 34.95 |
| | comptes | 35.60 | 33.50 | 33.30 |

Les explications relatives à l'ensemble des données chiffrées (concernant les postes réalloués au sein des départements suite aux décisions CE ainsi que les postes bloqués pour PLEND, RTL, ...) seront fournies par les départements lors des auditions avec les commissaires ou lors des auditions plénières avec l'ensemble de votre commission.

3 - Audit interne

La fonction d'audit interne est assurée par l'Inspection cantonale des finances. Le Conseil d'Etat constate que celle-ci a multiplié ses contrôles et que ses recommandations sont mises en œuvre de plus en plus rapidement par les entités contrôlées.

Nous supposons que la question de la Commission porte également sur la mise en œuvre du contrôle interne. Dans ce domaine, il convient de relever que malgré le travail accompli, la progression de la mise en place du système est plus lente que ne l'avait espéré le Conseil d'Etat. Cette situation n'est pour l'essentiel pas due à un manque d'engagement ou de compétences des « contrôleurs », mais bien à une multiplicité de facteurs qui, cumulés, compliquent et ralentissent la mise en place d'un système coordonné de contrôle interne vraiment performant.

On ne peut passer sous silence les résistances au changement constatées dans certains domaines d'activité où les notions inhérentes à toute démarche de contrôle interne restent mal acceptées : responsabilité hiérarchique, mesure objective du travail accompli, détection des risques et transmission rapide de l'information au niveau hiérarchique adéquat.

Il est évident d'autre part que la mise en place du contrôle interne a un lien très étroit avec les nouvelles attentes que l'Etat a par rapport à ses cadres. La priorité donnée à la conduite et à la gestion du personnel (par rapport au traitement de dossiers) est un processus de longue haleine. Cette nouvelle conception de l'encadrement prendra du temps à se généraliser, parce que dans le passé les critères de recrutement ont toujours privilégié le savoir-faire et les compétences professionnelles au détriment du savoir-être. Or, le contrôle interne, qui est de la responsabilité de tous les collaborateurs, ne peut se concevoir sans la définition claire des objectifs à atteindre ni l'adhésion des collaborateurs.

En outre, la mise en place du système de contrôle intervient dans un contexte où les réformes et les projets sont très nombreux et requièrent une grande implication de la part des cadres qui n'ont pas toujours la possibilité d'investir autant qu'ils le souhaiteraient dans la mise en place de l'environnement de contrôle.

Enfin, la disproportion des effectifs alloués à la fonction d'audit (ICF, Cour des comptes) et du contrôle interne départemental, font que ce dernier doit consacrer beaucoup de temps à accompagner le suivi des recommandations de l'audit, ce qui l'empêche d'être proactif.

4 - Parc automobile

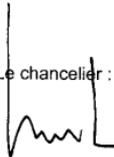
Le 10 octobre 2007, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives sur la Commission d'achat des véhicules de l'Etat (CAVE) et le traitement des demandes d'achat de véhicules, entrées en vigueur le 1er mars 2008, et a validé les conclusions des 4 rapports établis par la CAVE et la Centrale commune d'achat (CCA) sur la mise en œuvre des recommandations de l'ICF figurant dans son rapport No 06-55, dont certaines portent sur la tenue de l'inventaire des véhicules de l'Etat et leur valorisation.

- 4 -

Cette mise en œuvre est aujourd'hui réalisée à près de 80% et vous trouverez, annexé à ces lignes (annexes 1a et 1b), l'inventaire du parc des véhicules de l'Etat, par département et avec mention de la valorisation des véhicules, au 31 décembre 2008, en réponse à la demande de votre Commission.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Le chancelier :



Robert Hensler

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le président :



David Hiler

Annexes : 1a - Inventaire des véhicules de l'Etat
1b - Inventaire des véhicules du DIP avec détail de la répartition par CR

Échéances importantes - 2010

| Échéance | Montant (millions de frs) | Taux |
|----------------|---------------------------|-------|
| 13.02.2010 | 100.00 | 2.43% |
| 25.02.2010 | 150.00 | 2.45% |
| 05.03.2010 | 100.00 | 2.79% |
| 30.03.2010 | 100.00 | 3.06% |
| 28.05.2010 | 200.00 | 2.62% |
| 04.06.2010 | 76.00 | 2.61% |
| 03.11.2010 | 200.00 | 4.10% |
| 05.11.2010 | 150.00 | 3.03% |
| 08.11.2010 | 102.00 | 2.30% |
| Total : | 1'178.00 | |

Secrétaires généraux adjoints

Evolution des postes fixes pour les années 2006 à 2008

(postes en équivalent temps plein = ETP)

| | | | 2006 | 2007 | 2008 | Ecart 06/08 |
|----------------|---------|--------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Chancellerie | budget | etp | 2.00 | 2.00 | 2.00 | 0.00 |
| | | francs | 330'000.00 | 341'000.00 | 349'000.00 | 19'000.00 |
| | | fr/etp | 165'000.00 | 170'500.00 | 174'500.00 | 9'500.00 |
| | comptes | etp | 2.00 | 2.00 | 2.00 | 0.00 |
| | | francs | 324'120.00 | 333'610.60 | 343'361.00 | 19'241.00 |
| | | fr/etp | 162'060.00 | 166'805.30 | 171'680.50 | 9'620.50 |
| DF | budget | etp | 6.42 | 6.48 | 5.72 | -0.70 |
| | | francs | 717'429.73 | 753'952.10 | 877'941.64 | 160'511.91 |
| | | fr/etp | 111'749.18 | 116'350.63 | 153'486.30 | 41'737.12 |
| | comptes | etp | 6.42 | 6.48 | 5.72 | -0.70 |
| | | francs | 984'613.33 | 1'013'799.25 | 934'951.00 | -49'662.33 |
| | | fr/etp | 153'366.56 | 156'450.50 | 163'452.97 | 10'086.41 |
| DIP | budget | etp | 7.98 | 7.26 | 9.03 | 1.05 |
| | | francs | 1'234'945.91 | 1'136'302.36 | 1'357'434.58 | 122'488.67 |
| | | fr/etp | 154'755.13 | 156'515.48 | 150'324.98 | -4'430.15 |
| | comptes | etp | 9.00 | 9.10 | 9.10 | 0.10 |
| | | francs | 1'343'937.39 | 1'363'823.65 | 1'380'916.55 | 36'979.16 |
| | | fr/etp | 149'326.38 | 149'870.73 | 151'749.07 | 2'422.69 |
| DI | budget | etp | 2.00 | 2.00 | 2.00 | 0.00 |
| | | francs | 320'284.00 | 324'790.00 | 333'296.00 | 13'012.00 |
| | | fr/etp | 160'142.00 | 162'395.00 | 166'648.00 | 6'506.00 |
| | comptes | etp | 2.00 | 2.00 | 2.00 | 0.00 |
| | | francs | 320'284.00 | 324'790.00 | 333'296.00 | 13'012.00 |
| | | fr/etp | 160'142.00 | 162'395.00 | 166'648.00 | 6'506.00 |
| DCTI | budget | etp | 5.40 | 8.60 | 9.60 | 4.20 |
| | | francs | 1'017'540.00 | 1'255'050.00 | 1'491'209.00 | 473'669.00 |
| | | fr/etp | 188'433.33 | 145'936.05 | 155'334.27 | -33'099.06 |
| | comptes | etp | 6.70 | 8.45 | 10.90 | 4.20 |
| | | francs | 1'068'416.95 | 1'317'802.70 | 1'565'769.40 | 497'352.45 |
| | | fr/etp | 159'465.22 | 155'952.98 | 143'648.57 | -15'816.65 |
| DT | budget | etp | 3.50 | 3.50 | 3.50 | 0.00 |
| | | francs | 484'000.00 | 505'000.00 | 530'000.00 | 46'000.00 |
| | | fr/etp | 138'285.71 | 144'285.71 | 151'428.57 | 13'142.86 |
| | comptes | etp | 3.50 | 3.50 | 3.50 | 0.00 |
| | | francs | 494'000.00 | 518'000.00 | 544'000.00 | 50'000.00 |
| | | fr/etp | 141'142.86 | 148'000.00 | 155'428.57 | 14'285.71 |
| DES | budget | etp | 0.90 | 0.90 | 0.90 | 0.00 |
| | | francs | 129'715.00 | 133'131.00 | 136'985.00 | 7'270.00 |
| | | fr/etp | 144'127.78 | 147'923.33 | 152'205.56 | 8'077.78 |
| | comptes | etp | 0.80 | 0.00 | 0.90 | 0.10 |
| | | francs | 116'163.00 | 90'657.10 | 58'606.75 | -57'556.25 |
| | | fr/etp | 145'203.75 | n/s | 65'118.61 | -80'085.14 |
| DSE | budget | etp | 4.00 | 4.00 | 4.00 | 0.00 |
| | | francs | 586'584.00 | 588'952.00 | 593'104.00 | 6'520.00 |
| | | fr/etp | 146'646.00 | 147'238.00 | 148'276.00 | 1'630.00 |
| | comptes | etp | 4.00 | 4.00 | 4.00 | 0.00 |
| | | francs | 586'584.00 | 588'952.00 | 593'104.00 | 6'520.00 |
| | | fr/etp | 146'646.00 | 147'238.00 | 148'276.00 | 1'630.00 |
| Etat de Genève | budget | etp | 32.20 | 34.74 | 36.75 | 4.55 |
| | | francs | 4'820'498.64 | 5'038'177.46 | 5'668'970.22 | 848'471.58 |
| | | fr/etp | 149'704.93 | 145'025.26 | 154'257.69 | 4'552.77 |
| | comptes | etp | 34.42 | 35.53 | 38.12 | 3.70 |
| | | francs | 5'238'118.67 | 5'551'435.30 | 5'754'004.70 | 515'886.03 |
| | | fr/etp | 152'182.41 | 156'246.42 | 150'944.51 | -1'237.90 |

Sources: départements (RH et Secrétariat généraux)

Secrétariats généraux et états-majors

Evolution des postes fixes pour les années 2006 à 2008

(postes en équivalent temps plein = ETP)

| | | | 2006 | 2007 | 2008 | Ecart 06/08 |
|----------------|---------|--------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Chancellerie | budget | etp | 6.50 | 6.50 | 6.50 | 0.00 |
| | | francs | 840'000.00 | 868'000.00 | 890'000.00 | 50'000.00 |
| | | fr/etp | 129'230.77 | 133'538.46 | 136'923.08 | 7'692.31 |
| | comptes | etp | 6.50 | 5.50 | 6.50 | 0.00 |
| | | francs | 840'584.00 | 800'745.00 | 900'751.00 | 60'167.00 |
| | | fr/etp | 129'320.62 | 145'590.00 | 138'577.08 | 9'256.46 |
| DF | budget | etp | 65.00 | 56.60 | 37.60 | -27.40 |
| | | francs | 7'267'470.00 | 6'582'060.00 | 5'774'450.00 | -1'493'020.00 |
| | | fr/etp | 111'807.23 | 116'290.81 | 153'575.80 | 41'768.57 |
| | comptes | etp | 64.00 | 51.09 | 38.50 | -25.50 |
| | | francs | 7'267'536.00 | 6'104'889.00 | 5'852'621.00 | -1'414'915.00 |
| | | fr/etp | 113'555.25 | 119'504.53 | 152'016.13 | 38'460.88 |
| DIP | budget | etp | 81.65 | 71.55 | 69.46 | -12.19 |
| | | francs | 9'026'000.00 | 8'243'900.00 | 8'098'750.00 | -927'250.00 |
| | | fr/etp | 110'545.01 | 115'218.73 | 116'595.88 | 6'050.87 |
| | comptes | etp | 76.25 | 67.25 | 69.45 | -6.80 |
| | | francs | 8'345'147.33 | 7'956'491.88 | 8'613'765.25 | 268'617.92 |
| | | fr/etp | 109'440.35 | 118'310.39 | 124'028.30 | 14'587.95 |
| DI | budget | etp | 42.25 | 41.48 | 48.90 | 6.65 |
| | | francs | 4'810'180.00 | 5'288'520.00 | 5'312'367.00 | 502'187.00 |
| | | fr/etp | 113'850.41 | 127'495.66 | 108'637.36 | -5'213.05 |
| | comptes | etp | 42.44 | 51.24 | 51.60 | 9.16 |
| | | francs | 5'081'042.50 | 5'614'783.90 | 6'219'284.95 | 1'138'242.45 |
| | | fr/etp | 119'722.96 | 109'578.14 | 120'528.78 | 805.82 |
| DCTI | budget | etp | 24.10 | 28.10 | 30.00 | 5.90 |
| | | francs | 3'295'020.00 | 3'446'870.00 | 5'107'625.00 | 1'812'605.00 |
| | | fr/etp | 136'722.82 | 122'664.41 | 170'254.17 | 33'531.35 |
| | comptes | etp | 26.10 | 27.40 | 30.90 | 4.80 |
| | | francs | 3'022'225.95 | 4'088'677.65 | 4'349'210.20 | 1'326'984.25 |
| | | fr/etp | 115'794.10 | 149'221.81 | 140'751.14 | 24'957.04 |
| DT | budget | etp | 52.15 | 52.65 | 52.34 | 0.19 |
| | | francs | 5'496'110.00 | 6'066'100.00 | 6'366'221.00 | 870'111.00 |
| | | fr/etp | 105'390.41 | 115'215.57 | 121'627.39 | 16'236.98 |
| | comptes | etp | 50.68 | 51.66 | 50.80 | 0.12 |
| | | francs | 5'295'221.35 | 5'828'414.85 | 5'872'863.40 | 577'642.05 |
| | | fr/etp | 104'483.45 | 112'820.40 | 115'607.55 | 11'124.10 |
| DES | budget | etp | 31.79 | 37.98 | 37.65 | 5.86 |
| | | francs | 3'426'660.00 | 4'449'050.00 | 4'455'438.00 | 1'028'778.00 |
| | | fr/etp | 107'790.50 | 117'141.92 | 118'338.33 | 10'547.83 |
| | comptes | etp | 29.10 | 25.87 | 30.10 | 1.00 |
| | | francs | 3'243'820.00 | 3'210'041.00 | 3'450'419.00 | 206'599.00 |
| | | fr/etp | 111'471.48 | 124'102.72 | 114'631.86 | 3'160.38 |
| DSE | budget | etp | 36.67 | 34.95 | 34.95 | -1.72 |
| | | francs | 3'527'380.00 | 4'058'670.00 | 4'058'695.00 | 531'315.00 |
| | | fr/etp | 96'192.53 | 116'127.90 | 116'128.61 | 19'936.08 |
| | comptes | etp | 35.60 | 33.50 | 33.30 | -2.30 |
| | | francs | 3'767'126.00 | 3'898'534.00 | 3'882'933.00 | 115'807.00 |
| | | fr/etp | 105'818.15 | 116'374.15 | 116'604.59 | 10'786.45 |
| Etat de Genève | budget | etp | 340.11 | 329.81 | 317.40 | -22.71 |
| | | francs | 37'688'820.00 | 39'003'170.00 | 40'063'546.00 | 2'374'726.00 |
| | | fr/etp | 110'813.62 | 118'259.51 | 126'223.36 | 15'409.74 |
| | comptes | etp | 330.67 | 313.50 | 311.15 | -19.52 |
| | | francs | 36'862'703.13 | 37'502'577.28 | 39'141'847.80 | 2'279'144.67 |
| | | fr/etp | 111'477.84 | 119'624.30 | 125'797.36 | 14'319.52 |

Sources: départements (RH et Secrétariat généraux)

Récapitulatif par types de véhicules
Etat de Genève

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|-------------|
| 01 Voiture de tourisme | 391 |
| 02 Minibus | 46 |
| 03 Autocar | 7 |
| 10 Voiture de livraison | 177 |
| 11 Camion | 38 |
| 20 Chariot à moteur | 6 |
| 21 Tracteur | 15 |
| 22 Tracteur à sellette | 3 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 38 |
| 31 Chariot de travail | 23 |
| 40 Remorque | 113 |
| 50 Motocycle | 137 |
| 51 Motocycle léger | 15 |
| 52 Cyclomoteur | 2 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 35 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 1046 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Chancellerie

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|----------|
| 01 Voiture de tourisme | 2 |
| 02 Minibus | 0 |
| 03 Autocar | 0 |
| 10 Voiture de livraison | 0 |
| 11 Camion | 0 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 0 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 0 |
| 31 Chariot de travail | 0 |
| 40 Remorque | 0 |
| 50 Motocycle | 0 |
| 51 Motocycle léger | 1 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 0 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 3 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Finances

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|----------|
| 01 Voiture de tourisme | 0 |
| 02 Minibus | 0 |
| 03 Autocar | 0 |
| 10 Voiture de livraison | 2 |
| 11 Camion | 0 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 0 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 0 |
| 31 Chariot de travail | 0 |
| 40 Remorque | 0 |
| 50 Motocycle | 0 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 0 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 2 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Instruction Publique

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|------------|
| 01 Voiture de tourisme | 20 |
| 02 Minibus | 23 |
| 03 Autocar | 1 |
| 10 Voiture de livraison | 37 |
| 11 Camion | 4 |
| 20 Chariot à moteur | 5 |
| 21 Tracteur | 9 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 6 |
| 31 Chariot de travail | 5 |
| 40 Remorque | 10 |
| 50 Motocycle | 1 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 2 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 4 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 127 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Institutions

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|------------|
| 01 Voiture de tourisme | 297 |
| 02 Minibus | 11 |
| 03 Autocar | 5 |
| 10 Voiture de livraison | 64 |
| 11 Camion | 6 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 0 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 2 |
| 31 Chariot de travail | 1 |
| 40 Remorque | 23 |
| 50 Motocycle | 128 |
| 51 Motocycle léger | 14 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 11 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 562 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Constructions et technologies de l'information

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|------------|
| 01 Voiture de tourisme | 21 |
| 02 Minibus | 9 |
| 03 Autocar | 1 |
| 10 Voiture de livraison | 38 |
| 11 Camion | 24 |
| 20 Chariot à moteur | 1 |
| 21 Tracteur | 2 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 28 |
| 31 Chariot de travail | 11 |
| 40 Remorque | 34 |
| 50 Motocycle | 3 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 1 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 173 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Territoire

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|------------|
| 01 Voiture de tourisme | 40 |
| 02 Minibus | 3 |
| 03 Autocar | 0 |
| 10 Voiture de livraison | 32 |
| 11 Camion | 4 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 4 |
| 22 Tracteur à sellette | 3 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 2 |
| 31 Chariot de travail | 6 |
| 40 Remorque | 46 |
| 50 Motocycle | 4 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 19 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 163 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Solidarité et emploi

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|----------|
| 01 Voiture de tourisme | 5 |
| 02 Minibus | 0 |
| 03 Autocar | 0 |
| 10 Voiture de livraison | 2 |
| 11 Camion | 0 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 0 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 0 |
| 31 Chariot de travail | 0 |
| 40 Remorque | 0 |
| 50 Motocycle | 1 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 0 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 8 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)

Récapitulatif par types de véhicules
Economie et santé

| Types de véhicules | Nombre |
|-------------------------|----------|
| 01 Voiture de tourisme | 6 |
| 02 Minibus | 0 |
| 03 Autocar | 0 |
| 10 Voiture de livraison | 2 |
| 11 Camion | 0 |
| 20 Chariot à moteur | 0 |
| 21 Tracteur | 0 |
| 22 Tracteur à sellette | 0 |
| 29 Véhicule articulé | 0 |
| 30 Machine de travail | 0 |
| 31 Chariot de travail | 0 |
| 40 Remorque | 0 |
| 50 Motocycle | 0 |
| 51 Motocycle léger | 0 |
| 52 Cyclomoteur | 0 |
| 53 Bicyclette | 0 |
| 60 Bateau | 0 |
| 70 Aéronef | 0 |
| Total | 8 |

Sources: Inventaire de la CAVE (commission d'achat des véhicules de l'Etat)



Direction générale

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE
ET DE LA SANTE
Monsieur Dominique RITTER
Directeur
Service financier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3984
1211 GENEVE 3

Réf. : BG / MV / rmz
scan n° 101140

Genève, le 9 avril 2009

Objet : examen des comptes 2008 – questions transversales

Cher Monsieur,

En référence à votre courriel du 3 avril 2008, relatif à l'objet cité en marge, nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes s'agissant des Hôpitaux universitaires de Genève :

1. Prestations offertes

Le plan de mesures du Conseil d'Etat correspond aux HUG à l'opération Victoria. Dans ce cadre, les HUG mettent en œuvre des plans d'action visant à améliorer l'efficacité et la performance du dispositif hospitalier. Les effets de ces mesures représentent 81.8 mio sur 3 ans.

Tous ces efforts d'efficacité sont réalisés sans diminuer les prestations à la population genevoise. Cet objectif a été atteint.

Pour preuve, l'absence d'impact négatif de l'opération Victoria sur les prestations offertes par les HUG est confirmée par un récent sondage mené auprès des patients des HUG. Selon ce sondage, 92% des patients ont le sentiment d'avoir été soignés en toute sécurité et 89% disent que les soins donnés ont été efficaces.

2. Personnel

Le tableau ci-après indique l'évolution détaillée du nombre d'équivalents temps plein (ETP) consommés en moyenne durant les années 2006, 2007 et 2008.

Dotations de base et extraordinaire

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| PERSONNEL MEDICAL ET DE SOINS | 6'242.67 | 6'375.35 | 6'334.75 |
| PERSONNEL ADMINISTRATIF | 807.32 | 800.02 | 811.58 |
| PERSONNEL LOGISTIQUE | 1'302.29 | 1'275.63 | 1'255.54 |
| Total | 8'352.28 | 8'450.99 | 8'401.87 |

Dotation complémentaire

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|-------------------------------|-----------------|---------------|---------------|
| PERSONNEL MEDICAL ET DE SOINS | 289.10 | 600.12 | 638.99 |
| PERSONNEL ADMINISTRATIF | 97.92 | 94.07 | 86.84 |
| PERSONNEL LOGISTIQUE | 125.05 | 122.24 | 90.47 |
| Total | 1'052.06 | 816.43 | 815.19 |

TOTAL GENERAL

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Total | 9'404.34 | 9'267.42 | 9'217.06 |

Les données intègrent toutes les catégories de personnel rémunéré (fonctionnaire, employé en période probatoire, employé, auxiliaire, agent spécialisé, stagiaire, apprenti, etc.).

Ces montants ne comprennent pas les personnes non rémunérées mises à disposition par l'office cantonal de l'emploi ou l'AI dans le cadre de mesures cantonales et/ou fédérales (chômeurs en fin de droit ou au bénéfice de mesures de réinsertion, AI, etc.). Compte tenu de la durée de leur présence (de quelques mois à plus d'une année) aux HUG et de leur taux d'activité, ces personnes représentent moins de 100 ETP par année.

3. Audit interne

Le service d'audit interne exerce une activité d'évaluation et de contrôle des processus et des opérations de la gestion médico-économique des HUG. Il informe les dirigeants sur les résultats des contrôles et propose les mesures correctrices nécessaires.

Les mandats d'audit émanent soit de demandes ponctuelles, soit de la planification des contrôles des différents domaines de gestion. Toute mission comporte l'élaboration d'un cahier des charges puis d'un rapport d'audit et d'un plan des recommandations. Ce dernier est l'objet d'un suivi rigoureux par le service d'audit interne quant aux actions réalisées.

Le responsable du service d'audit interne rapporte au Président du Comité de direction et au Président du Conseil d'administration.

4. Parc automobile

Le parc automobile des HUG est composé de 76 véhicules répartis de la manière suivante :

- 21 automobiles (transport de personne, intervention d'urgence, sécurité, maintenance) ;
- 9 camions (transport de marchandise, sécurité incendie, bus santé) ;
- 30 fourgonnettes (transport de marchandise, maintenance, dépannage) ;
- 16 minibus (transport de personnes).

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard GRUSON
Directeur général

Hospice général
Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3



Téléphone 022 420 51 14
Télécopie 022 420 51 29
<http://www.hg-ge.ch>

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire général
Département de la solidarité et
de l'emploi (DSE)
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

N/Réf : BLV/alc/159

Genève, le 9 avril 2009

Concerne : Questions transversales posées dans le cadre de l'examen des comptes 2008

Monsieur le Secrétaire général,
Cher Monsieur,

Je me réfère au courrier de la Commission des finances du Grand Conseil du 3 avril 2009 et vous prie de trouver ci-dessous les réponses concernant l'Hospice général.

Réponses de l'Hospice Général

1) Prestations offertes

Les diminutions de charges liées à l'application du plan de mesures du Conseil d'Etat n'ont pas eu d'effet sur les prestations offertes aux bénéficiaires.

En outre, la suppression du Centre de documentation de l'Hospice général a été accompagné d'un transfert des ouvrages à l'université. De même, la publication Repère social destinée aux professionnels du social romand a été supprimée.

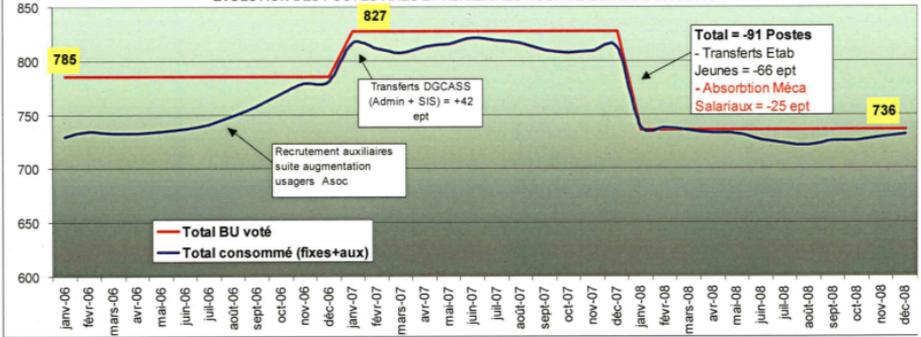
2) Personnel

Hormis les transferts de postes en provenance d'institutions cantonales (+41.7 transfert DGASS en 2007) ou vers d'autres départements (-66 postes : transfert des Etablissements de jeunes vers la Fondation officielle de la jeunesse en 2008), l'Hospice général a diminué sa dotation en postes Fixes et Auxiliaires de -25 équivalents plein temps (ept) entre 2007 et 2008.

EVOLUTION 2006 - 2009 DES POSTES FIXES ET AUXILIAIRES HOSPICE GENERAL

| | DOTATION 2006 | | DOTATION 2007 | | DOTATION 2008 | | DOTATION 2009 | |
|---------------------------------------|---------------|------|---------------|------|---------------|------|---------------|------|
| | fixes | Aux | Fixes | Aux | Fixes | Aux | Fixes | Aux |
| DIRECTION et SERVICES SUPPORTS | 142.7 | 12.5 | 152.7 | 10.5 | 159.10 | 6.10 | 158.5 | 6.5 |
| | 155.2 | | 163.2 | | 165.2 | | 165.0 | |
| ACTION SOCIALE | 286.1 | 47.0 | 331.9 | 45.0 | 343.7 | 28.8 | 353.7 | 28.8 |
| | 333.1 | | 376.9 | | 372.5 | | 382.5 | |
| ETABLISSEMENTS | 127.3 | 5.0 | 127.7 | 4.0 | 48.6 | 1.5 | 49.6 | 1.5 |
| | 132.3 | | 131.7 | | 50.1 | | 51.1 | |
| AIDE AUX REQUERANTS D'ASILE | 159.8 | 5.0 | 150.3 | 5.0 | 142.9 | 5.0 | 139.7 | 5.0 |
| | 164.8 | | 155.3 | | 147.9 | | 144.7 | |
| TOTAL HOSPICE GENERAL | 715.8 | 69.5 | 782.5 | 64.5 | 694.3 | 41.4 | 701.4 | 41.8 |
| | 785.3 | | 827.0 | | 735.7 | | 743.2 | |

EVOLUTION DES POSTES FIXES ET AUXILIAIRES HOSPICE GENERAL 2006-2008



3) Audit interne

Le système de contrôle interne de l'institution est essentiellement basé sur le Contrôle de gestion et l'Audit Interne.

L'unité d'audit interne est rattachée au Conseil d'administration et piloté par le Comité d'audit. Elle est constituée de 1.8 ept et communique de manière appropriée avec le réviseur externe. Ses objectifs sont notamment fixés à l'art. 10 du règlement de l'Hospice général :

1/ L'audit interne est confié à l'unité d'audit interne de l'institution. Cette unité est rattachée administrativement à la direction et agit dans le cadre de son cahier des charges, de sa méthodologie et de son cadre de déontologie, sous la responsabilité du conseil d'administration, soit pour lui le comité d'audit.

2/ L'unité d'audit interne vérifie que le système de contrôle en place permet notamment de :

- *produire des informations opérationnelles et financières fiables ;*
- *préserver les avoirs et atouts de l'institution ;*
- *respecter les règles en vigueur ;*
- *utiliser les ressources avec économie et efficacité*

Les plans d'audit internes annuels sont validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration et les rapports font l'objet de présentations spécifiques à ces deux organes.

4) Parc automobile

L'Hospice général est doté d'un parc de véhicules propre destiné à ses besoins d'exploitation et affectés à la livraison de matériel et de denrées, aux interventions sur lieux d'exploitation ou au transport de personnes. Ces véhicules sont essentiellement utilisés pour l'Aide aux requérants d'Asile ou pour nos établissements pour personnes âgées.

Le parc au 31/12/2008 était constitué de 33 véhicules :

- 19 voitures ou véhicules de livraison
- 9 minibus de transport (>7 places)
- 5 scooters

Dans le cadre de la poursuite des efforts de rationalisation de nos charges d'exploitation, nous étudions actuellement une solution de location longue durée pour nos véhicules pour remplacer notre parc véhicule propre.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et en espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bertrand Levrat
Directeur général

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA

Questions transversales – Examen des comptes 2008

Personnel

| Effectif du personnel | 2008 | | | Budget 2009 | | |
|---|---------------------|------------------------|---------------|---------------------|------------------------|---------------|
| | Nombre de personnes | Equivalent plein temps | Plein temps % | Nombre de personnes | Equivalent plein temps | Plein temps % |
| Direction | 4 | 4.00 | 1.91 | 4 | 4.00 | 1.96 |
| Conseil de Fondation | 2 | 1.00 | 0.48 | 2 | 1.00 | 0.49 |
| PAT | 89 | 70.04 | 33.45 | 90 | 70.14 | 34.36 |
| PAT - Auxiliaire/temporaire (CDD) | 16 | 8.03 | 3.83 | 17 | 8.28 | 4.05 |
| PAT - Apprenti | 1 | 1.00 | 0.48 | 1 | 1.00 | 0.49 |
| <i>Sous-total PAT</i> | <i>106</i> | <i>79.06</i> | <i>37.76</i> | <i>108</i> | <i>79.41</i> | <i>38.91</i> |
| PER - Personnel enseignants | 68 | 58.65 | 28.01 | 72 | 63.25 | 30.99 |
| PER - Assistants académique | 52 | 26.50 | 12.66 | 49 | 24.50 | 12.00 |
| PER - Enseignants invités (CDD) | 38 | 19.00 | 9.08 | 25 | 12.50 | 6.12 |
| <i>Sous-total PER</i> | <i>158</i> | <i>104.15</i> | <i>49.75</i> | <i>146</i> | <i>100.25</i> | <i>49.12</i> |
| Formation continue (CDI) | 5 | 3.80 | 1.82 | 5 | 3.80 | 1.86 |
| Formation continue (CDD) | 2 | 1.00 | 0.48 | 4 | 2.00 | 0.98 |
| Centres et programmes (CDI) | 4 | 2.80 | 1.34 | 4 | 2.80 | 1.37 |
| Centres et programmes (CDD) | 25 | 13.55 | 6.47 | 19 | 10.85 | 5.32 |
| Total budget Institut | 306 | 209.36 | 100.00 | 292 | 204.11 | 100.00 |
| Financements externes : | | | | | | |
| Mandats et fonds de recherche - CDD | 94 | 58.21 | | | | |
| <i>CDI - Contrat à durée indéterminée</i> | | | | | | |
| <i>CDD - Contrat à durée déterminée</i> | | | | | | |

Audit interne

Le Conseil de Fondation (CF) de l'Institut a créé une commission financière qui comprend trois membres du CF, qui se réunit environ quatre fois par an, et est en charge entre autres du contrôle de la mise en place du système de contrôle interne (SCI).

Le Directeur ainsi que la Direction Financière font partie de cette commission et lui rendent rapport.

Questions transversales (pré-audit de la commission des finances du 29 avril 2009)

1) Prestations offertes

Les charges de la HES-SO Genève varient essentiellement en fonction du nombre d'étudiants accueillis et envoyés dans le réseau. La forte augmentation des effectifs estudiantins ces dernières années (de 1018 étudiants en 2000 à 3659 en 2008) a ainsi provoqué une forte augmentation des charges de la HES-SO Genève. En revanche on notera l'importante diminution du coût par étudiant comme le montre les graphiques de l'annexe I. Cette baisse du coût par étudiant traduit diverses mesures d'efficacité et de rationalisation qui ont été prises. Ainsi, si les prestations offertes n'ont pas été touchées jusqu'ici, elles ne pourront plus être maintenues à l'avenir si des diminutions supplémentaires du coût par étudiant devaient être envisagées. En outre, les coûts liés à la Ra&D peinent à être financés.

2) Personnel

Voir ANNEXE II ci-après

3) Audit interne

La première partie du contrôle interne a été mise en place au sein de la HES-SO Genève, soit celle relative à la qualité et à la fiabilité des chiffres présentés dans les états financiers. Des présentations – formations ont été organisées notamment à l'attention des membres du Conseil de la HES-SO Genève, des directeurs adjoints en charges des finances et de l'administration des écoles ainsi que des réviseurs internes. L'audit des comptes 2008 de la HES-SO Genève par la société KPMG est en cours. Un rapport détaillé sur le degré d'implémentation du système de contrôle interne (SCI) fait partie intégrante du mandat donné à KPMG. Suite à la dernière séance que nous avons eue avec les représentants de KPMG, nous avons d'ores et déjà reçu l'assurance que l'existence de notre SCI a été démontrée, bien que certaines remarques et conseils nous seront prodigués. Les comptes ainsi audités seront présentés à la commission des finances du Grand Conseil en date du 16 mai 2009.

4) Véhicule

Renseignements pour les véhicules 100% HES (c'est-à-dire acquis sur des budgets 100% HES) :

Hepia site Genève

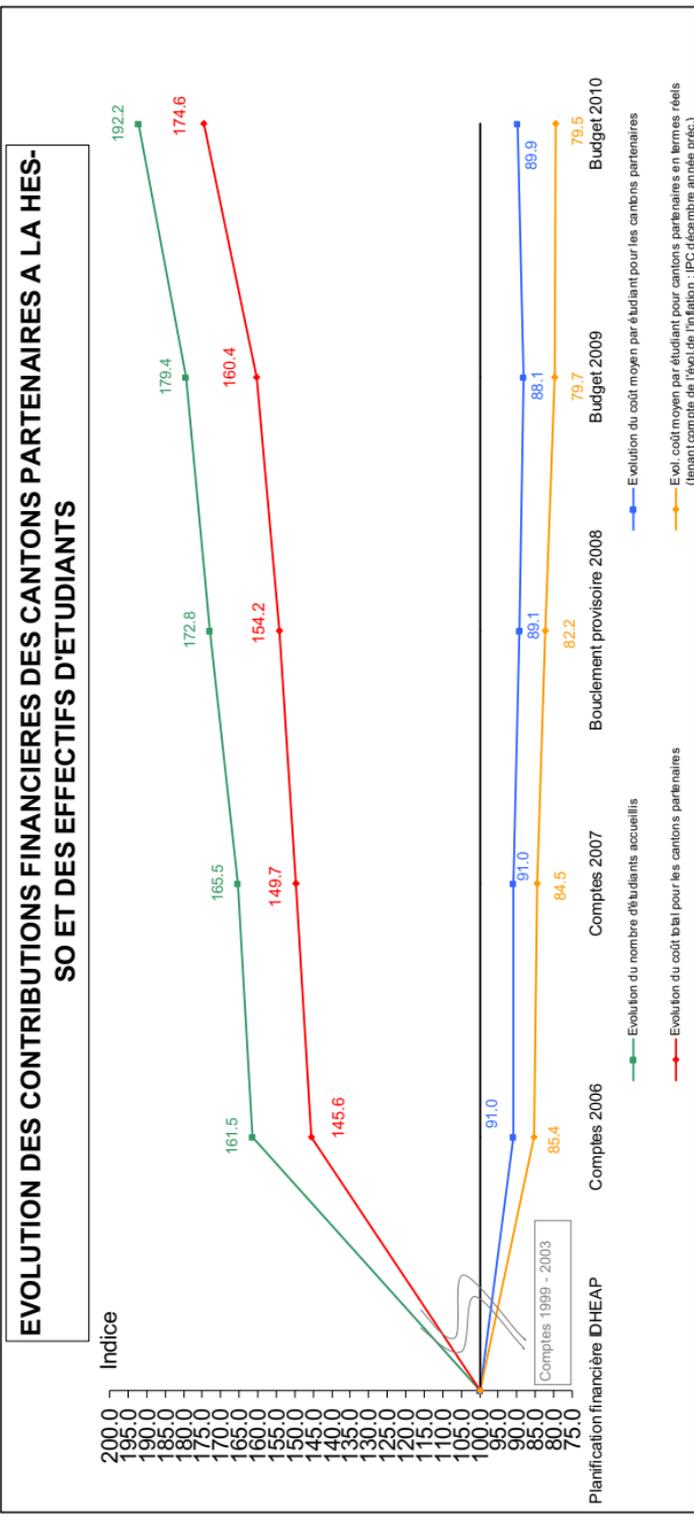
| Marque | N° immatriculation | 1 ^{ère} immatriculation | N° CAVE | Km parcourus |
|--------------|-----------------------|-------------------------------------|------------|---------------------|
| Ford Transit | GE 92 625 | Août 2003 (acheté neuf) | ? | 53'392 (avril 2009) |

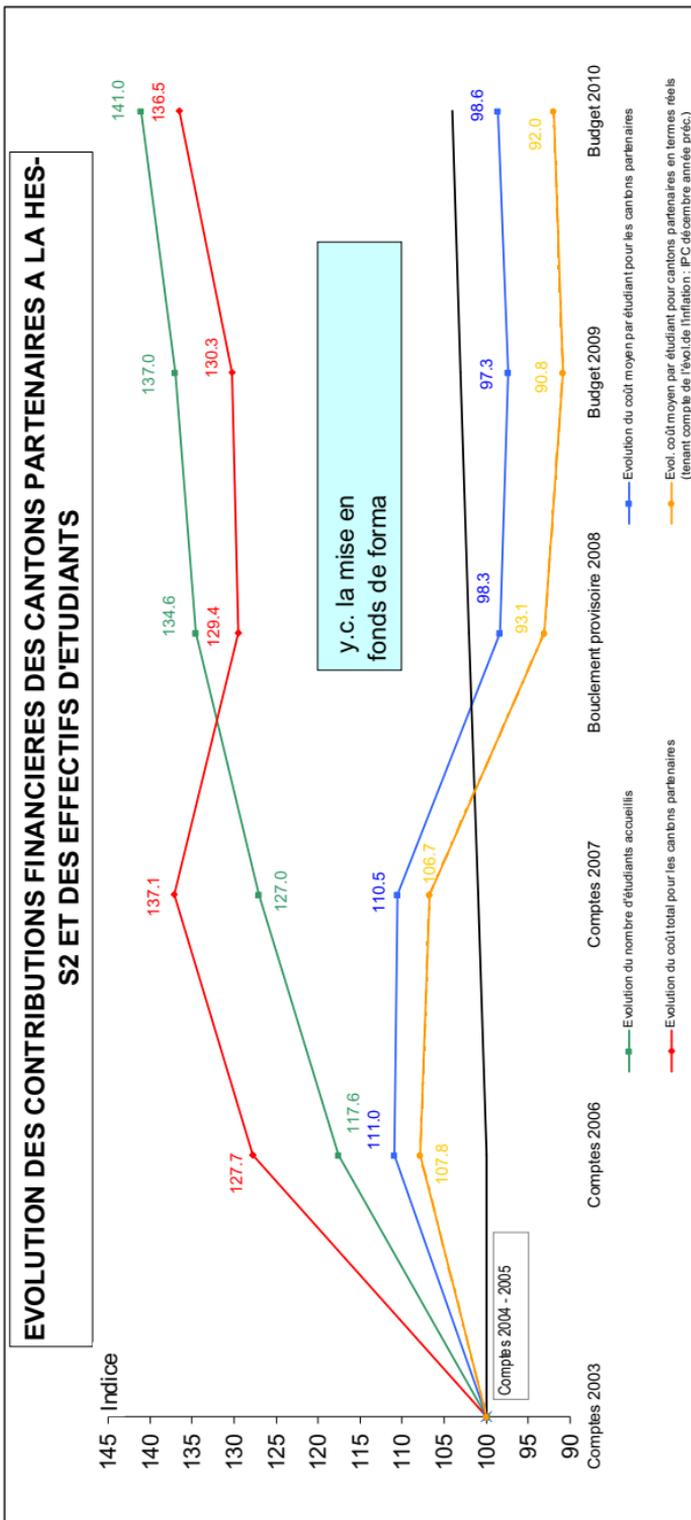
Hepia site Lullier

| Marque | N° immatriculation | 1 ^{ère} immatriculation | N° CAVE | Km parcourus mars 2009 |
|---------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------|---------------------------|
| Minibus Mercedes | GE 510 535 | 2002 (acheté neuf) | 661 | 77'502 (janvier 2009) |

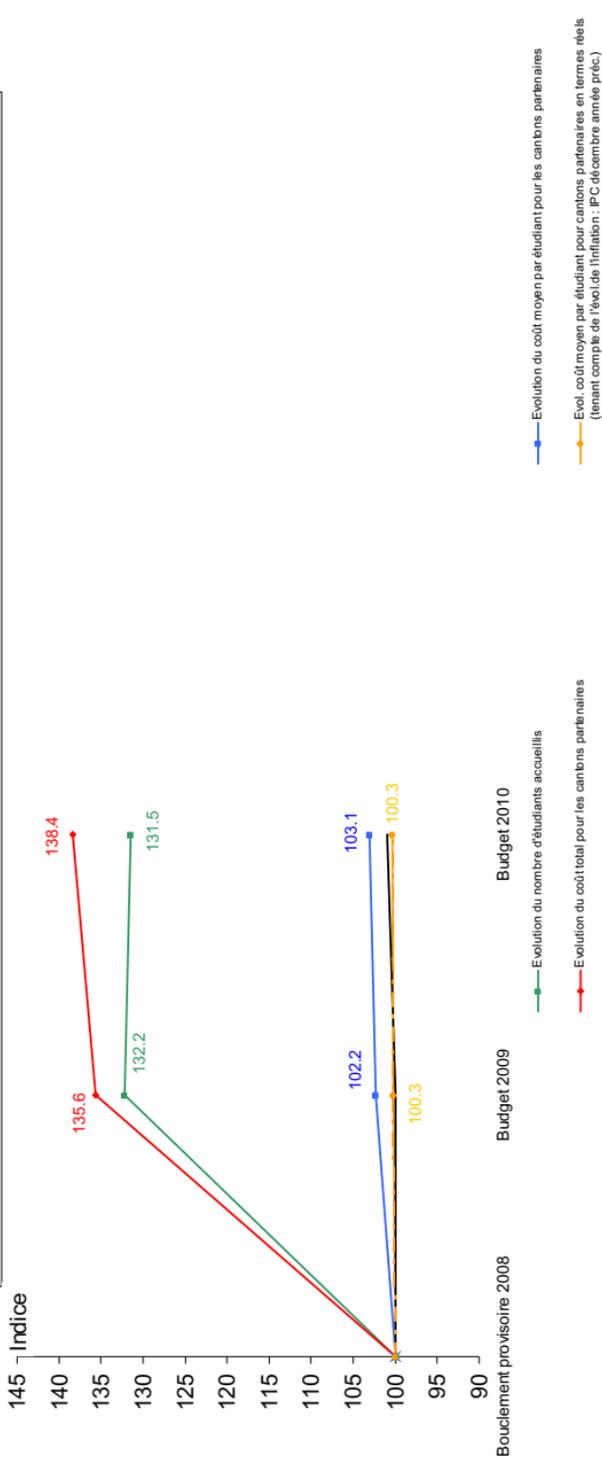
| | | | | |
|---------------------|------------|--|-----|--------------------------|
| Minibus Mercedes | GE 248 503 | 2000 2001 (acheté d'occasion par HES) | 658 | 89'640 (janvier 2009) |
|---------------------|------------|--|-----|--------------------------|

ANNEXE I





EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES CANTONS PARTENAIRES A LA HES- S2 NOUVEAUX DOMAINES ET DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS



Explications des différences dans le nombre de postes

| Dates | PE+PAT postes fixes | Postes Auxiliaires | Total | ds RG | ds rapport sous revue | Explications des différences |
|-------------------|------------------------|-----------------------|--------|----------|--------------------------|------------------------------------|
| 31.12.2006 | 503.37 | 10.55 | 513.92 | 513.92 | 513.92 | |
| B2007 | 525.02 | - | - | 525.02 | 525.02 | |
| 31.12.2007 | 491.89 | 13.25 | 505.14 | 505.14 | 491.89 | +13.25 aux. |
| B2008 | 514.86 | 9.2 | 524.06 | 524.06 | 514.86 | +9.2 aux. |
| 31.12.2008 | 500.09 | 16.23 | 516.32 | 516.32 | 516.32 | |

Les différences constatées entre les deux tableaux sont dues à la prise en compte ou non des auxiliaires.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**DIVISION COMPTABILITÉ
ET GESTION FINANCIÈRE**

Pascal Tissot
Chef de division

Ligne directe: 022 379 75 27
Pascal.Tissot@unige.ch

Examen des comptes 2008 - questions transversales

1. Prestations offertes

En tant qu'entité subventionnée, l'Université est soumise à des réductions en francs de sa subvention. Chaque année nous avons dû assumer par coupure ou par réallocation l'équivalent des mécanismes salariaux pour la totalité de son personnel (et pas seulement la fraction des charges correspondant à l'allocation cantonale). L'Université a ainsi fait un effort budgétaire important dans les charges de personnel (-6.4% par rapport à la masse salariale totale 2006 et -8.8% par rapport à l'allocation cantonale 2006). Ces coupures ne nous ont, entre autres, pas permis de respecter l'augmentation des taux d'encadrement demandés par la Confédération lors de l'octroi de ses subventions annuelles, tout particulièrement en sciences sociales et humaines.

Une diminution concomitante du nombre d'étudiants a permis que les taux d'encadrement ne se péjorent pas trop ; il faut cependant relever qu'il n'est pas possible d'établir (du personnel étant en place) une correspondance exacte entre les secteurs pas trop engorgés et les réallocations à introduire. De plus, le nombre d'étudiants a recommencé à augmenter en automne 2008 et certaines filières sont actuellement très saturées.

Plutôt que de couper des postes, l'Université a préféré retarder l'engagement de nouveaux professeurs ou autres enseignants (donc prolonger les vacances de postes) et de nombreux cours sont assurés sous forme de suppléances partielles ; ceci conduit à un moindre encadrement des assistants/doctorants en place et diminue la possibilité de déposer des demandes de subsides de recherche auprès d'instances extérieures.

L'Université a continué la transformation de l'Institut d'architecture en Institut des sciences de l'environnement. Dans ce cadre certaines prestations ont été supprimées, d'autres créées.

Pour la partie administrative, des gains de productivité et une optimisation des moyens mis à disposition nous ont permis de faire face à l'effort demandé.

Voir l'annexe 1.

2. Personnel

Voir l'annexe 2.

3. Audit Interne

L'Université s'est dotée d'un service d'audit interne depuis 2005. Ce service est rattaché administrativement au Secrétaire général et fonctionnellement au Comité d'audit nommé par le Rectorat.

Le but du Comité d'audit est d'assister, par ses conseils et recommandations dans un esprit objectif et d'indépendance, le Rectorat dans la surveillance de la gestion opérationnelle et financière de l'institution.

Dans la nouvelle loi le Comité est inscrit officiellement en tant qu'instance indépendante de l'université. Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat (en cours). Le Comité devra rapporter semestriellement au Rectorat et au Conseil d'Etat.

L'attestation de la fiduciaire KPMG pour les comptes 2008 de l'Université précise: Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du rectorat et de l'administration.

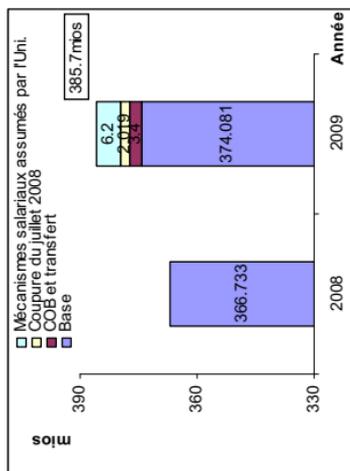
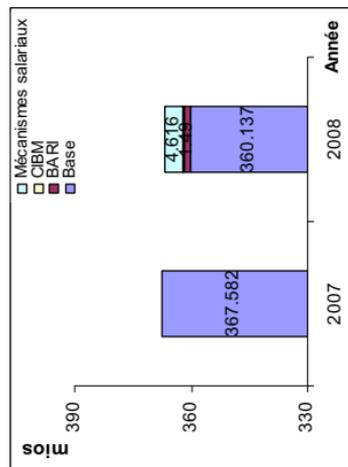
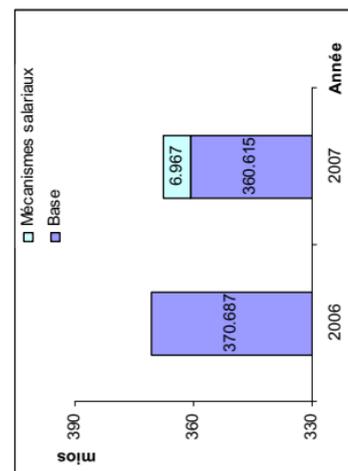
4. Parc automobile

L'Université privilégie de plus en plus l'utilisation des véhicules du service "Mobility".

Voir l'annexe 3

ANNEXE 1

Le budget des charges de personnel de 2006 à 2009

**2006-2007:**

De 2006 à 2007 le budget des charges de personnel de l'Université est passé de 370.6 mios à 367.5 mios, malgré les mécanismes salariaux de 6.967 mios. La réduction des charges sans les mécanismes s'est ainsi élevée à 10 mios, ce qui représentait 2.7% de la masse salariale et 3.7% de l'allocation cantonale. Face à cette restriction budgétaire, l'Université a fait des coupures notamment sur les crédits salaires.

2007-2008:

En 2008 bien que nous ayons intégré dans notre budget le BARI (Bachelor en Relations Internationales 1.49 mio) et le CIBM (Centre d'Imagerie Bio-Médicale 0.49 mio) et qu'il y ait eu 4.616 mios de mécanismes salariaux, notre budget des charges de personnel a continué à baisser. Il est descendu à 366.7 mios, donc l'effort consenti par l'Université sur sa masse salariale est de 0.849 mio plus les mécanismes salariaux de 4.616 mios, soit 5.465 mios, ce qui représentait 1.5% de la masse salariale et 2% de l'allocation cantonale.

2008-2009:

Les charges de personnel pour l'année 2009 sont estimées à 385.7 mios. L'Université doit assumer 6.2 mios de mécanismes salariaux. Elle doit intégrer une coupure de 2.019 mios du juillet 2008 dans le budget 2009, soit un effort de 8.2 mios au total. Cette somme représente 2.2% de la masse salariale et 2.9% de l'allocation cantonale. Elle doit en outre assumer une baisse de la subvention liée à l'Accord cantonal universitaire de 5.03 mios. Cette variation de subvention aurait pu être compensée par les réserves que l'Université a restituées au Canton.

Tableau récapitulatif des baisses du budget des charges de personnel de 2006 à 2009 en pourcentage:

| Année | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Masse salariale de base (en KF) | 370.7 | 367.6 | 366.7 |
| Allocation cantonale (en KF) | 270.1 | 278.9 | 280.5 |
| Période | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
| Effort budgétaire (en KF) | 10.1 | 5.5 | 8.2 |
| % de la baisse par rapport à la masse salariale de l'année précédente | 2.7% | 1.5% | 2.2% |
| % de la baisse par rapport à l'allocation cantonale de l'année précédente | 3.7% | 2.0% | 2.9% |

Evolution des effectifs du personnel 2004-2009

| Catégorie | Description | Budget 2004 | | Prévisions au 31 décembre 2004 | | Prévisions au 31 décembre 2005 | | Prévisions au 31 décembre 2006 | | Prévisions au 31 décembre 2007 | | Prévisions au 31 décembre 2008 | | Prévisions au 31 décembre 2009 | | | |
|-----------------|-------------------------|------------------|------|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|---------|--------------------------------|-------|--------------------------------|--------|--------------------------------|----------|--------|-------|
| | | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | Nombre de postes | Coût | | |
| SPP - HES | Total | 543,50 | - | 543,50 | - | 569,27 | -41,33 | -7,80% | 600,27 | 36,77 | 6,6% | 616,52 | 16,25 | 2,7% | 648,00 | 31,48 | 5,1% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 543,50 | - | 543,50 | - | 569,27 | -41,33 | -7,80% | 600,27 | 36,77 | 6,6% | 616,52 | 16,25 | 2,7% | 648,00 | 31,48 | 5,1% |
| SPP - LES | Total | 1935,07 | - | 1935,07 | - | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% |
| | Coût personnel fixe | 1935,07 | - | 1935,07 | - | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% | 1935,35 | 0,28 | 0,01% |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| SPP - FMSA | Total | 82,50 | - | 82,50 | - | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 82,50 | - | 82,50 | - | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% | 82,50 | - | 0,00% |
| SPP - ADM/OT | Total | 124,50 | - | 124,50 | - | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 124,50 | - | 124,50 | - | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% | 124,50 | - | 0,00% |
| SPP - | Total | 8936,50 | - | 8936,50 | - | 9198,60 | 262,10 | 2,9% | 9719,60 | 781,10 | 8,7% | 9940,60 | 221,00 | 2,3% | 10400,00 | 459,40 | 4,6% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 8936,50 | - | 8936,50 | - | 9198,60 | 262,10 | 2,9% | 9719,60 | 781,10 | 8,7% | 9940,60 | 221,00 | 2,3% | 10400,00 | 459,40 | 4,6% |
| Moyens généraux | Total | 715,50 | - | 715,50 | - | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 715,50 | - | 715,50 | - | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% | 715,50 | - | 0,00% |
| SPP - SPME | Total | - | - | - | - | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | - | - | 322,00 | 322,00 | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% | 322,00 | 322,00 | 4,8% |
| Total | Total | 1385,75 | - | 1385,75 | - | 1438,12 | 52,37 | 3,8% | 1529,60 | 91,45 | 6,4% | 1562,00 | 32,25 | 2,1% | 1648,00 | 62,25 | 4,0% |
| | Coût personnel fixe | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût personnel variable | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût autres postes | 1385,75 | - | 1385,75 | - | 1438,12 | 52,37 | 3,8% | 1529,60 | 91,45 | 6,4% | 1562,00 | 32,25 | 2,1% | 1648,00 | 62,25 | 4,0% |

Annexe 3

VEHICULES AVEC CARNET KILOMETRIQUE

PAR CENTRE DE RESPONSABILITE ET PAR N° CCI

| NO CR | NOM C.R. | RESPON. | N° CCI | MARQUE | TYPE | PLAQUE | Expertise | NO CHASSIS | CIRC. | Km 02 | Km 03 | Km 04 | Km 05 | Kn06 | Kn07 | Kn08 | ACHAT |
|--------|---|--|--------|----------------|------------------|--------|-----------|------------|------------------------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 350102 | UNI-Pôle en Sciences de l'Environnement | eric.pamalon@unige.ch | 10 | 1153 RENAULT | EXPRESS | GE | 10728 | 14.12.2005 | 681103 | 42708 | 43360 | 441811 | 45332 | 441811 | 46349 | 47973 | 13925 |
| 350102 | UNI-ADM-LOGIS | Pierre-Alain.Martini@unige.ch | 10 | 632 TOYOTA | LITEACE | GE | 273248 | 19.07.2007 | 36V000660987 | 04.12.1990 | 34286 | 36223 | 36460 | 37288 | 38281 | 41069 | 42588 |
| 350102 | UNI-ADM-SECURITE II | Michael.Buttin@unige.ch | 22 | 888 MERCEDES | ATEGO 2.815L | GE | 268496 | 17.03.2008 | 8702151200 | 23.02.2006 | | | | 37693 | 8045 | 16450 | 94888 |
| 350102 | UNI-ADM-BUREAU SPORTS | Antonio.Lattella@unige.ch | 10 | 1158 RENAULT | TRAFFIC 9 pt L2H | GE | 647724 | 05.11.2008 | VF1JLB R86 9V3 367 08 | 05.11.2008 | | | | | | 400 | 35775 |
| 350200 | UNIFACULTE S-FOREL | Philippe.Arapaous@unige.ch | 10 | 1158 RENAULT | KANGOO | GE | 228804 | 16.01.2008 | 5F3308021 | 25.06.1998 | 32912 | 44613 | 60332 | 82122 | 100408 | 117541 | 136551 |
| 350200 | UNIFACULTE S-SALVERNY | Michael.Fleury@unige.ch | 2 | 747 FORD | TRANSIT 130 | GE | 23148 | 26.02.2007 | 87467 | 15.01.1998 | 33988 | 39872 | 46750 | 53100 | 59181 | 66260 | 74127 |
| 350200 | UNIFACULTE S-BOTANIQUE | Gert.Schabersker@unige.ch | 2 | 749 FORD | TRANSIT 120 | GE | 66471 | 01.11.2005 | 881651 | 199155 | 23728 | 246955 | 257620 | 267508 | 276433 | 276433 | 13925 |
| 350200 | UNIFACULTE S-SALVERNY | Michael.Fleury@unige.ch | 10 | IVECO | DAILY | GE | 92283 | 08.07.2008 | 71076324520 | 15.04.2001 | 11207 | 13040 | 17112 | 20300 | 22381 | 281647 | 32714 |
| 350200 | UNIFACULTE LOGIS | Cedric.Golay@unige.ch | 10 | 737 PEUGEOT | EXP. COMBI 2 | GE | 95306 | 15.01.2006 | 653619 | 01.06.2001 | 8471 | 13966 | 191928 | 22470 | 244568 | 271662 | 339560 |
| 350200 | UNIFACULTE S-PHYSIQUE | Marie-Anne.Gervais@unige.ch | 10 | 742 MITSUBISHI | 1300 combi | GE | 104306 | 18.06.2007 | 100919 | 02.06.1994 | 131138 | 149695 | 151672 | 159750 | 168708 | 170949 | 175242 |
| 350200 | UNIFACULTE S-PHYSIQUE | Florian.Masciocchi@unige.ch | 1 | 745 OPEL | EXPRESS | GE | 369797 | 03.06.2005 | VF1F40PN651351 | 01.04.1996 | 925228 | 107563 | 124104 | 140150 | 155914 | 169368 | 163676 |
| 350200 | UNIFACULTE S-SALVERNY | Michael.Fleury@unige.ch | 1 | 745 OPEL | ASTRA CVAN | GE | 164931 | 28.10.2008 | 51T2077610 | 01.04.1996 | 925228 | 107563 | 124104 | 140150 | 155914 | 169368 | 163676 |
| 350200 | UNIFACULTE S-FOREL | Philippe.Arapaous@unige.ch | 2 | 1099 FIAT | Ducato 250T14 | GE | 205302 | 25.11.2007 | 194838 | 23.10.1995 | 96778 | 105578 | 118263 | 136298 | 158840 | 175301 | 189048 |
| 350200 | UNIFACULTE S-BIO AQUAT. | Jean-Benoit.Lachavanne@unige.ch | 1 | 294 TOYOTA | 4 RUNNER V6 | GE | 382185 | 15.01.2002 | 91018233 | 01.06.1994 | 8600 | 12431 | 157388 | 182846 | 194524 | 207183 | 225166 |
| 350300 | UNIFACULTE M-ZOOTECH. | Eric.Arm@unige.ch | 10 | 863 VW | L728 | GE | 93524 | 08.08.2006 | 1574 | 01.10.1983 | 86506 | 90746 | 94362 | 97520 | 99923 | 103290 | 107208 |
| 350300 | UNIFACULTE M-ZOOTECH | Eric.Arm@unige.ch | 10 | SUZUKI | CARRY T.3L | GE | 578600 | 10.06.2005 | JSA FDA 32V 001 448 39 | 10.05.2005 | 0 | 1357 | 3860 | 6028 | 6971 | | |
| 350300 | UNIFACULTE M | Eric.Arm@unige.ch | 10 | 744 OPEL | COMBO B 141 | GE | 187276 | 04.06.2007 | 71S2037251 | 15.06.1995 | 59594 | 67790 | 74948 | 80300 | 85957 | 96258 | 106517 |
| 350310 | POLIC UNIMED DENTARE M | Fabrice.Ortelli@unige.ch | 1 | 1271 SUZUKI | SUPER CARRY | GE | 246513 | 29.08.2006 | 124909 | 25.04.1988 | 31487 | 35588 | 37451 | 36588 | 39616 | 41248 | 43003 |
| 350800 | UNIFACULTE PSE | Eric.Arm@unige.ch | 10 | 742 TOYOTA | LITEACE | GE | 5474 | 10.01.2007 | 149826 | 17.08.1994 | 43300 | 45510 | 46523 | 47556 | 48920 | 50568 | 52138 |
| 350900 | UNIPôle en Sciences de l'Environnement | eric.pamalon@unige.ch | 10 | 672 RENAULT | EXPRESS | GE | 317895 | 27.08.2007 | 6359128 | 01.01.1991 | 32796 | 33607 | 36183 | 38120 | 40397 | 43593 | 45760 |
| 350200 | UNIFACULTE SC TERRE | Francois.Gischig@unige.ch | 10 | FIAT | DUCATO 14 | GE | 494356 | 15.09.2005 | 230 000 061 43 481 | 19.09.2001 | 19330 | 32255 | 44200 | 51600 | 62800 | 71388 | 80500 |
| 350200 | UNIFACULTE SC TERRE | Francois.Gischig@unige.ch | 10 | FIAT | DUCATO 14 | GE | 494446 | 22.09.2005 | 230 000 614 2776 | 20.09.2001 | 16653 | 30014 | 42900 | 52700 | 61520 | 68345 | 72000 |
| 350200 | UNIFACULTE SC TERRE | Francois.Gischig@unige.ch | 10 | FIAT | DUCATO 14 | GE | 490719 | 21.09.2005 | 230 000 059 885 09 | 19.06.2001 | 18461 | 29333 | 41900 | 51400 | 61770 | 71822 | 81000 |
| 350200 | UNIFACULTE S-BWEG | Daniela.Felzani@unige.ch | 10 | SUZUKI | WAGON R+ | GE | 558804 | 22.04.2004 | M453 500 241 627 | 22.04.2004 | | | 1588 | 6163 | 9045 | 12033 | 13581 |



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général

Partie II § Questions transversales

1.- Prestations offertes en rapport avec les plans de mesures du CE

Depuis plusieurs années, toute demande de poste supplémentaire du pouvoir judiciaire est subordonnée préalablement à des mesures de réorganisation interne qui se sont traduites par des réallocations de postes et/ou au recours à des solutions alternatives à l'embauche de nouveaux collaborateurs. A titre d'exemple, on citera le greffe du Parquet du Procureur général qui, pour faire face à l'augmentation des charges, a décidé d'une diminution du nombre d'heures d'accueil téléphonique ou les greffes de l'Instruction et du Tribunal tutélaire qui, tous deux, ont été équipés de robots d'appels téléphoniques.

Sous cette réserve, entre 2006 et 2008, les prestations publiques du pouvoir judiciaire n'ont pas été impactées par le plan de mesures du Conseil d'Etat. On rappellera que le Grand Conseil a accordé durant cette législature des postes de magistrats et de collaborateurs supplémentaires qui ont permis au pouvoir judiciaire de maintenir le niveau des prestations tout en s'adaptant aux réformes législatives votées.

2.-Personnel :

Évolution des postes des États-majors et des secrétariats généraux entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2008

a- État-major

L'État-major du pouvoir judiciaire est composé du secrétaire général et des directeurs des services centraux, à savoir la directrice des ressources humaines, le directeur des finances et de la logistique, le directeur des systèmes d'information et le directeur de la sécurité.

En 2008, l'état-major s'est renforcé d'un poste de secrétaire adjoint chargé des relations avec les médias et les institutions.

| | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution entre 2006 et 2008 |
|------------------------------|------|------|------|------------------------------|
| Nombre de postes votés | 5 | 5 | 5 | |
| Équivalent temps plein (ETP) | 5 | 5 | 5.8* | +0.8 |
| Nombre de personnes | 5 | 5 | 6 | +1 |

*réallocation par transfert interne

b- Secrétariat général

Jusqu'en 2005, le Secrétariat général était composé d'un poste d'adjoint administratif du secrétaire général.

Depuis 2006 et suite aux réformes de l'Etat (mise en œuvre du système de contrôle interne, projet Justice2010), le Secrétariat général du Pouvoir judiciaire s'est doté de nouveaux profils, tels que : chargé de communication, gestionnaire de l'information, chargé du système de contrôle interne, contrôleur de gestion.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
 Secrétariat général

| | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution entre 2006 et 2008 |
|------------------------------|------|------|-------|------------------------------|
| Nombre de postes votés | 1.80 | 2.80 | 3.65 | +1.85 |
| Équivalent temps plein (ETP) | 1.80 | 2.80 | 5.10* | +3.30 |
| Nombre de personnes | 3 | 5 | 8 | +5 |

*réallocation par transferts internes

c- **Consolidation : état-major - secrétariat général**

| | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution entre 2006 et 2008 |
|------------------------------|------|------|-------|------------------------------|
| Nombre de postes votés | 6.80 | 7.80 | 8.65 | +1.85 |
| Équivalent temps plein (ETP) | 6.80 | 7.80 | 10.9* | +4.10 |
| Nombre de personnes | 8 | 10 | 14 | +6 |

*réallocation par transferts internes

3.-Audit interne

L'audit interne du pouvoir judiciaire a été mis en place en 2003. Il donne au Bureau de la **Commission de gestion** (qui fait fonction de comité d'audit) une opinion indépendante du secrétariat général sur le degré de maîtrise des opérations. Il est hiérarchiquement rattaché à ce comité, auquel il rapporte.

Actuellement, le Comité d'audit est composé du Procureur général qui le préside, de la présidente du Tribunal cantonal des assurances sociales, du président du Tribunal de première Instance et du président de la Cour de justice.

4.-Note complémentaire relative au parc automobile

A la demande des députés rapporteurs, le pouvoir judiciaire apporte un complément d'information relatif au parc automobile.

Le pouvoir judiciaire ne possède aucun véhicule. Il utilise quotidiennement un véhicule Mobility pour le transport de courrier. Les dépenses pour 2008 se sont montées à 7'268 F.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Genève, le 24 avril 2009

Présidence du Grand Conseil

Commission des finances
Monsieur Pierre Weiss, Président
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Examen des comptes 2008 - questions transversales

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les députés,

Par la présente, nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses du Bureau du Grand Conseil aux questions de la Commission des finances dans le cadre de l'examen des comptes 2008.

1) Prestations offertes

Le Bureau du Grand Conseil vous confirme que les prestations offertes au public n'ont pas été impactées par l'objectif de réduction des charges. Ainsi, le site Internet du Grand Conseil permet d'obtenir gratuitement tous les documents relatifs aux travaux du parlement, du moins tous ceux que la loi permet de diffuser.

Par contre, les demandes extérieures pour des tirés-à-part en version papier sont maintenant facturées. En effet, ces impressions entraînent un coût alors que la même information, disponible sur Internet, est gratuite.

2) Personnel

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous le tableau de l'évolution du nombre de postes du Secrétariat général du Grand Conseil entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2008.

Secrétariat général du Grand Conseil

| | Postes au budget (ETP) | ETP occupés | Nombre de collaborateurs |
|-------------------|------------------------|--------------|--------------------------|
| 31.01.2006 | 19.97 | 18.79 | 24 |
| 31.12.2006 | 19.97 | 18.34 | 23 |
| 31.01.2007 | 20.97 | 19.14 | 25 |
| 31.12.2007 | 20.97 | 20.60 | 27 |
| 31.01.2008 | 21.97 | 20.60 | 27 |
| 31.12.2008 | 21.97 | 21.20 | 27 |

Au vu des effectifs du secrétariat général et des nouvelles exigences légales (loi 9923) augmentant les tâches de soutien aux commissions, ainsi que l'augmentation de la charge de travail du parlement, les différents Bureaux de cette 56^e législature n'ont pas repris à leur compte la décision du Conseil d'Etat de réduire les effectifs des départements de 5%.

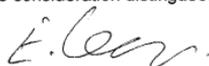
- 2 -

3) Audit interne

Compte tenu des effectifs du Secrétariat général du Grand Conseil et d'une analyse des risques liés à ses activités, celui-ci ne dispose pas d'un audit interne spécifique. C'est l'Inspection cantonale des finances qui assume la fonction d'auditeur interne et qui, cas échéant, rapporte ses constats à la Secrétaire générale du Grand Conseil qui communique ces remarques au Bureau du Grand Conseil.

Le Secrétariat général considère comme essentiel de disposer d'un système de contrôle interne couvrant à la fois les questions financières et la maîtrise des risques et documentant les procédures « métier », notamment dans le domaine informatique. Ce travail se poursuit dans le but d'encadrer toutes les activités présentant des risques potentiels.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée.



Eric Leyvraz
Président

Copie : au Bureau du Grand Conseil

ANNEXE 6

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 30 avril 2009

Tél. : +4122 388 77 90
Fax : +4122 388 77 99**COUR DES COMPTES**8 rue du XXXI-Décembre
Case postale 3159
1211 Genève 3Monsieur Pierre WEISS
Président de la Commission des finances
p.a. Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf : SZ

Examen des comptes 2008 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de vos courriers des 3 et 9 avril qui ont retenu toute notre attention.

Nous y répondons comme suit.

1) Prestations offertes

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat. Elle gère ses effectifs et ses charges sur la base de la dotation budgétaire découlant du budget 2007 tel que voté par le Parlement.

2) Personnel

| Cour des comptes | 31 décembre 2006 | | 31 décembre 2007 | | 31 décembre 2008 | |
|---|---------------------|----------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | Nombre de personnes | ETP | Nombre de personnes | ETP | Nombre de personnes | ETP |
| Magistrats titulaires | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Fonctionnaire | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Collaborateurs de droit privé | 0 | 0 | 13 | 12.4 | 11 | 10.8 |
| Total | 0 | 0 | 17 | 16.4 | 15 | 14.8 |
| Taux d'occupation des magistrats suppléants | 0 | 0 | 3 | 0.1 | 3 | 0.1 |

3) Audit interne

Compte tenu de sa taille, la Cour des comptes n'a pas développé d'audit interne dans son organisation. En revanche, un système de contrôle interne des principaux processus d'activité de la Cour est en place.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Stéphane GEIGER, Président

Stanislas ZUIN, Magistrat



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

| GRAND CONSEIL | |
|--------------------|---------------|
| Expédié le: | Visé |
| Président | Députés (100) |
| Commissaires | Bureau |
| Case postale 388 | Archives |
| 1211, Genève 3 | |
| Procès-verbaliste: | |
| Copie à: | |
| Divers: | |

Commission des Finances
Grand-Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3970
1211 Genève 3
A l'att. de Monsieur
Pierre Weiss, Président

N/réf. : MM/SHM
V/réf. :

Genève, le

26 MAI 2008

Concerne : Commission des Finances du Grand-Conseil du 29 avril 2009 - Réponses aux questions posées lors de l'audition des comptes du DCTI

Monsieur le Président,

Comme convenu lors de l'audition du DCTI pour les comptes 2008, je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux questions formulées par les commissaires.

Evolution des postes au DCTI

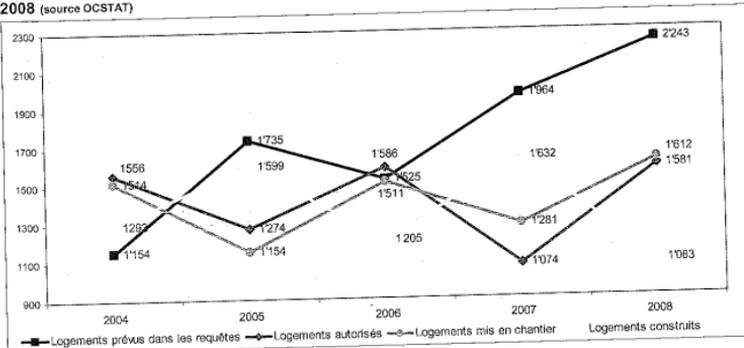
Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'évolution des postes au DCTI depuis 2005. Il détaille l'évolution des postes fixes ainsi que l'évolution des postes auxiliaires mensualisés, des agents spécialisés et des auxiliaires payés à l'heure ou à la facture.

Vous pourrez constater, à la lecture de ce tableau, que la diminution totale du nombre de postes entre les comptes 2005 et le budget 2009 est plus importante si l'on prend en compte toutes les catégories de postes que si l'on n'observe que les postes fixes (-7.8% contre -6,37%).

Cela signifie non seulement que les postes fixes supprimés n'ont pas été remplacés par des postes auxiliaires ou des agents spécialisés mais que ces catégories de postes ont également connu une baisse.

Logement

Statistiques logements prévus dans les requêtes, autorisés, mis en chantier et construits de 2004 à 2008 (source OCSTAT)



Le tableau ci-dessus intègre la courbe de l'évolution du nombre de logements prévus dans les requêtes en autorisation de construire. Comme cela a été indiqué lors de l'audition, vous pourrez constater une tendance haussière nettement marquée et des niveaux historiquement élevés. Ces indicateurs laissent présager des jours meilleurs pour ce qui concerne la production de futurs logements.

Reports budgétaires

Le budget 2008 retraité n'intègre pas les reports budgétaires qui se montent à environ 11'460'000 CHF pour le DCTI. Ces reports budgétaires ont été utilisés à hauteur d'environ 40'000 CHF par l'office des autorisations de construire et par l'office du patrimoine et des sites. Ils ont fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit globale pour l'Etat, déposée par le Conseil d'Etat et acceptée par la Commission des Finances.

Concernant la question liée à la politique du Département en matière de reports budgétaires en fin de législature, celui-ci vous renvoie à la position du Conseil d'Etat. Le Département des Finances se tient à votre disposition dans le cadre de l'examen des comptes 2008 pour répondre à vos questions à ce sujet.

Surcoûts liés aux retards d'ouverture de chantiers suite à des recours

Comme cela a été indiqué lors de notre audition, les recours concernant le collège Sismondi et le cycle de Drize vont entraîner des retards de plusieurs mois sur ces chantiers. L'impact financier de ces retards a été évalué à environ 300'000 CHF pour Sismondi et environ 200'000 CHF pour Drize, soit un total d'environ 500'000 CHF. Ces montants sont relatifs au renchérissement pour les travaux et les honoraires, à des demandes d'honoraires supplémentaires au vu de l'allongement de la durée des travaux et à des locations de pavillons provisoires (Sismondi).

Concernant le CEVA, l'évaluation est difficile à faire dans la mesure où les contrats ne sont pas encore signés. Cependant, on peut relever que l'indice de renchérissement CEVA a augmenté en moyenne de 2% par an depuis 2000. L'on peut admettre que chaque année qui s'écoule coûte plusieurs millions de plus à l'Etat de Genève.

Vous souhaitant bonne réception, je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations



Mark Muller



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la solidarité et de l'emploi
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3952
1211 Genève 3



| GRAND CONSEIL | |
|--|--|
| Expédié le: 03.06.09 | Visa: NH |
| Président: <input checked="" type="checkbox"/> | Députés (100) |
| Commission: <input checked="" type="checkbox"/> | Travaux |
| Secrétariat: <input checked="" type="checkbox"/> | Archives |
| Commission: COFIN | Monsieur Pierre WEISS |
| Procès-verbaliste: | Président de la Commission des finances |
| Copie à: | du Grand Conseil |
| Divers: | <i>distribué en séance le 03.06.09</i> <i>par e-mail le 5.06.09</i> |

N^{réf.} : FRU/fmz

Genève, le 28 mai 2009

Concerne : données en matière d'emploi et de chômage

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande formulée lors de l'audition du soussigné dans le cadre de votre séance de commission du 20 mai 2009, je vous communique les chiffres suivants :

| | 31 mars 2006 | 31 mars 2007 | 31 mars 2008 | 31 mars 2009 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nbre d'emplois | 247'400 | 253'000 | 259'200 | 261'500 |
| Nbre de chômeurs | 15'759 | 14'688 | 12'815 | 14'316 |

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.


François Longchamp



Direction générale

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Grand Conseil
Monsieur Pierre WEISS
Président de la commission
des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 GENEVE 3

Réf : BG / FT / ef
scan n° 101386

Genève, le 3 juin 2009

Objet : précisions quant aux temps d'attentes des différentes catégories de patients

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Par la présente, je fais suite à votre demande adressée par courrier du 18 mai 2009 et vous prie de trouver, ci-joint, un tableau comparatif entre les délais d'attente pour les secteurs suivants du département de chirurgie :

- privé / semi-privé
- assurance de base

En restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Gruson".

Bernard GRUSON
Directeur général

Annexe mentionnée

Copie : - M. F. Taillard, Directeur général adjoint HUG

**Délai d'attente du département de chirurgie, patients électifs
(en semaine)**

| Service | Assurance Privé Semi-Privé | Assurance de base |
|---|----------------------------------|----------------------|
| Cardio-vasculaire | 4 | 2 |
| Maxillo-faciale | 2 | 2 |
| Orthopédie ambulatoire | 12 | 12 |
| Orthopédie Pied | 75 | 75 |
| Orthopédie PTH standard | 12 | 12 |
| Plastie (délai pour rdv) | 8.5 | 4 |
| Plastie (délai pour opération) | 22.5 | 13.5 |
| Thoracique, op endocriniennes (délais pour rdv) | 2.5 | 2.5 |
| Thoracique, op endocriniennes (délais opératoires) | 8 | 8 |
| Thoracique, op thoraciques (délais pour rdv) | 1.5 | 1.5 |
| Thoracique, op thoraciques (délais opératoires) | 6 | 6 |
| Viscérale Hernie | 16 | 16 |
| Viscérale Hernie, patient algique | 2.5 | 2.5 |
| Viscérale Vésicule biliaire, sans douleur invalidante | 8 | 8 |
| Viscérale Vésicule biliaire, avec douleur | 2.5 | 2.5 |
| Viscérale pathologies cancéreuses | 2 | 2 |
| Urologie prostatectomie | 13 | 15 |
| Urologie résection vessie | 7 | 9 |

**REPONSES AUX QUESTIONS EN SUSPENS DE LA COMMISSION
DES FINANCES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DES COMPTES
2008 DU DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS**

1. Quel a été, en 2008, le nombre d'heures travaillées par semaine et par policier dans chacun des trois services opérationnels de la police ?

Selon les informations disponibles à la police, l'horaire hebdomadaire du personnel policier sur le terrain (hors personnel avec activités administratives) est le suivant :

- Gendarmerie : 35.28 heures / semaine
- Police judiciaire : 40 heures / semaine
- Police de sécurité internationale : 35.54 heures / semaine

2. Quel a été, en 2008, le coût salarial réel d'un policier dans chacun des trois services opérationnels ? Quel a été ce coût en y incluant l'équipement du policier (uniforme et armes) ?

Le coût salarial réel d'un policier a été calculé en divisant le montant total des charges salariales 2008 (rubrique 30) par l'effectif moyen des policiers.

| | Gendarmerie | Police judiciaire | PSI |
|--|-------------|-------------------|------------|
| Coût global du personnel (total de la rubrique 30) | 125'829'847 | 46'179'158 | 27'688'748 |
| Effectif moyen 2008 | 776 | 294 | 196 |
| Coût salarial moyen | 162'152 | 157'072 | 141'269 |

Le coût de l'équipement complet d'un nouveau collaborateur est de :

- F 14'500 pour la Gendarmerie
- F 9'720 pour la PSI
- F 3'926 pour la Police judiciaire

Ces montants comprennent dans tous les cas l'arme de service, qui est personnelle pour chaque policier.

3. Tableau comparatif de l'effectif policier par rapport à la population totale entre Genève et quelques autres cantons

Le tableau ci-dessous montre le ratio du nombre de policiers par rapport à la population pour les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Zurich et Bâle-Ville :

| | Genève | Vaud | Fribourg | Zurich | Bâle-Ville |
|--------------|---------|---------|----------|-----------|------------|
| Population | 453'439 | 684'922 | 267'893 | 1'326'775 | 189'162 |
| Nb policiers | 1671 | 1666 | 618 | 4941 | 909 |
| Ratio | 271 | 411 | 433 | 269 | 208 |

4. Quel est le solde cumulé des jours de vacances non prises par le personnel policier (pour 2007 et 2008) à fin 2008 ? Combien de personnes n'ont pas pris l'intégralité de leurs vacances ?

Le tableau ci-dessous récapitule la situation des soldes de vacances du personnel policier au 31 décembre 2008.

| | Solde cumulé des jours de vacances à prendre | Nombre de personnes concernées | Moyenne par personne |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|----------------------|
| Gendarmerie | 1071.5 | 205 | 5.23 |
| Police judiciaire | 207.5 | 34 | 6.10 |
| Police de sécurité internationale | 79 | 22 | 3.59 |

5. Comment s'explique le fait que, malgré la grève des amendes en 2008, le montant des amendes d'ordre et contraventions 2008 se situe à peine en-dessous des comptes 2006 ?

Le service des contraventions ne dispose pas d'une application métier suffisante pour extraire des informations permettant d'expliquer précisément pourquoi les montants des amendes d'ordre et contraventions 2006 et 2008 se situent à un niveau quasiment identique. Il n'est notamment pas possible de justifier cette situation avec des chiffres à l'appui, tels que les montants encaissés par catégories d'amendes, par origine de l'entité ayant infligé

l'amende, etc. Toutefois, quelques éléments sont de nature à donner des pistes d'explications.

Tout d'abord, il convient de préciser que, bien que la grève des amendes ait eu lieu en 2008, elle n'impacte pas uniquement les comptes 2008. En effet, comme l'application actuelle ne permet pas de comptabiliser les affaires lors de leur émission, mais uniquement au moment de l'encaissement, une partie du "non-encaissement" des amendes "non infligées" en 2008 interviendra en 2009 seulement. Cela signifie que la grève des amendes de l'automne 2008 aura un impact négatif sur les recettes en 2009 également.

Cela étant, la principale explication se situe probablement au niveau des amendes radars. Courant 2006, la généralisation des appareils numériques et l'introduction des radars combinés feux-vitesse a généré une véritable explosion du volume d'affaires à traiter. Le service des contraventions n'a pas été capable de faire face en temps réel à cette augmentation de volume et du retard dans le traitement des affaires s'est accumulé, retard qui n'a pu commencer à être résorbé qu'à fin 2006 et début 2007.

Ces retards ont eu pour conséquences que les comptes de l'exercice 2006 n'ont pas enregistré des revenus correspondant à la réalité des amendes d'ordre et contraventions encaissés (d'où des revenus comptabilisés inférieurs à la réalité) et que l'exercice 2007 a enregistré des affaires issues de 2006.

En résumé, nous pouvons dire que les revenus de 2006 ont été anormalement bas (retard dans le traitement des affaires), ceux de 2007 anormalement hauts (rattrapage du retard précité) et ceux de 2008 non complètement impactés par la grève des amendes dont une partie des effets se répercutera en 2009.

6. Quel est le rôle de la CCA dans l'achat et la gestion des armes de la police ? Qu'en est-il des armes rachetées, revendues ou perdues ?

Entre 2005 et 2008, la police a acheté des pistolets GLOCK 19 au prix de 379,40 Euros la pièce, hors taxes et frais de transport, selon la ventilation suivante :

| | |
|----------|------------|
| . 2005 : | 680 pièces |
| . 2006 : | 388 |
| . 2007 : | 350 |
| . 2008 : | 107. |

L'achat de ces armes était soumis à un contrat établi le 3 octobre 2005 entre la police genevoise et l'entreprise J.-P. Schild, qui porte sur l'acquisition d'au minimum 1650 armes jusqu'au 31 juillet 2010.

Toutes les armes usagées ont été rachetées par le même fournisseur, en conformité avec les termes du contrat, soit au prix unitaire de F 232,34, hors taxes.

Du 28 juin 2005 à aujourd'hui, 68 armes de policiers partant à la retraite leur ont été vendues. Les armes des policiers quittant le corps de police et ne les achetant pas sont intégrées aux lots d'armes reprises par l'entreprise Schild, dans le cadre du contrat susmentionné.

La commande 2008 de 107 pistolets GLOCK 19, effectuée en fin d'année, a été réalisée en 2009 par l'intermédiaire de la CCA. A cette occasion, l'entreprise Schild a repris 107 armes usagées. Hormis celle-ci, la CCA n'a pas passé d'autre commande d'armes pour la police et elle n'a pas reçu de factures à payer en régularisation.

A l'avenir, les commandes d'armes seront effectuées par le biais de la CCA, comme cela s'est fait pour les 107 pièces mentionnées plus haut.

A notre connaissance, la police n'a pas perdu d'armes en 2008.

1er plan de mesures du Conseil d'Etat (P1)

Tableau de bord (suivi)

Etat de situation au dimanche 10 mai 2009

1. Récolte des informations (en phase finale)

| | |
|--|----------------|
| Nombre de mesures envoyées : | 73 |
| Nombres de mesures retournées et validées : | 72 |
| Taux de retour : | 98.6% |
| Chiffrage des mesures retournées : | 142.282 |
| <i>(en millions de CHF)</i> | |
| dont en fonctionnement : | 154.602 |
| dont en investissement (non récurrents CHF : - 16.600) | -12.320 |

2. Préparation des mesures pour le Conseil d'Etat

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Transmises pour inscription au CE | 70 |
| Taux d'inscription : | 95.89% |
| Chiffrage des mesures inscrites : | 142.282 |
| <i>(en millions de CHF)</i> | |
| dont en fonctionnement : | 154.602 |
| dont en investissement : | -12.320 |

3. Suivi des mesures après validation par le Conseil d'Etat

| | en nbre | | en % |
|--|-----------|--|--------------|
| Retournées avec accord du CE : (voir liste n°1 - P1) | 67 |  | 91.8% |
| En attente au CE : | 2 |  | 2.7% |
| Transmises à la CCG et la COMFIN : | 67 |  | 91.8% |
| Introduites dans l'outil de suivi : | 67 |  | 91.8% |

4. Remarques et actions en cours

| | Échéance(s) | |
|---|---------------------------|---|
| Mesures déjà inscrites en séances du CE, soumises à correction ou modification: 3, 34 et 59 (voir liste n°2 - P1) | 31.05.2009 |  |
| Mesures en traitement en vue d'inscription au CE : 9 et 29 (voir liste n°2 - P1) | 31.05.2009 |  |
| Mesure en attente: 39 (voir liste n°3 - P1) | <u>décision à prendre</u> |  |

2ème plan de mesures du Conseil d'Etat (P2)

Tableau de bord (suivi)

Etat de situation au dimanche 24 mai 2009

1. Récolte des informations (en cours)

| | | |
|---|--------|---|
| Nombre de mesures envoyées : | 49 | |
| Nombres de mesures retournées : | 49 |  |
| Taux de retour : | 100.0% | |
| Chiffrage des mesures retournées : <i>(en mio\$ de CHF)</i> | 52.040 |  |
| <i>dont un montant de CHF (non récurrent)</i> | 34.000 | |
| dont en fonctionnement : | 52.090 | |
| <i>dont un montant de CHF (non récurrent)</i> | 34.000 | |
| dont en investissement : | -0.050 | |

2. Préparation des mesures pour le Conseil d'Etat (en cours)

| | | |
|-----------------------------------|--------|---|
| Transmises pour inscription au CE | 34 |  |
| Taux d'inscription : | 69.4% | |
| Chiffrage des mesures inscrites : | 48.183 |  |
| <i>(en millions de CHF)</i> | | |
| dont en fonctionnement : | 48.233 | |
| dont en investissement : | -0.050 | |

3. Suivi des mesures après validation par le Conseil d'Etat (en cours)

| | en nbre | | en % |
|---|---------|---|-------|
| Retournées avec accord du CE: (voir liste n° 1 - P2) | 32 |  | 65.3% |
| En attente au CE : | 0 |  | 0.0% |
| Transmises à la CCG et la COMFIN : | 31 |  | 63.3% |
| Introduites dans l'outil de suivi : | 28 |  | 57.1% |

4. Remarques et actions en cours

| | Échéance(s) | |
|---|-------------|---|
| Mesure en réexamen dans les départements : - mesure 20 | 30.06.2009 |  |
| Mesures en cours de préparation connues à ce jour, 13 mesures | --- |  |
| Mesures en attente de complément à ce jour : 4 mesures | --- |  |
| Mesure inscrite au CE : 29 | 27.05.2009 |  |

Plan de mesures complémentaires du Conseil d'Etat (P+)

Tableau de bord (suivi)

Etat de situation au dimanche 24 mai 2009

1. Récolte des informations (en cours)

| | | |
|--|--------|---|
| Nombre de mesures identifiées : | 2 |  |
| Nombres de mesures retournées : | 2 | |
| Taux de retour : | 100.0% | |
| Chiffrage des mesures retournées : <i>(en millions de CHF)</i> | 0 |  |
| <i>dont un montant de CHF (non récurrent)</i> | 0.000 | |
| dont en fonctionnement : | 0.000 | |
| <i>dont un montant de CHF (non récurrent)</i> | 0.000 | |
| dont en investissement : | 0.000 | |

2. Préparation des mesures pour le Conseil d'Etat (en cours)

| | | |
|-----------------------------------|---------|---|
| Transmises pour inscription au CE | 2 |  |
| Taux d'inscription : | 100.00% | |
| Chiffrage des mesures inscrites : | 0.000 |  |
| <i>(en millions de CHF)</i> | | |
| dont en fonctionnement : | 0.000 | |
| dont en investissement : | 0.000 | |

3. Suivi des mesures après validation par le Conseil d'Etat (en cours)

| | en nbre | | en % |
|-------------------------------------|---------|---|------|
| Retournées avec accord du CE : | 2 |  | 100% |
| En attente au CE : | 0 | | 0% |
| Transmises à la CCG et la COMFIN : | 2 |  | 100% |
| Introduites dans l'outil de suivi : | 2 | | 100% |

4. Remarques et actions en cours

| | | |
|---|-------------|---|
| | Echéance(s) | |
| Les 2 mesures ont été déployées dans l'outil de suivi | - - - |  |

Rapport sur le Compte d'Etat 2008

Présentation du 20 mai 2009 de l'ICF à la
commission des finances



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 20 mai 2009

25.05.2009 - Page 1

Base légale

- La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Etat.
- La mission de l'ICF est de vérifier les comptes et émettre une opinion les concernant en vertu de l'article 13, alinéa 1 de la LSGAF (D 1 10).
- L'ICF remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance.



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 20 mai 2009

25.05.2009 - Page 2

Etats financiers 2008

L'exercice 2008 marque la première application des directives d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge).

Il en découle:

- une **très nette amélioration de la qualité et de la fiabilité des états financiers** de l'Etat de Genève et, partant, du résultat de fonctionnement et de la situation patrimoniale de l'Etat;
- des états financiers lisibles et complets (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissement, tableau de variation des capitaux propres, tableaux de flux de trésorerie, **annexe**);
- un grand nombre d'observations de l'ICF réglées.



Problématiques ouvertes sur les comptes 2008

Malgré la nette amélioration des états financiers, il existe néanmoins des écarts significatifs par rapport aux normes IPSAS qui donnent lieu à 7 **réserves** et à une information complémentaire (limitation de contrôle).

Rappel :

Une réserve consigne soit le non-respect d'une prescription de la LGAF portant sur la comptabilité ou l'établissement des comptes (importance significative), soit une limitation importante de l'étendue des travaux d'audit (impossibilité de contrôle).

Une réserve a une incidence sur la recommandation d'approbation des comptes (opinion d'audit).



Problématiques ouvertes sur les comptes 2008

- Causes des réserves :
 - divergences d'opinion (transfert d'actifs, réserves de carrière);
 - mises en œuvre différées;
 - difficultés d'ordre technique.
- En vertu des normes d'audits, tous les thèmes présentés ci-après justifient une réserve.
- L'ordre dans lequel sont présentées ces réserves reflète leur matérialité.



Réserve 1

Comptes consolidés

- Les comptes 2008 ne présentent pas une situation financière consolidée de l'Etat avec ses principales filiales (HUG, TPG, SIG, AIG, UNIGE, FIPARK, FTI, HG, Palexpo, FPLC, FIDP).
- Absence de vision globale du patrimoine et des dettes de l'Etat et du résultat de l'activité étatique dans son ensemble.
- La consolidation est prévue pour les comptes 2010.



Réserve 2

Subventions d'investissement accordées - Transferts d'actifs

Opinion divergente

- Cette réserve :
 - ne remet pas en question les prix de transfert de ces actifs fixés par le Grand Conseil et par le peuple (lois 9827 et 9845);
 - porte sur la méthode de comptabilisation du transfert.
- Les prix de transfert des actifs TPG (F 64 millions) et AIG (F 148 millions) se sont basés sur les valeurs comptables de ces actifs dans les livres de l'Etat.



Réserve 2

Subventions d'investissement accordées - Transferts d'actifs (suite)

- Or, d'une manière générale, les valeurs des immobilisations corporelles dans les livres de l'Etat étaient erronées jusqu'au 31.12.2007, car :
 - avant 1999, les amortissements se faisaient selon la méthode dégressive et à des taux trop élevés;
 - lors de gros chantiers, l'amortissement des actifs débutait avant même que leur construction ne soit terminée.



Réserve 2

Subventions d'investissement accordées - Transferts d'actifs (suite)

- Rappelons que ces pratiques ont eu pour conséquence une **sous-évaluation** des immobilisations corporelles de F 8,2 milliards (corrigée dans le bilan d'entrée 2008):

| | Revalorisation des Immobilisations |
|---|--|
| Terrains | 5'151.1 |
| Bâtiments | 2'240.5 |
| Génie civil | 1'017.4 |
| Equipements | -113.1 |
| Immobilisations incorporelles | 0.3 |
| Autres investissements | -68.3 |
| Total immobilisations corporelles et incorporelles | 8'227.8 |

Source: Rapport sur les Comptes 2008, Annexe, Bilan d'entrée, p.13



Réserve 2

Subventions d'investissement accordées - Transferts d'actifs (suite)

- Par conséquent, les valeurs de transfert retenues pour les TPG et l'AIG ne représentent pas la valeur réelle des actifs transférés (valeur déterminée selon la méthode du coût historique net d'amortissement).
- En respect des normes IPSAS, la différence entre la valeur comptable déterminée selon le principe de l'image fidèle (méthode du coût historique net d'amortissement) et le prix de transfert constitue un **apport en nature** de F 325 millions qui aurait dû être comptabilisé en tant que subvention d'investissement accordée.

| En millions | TPG | AIG |
|---|-----------|------------|
| Prix de transfert (valeur comptable dans les livres de l'Etat) | 64 | 148 |
| Valeur comptable reconstituée (estimation) | 124 | 413 |
| <u>Apport en nature (estimation)</u> | <u>60</u> | <u>265</u> |



Réserve 2

Subventions d'investissement accordées - Transferts d'actifs (suite)

- En dépit des recommandations de l'ICF, et par décision du Conseil d'Etat du 28 janvier 2009, ces apports en nature n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers 2008 de l'Etat de Genève.
- Au vu de la divergence d'opinion, l'ICF a mandaté un expert externe qui a confirmé ses propos.

Impact sur les fonds propres → sous-évaluation des fonds propres

Impact sur le résultat → sous-évaluation des charges de plusieurs millions par année



Réserve 3

Subventions d'investissement accordées - Subvention antérieures à 1998

- Au 31 décembre 2008, le poste «Subventions d'investissement accordées» s'élève à F 397,2 millions dont F 62,5 millions concernent des subventions d'investissement octroyées avant l'exercice 1998.
- Ce montant de F 62,5 millions est une valeur agrégée qui n'est pas justifiée.
- Selon nos analyses, cette valeur serait très inférieure à la valeur reconstituée des subventions d'investissement antérieures à l'exercice 1998.

Impact sur les fonds propres → sous-évaluation des fonds propres

Impact sur le résultat → sous-évaluation des charges



Réserve 4

Provisions pour risque et charge - Réserves de carrière des enseignants

Opinion divergente

- L'engagement lié aux «réserves de carrière» des enseignants (probablement plusieurs dizaines de millions) n'est pas comptabilisé dans les comptes de l'Etat.
- Conformément aux normes IPSAS, les périodes d'enseignement supplémentaires doivent pourtant être comptabilisées en tant que provision dans la mesure où elles impliquent une contre-prestation de la part de l'Etat sous la forme d'une compensation par diminution du temps de travail.



Réserve 4

Provisions pour risque et charge - Réserves de carrière des enseignants

- L'opinion du Conseil d'Etat est divergente sur ce point: il a décidé, par extrait de procès-verbal du 9 mars 2009, de ne pas comptabiliser les engagements de l'Etat relatifs aux «réserves de carrière».
- **L'analyse de l'ICF est pourtant confirmée par le membre suisse du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB^[1]).**

Impact sur les fonds propres → surestimation des fonds propres

Impact sur le résultat → sous-évaluation des charges

[1] International Public Sector Accounting Standards Board.



Réserve 5

Autres créances à court terme - Thésaurisation de subventions

- Les indemnités et aides financières thésaurisées durant les exercices 2007 et antérieurs dans les comptes des institutions bénéficiaires ne sont pas encore intégralement comptabilisées à l'actif du bilan de l'Etat.
- Selon la directive *EGE-02-07* approuvée en janvier 2009 par le Conseil d'Etat, «la problématique des entités qui auraient thésaurisé avant la signature du premier contrat de prestations LIAF doit être réglée au plus tard à l'échéance du premier contrat ou de la décision».

Impact sur les fonds propres → sous-évaluation des fonds propres



Réserve 6

Autres créances à court terme – Débiteurs du service des contraventions

- Les revenus du service des contraventions sont comptabilisés selon le principe de caisse (vs. principe d'échéance prescrit par les normes comptables).
- A titre indicatif, en 2007, le service des contraventions avait estimé que le montant des débiteurs 2007 non comptabilisés au 31.12.2007 avoisinait F 33,5 millions (montant net après déduction de la provision pour débiteurs douteux). L'estimation du service ne peut être considérée comme fiable.

Impact sur les fonds propres → sous-évaluation des fonds propres
Impact sur le résultat → selon variation annuelle des revenus non comptabilisés



Réserve 7

Immobilisations incorporelles

- Le solde du poste «Immobilisations incorporelles» au 31 décembre 2008 s'élève à F 40,4 millions.
- Ce montant est fortement sous-évalué, car il correspond essentiellement aux immobilisations incorporelles acquises ou créées sur l'exercice 2008.

En effet:

- les dépenses de personnel liées à des projets sont portées au bilan depuis 2008 uniquement (mise en place par le DCTI d'un système de valorisation des charges de travail par projet).



Réserve 7

Immobilisations incorporelles

- les dépenses antérieures à 2008 liées à des immobilisations incorporelles sont comptabilisées sous le poste «Immobilisations corporelles» qui s'élève à F 11,3 milliards (le travail de reclassification jugé trop important par la DGFE en regard des bénéfices attendus en terme d'information comptable).

Impact sur les fonds propres → sous-évaluation des fonds propres
Impact sur le résultat → sous-estimation des charges



Information complémentaire

Limitation de l'étendue de notre contrôle - OCAN

- Au moment de notre contrôle, les comptes de l'OCAN n'étaient pas bouclés du fait de problèmes liés à la mise en production d'une nouvelle solution informatique.
- Nous n'avons pas été en mesure de délivrer une opinion d'audit sur les comptes de cet office.



Recommandation d'approbation des comptes 2008

- **Selon notre appréciation, à l'exception des éléments présentés ci-dessus, la comptabilité et les comptes annuels 2008 sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève* et - en tenant compte des dérogations explicitées dans les *notes relatives aux états financiers 2008* - aux normes IPSAS.**
- **Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2008.**



Autres problématiques sur les comptes 2008

Il existe d'autres problématiques moins importantes mais dont la résolution permettra une amélioration des états financiers de l'Etat

↳ Ces recommandations d'améliorations figurent dans le rapport détaillé.

Fin de la présentation

- Merci de votre attention !

Questions ?





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ANNEXE 13

Secrétariat général du Grand Conseil

Commission des finances

NH_24_03_2009

Liste thématique des questions transversales posées par la Commission des finances durant la 56^{ème} législature

(état au 24 mars 2009)

Informatique

- Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes (*question PB 2007*)
- Quel est le nombre de systèmes et applications informatiques qui resteraient encore en dehors du contrôle du DCTI tant au niveau des départements qu'au niveau des établissements publics autonomes? (*question PB 2008*)
- La commission demande une présentation de l'application et de la méthodologie (dans tous les départements) de la mesure 40 du P2, intitulée "*Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques, puis contrôler et garantir ce retour sur investissement*". Celle-ci prévoit une méthodologie fondée sur 7 axes qui doit permettre de calculer le retour sur investissement. (*question CO 2007*)

Politique du personnel

Évolution du personnel

- Quel est le nombre de postes, de postes occupés et de personnes employées par département et par service sur les trois dernières années (2005, 2006, 2007) ainsi que les prévisions pour 2008? (*question PB 2008*)
- Quel est le taux de rotation du personnel pour les deux dernières années (2005, 2006) ainsi que pour l'année en cours (2007) en distinguant les employés, les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs. (*question PB 2008*)
- Quelle est l'évolution prévisionnelle détaillée des dépenses de personnel (en tenant compte des catégories de personnel et des annuités) ainsi que l'impact de ce turn-over sur les montants des cotisations de l'Etat aux caisses de pension?
De plus, quel est:
 - a) le taux d'absentéisme du personnel de l'Etat en 2007
 - b) le taux d'absentéisme du personnel par département en 2007
 - c) l'évolution du taux d'absentéisme par département depuis 2006

d) la manière dont chaque département gère la problématique de l'absentéisme au sein de ses services

e) le pourcentage de femmes par catégories de personnel (employés, cadres intermédiaires, cadres supérieurs)
(*question CO 2007*)

Cadres

- Quelle politique du personnel menée par le Conseil d'Etat pour les cadres supérieurs, quels sont les éléments de motivation permettant d'accroître la capacité d'action desdits cadres? (*question CO 2006*)
- S'agissant des cadres supérieurs, il est demandé pour les deux dernières années ainsi que pour l'année en cours le nombre de changement d'affectations et de démissions, en précisant la destination des cadres quittant leur poste? (*question PB 2008*)

Absentéisme

- A quel niveau s'établit le taux d'absentéisme à l'Etat en 2006, le taux par départements et l'évolution des taux d'absentéisme par rapport aux années antérieures? (*question CO 2006*)

Formation continue

- Quelle est la stratégie menée par le département pour la formation continue des collaborateurs ? Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues? Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ? (*question PB 2007*)
- Quel est le bilan en coût et en heures de la formation continue? (*question PB 2008*)

Apprentissage

- Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ? Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ? Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ? (*question PB 2007*)

Emplois temporaires cantonaux

- Quel est le nombre d'ETC par département et par service? (*question CO 2006*)
- Quelles sont les conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage et respectivement du refus de ladite loi sur les emplois temporaires cantonaux (ETC) ainsi que sur l'organisation du travail dans les départements et services? Quelles sont les sommes qui seraient mises à disposition de l'économie sociale et solidaire en cas d'acceptation populaire de la loi sur le chômage. (*question PB 2008*)

Questions générales

- Quels sont les effets de la nouvelle politique du personnel en termes d'économie? (*question CO 2006*)
- Quels sont les premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique? (*question PB 2008*)

Divers

En matière de personnel, la Commission a plusieurs préoccupations. Elle souhaite ainsi savoir:

— 3/5 —

- quelles sont les règles et pratiques de création, dissolution et/ou paiement des heures supplémentaires ;

- où en est chaque département quant à l'objectif de 5% de réduction des postes ainsi que, plus généralement, quant à l'évolution des charges de personnel. De plus, la Commission désire savoir quel est l'impact de ladite réduction sur les prestations offertes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;

- quelle est la situation en ce qui concerne les emplois temporaires cantonaux, leur remplacement, ainsi que leur coût ;

- quel est le nombre de places d'apprentissage offertes dans les départements. Cette dernière question avait déjà été formulée lors de l'examen du budget 2007 et la Commission juge utile d'observer son évolution ;

- quel est le niveau de formation des nouveaux engagés et si une expérience préalable est exigée.

(questions PB 2009)

Objectifs du Conseil d'Etat

Réforme structurelle

- Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ? (question PB 2007)

Respect de la cible du Conseil d'Etat

Les objectifs du premier plan de mesure du Conseil d'Etat ont-ils été tenus:

- 1) le retour à l'équilibre pour 2009 en limitant l'augmentation annuelle de revenus de 2,5%
- 2) la croissance annuelle global des charges à 1%
- 3) les gains d'efficience annuels de 1,25% en moyenne, ces gains d'effectifs devant permettant de contenir la croissance annuelle des charges en-dessous de 1%.

- Quelles sont les méthodes de détermination et de mesures des gains d'efficience par département?
- Dans le cadre de la limitation de la croissance annuelle des charges à 1%, la commission souhaite apprécier l'atteinte de la diminution de postes à hauteur de 5% sur 4 ans (question CO 2006)

Respect des objectifs

Lors de son entrée en fonction, le Conseil d'Etat actuel s'était fixé un certain nombre d'objectifs. L'année 2009 équivalant à la fin de la législature, la Commission des finances souhaite savoir dans quelle mesure le Conseil d'Etat a rempli les objectifs et atteint les cibles qu'il avait définis. Entre autres, elle désire connaître le niveau d'accomplissement et l'efficacité des plans de mesures P1 et P2 (et en particulier de la mesure 40 du P2).

(question PB 2009)

Respect de la cible

- Les objectifs du "Premier plan de mesures du Conseil d'Etat" d'obtenir des gains d'efficience annuels moyens de 1.25% et de limiter la croissance des charges à moins de 1% ont-ils été réalisés pour 2007 (notamment en ce qui concerne les effectifs du personnel et le maintien des prestations)?
De plus, comment les petites et grandes entités subventionnées poursuivent-elles les objectifs susmentionnés?

(question CO 2007)

Résultat global du P1 sur l'exercice 2006

- Quels sont les résultats du P1, pour chaque département, accompagnés de résultats détaillés par CR et par nature (question CO 2006)

Prestations

- S'appuyant sur la déclaration du Conseil d'Etat du 30 mars 2006 annonçant que l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise ne seraient pas réduits, la commission désire s'assurer que les prestations n'ont été ni réduites, ni supprimées dans l'ensemble des services de l'Etat (question CO 2006)

Plans de mesures

Pour 2008, le document estimait les "gains/économies supplémentaires annuelles de fonctionnement" pour les "mesures retournées" à 40.247 millions.

Cette estimation était ventilée par département comme suit : Chancellerie 0.063 mio, DF 8.647 mios, DIP 0.578 mio, DI 0.52 mio, DCTI 1.182 mio, DT 0.262 mio, DSE 24.174 mios, DES 4.134 mios, GC 0.012 mio, CdC 0.001 mio, PJ 0.014 mio, Etat 0.66 mio à répartir :

1. Ces estimations demeurent-elles d'actualité?
2. Identification des gains prévus au projet de budget 2008 pour chacun des départements et accompagnés des résultats détaillés par centres de responsabilité et par natures.
3. La Commission demande si certaines des 49 mesures retenues par le Conseil dans son second plan de mesures (P2) produisent des effets dans le projet de budget 2008, étant précisé que la commission n'a à ce jour reçu aucune de ces mesures (question PB 2008)

Plans de mesures et effet sur l'année 2007

Le Conseil d'Etat estimait pour 2007 les "gains/économies supplémentaires annuelles de fonctionnement" pour les "mesures retournées" à 67.356 millions de francs, ventilés comme suit: Chancellerie 0.013 mios, DF 12.902 mios, DIP 3.956 mios, DI 0.617 mios, DCTI 1.892 mios, DT 3.815 mios, DSE 38.576 mios, DES 5.198 mios, GC 0.012 mios, CdC 0.001 mios, PJ 0.014 mios, Etat 0.36 mios. Au niveau de l'investissement, les "gains/économies supplémentaires annuels" pour les "mesures retournées", étaient estimés à 4,49 millions de francs et se répercutaient strictement au DCTI.

La Commission souhaite savoir dans quelle mesure ceci a été vérifié pour 2007 et demande que ces gains soient identifiés pour chacun des départements et accompagnés des résultats détaillés par centre de responsabilité et par nature. Idem avec le P2. (question CO 2007)

Energie

Economies d'énergie

- Dans le cadre de la mesure 54 du P1 intitulée "faire des économies d'énergies", la commission souhaite à la fois connaître les mesures mises en œuvre permettant lesdites économies et l'impact de ladite mesure sur les comptes 2006.
- Consommations de flux d'énergie par départements et bâtiments pour l'exercice 2006, accompagné d'un historique sur 5 ans (question CO 2006)

Ventilation des charges et revenus par bâtiments

- Méthodologie relative à la ventilation des charges et revenus de bâtiments au sein des départements (question CO 2006)

Economies d'énergie

- Mettre en évidence les consommations et flux d'énergie par départements et bâtiments pour l'exercice 2006, accompagné d'un historique sur 5 ans (**question PB 2008**)

Bilan carbone

Voir dans quelle mesure il serait possible de réaliser un bilan carbone dans les différents départements de l'Etat de Genève. Si déjà effectué dans l'un ou l'autre des services, quel est le résultat? (**question CO 2007**)

La Commission souhaite connaître la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat (leur bilan carbone, ou du moins le coût de leurs flux énergétiques). (**question PB 2009**)

Divers**Frais de représentation et de déplacement**

- Quels sont les montants des frais de représentation et de déplacement par département et par centre de responsabilité ? Quel est le nombre de bénéficiaires de ces frais ? Des contrôles ont-ils été effectués en 2005 ? Si aucun contrôle n'a été effectué en 2005, à quand remonte le dernier contrôle ou audit ? Si des irrégularités ont été détectées à la suite des contrôles, quels en sont le nombre et les montants ? Quelles sanctions ont été prises ? (**question CO 2005**)

Attribution de mandats externes

- Quels sont les critères appliqués par chaque département pour l'attribution des mandats externes ? Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne "Etat" est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ? (**question PB 2007**)

Réforme structurelle

- Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ? (**question PB 2007**)

Investissements

La Commission se rend compte qu'il existe fréquemment un décalage entre les crédits d'investissement votés et les projets réalisés. Sur quelle base le Conseil d'Etat et les départements fondent-ils leur logique d'établissement des priorités d'investissement ? Pour chaque projet, quels sont les pourcentages et montants des crédits d'investissement déjà dépensés (ceci inclut également d'obtenir des informations relatives aux projets d'investissement pour lesquels les crédits n'ont pas ou pas entièrement été réalisés) ? (**question PB 2009**)

Contrôle de l'administration

La Commission tient à connaître le coût et l'efficacité des différents contrôles internes (ICF) et externes (Cour des comptes, mandataires d'audits spécifiques, CEPP,...), ainsi que les coûts directs et indirects induits dans les départements par la coopération avec ces entités (fourniture de documents, réponses aux questions,...). Quel est par ailleurs l'état d'avancement du contrôle interne dans chaque Département ainsi que les raisons des retards éventuels ? (**question PB 2009**)



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Secrétariat général du Grand Conseil

Commission des finances

NH_24_03_2009

Liste chronologique des questions transversales posées par la Commission des finances durant la 56^{ème} législature

(état au 24 mars 2009)

Comptes 2005

Frais de représentation et de déplacement

- Quels sont les montants des frais de représentation et de déplacement par département et par centre de responsabilité ? Quel est le nombre de bénéficiaires de ces frais ?
- Des contrôles ont-ils été effectués en 2005 ? Si aucun contrôle n'a été effectué en 2005, à quand remonte le dernier contrôle ou audit ?
- Si des irrégularités ont été détectées à la suite des contrôles, quels en sont le nombre et les montants ? Quelles sanctions ont été prises ?

Projet de budget 2007

Attribution de mandats externes

- Quels sont les critères appliqués par chaque département pour l'attribution des mandats externes ? Dans quelle mesure la recherche d'une solution interne "Etat" est-elle privilégiée avant l'attribution d'un mandat externe ?

Retour sur investissement des projets informatiques

- Distinguer pour chacun des projets informatiques réalisés, en cours et futurs, les retours sur investissement en termes d'économies financières, de gains de postes ou/et de transferts de postes.

Formation continue

- Quelle est la stratégie menée par le département pour la formation continue des collaborateurs ?
- Quels sont les critères amenant le département à proposer des formations continues ?
- Quels sont les retours attendus en termes de productivité par travailleur et de diminution de l'absentéisme ?

Apprentissage

- Quelle est votre politique en matière d'apprentissage ?
- Quels sont les moyens de communication associés à cette politique ?

- Quel est le nombre de places d'apprentissage offertes par votre département en 2006 et prévues au projet de budget 2007 ?

Réforme structurelle

- Quelles sont les réformes structurelles envisagées ou mises en place dans la perspective de l'introduction prochaine de Ge-Pilote ?

Comptes 2006

Respect de la cible du Conseil d'Etat

Les objectifs du premier plan de mesure du Conseil d'Etat ont-ils été tenus:

- 1) le retour à l'équilibre pour 2009 en limitant l'augmentation annuelle de revenus de 2,5%
- 2) la croissance annuelle global des charges à 1%
- 3) les gains d'efficience annuels de 1,25% en moyenne, ces gains d'effectifs devant permettant de contenir la croissance annuelle des charges en-dessous de 1%.

- Quelles sont les méthodes de détermination et de mesures des gains d'efficience par département?
- Dans le cadre de la limitation de la croissance annuelle des charges à 1%, la commission souhaite apprécier l'atteinte de la diminution de postes à hauteur de 5% sur 4 ans.

Résultat global du P1 sur l'exercice 2006

Quels sont les résultats du P1, pour chaque département, accompagnés de résultats détaillés par CR et par nature.

Personnel

- A quel niveau s'établit le taux d'absentéisme à l'Etat en 2006, le taux par départements et l'évolution des taux d'absentéisme par rapport aux années antérieures?
- Quel est le nombre d'ETC par département et par service?
- Quels sont les effets de la nouvelle politique du personnel en terme d'économie?
- Quelle politique du personnel menée par le Conseil d'Etat pour les cadres supérieurs, quels sont les éléments de motivation permettant d'accroître la capacité d'action desdits cadres?

Prestations

S'appuyant sur la déclaration du Conseil d'Etat du 30 mars 2006 annonçant que l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise ne seraient pas réduits, la commission désire s'assurer que les prestations n'ont été ni réduites, ni supprimées dans l'ensemble des services de l'Etat.

Economies d'énergie

- Dans le cadre de la mesure 54 du P1 intitulée "faire des économies d'énergies", la commission souhaite à la fois connaître les mesures mises en œuvre permettant lesdites économies et l'impact de ladite mesure sur les comptes 2006.
- Consommations de flux d'énergie par départements et bâtiments pour l'exercice 2006, accompagné d'un historique sur 5 ans.

Ventilation des charges et revenus par bâtiments

Méthodologie relative à la ventilation des charges et revenus de bâtiments au sein des départements.

Projet de budget 2008

Plans de mesures

Pour 2008, le document estimait les "gains/économies supplémentaires annuelles de fonctionnement" pour les "mesures retournées" à 40.247 millions.

Cette estimation était ventilée par département comme suit : Chancellerie 0.063 mio, DF 8.647 mios, DIP 0.578 mio, DI 0.52 mio, DCTI 1.182 mio, DT 0.262 mio, DSE 24.174 mios, DES 4.134 mios, GC 0.012 mio, CdC 0.001 mio, PJ 0.014 mio, Etat 0.66 mio à répartir:

1. Ces estimations demeurent-elles d'actualité?
2. Identification des gains prévus au projet de budget 2008 pour chacun des départements et accompagnés des résultats détaillés par centres de responsabilité et par natures.
3. La Commission demande si certaines des 49 mesures retenues par le Conseil dans son second plan de mesures (P2) produisent des effets dans le projet de budget 2008, étant précisé que la commission n'a à ce jour reçu aucune de ces mesures.

Personnel

- Quel est le nombre de postes, de postes occupés et de personnes employées par département et par service sur les trois dernières années (2005, 2006, 2007) ainsi que les prévisions pour 2008?
- Quel est le taux de rotation du personnel pour les deux dernières années (2005, 2006) ainsi que pour l'année en cours (2007) en distinguant les employés, les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs. S'agissant des cadres supérieurs, il est demandé pour les deux dernières années ainsi que pour l'année en cours le nombre de changement d'affectations et de démissions, en précisant la destination des cadres quittant leur poste?
- Quels sont les premiers effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la fonction publique?
- Quel est le bilan en coût et en heures de la formation continue?
- Quelles sont les conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur de la loi sur le chômage et respectivement du refus de ladite loi sur les emplois temporaires cantonaux (ETC) ainsi que sur l'organisation du travail dans les départements et services? Quelles sont les sommes qui seraient mises à disposition de l'économie sociale et solidaire en cas d'acceptation populaire de la loi sur le chômage.

Impact des normes IPSAS dans les départements et les établissements publics autonomes

Quel est l'impact budgétaire de l'introduction des normes IPSAS - notamment en termes de variation des amortissements - dans chacun des départements et établissements publics autonomes?

Informatique

Quel est le nombre de systèmes et applications informatiques qui resteraient encore en dehors du contrôle du DCTI tant au niveau des départements qu'au niveau des établissements publics autonomes?

Economies d'énergie

Mettre en évidence les consommations et flux d'énergie par départements et bâtiments pour l'exercice 2006, accompagné d'un historique sur 5 ans.

Comptes 2007

Informatique

- La commission demande une présentation de l'application et de la méthodologie (dans tous les départements) de la mesure 40 du P2, intitulée "*Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques, puis contrôler et garantir ce retour sur investissement*". Celle-ci prévoit une méthodologie fondée sur 7 axes qui doit permettre de calculer le retour sur investissement.

Personnel

- Quelle est l'évolution prévisionnelle détaillée des dépenses de personnel (en tenant compte des catégories de personnel et des annuités) ainsi que l'impact de ce turnover sur les montants des cotisations de l'Etat aux caisses de pension?

De plus, quel est:

- a) le taux d'absentéisme du personnel de l'Etat en 2007
- b) le taux d'absentéisme du personnel par département en 2007
- c) l'évolution du taux d'absentéisme par département depuis 2006
- d) la manière dont chaque département gère la problématique de l'absentéisme au sein de ses services
- e) le pourcentage de femmes par catégories de personnel (employés, cadres intermédiaires, cadres supérieurs)

Respect de la cible

- Les objectifs du "Premier plan de mesures du Conseil d'Etat" d'obtenir des gains d'efficacité annuels moyens de 1.25% et de limiter la croissance des charges à moins de 1% ont-ils été réalisés pour 2007 (notamment en ce qui concerne les effectifs du personnel et le maintien des prestations)?

De plus, comment les petites et grandes entités subventionnées poursuivent-elles les objectifs susmentionnés?

Plans de mesures et effet sur l'année 2007

Le Conseil d'Etat estimait pour 2007 les "gains/économies supplémentaires annuelles de fonctionnement" pour les "mesures retournées" à 67.356 millions de francs, ventilés comme suit: Chancellerie 0.013 mios, DF 12.902 mios, DIP 3.956 mios, DI 0.617 mios, DCTI 1.892 mios, DT 3.815 mios, DSE 38.576 mios, DES 5.198 mios, GC 0.012 mios, CdC 0.001 mios, PJ 0.014 mios, Etat 0.36 mios. Au niveau de l'investissement, les "gains/économies supplémentaires annuels" pour les "mesures retournées", étaient estimés à 4,49 millions de francs et se répercutaient strictement au DCTI.

La Commission souhaite savoir dans quelle mesure ceci a été vérifié pour 2007 et demande que ces gains soient identifiés pour chacun des départements et accompagnés des résultats détaillés par centre de responsabilité et par nature. Idem avec le P2.

Bilan carbone

Voir dans quelle mesure il serait possible de réaliser un bilan carbone dans les différents départements de l'Etat de Genève. Si déjà effectué dans l'un ou l'autre des services, quel est le résultat?

Projet de budget 2009

Respect des objectifs

Lors de son entrée en fonction, le Conseil d'Etat actuel s'était fixé un certain nombre d'objectifs. L'année 2009 équivalant à la fin de la législature, la Commission des finances souhaite savoir dans quelle mesure le Conseil d'Etat a rempli les objectifs et atteint les cibles qu'il avait définis. Entre autres, elle désire connaître le niveau d'accomplissement et l'efficacité des plans de mesures P1 et P2 (et en particulier de la mesure 40 du P2).

Personnel

En matière de personnel, la Commission a plusieurs préoccupations. Elle souhaite ainsi savoir:

- quelles sont les règles et pratiques de création, dissolution et/ou paiement des heures supplémentaires ;
- où en est chaque département quant à l'objectif de 5% de réduction des postes ainsi que, plus généralement, quant à l'évolution des charges de personnel. De plus, la Commission désire savoir quel est l'impact de ladite réduction sur les prestations offertes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;
- quelle est la situation en ce qui concerne les emplois temporaires cantonaux, leur remplacement, ainsi que leur coût ;
- quel est le nombre de places d'apprentissage offertes dans les départements. Cette dernière question avait déjà été formulée lors de l'examen du budget 2007 et la Commission juge utile d'observer son évolution ;
- quel est le niveau de formation des nouveaux engagés et si une expérience préalable est exigée.

Investissements

La Commission se rend compte qu'il existe fréquemment un décalage entre les crédits d'investissement votés et les projets réalisés. Sur quelle base le Conseil d'Etat et les départements fondent-ils leur logique d'établissement des priorités d'investissement ? Pour chaque projet, quels sont les pourcentages et montants des crédits d'investissement déjà dépensés (ceci inclut également d'obtenir des informations relatives aux projets d'investissement pour lesquels les crédits n'ont pas ou pas entièrement été réalisés) ?

Economies d'énergie

La Commission souhaite connaître la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat (leur bilan carbone, ou du moins le coût de leurs flux énergétiques).

Contrôle de l'administration

La Commission tient à connaître le coût et l'efficacité des différents contrôles internes (ICF) et externes (Cour des comptes, mandataires d'audits spécifiques, CEPP,...), ainsi que les

— 6/6 —

coûts directs et indirects induits dans les départements par la coopération avec ces entités (fourniture de documents, réponses aux questions,...). Quel est par ailleurs l'état d'avancement du contrôle interne dans chaque Département ainsi que les raisons des retards éventuels ?

Impact de l'IN 111

Les montants relatifs aux années fiscales 1999 et 2000 sont tirés des comptes pour les années correspondantes. Pour les années fiscales 2001 et suivantes, étant donné le passage au système postnumérand, les montants proviennent des comptes respectifs et tiennent compte de l'impôt produit et des correctifs estimés selon les données au 4 mai 2009.

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | en mio Frs |
| Sans initiative 111 | | | | | | | | | | |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IBO)</i> | 1 965.2 | 2 172.8 | 2 369.0 | 2 307.8 | 2 325.7 | 2 364.8 | 2 394.1 | 2 564.2 | 2 792.0 | 2 892.0 |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IS)</i> | 421.0 | 468.1 | 531.9 | 567.3 | 605.7 | 591.2 | 644.1 | 721.7 | 820.8 | 876.1 |
| Total impôt cantonal sur le revenu | 2 386.2 | 2 640.9 | 2 900.9 | 2 875.2 | 2 931.4 | 2 956.0 | 3 038.2 | 3 285.9 | 3 612.8 | 3 768.1 |
| Avec initiative 111 | | | | | | | | | | |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IBO)</i> | 1 867.6 | 1 913.8 | 2 086.6 | 2 032.8 | 2 048.5 | 2 082.9 | 2 108.7 | 2 258.5 | 2 459.2 | 2 547.3 |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IS)</i> | 400.1 | 412.3 | 468.5 | 499.7 | 533.5 | 520.7 | 567.4 | 635.7 | 722.9 | 771.7 |
| Total impôt cantonal sur le revenu | 2 267.7 | 2 326.1 | 2 555.1 | 2 532.5 | 2 582.0 | 2 603.7 | 2 676.1 | 2 894.3 | 3 182.2 | 3 319.0 |
| Impact de l'IN 111 | | | | | | | | | | |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IBO)</i> | - 97.6 | - 259.0 | - 282.4 | - 275.1 | - 277.2 | - 281.9 | - 285.4 | - 305.6 | - 332.8 | - 344.7 |
| <i>Impôt cantonal sur le revenu (IS)</i> | - 20.9 | - 55.8 | - 63.4 | - 67.6 | - 72.2 | - 70.5 | - 76.8 | - 86.0 | - 97.8 | - 104.4 |
| Total impôt cantonal sur le revenu/an | - 118.5 | - 314.8 | - 345.8 | - 342.7 | - 349.4 | - 352.3 | - 362.1 | - 391.7 | - 430.6 | - 449.1 |
| Impact en % | -5% | -12% | -12% | -12% | -12% | -12% | -12% | -12% | -12% | -12% |